

ACCÈS À LA CULTURE ET AU SPORT

POUR LES
PERSONNES À
FAIBLES
REVENUS

RAPPORT DE RECHERCHE

MARS 2025



Crébis | CENTRE DE RECHERCHE
DE BRUXELLES
SUR LES INÉGALITÉS SOCIALES

ULB | 
FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

LE
FOR
UM
BRUXELLES
CONTRE
LES
INÉGALITÉS

CBCS | 
CONSEIL BRUXELLOIS DE
COORDINATION SOCIOPOLITIQUE

Colophon

Auteurs : Boussart Karine (Crebis), Lelubre Marjorie (Crebis), Marziali Valentina (Crebis), Artois Pierre (ULB)

Co-auteurs (membres des groupes de recherche) : Abrassart, Sandrine ; Adam, Laurence ; Adam, Sylvie ; Aires, Emilie ; Alolofi, Mohamed ; Baccaro, Paola ; Bayoudi, Laila ; Berlangier, Yolaine ; Boivert Kart, Pierre-Henry ; Boutchich, El Bekkaye ; Bondurand, Caroline ; Diallo Hamadou Dian ; D., Marion ; Farhi, Joaquim ; G., D. ; Ghislain, Stéphanie ; Gilson, Lisa ; Gits, Catheline ; Hamed, Moustapha ; Harvengt, Mathias ; Istasse, Manon, Lalot, Clément ; Lefrancq, Thérèse ; Luong Van Beaumet, Fanny ; L., Dominique ; Mairesse, Max ; Martins Cordeiro, Hanna Tereza ; Mordang, Carine ; Petit, Maxime ; Pilette, Anne ; Sadjo, Domingas ; Smolderen, Lucie ; Stephany, Cédric ; Robberecht, Steevy ; Tela, Gilbert ; Van Coppenolle, Roch et Vandembroucke, Isabelle.

Pour citer ce rapport : Boussart, K., Lelubre, M., Marziali, V. et Artois, P. (2025). *Accès à la culture et au sport pour les personnes à faibles revenus*. Rapport de recherche. Crebis-ULB.

Recherche commanditée par : La cellule de la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La recherche a été commanditée sur base d'un cahier des charges diffusé par la Communauté française, Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles, Secrétariat général, Cellule de la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales. La réalisation de la recherche a été confiée au consortium de recherche composé du CREBIS et du centre de formation continue en sciences humaines et sociales de l'ULB. La recherche étant commanditée par la FWB, elle s'est principalement intéressée à la culture et au sport tels que diffusés par les institutions soutenues par la FWB, ce qui donne une visée institutionnelle à la recherche.



Table des matières

Colophon	2
Présentation du consortium de recherche	6
Introduction	7
Protocole méthodologique	13
Section 1 - Protocole méthodologique - Récapitulatif	13
Section 2 - Définir le périmètre de recherche – population et territoires.....	14
2.1. Population-cible	14
2.2. Territoires	15
Section 3 - Phase qualitative	19
3.1. Les entretiens	19
3.2. Les groupes de recherche.....	21
Section 4 - Phase quantitative.....	25
4.1. L'enquête auprès des personnes à faibles revenus	25
4.2. L'enquête menée auprès des professionnels de la culture et du sport en FWB ..	26
Chapitre 1. Les pratiques culturelles et sportives : définition des concepts et fréquentation	27
Section 1 - Définition des concepts – Pauvreté, Culture et sport, représentations croisées	27
1.1. Passer du terme de « personne en situation de pauvreté » à « personnes à faibles revenus ».....	28
1.2. La culture : une définition multiforme	30
1.3. Le sport, sans oublier l'activité physique	32
Section 2 - Les interactions entre les pratiques sportives et culturelles et la lutte contre les inégalités sociales	34
Section 3 - Les pratiques culturelles et sportives des personnes à faibles revenus – Quelques grandes tendances	36
3.1. Les pratiques déclarées par les personnes en difficultés financières	36
3.2. Les freins perçus par les professionnels du sport et de la culture.....	40
Section 4 – Conclusion.....	41
Chapitre 2. Développer des pratiques sportives et culturelles en dépit des contraintes matérielles multiples	43

Section 1 - Les coûts cachés et les dispositifs de réduction de prix ou de gratuité....	43
1.1. Les coûts cachés, parfois trop nombreux pour y faire face	43
1.2. Des dispositifs de réduction de prix ou de gratuité, mais méconnus et peu utilisés.....	45
1.3. La gratuité, insuffisante et porteuse d'éventuels effets indésirables.....	49
1.4. Le financement du secteur sportif et culturel	51
Section 2 - L'accessibilité physique et géographique	52
2.1. La mobilité : un enjeu entre Bruxelles et la Wallonie plus qu'entre la ville et la campagne.....	52
2.2. Un sentiment d'insécurité.....	55
2.3. Les horaires et modalités d'inscription	56
2.4. L'ergonomie des lieux d'accueil.....	58
Section 3 – Conclusion.....	58
Chapitre 3 : Faire face à un double sentiment d'illégitimité, ne pas être à sa place ?	
.....	60
Section 1 – le poids du stigmatisme qui pèse sur la possibilité de s'octroyer un temps de loisirs.....	61
Section 2 – Les pratiques culturelles et sportives, c'est pour tout le monde ?	64
2.1. Accéder à la culture et au sport, une barrière « symbolique »	65
2.2. La culture, le sport, la maîtrise des codes.....	69
Section 3 - Conclusion	73
Chapitre 4. Non connaissance et non proposition, deux phénomènes qui se renforcent.....	75
Section 1 – (Faire) Connaître l'offre culturelle et sportive qui existe sur son territoire de proximité – Un défi à relever	76
1.1. Le manque d'informations, malgré des canaux de communication qui se multiplient.....	76
1.2. Une communication empêchée par des facteurs multiples	81
Section 2 - Se connaître entre professionnels du sport, de la culture et de l'action sociale pour augmenter la force de proposition de chacun	83
2.1. Le manque de connaissances entre acteurs et leurs effets sur l'accessibilité	83
2.2. Développer des collaborations vertueuses entre les secteurs	87
Section 3 - Conclusion	91
Chapitre 5 : Freins liés aux conditions de vie des personnes à faibles revenus.....	93

Section 1 - Gérer la charge mentale liée aux choix financiers contraints.....	94
Section 2 - Ne pas pouvoir se projeter en raison des incertitudes qui s'accumulent .	97
Section 3 – Un isolement social qui nourrit la non proposition	98
Section 4 - Conclusion	101
Chapitre 6 : Les publics spécifiques, des freins supplémentaires ?.....	103
Section 1 - Déployer des pratiques sportives et culturelles : la famille, comme moteur et frein	103
Section 2 - Accéder à l'activité physique et à la culture en tant que personne en situation de migration	106
Section 3 - Accéder à l'activité physique et à la culture en dépit de difficultés de santé	108
Section 4 - Mixité de genre et sociale et accessibilité : quelles interactions possibles ?	109
Section 5 - Conclusion	112
Chapitre 7. Pistes d'action et recommandations	114
Section 1 - Quelles mesures sont considérées comme les plus efficaces par les professionnels de la culture et du sport ? – Résultats de l'enquête	115
1.1. Mesures déjà mises en œuvre au sein des secteurs culturel et sportif.....	115
1.2. Efficacité (ressentie) des différentes mesures mises en œuvre	116
Section 2 - Quels leviers pour améliorer l'accessibilité de tous et toutes aux pratiques sportives et culturelles ?.....	117
2.1. Éveiller l'intérêt	117
2.2. Réduire le coût des activités	120
2.3. Faire connaître l'offre	121
Section 3 - Pistes d'actions et recommandations	122
Section 4 - Focus sur quelques dispositifs particuliers	127
Bibliographie	141
Annexes	144
Annexe n°1 – Choix des territoires	144
Annexe n°2 – Guide d'entretien – Phase qualitative.....	152
Annexe n°3 – Structures impliquées dans cette recherche.....	156

Présentation du consortium de recherche

Pour la réalisation de cette recherche, un consortium de deux acteurs a été retenu : le Centre de recherche de Bruxelles sur les inégalités sociales (Crebis) et le HUSCI/ULB.

Le Crebis

Le Centre de recherche de Bruxelles sur les inégalités sociales se crée en 2019, avec la volonté de faire se rencontrer le monde de la recherche et celui de l'intervention sociale. Le Crebis est porté par Le Forum - Bruxelles contre les inégalités et le CBCS, en partenariat avec l'ULB et l'UCL.

Il développe une recherche **collaborative et engagée** au profit de l'ensemble des acteurs (professionnels, personnes concernées et chercheurs) qui souhaitent travailler sur des questions en lien avec les inégalités sociales. Il offre une structure de coordination, de suivi et d'animation de la recherche, invitant au décloisonnement des pratiques pour un partage de savoirs, ressources, responsabilités et un engagement commun.

Le Crebis veut faire de la recherche un outil au service de la société. Au-delà de la production de connaissances scientifiques, il s'agit de s'interroger sur l'usage concret des connaissances au service de la collectivité, pour une réelle transformation sociale qui se veut triple :

- **Transformation des pratiques de recherche**, par le biais de protocoles et outils méthodologiques innovants ;
- **Transformation des pratiques de l'intervention sociale**, en offrant aux professionnels des espaces et outils réflexifs afin de (re)penser leurs cadres d'intervention ;
- **Transformation de la société pour plus de justice sociale**, par des recommandations sur les politiques publiques.

Le Centre de Formation continue en Sciences Humaines et Sociales de l'ULB

Le Centre de Formation continue en Sciences Humaines et Sociales (HUSCI) de l'Université Libre de Bruxelles intervient en soutien scientifique et opérationnel. HUSCI organise plusieurs formations, dont le Certificat Inter-Universités en Innovations Sociales.

Par ailleurs, l'équipe intervient régulièrement pour accompagner les administrations et le tissu associatif au cours de recherches actions collaboratives. Au sein du centre sont notamment menées des recherches sur la transformation des cadres professionnels de l'intervention sociale mobilisant une méthodologie mixte, dont les approches quantitatives.

Au travers de la formation tout au long de la vie, HUSCI vise à soutenir la participation citoyenne et la cohésion sociale mais également la compétitivité, l'employabilité et l'innovation au sein des Sciences humaines et sociales. Grâce à une équipe pluridisciplinaire d'une dizaine de collègues, HUSCI accueille chaque année des centaines d'adultes qui viennent se former sur les campus bruxellois et wallons

Introduction

L'accès à la culture et au sport, ainsi que les pratiques qui en découlent, constitue un domaine de recherche complexe où s'entrelacent de nombreux facteurs (Coulangeon, 2005 ; Claron & Lagarde, 2024). Lorsqu'on y intègre les notions d'inégalités sociales, la compréhension des mécanismes sous-jacents à ces pratiques devient encore plus délicate. Dans le cadre de cette recherche, nous avons souhaité pouvoir déployer cette question en y intégrant différentes formes de savoirs, théorique, professionnel et expérientiel, qui permettent d'apporter des éclairages nuancés et circonstanciés à ces questions, dont nous nous rendrons compte tout au long des chapitres qui suivent.

Faire face aux trois défis et enjeux inhérents à cette question de recherche

Le **premier défi** rencontré a consisté à circonscrire les contours de cette recherche, tout en acceptant l'impossibilité d'explorer pleinement la complexité des concepts mobilisés dans les temps impartis. Comme nous l'analyserons dans le premier chapitre, la notion de « culture » recouvre, en effet, des significations multiples. Elle peut renvoyer, d'une part, à une construction anthropologique liée à l'appartenance à une communauté et, d'autre part, à une conception plus restreinte centrée sur les œuvres artistiques et littéraires. Pour cette étude, nous retenons cette seconde acception, en ciblant plus précisément **la culture dite institutionnelle** (produite et/ou diffusée par des institutions reconnues légitimes pour le faire, notamment par des pouvoirs subsidiaires). Ce choix s'explique à la fois par des contraintes pratiques — liées aux ressources et au temps impartis — et par la volonté d'élaborer des recommandations directement exploitables par le commanditaire, la cellule de la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales de la Fédération Wallonie Bruxelles (FWB). Nous restons néanmoins conscientes que cette délimitation laisse dans l'ombre d'autres dimensions de la culture, qui mériteraient une exploration approfondie afin de saisir plus finement la diversité des pratiques culturelles des publics concernés.

De la même façon, bien que cette recherche vise à éclairer ces questions en tenant compte de l'ensemble du territoire de la FWB, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, il était impossible de couvrir l'ensemble de ce territoire¹, des choix ont donc dû être faits pour parvenir à un périmètre géographique comprenant **4 communes bruxelloises et 6 zones urbaines et péri-urbaines en Wallonie**. Ces territoires sont présentés dans la suite du présent rapport (voir Protocole méthodologique).

Enfin, précisons que cette recherche s'intéresse plus spécifiquement aux pratiques des adultes. Les enfants et adolescents n'ont pas été repris dans le périmètre de recherche. Nous verrons, cependant, que les pratiques des familles sont influencées évidemment par la présence des enfants. Les personnes de plus de 65 ans ont également été retirées du périmètre, partant de

¹ Seule l'enquête par questionnaire adressée aux professionnels de la culture et du sport a couvert l'ensemble du territoire de la FWB.

l'hypothèse que l'âge constituait une variable à part entière qu'il nous était impossible de traiter avec toutes les nuances nécessaires dans les temps impartis.

Conduire cette recherche a ainsi impliqué quelques renoncements, laissant de côté certains aspects de la question pour mieux éclairer le périmètre retenu.

Par ailleurs, l'objet de cette étude nous amène à interroger les pratiques d'un public spécifique : les personnes « en situation de pauvreté ». Ici encore, un défi majeur réside dans la définition et l'opérationnalisation de cette notion (par exemple, pour le choix de l'échantillon de répondants à notre enquête), à la fois protéiforme et potentiellement porteuse d'effets stigmatisants.

La désignation même du public cible a suscité de nombreux débats, tant au sein de l'équipe de recherche qu'avec les participants des groupes de recherche. Nous rendons compte de ces échanges dans le premier chapitre. Dans le cadre de cette recherche, nous avons circonscrit la notion de pauvreté à sa seule dimension économique, en nous adressant à des personnes disposant de revenus dits de remplacement et dont les indicateurs soulignent qu'ils sont proches ou sous le seuil de pauvreté. Nous nous sommes ainsi concentrées sur les personnes disposant d'un revenu d'intégration sociale, d'une allocation de chômage ou encore sans revenu propre, que nous avons alors désignées **sous le terme « personnes à faibles revenus »**. Ces termes ont été choisis par le Groupe de recherche des experts de vécu (GRE) et sont ceux qui seront utilisés par la suite dans le présent rapport. Cependant, le terme pauvreté sera mobilisé en tant que concept sociologique, pour faire référence à des auteurs ayant travaillé sur cette question, permettant l'approfondissement de certains constats. Nous revenons sur ces différents concepts et leur utilisation dans le cadre du premier chapitre.

Au-delà de la question terminologique, un **second défi** s'est rapidement imposé : celui d'une remise en cause de l'approche centrée sur ce public particulier. L'attention spécifique portée à ce public repose sur l'hypothèse sous-jacente que les pratiques, ou leurs raisons sous-jacentes, des personnes ayant de faibles revenus se distingueraient de celles d'autres publics — une hypothèse qui comporte le risque de figer et d'homogénéiser les personnes concernées. La remise en question de cette prémisse a donné lieu à des discussions riches et complexes, nourries par les échanges avec les professionnels et les personnes directement concernées. Nous espérons que l'analyse proposée dans ce rapport rend compte des nuances et des enrichissements issus de ces dialogues. Ce questionnement quant à l'existence ou non de spécificités a traversé l'ensemble des travaux en veillant à ne pas essentialiser un public en particulier. Nous reviendrons sur cette question dans le cadre de notre conclusion.

Plus largement, ces débats ont souligné que **les inégalités d'accès à la culture et au sport ne peuvent être comprises indépendamment des autres formes d'inégalités sociales affectant les personnes à faibles revenus**. Ces inégalités, produites en dehors des sphères culturelles et sportives, en constituent souvent les symptômes (Donnat, 2003). Ainsi, favoriser l'accès de ces publics aux pratiques culturelles et sportives nécessite de penser cet enjeu en articulation avec les autres dimensions des inégalités sociales, qui doivent également être combattues pour rendre effectif le droit à la culture et au sport. Penser l'accès à la culture et au sport pour des publics marqués par les inégalités sociales ne peut avoir de sens que si l'on fait de la lutte contre les inégalités sociales en général la base de tout notre raisonnement.

Enfin, un **troisième défi** tient à la **prise en compte conjointe des pratiques culturelles et sportives au sein d'une même analyse**, ce qui a conduit l'un des participants à qualifier cette recherche d'« hydre à deux têtes ». Si nous veillerons à mettre en lumière les spécificités propres à chaque domaine, lorsqu'elles existent, nos résultats ont permis de révéler des convergences significatives entre ces deux pratiques, ce que met également en avant la littérature (Muller, 2005). C'est avant tout ces convergences que nous avons souhaité explorer.

Une recherche collaborative

Pour répondre à ces multiples défis, il s'agissait de déployer un protocole méthodologique robuste qui permette de mettre en dialogue d'une part, **différentes formes de savoirs**, par le biais de la recherche collaborative, et d'autre part, des **données de nature complémentaire**, à la fois qualitatives et quantitatives. Le protocole de recherche est exposé dans la suite de ce rapport.

La pierre angulaire de notre démarche consiste en la mise en place de deux groupes de recherche, l'un composé de professionnels de la culture, du sport et de l'action sociale (GRP) et l'autre composé d'experts de vécu (GRE). Chaque groupe s'est d'abord réuni de son côté, entre pairs, pour ensuite se retrouver dans des réunions communes. Ces groupes de recherche ont été mobilisés sur base d'outils diversifiés en vue d'identifier les freins et leviers à l'accès à la culture et au sport.

L'investissement de nos co-chercheurs (22 experts de vécu et 20 professionnels de terrain) et leurs nombreux apports ont été des éléments essentiels à la réussite de ce projet de recherche. **Nous tenons à les remercier pour leur contribution et la confiance qu'ils ont accepté de mettre dans ce processus collaboratif. Nous adressons également nos remerciements à l'ensemble des structures ayant permis la réalisation de cette étude**, soit par leur participation à un entretien, soit par leur accord d'accueillir notre équipe pour la réalisation de notre enquête. L'ensemble de ces structures sont reprises en fin de rapport.

Parallèlement au travail de co-analyse mené avec ces groupes de recherche, l'équipe de recherche a réalisé plus d'une trentaine d'entretiens individuels permettant d'affiner les hypothèses de travail et les thèmes à approfondir en groupe de recherche.

Au niveau quantitatif, nous avons déployé **deux enquêtes par questionnaire**, l'une destinée aux personnes directement concernées (403 répondants) et l'autre, aux professionnels des secteurs du sport et de la culture (1375 répondants). La première enquête a été réalisée en face-à-face, principalement dans les salles d'attente de différents CPAS et dans des services d'aide alimentaire ; la seconde, par le biais d'un mailing.

Ce rapport met en dialogue les résultats issus des approches qualitatives et quantitatives. Nous verrons que les freins évoqués dans les enquêtes statistiques, tant auprès des professionnels que des personnes concernées, peuvent parfois différer dans leur ordre de priorité. Le coût financier n'est apparu qu'en 4^{ème} position pour ce qui est des pratiques sportives, alors qu'il a très souvent été mentionné dans les débats au sein du GRE. De même, alors que la co-analyse menée dans les groupes de recherche a permis de faire fortement ressortir ce que nous avons nommé le « frein symbolique », ce dernier n'est que faiblement apparu dans l'enquête statistique.

Ces différences peuvent se comprendre, tout d'abord, en raison des conditions de passation de l'enquête, sur une temporalité très limitée, au départ de catégories préconçues, dans un espace public peu propice à la confiance, il était donc plus complexe d'y aborder des questions plus personnelles, comme le poids du stigmate tel que cela est apparu dans les débats au sein du GRE.

Nous visons donc à analyser ces différences comme des complémentarités et des possibilités d'approfondir les enjeux identifiés dans cette recherche.

Pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'analyse statistique, nous vous renvoyons au rapport ad hoc.

Identifier les pratiques culturelles et sportives des personnes à faibles revenus au départ de cinq freins

Ce rapport est organisé en **6 chapitres**. Le **chapitre 1** permet de **baliser les notions ici mobilisées** et les débats qui ont guidé nos différents choix rédactionnels. Nous y présentons également de manière synthétique quelques données statistiques issues de l'analyse des questionnaires **afin de rendre compte des pratiques culturelles et sportives** des personnes concernées. Les cinq autres chapitres développent les cinq types de freins identifiés par les co-chercheurs pour mieux appréhender le non-recours aux services sportifs et culturels en contexte de privation matérielle. Notre cadre d'analyse s'appuie sur le concept de non-recours tel que modélisé par l'ODENORE² (Noel, 2021).

Ces freins sont ici présentés séparément, chapitre par chapitre, pour plus de lisibilité, néanmoins, ils sont à considérer comme les différentes facettes d'un même phénomène. Ces freins sont donc inévitablement interconnectés et se renforcent les uns les autres.

Les **contraintes matérielles multiples** qui peuvent entraver l'accès aux pratiques culturelles et sportives sont reprises au **chapitre 2**. Nous y abordons notamment la question du coût des activités, en soulignant la notion de « coûts cachés », pour prendre en compte l'investissement financier requis pour déployer des activités sportives et culturelles au-delà du prix de l'activité en elle-même. Nous examinons également les effets des dispositifs de réduction de prix en vigueur dans les secteurs culturel et sportif et interrogeons la gratuité et son impact potentiel sur les publics et le secteur.

Dans ces contraintes matérielles, nous mettons en avant la question de la mobilité, et plus largement de la motilité (Kaufman, 2015) lorsqu'il s'agit d'explorer le potentiel des personnes à se déplacer. L'influence de la nature du territoire – urbain vs péri-urbain - est notamment questionnée. Enfin, nous y abordons également les questions relatives au sentiment d'insécurité et d'accessibilité physique dans un sens élargi.

Le **chapitre 3** explore une catégorie de freins plus difficilement quantifiable par les données statistiques, que nous désignons sous le terme de "**sentiment d'illégitimité**". Ce phénomène, mis en lumière au cours du travail de co-analyse avec les groupes de recherche, se manifeste

² <https://odenore.msh-alpes.fr/ressources/publications-lodenore>

sous deux formes principales. La première concerne le stigmate associé aux personnes bénéficiant de revenus de remplacement et du droit aux loisirs. Certains co-chercheurs expriment une difficulté à exercer ce droit, par crainte du regard et du jugement d'autrui. La seconde forme relève d'une barrière symbolique : elle se traduit par la peur de ne pas maîtriser les codes sociaux supposément nécessaires pour accéder à certains lieux ou participer à des activités culturelles et sportives.

Le **chapitre 4** examine deux dimensions majeures du non-recours : **la non-connaissance et la non-proposition**, en montrant comment ces deux dynamiques s'alimentent mutuellement. Nous analysons d'abord la méconnaissance du côté des publics, particulièrement en ce qui concerne l'offre culturelle et sportive locale, malgré les efforts de communication mis en œuvre par les professionnels. Il s'agit de comprendre les raisons de cette déconnexion entre l'information et les publics. Par ailleurs, cette méconnaissance touche également les professionnels, qui manquent parfois d'informations sur les besoins et attentes de certains publics. De plus, ce manque de coordination entre les acteurs des différents secteurs freine la mise en place de collaborations pourtant essentielles pour élargir l'accès aux pratiques sportives et culturelles. Enfin, nous montrerons comment ce manque de connaissance entre professionnels peut alimenter des représentations réciproques et générer de la sorte une forme de non-proposition auprès des publics.

Le **chapitre 5** met en lumière les **conditions de vie** des personnes à faibles revenus et leur potentiel impact dans le déploiement de pratiques culturelles et sportives. Le manque de ressources entraîne en effet une série de choix contraints dont les effets cumulés réduisent la capacité des individus à se projeter dans l'avenir. La charge mentale qu'implique la satisfaction des besoins primaires ou encore l'isolement social dont souffre une partie de ces publics doivent également être considérés pour appréhender les pratiques sportives et culturelles dans toute leur complexité.

Le **chapitre 6** s'attache à analyser **la situation de publics spécifiques**, tels que les familles monoparentales, les personnes en situation de migration, ainsi que celles confrontées à des problématiques de santé. L'objectif est d'examiner comment ces publics font face à des obstacles supplémentaires dans l'accès aux pratiques culturelles et sportives. Parmi ces freins, on peut citer la gestion de la charge familiale pour les parents solos, la barrière linguistique et l'adaptation à de nouveaux codes culturels pour les personnes issues de l'immigration, ou encore les contraintes physiques et organisationnelles liées à une maladie chronique. Enfin, nous y abordons aussi la question de la mixité sociale et de genre et les enjeux qu'elle implique.

Suite à cette introduction, il est important de souligner que cette recherche vise à offrir une vision d'ensemble des défis auxquels font face les personnes à faibles revenus dans l'accès aux pratiques culturelles et sportives. Les freins identifiés, qu'ils soient matériels, symboliques ou liés à la méconnaissance ou aux difficultés du quotidien, témoignent de la complexité de la question et de la nécessité d'une approche interdisciplinaire pour en saisir toutes les dimensions. Chaque chapitre de ce rapport permet d'approfondir un aspect particulier du phénomène tout en rappelant l'interconnexion des différents obstacles. Les résultats de cette étude, enrichis par les contributions des co-chercheurs, nourrissent à la fois une réflexion théorique et des propositions pratiques qui, nous l'espérons, pourront inspirer des actions concrètes et des politiques plus inclusives. À travers les chapitres qui suivent, nous vous invitons à découvrir les résultats détaillés

de cette recherche et à considérer les pistes de réflexion qu'elle ouvre pour améliorer l'accès aux pratiques culturelles et sportives pour les publics à faibles revenus.

Protocole méthodologique

Comme nous l'écrivons dans l'introduction, le phénomène du non-recours à l'offre culturelle et sportive spécifiquement au regard des populations à faibles revenus nous amène à nous interroger sur un phénomène aux ramifications complexes. Pour rendre compte de cette complexité, nous avons déployé un protocole qui permette à la fois d'objectiver le phénomène du non-recours (quelle fréquentation des services du sport et de la culture en FWB par les publics visés) et d'en comprendre les motifs profonds. Pour ce faire, nous avons ainsi mobilisé des données qualitatives et quantitatives. Pour ce qui est des enquêtes par questionnaires, une présentation détaillée de la méthodologie et les questionnaires mobilisés se trouvent dans le rapport statistique, complémentaire à ce présent rapport.

Section 1 - Protocole méthodologique - Récapitulatif



Notre protocole méthodologique s'est organisé autour de **6 dispositifs complémentaires** :

1) une **phase qualitative**, menée auprès des professionnels des secteurs du sport, de la culture et de l'action sociale. Nous avons également mené un entretien collectif avec 12 militants du Réseau wallon de lutte contre la pauvreté. Cette étape repose sur des entretiens semi-directifs ayant eu pour objectif à la fois d'affiner la compréhension des réalités vécues sur les différents territoires sélectionnés et de détailler des recommandations. Ces entretiens ont été menés avec les professionnels du sport, de la culture et de l'action sociale et avec les experts de vécu du RWLP.

2) une **enquête par questionnaire auprès des personnes à faibles revenus** visant à objectiver le phénomène du non-recours des services du Sport et de la Culture en FWB par les personnes à faibles revenus et à mieux en appréhender les raisons ;

3) une **enquête par questionnaire auprès des professionnels** des secteurs du sport et de la culture en vue d'objectiver l'offre et les conditions d'accessibilité aux personnes à faibles revenus ;

4) un **groupe de recherche, composé de professionnels** des secteurs du sport, de la culture et de l'action sociale (GRP), ayant pour objectif de coconstruire un savoir professionnel collectif sur le non-recours aux services du sport et de la culture pour les personnes à faibles revenus ;

5) un **groupe de recherche, composé d'experts de vécu, à savoir de personnes à faibles revenus (GRE)**, ayant pour objectif de coconstruire un savoir expérientiel collectif sur le non-recours aux services du sport et de la culture pour les personnes à faibles revenus ;

6) une mise en dialogue des différentes formes des savoirs, inspirée du **croisement des savoirs**³, avec des membres du GRP et du GRE, en vue d'aboutir à un **savoir commun** sur base de la mise en dialogue des savoirs collectifs expérientiel et professionnel.

Section 2 - Définir le périmètre de recherche – population et territoires

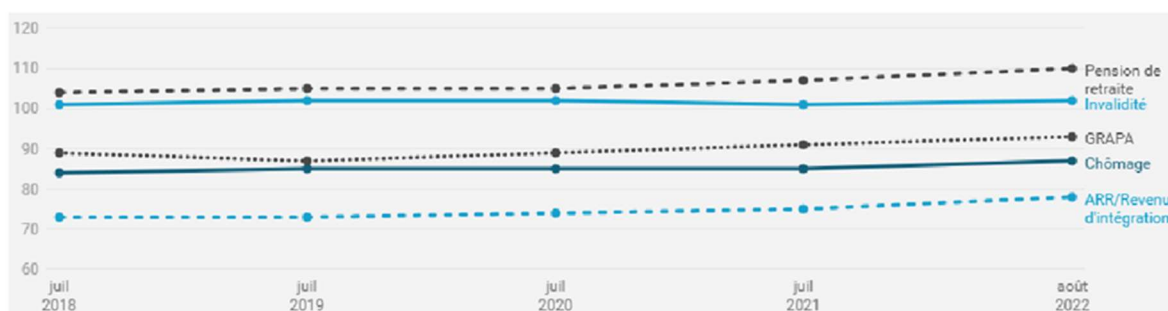
Deux notions ont dû être définies plus précisément pour réaliser la recherche : la population-cible et les territoires.

2.1. Population-cible

Pour ce qui concerne l'enquête quantitative auprès des personnes elles-mêmes, par souci de faisabilité, nous avons dû restreindre notre public-cible aux personnes à faibles revenus définies selon des critères objectifs. Nous avons, ainsi, utilisé un point de vue économique qui focalise l'attention sur les personnes dont les revenus se situent sous le seuil de pauvreté.

Les données de la sécurité sociale (voir figure ci-dessous) montrent que les personnes disposant d'un **revenu de remplacement**, dont prioritairement le RIS et les allocations de chômage, sont deux indicateurs fiables pour cibler la population recherchée.

Allocation minimale en pourcentage du seuil de pauvreté, pour les isolés, de 2018 à 2022



Source : SPF Sécurité sociale : DG Analyse et Monitoring

En août 2022, le montant du revenu d'intégration pour une personne seule correspondait à 78 % du montant du seuil de pauvreté, et celui de l'allocation minimale de chômage à 87 %.

À la population active (tranches d'âges 18-65 ans) dont les revenus principaux sont le RIS ou les allocations de chômage, nous avons ajouté les **familles monoparentales**. Nous avons porté

³ <https://atd-quartmonde.be/nos-actions/promouvoir-la-participation-des-plus-pauvres/croisement-des-savoirs/>

notre attention sur cette population, car les études montrent que c'est un indicateur de précarité. En effet, en Wallonie, sur base de SILC 2023 (revenus de 2022), l'on constate que 29,2 % de la population vivant dans un ménage monoparental dispose d'un revenu net équivalent inférieur au seuil de pauvreté⁴.

2.2. Territoires

Vu la diversité des déclencheurs du non-recours, il convient de pouvoir contraster les dynamiques du non-recours avec les caractéristiques du territoire sur lequel le non-recours s'opère. Comme le non-recours sur cette thématique a été peu étudié, il est difficile d'établir a priori des hypothèses fiables et objectives quant à la localisation des ménages en situation de non-recours.

Nous travaillons sur des territoires différents à partir de plusieurs critères cumulés qui ont été discutés avec le comité d'accompagnement. Notre approche a voulu sélectionner (1) différentes zones urbaines et péri-urbaines⁵ en Région Wallonne et à Bruxelles-Capitale présentant (2) une offre suffisante et dense à partir du cadastre disponible de la FWB des organismes agréés. Complémentairement, les territoires sélectionnés présentent une variabilité significative en termes (3) de caractéristiques socio-économiques (proportion de familles monoparentales, part de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale) afin de dégager des zones à faibles niveaux, niveaux intermédiaires et niveaux plus élevés de pauvreté objective. Ceci nous permettra de contraster et éclairer le vécu de personnes à faibles revenus dans des zones différentes mais permettant une comparaison.

Enfin, ces territoires ont été sélectionnés sur base de critères plus subjectifs tels que, par exemple, leur accessibilité en transports en commun.

a. En Région bruxelloise

Pour ce qui concerne le choix des **territoires bruxellois**, nous avons établi des critères qui visaient d'abord à sélectionner les communes présentant des indicateurs sociaux-économiques « faibles » et « élevés ». Nous avons ainsi sélectionné les cinq communes présentant la part de RIS la plus élevée et les cinq avec la part de RIS la plus faible.

Ensuite, nous avons opéré un classement selon des critères pondérés (la pondération figure en annexe n°1- Tableau n°1) :

- Part des ménages monoparentaux
- Facilité d'accès
- Densité de l'offre culturelle et sportive
- Ajustement pour s'assurer que les territoires ne soient pas trop similaires (ex : Auderghem qui partage les mêmes caractéristiques que Woluwé St-Pierre)

⁴ Source : <https://www.iweeps.be/indicateur-statistique/taux-de-risque-de-pauvrete-selon-type-de-menage/>

⁵ <https://ibsa.brussels/themes/precarite-et-aide-sociale/centres-publics-d-action-sociale-cpas>

IWEPS – walstat https://walstat.iweeps.be/walstat-catalogue.php?niveau_agre=C&theme_id=9&indicateur_id=832100&sel_niveau_catalogue=C&ordre=0

- Nous n'avons pas tenu compte de la densité, car il s'agit d'un indicateur faible sur un territoire majoritairement urbain, comme l'est la Région bruxelloise.

En suivant la pondération pour les cinq communes avec le taux de RIS le plus élevé, le classement indique en première position la commune de Molenbeek Saint-Jean et, en deuxième, celle d'Anderlecht (voir tableau ci-dessous).

Tableau n°1 – Indicateurs/communes bruxelloises aux indices socioéconomiques faibles

	% de RIS RBC	Pondération RIS, max = 5 (pauvre)	Part des ménages monoparentaux dans le total des ménages privés	Pondération monoparentalité, max = 5 (pauvre)	Part de la population à proximité d'un arrêt de transport en commun (3 modes confondus)	faible accessibilité, min = 5	Offre culturelle et sportive, nombre	pondération	Territoires pauvres
Molenbeek-Saint-Jean	6,13%	5	14,55	5	96,63	2	9	2	14
Saint-Josse-ten-Noode	6,04%	5	11,48	3	100	1	10	2	11
Schaerbeek	5,29%	5	13,18	4	98,86	1	14	3	13
Anderlecht	4,99%	4	12,97	4	89,6	3	16	3	14
Saint-Gilles	4,42%	4	10,41	2	100	1	7	2	9

À l'origine, nous avons aussi retenu la troisième position (à savoir la commune de Schaerbeek). Toutefois, pour faire suite à une demande du comité d'accompagnement d'avoir plus de territoires wallons, nous nous sommes limités à quatre territoires bruxellois (deux territoires avec des indices socio-économiques élevés et deux territoires avec des indices socioéconomiques faibles).

Pour le choix des communes avec le taux de RIS le plus faible, nous avons dû dépasser le résultat du simple classement car les communes de Woluwé-Saint-Pierre et d'Auderghem, qui ont le même score, sont en réalité très proches géographiquement et démographiquement. Nous avons donc décidé de retenir WSP qui a la part de RIS la plus faible. Tandis que, entre Berchem Saint-Agathe et Ganshoren, nous avons d'abord retenu Ganshoren qui compte un centre d'expression créative. Toutefois, n'obtenant pas de réponse du lieu de collecte ciblé, nous avons réintégré Berchem Sainte-Agathe à la place de Ganshoren.

Tableau n°2– Indicateurs/communes bruxelloises aux indices socioéconomiques élevés

	% de IRS RBC	Pondération RIS, min = 5 (riche)	Part des ménages monoparentaux dans le total des ménages privés	Pondération monoparentalité, min = 5 (riche)	Part de la population à proximité d'un arrêt de transport en commun (3 modes confondus)	bonne accessibilité, max = 5	Offre culturelle et sportive, nombre	Offre culturelle et sportive, poids	RIS faible
Woluwe-Saint-Pierre	0,82%	5	11,04	3	79,99	1	3	1	10
Uccle	1,66%	5	12,85	2	88,48	1	1	1	9
Berchem-Sainte-Agathe	1,69%	5	13,76	1	96,34	2	2	1	9
Auderghem	1,71%	5	11,17	3	88,45	1	4	1	10
Ganshoren	1,79%	5	12,74	2	86,65	1	3	1	9

b. En Région wallonne

De manière similaire, pour les **territoires wallons**, les critères de sélection visaient à établir un classement sur base de :

- La part des bénéficiaires du RIS
- La part des ménages de familles monoparentales
- Le degré d'urbanisation (DEGURBA – IWEPS)
- L'offre culturelle et sportive
- L'accessibilité pour l'équipe de recherche et le groupe de recherche

Ces critères ont également été pondérés tout comme l'ont été les territoires bruxellois (la pondération figure en annexe n°1- Tableau n°2).

Choix des Provinces

Pour délimiter notre périmètre, nous avons tout d'abord établi une classification entre les cinq provinces wallonnes, en vue d'identifier une province présentant des indicateurs socioéconomiques élevés et une province présentant des indicateurs socioéconomiques faibles (voir annexe n°1 – cartes N°1 à 7). Notre hypothèse étant que le recours d'une personne à faibles revenus à l'offre culturelle et sportive peut varier en fonction de la nature et des caractéristiques du territoire et qu'il importe donc de retrouver en Wallonie cette diversité de caractéristiques.

À l'analyse des cinq provinces, nous avons sélectionné :

- Une province aux indicateurs socioéconomiques élevés : le Brabant wallon
- Deux provinces aux indicateurs socioéconomiques faibles : le Hainaut et la Province de Liège.

Pour choisir entre ces deux territoires relativement similaires, nous avons appliqué une même logique de pondération pour leurs deux centres urbains, que sont Charleroi et Liège. Charleroi ayant obtenu un score plus élevé que Liège (voir tableau ci-dessous), c'est la Province du Hainaut qui a été choisie.

Tableau n°3 – Comparaison Charleroi/Liège selon les indicateurs de pondération

	Charleroi	Liège
Part des bénéficiaires du RIS	5	5
Part des ménages de type femmes monoparentales	5	3
Densité de population	3	3
Offre culturelle et sportive	4	4
Total	17/17	15/17
Accessibilité	Train Bx/Charleroi: 55 min Connaissance du territoire par l'ER : Oui	Train BX/Liège : 1h10 min Connaissance du territoire par l'ER : Non

Au sein du Brabant wallon et du Hainaut, nous avons cherché à identifier un panel de territoires ruraux, péri-urbains et urbains.

Choix des territoires urbains au sein de chaque Province

Pour la province du Brabant wallon, l'analyse des villes denses – en l'absence de territoires urbains en tant que tel - nous a amené à choisir Braine-l'Alleud, selon notre logique de pondération, et notamment parce que Braine-l'Alleud présente le taux de RIS le moins important (voir tableau n°3 – annexe n°1). Toutefois, malgré nos nombreuses sollicitations pour pouvoir réaliser l'enquête dans les lieux fréquentés par notre public cible, nous n'avons pas obtenu de réponses positive. Cela nous a poussé, avec l'accord du Comac, à mener l'enquête dans la commune voisine de Nivelles.

Pour la Province du Hainaut, nous avons choisi le territoire pour lequel notre logique de pondération a donné le score le plus élevé, à savoir Charleroi, avec un taux de RIS particulièrement important.

Au sein de ces deux provinces, nous avons donc choisi au sein du Hainaut (province dont les indicateurs socioéconomiques sont faibles) une ville avec des indicateurs socioéconomiques faibles ; au sein du Brabant wallon (province avec des indices socioéconomiques élevés) un territoire avec des indicateurs socioéconomiques élevés, afin de renforcer la comparaison inter-province.

Choix des territoires péri-urbains

Au sein d'une même province, nous avons cherché à identifier et comparer des territoires présentant des indicateurs socioéconomiques opposés au territoire provincial dans lequel il se situe, et ainsi inverser la logique de choix présentée ci-dessus. En résumé, en Hainaut, province avec des indicateurs socioéconomiques faibles, nous avons visé un territoire péri-urbain ou rural avec des indicateurs socioéconomiques élevés ; en Brabant wallon, province avec des indicateurs socioéconomiques forts, nous avons visé un territoire péri-urbain ou rural avec des indicateurs socioéconomiques faibles.

Ce choix se justifie par notre hypothèse que disposer de faibles revenus sur un territoire « riche » entraîne des spécificités par rapport à l'expérience vécue sur un territoire dit « pauvre », au-delà du clivage urbain/péri-urbain qui sera également analysé.

Pour ce qui concerne la province du Brabant wallon, nous avons identifié et analysé les indicateurs de cinq zones péri-urbaines ou rurales. Parmi elles, Jodoigne se caractérise comme un territoire atypique. En effet, ce dernier présente un taux de RIS et un taux de familles monoparentales élevés (comparativement aux taux dans les autres territoires du Brabant Wallon), tout en présentant une offre culturelle et sportive (condition essentielle sur l'ensemble des territoires sélectionnés) (voir tableau n°4 en annexe).

Pour ce qui concerne le choix des territoires péri-urbains ou ruraux au sein de la Province du Hainaut, nous avons opté pour un territoire péri-urbain, en l'absence de zones rurales

correspondant à nos critères. Trois communes ont été identifiées et c'est Gerpennes qui a été retenue, en raison d'un taux de RIS et de familles monoparentales faible mais suffisant pour mener l'enquête et d'une offre culturelle et sportive accessible (voir tableau n°5 en annexe).

Suite à une demande du Comité d'accompagnement de renforcer la présence des territoires wallons, deux autres territoires ont été ajoutés à notre choix initial : Binche, en province du Hainaut et Wavre, en province du Brabant wallon.

Récapitulatif des territoires retenus

- Bruxelles : Anderlecht, Molenbeek, Woluwe-Saint-Pierre et Berchem Sainte-Agathe
- Brabant-Wallon: Nivelles, Wavre, Jodoigne
- Hainaut: Charleroi, Binche, Gerpennes

Section 3 - Phase qualitative

Les **objectifs** de cette phase qualitative ont été les suivants :

- Connaître les spécificités de l'offre culturelle et sportive de chaque territoire ;
- Analyser et comprendre les représentations des acteurs/actrices en termes d'accessibilité à l'offre culturelle et sportive ;
- Identifier des freins et leviers au (non)-recours à l'offre sportive et culturelle ;
- Identifier des initiatives/pratiques inspirantes.



3.1. Les entretiens

Une première étape a consisté à une **identification** des acteurs pertinents par territoire, au sein des secteurs du sport, de la culture et de l'action sociale. Des entretiens hors territoires ont également été réalisés en vue d'illustrer des initiatives inspirantes. Cette identification s'est faite sur base de recherche sur les sites de chaque commune, des sites dédiés en FWB⁶ ainsi qu'au

⁶ <https://www.odwb.be/pages/home/>

sein de répertoires associatifs liés à la culture, au sport et à l'action sociale ; de recommandations issues du comité d'accompagnement et des personnes rencontrées lors des premiers entretiens sur les différents territoires.

L'échantillon a été constitué en vue d'assurer une **diversité** des acteurs (type d'institution, taille de l'institution, public-cible, missions, ...).

Ces entretiens semi-directifs ont été réalisés sur base d'un **guide d'entretien** (cf. Annexe n°2)⁷, comprenant les catégories d'informations suivantes :

- Présentation de la structure ;
- Présentation du public-cible et de la place des personnes à faibles revenus ;
- Les représentations liées à l'accessibilité ;
- Les motifs de non-recours ;
- La politique d'accessibilité développée au sein de la structure (initiatives existantes ; freins et leviers ; partenariat sur le territoire) ;
- Besoins et attentes de la structure pour améliorer l'accessibilité.

À la fin de la recherche **31 entretiens individuels et 1 collectif** ont été réalisés et analysés. Leur répartition est reprise dans le tableau ci-dessous. On peut remarquer une moindre représentation au niveau de la Province du Brabant wallon et du secteur sportif au sein de l'échantillon. La sous-représentation identifiée sur ces deux axes s'explique par :

- Dans les deux cas, des structures de plus petites tailles, le fait qu'elles reposent sur des bénévoles manquant de temps pour prendre part au projet ;
- Au niveau du Brabant wallon, l'absence d'une porte d'entrée, permettant la mise en place d'un effet « boule de neige » (la rencontre d'un acteur permettant l'identification et la rencontre avec un autre acteur du territoire).

Tableau n°4 - Nombre d'entretiens semi-directifs réalisés

	Secteur culturel	Secteur sportif	Secteur social	
Hainaut	6	2	2	10
Brabant wallon	2	/	2	4
Bruxelles	5	4	6	14
Autres territoires	2	1	/	3
Interview collectif	/	/	1	1
	15	7	11	32

⁷ Ce guide de référence a été utilisé par les secteurs du sport et de la culture et adapté pour les acteurs relevant du secteur de l'action sociale.

3.2. Les groupes de recherche

Un **groupe de recherche** est un espace réflexif au sein duquel les participants, désignés comme co-chercheurs, sont invités à mener des activités de co-analyse, au départ de matériaux et par le biais d'outils variés, en vue d'élaborer un savoir collectif.

Ce groupe de recherche rassemble, dans un premier temps, les porteurs d'un savoir spécifique : expérientiel professionnel théorique.

Concrètement, le groupe de recherche se rencontre lors de séances de travail organisées et animées par l'équipe de recherche.



a. Le groupe de recherche des professionnels (GRP)

Composition

Le GRP est composé de **20 professionnels** des secteurs de la culture, du sport et de l'action sociale, en visant une représentativité la plus équilibrée possible en termes de territoires, de secteurs, de type de structures et de fonction exercée au sein de la structure.

Tableau n°5 – Composition du GRP

	Hainaut	Brabant wallon	Bruxelles	Autres territoires	
Sport	<ul style="list-style-type: none"> Observatoire du Sport - Charleroi 	/	<ul style="list-style-type: none"> Sport Adeps MSJ (2) 	/	3
Culture	<ul style="list-style-type: none"> Eden Charleroi CC Gerpinnes Musée du masque Binche Théâtre de l'Ancre Charleroi 	/	<ul style="list-style-type: none"> CC La Villa Ganshoren (3) CC Escale Nord Anderlecht 	<ul style="list-style-type: none"> M S W 	7
Social	<ul style="list-style-type: none"> Art 27 - Charleroi Toudi Boudji - Charleroi Les Ecrivains publics - Binche 	<ul style="list-style-type: none"> Colorados BL'A Cohésion sociale - Wavre 	<ul style="list-style-type: none"> Art27 Région CPAS Anderlecht Entraide Marolles Bxl 	/	8
	8	2	7	1	20

Cette composition reflète **une moindre représentation du Brabant wallon, due notamment à** une plus grande difficulté à identifier les structures pertinentes et lorsqu'elles sont identifiées, plus de difficultés à les convaincre d'intégrer le GRP, notamment en raison de la taille des structures et du manque de temps.

Dans une moindre mesure, on peut noter un même questionnement au niveau du sport, également sous-représenté. Là encore, la petite taille des structures, le fait qu'elles reposent sur des bénévoles, ... sont autant d'éléments qui peuvent expliquer cette difficulté à investir un temps de travail supplémentaire dans un tel projet.

Déroulé des séances – Outils méthodologiques – thématiques abordées

Séance 1 – 18.04.2024	Travail sur les représentations <ul style="list-style-type: none">- Photolangage autour de la notion d'accessibilité- Débat mouvant sur des affirmations issues des analyses des entretiens exploratoires (hypothèses de travail sous-tendant la recherche)
Séance 2 – 24.05.2024	Co-analyse sur les freins à l'accessibilité aux pratiques culturelles et sportives sur base des catégories du non recours (non demande, non connaissance, non proposition et non réception) <ul style="list-style-type: none">- Arpentage d'articles scientifiques- Extraits d'entretiens issus de la phase exploratoire
Séance 3 – 10.06.2024	Co-analyse sur les freins à l'accessibilité aux pratiques culturelles et sportives <ul style="list-style-type: none">- Co-analyse d'extraits vidéo Travail sur les pistes d'actions et recommandations pour répondre à ces freins <ul style="list-style-type: none">- Design thinking
Séance 4 – 10.09.2024	Séance de validation des constats et enseignements des séances précédentes Préparation des séances communes GRE-GRP

b. Le groupe de recherche expérientiel (GRE)

Ce groupe de recherche a rassemblé **22 personnes à faibles revenus**, selon la définition présentée plus haut, à savoir bénéficiant de revenus de remplacement, avec un focus sur le RIS, et/ou en situation de monoparentalité. Ces 22 participants étaient ainsi répartis : 14 en Wallonie et 8 à Bruxelles.

Ce groupe de recherche a eu un fonctionnement similaire au GRP. La seule adaptation a été la division de ce GR en deux groupes, l'un se réunissant à Bruxelles et l'autre, en Wallonie. De nombreux participants-experts de vécu ayant mis en avant la mobilité⁸ comme un frein à leur participation. Chaque GRE a été rencontré pour deux séances, qui ont été déployées selon un protocole d'animation similaire. Au vu de nos expériences antérieures et pour faciliter l'engagement des membres du GRE, nous avons choisi de rassembler ces quatre séances de travail sur une période plus restreinte : le 01/10 ; le 08/10 ; le 18/10 et le 25/10.

Les horaires ont été également adaptés, avec des séances organisées de 10h30 à 14h30 (notamment pour permettre plus de facilité avec les horaires scolaires et envisager la prise d'un repas commun et ainsi, la présence de moments de convivialité au cours du processus). Ces mêmes modalités pratiques ont été déployées lors des deux séances communes GRE-GRP. Les membres du GRE ont été défrayés pour leur participation à l'ensemble des séances.

⁸ Bien que l'ensemble de frais de déplacements aient été pris en charge.

Concernant les modalités de recrutement, nous nous sommes appuyées sur la passation de l'enquête menée auprès des personnes à faibles revenus. Après une explication quant au fonctionnement d'un groupe de recherche, tout répondant était convié, s'il le souhaitait, à laisser ses coordonnées à l'enquêteur-chercheur pour être recontacté et confirmer une éventuelle participation au GRE (sur base des dates et du territoire choisi, notamment)

Déroulé des séances – Outils méthodologiques – thématiques abordées

<p>Séance 1 – Wallonie – 01.10.24 Séance 1 – Bruxelles – 08.10.2024</p>	<p>Travail sur les représentations</p> <ul style="list-style-type: none"> - Photolangage autour de la notion du sport et de la culture <p>Co-analyse sur les freins à l'accessibilité aux pratiques culturelles et sportives</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mobilisation de persona
<p>Séance 2 – Bruxelles – 18.10.24 Séance 2 – Wallonie – 25.10.2024</p>	<p>Co-analyse sur les freins à l'accessibilité aux pratiques culturelles et sportives sur base :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'extraits issus des entretiens exploratoires - des résultats intermédiaires de l'enquête par questionnaire menée auprès des personnes à faibles revenus <p>Préparation des séances communes GRE-GRP</p>

- c. Des séances communes pour une mise en dialogue des savoirs collectifs produits par le GRP et le GRE – Le GRPE

Deux séances ont été organisées les 15 et 29 novembre. Elles ont réuni des professionnels, membres du GRP, et des personnes à faibles revenus, membres du GRE ainsi réparties : 10 participants professionnels et 8 participants experts de vécu. Ce nouveau groupe de recherche a été nommé GRPE. Dans le cadre de ces deux séances, nous nous sommes appuyés sur la méthodologie du croisement des savoirs, telle que développée par ATD-Quart monde⁹. Originellement, un croisement des savoirs vise à mettre directement en présence les différents groupes de pairs (groupe de participants porteurs d'un même type de savoir). Dans le cadre de cette étude, nous avons préféré adapter cette méthode en permettant à chaque groupe de pairs de produire son savoir propre, dans une temporalité adaptée, avant de passer à cette mise en dialogue.

Déroulé des séances – Outils méthodologiques – thématiques abordées

<p>Séance 1 – 15.11.2024</p>	<p>Travail en groupes de pairs : débat sur la place du sport et de la culture dans la lutte contre les inégalités sociales – mise en commun</p> <p>Co-analyse autour de trois freins identifiés par les participants comme prioritaires : légitimité ; matériel et préoccupations du quotidien</p>
-------------------------------------	--

⁹ <https://www.atd-quartmonde.org/nos-actions/penser-agir-ensemble/croisement-des-savoirs/>

<p>Séance 2 – 29.11.2024</p>	<p>Travail sur les pistes d'action et recommandations – Exposition itinérante</p> <p>Travail en sous-groupes mixtes</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Est-il pertinent/nécessaire de travailler spécifiquement l'accès des personnes à faibles revenus (impliquant un débat autour du terme lui-même) ? 2) Passage de la pratique collective à la pratique individuelle – comment le favoriser ? Est-il nécessaire de le favoriser ?
-------------------------------------	--

Section 4 - Phase quantitative

4.1. L'enquête auprès des personnes à faibles revenus



Les **objectifs** de cette enquête ont été :

- D'objectiver le phénomène du non-recours aux services du sport et de la culture en FWB par des personnes à faibles revenus ;
- De mieux appréhender les raisons explicatives quant à ce non-recours.

La construction de cette phase quantitative s'est appuyée à la fois sur les données qualitatives collectées par l'équipe de recherche ainsi que sur une revue de la littérature et la récolte de données statistiques disponibles¹⁰ sans en faire une forme de « *réalisme scientifique* » (Paugam, 2010), où la vérité scientifique doit passer seulement par le chiffre. En effet, les diverses études menées sur le non-recours montrent bien les limites d'une approche quantitative sans la relier à un éclairage qualitatif quant aux subjectivités individuelles, accessibilités localisées et aux parcours de vie.

C'est la raison pour laquelle cette enquête sert avant tout à éclairer la recherche en articulant les différents niveaux d'analyse plutôt que de les superposer. Cette approche nous a permis de

¹⁰ Nous nous basons essentiellement sur les méta données du Service de Lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale ([Bienvenue sur notre site - Service de lutte contre la pauvreté, la précarité et l'exclusion sociale \(luttepauvrete.be\)](#)), les données de l'Iweps ([Catalogue des indicateurs statistiques - WALSTAT \(iweps.be\)](#)) ainsi que sur le Monitoring des quartiers ([Home Page - Monitoring des Quartiers](#)).

requestionner en cours de route les catégories d'analyse construites ainsi que les fréquences et récurrences dans les faits observés ou mentionnés lors des entretiens.

Cette partie a été prise en charge pour partie à l'Université libre de Bruxelles sous la supervision du Pr. Pierre Artois. La passation a été gérée par le Crebis, tandis que l'analyse s'est faite conjointement. L'enquête a été administrée par le biais du logiciel d'enquête statistique et de sondage *LimeSurvey*. Pour mieux connaître les détails méthodologiques des enquêtes quantitatives se référer au rapport statistique rédigé séparément.

4.2. L'enquête menée auprès des professionnels de la culture et du sport en FWB

Les **objectifs** de cette enquête ont été :

- D'objectiver l'offre et les conditions d'accessibilité aux personnes à faibles revenus du point de vue des professionnels des secteurs concernés ;
 - D'identifier les freins et leviers à l'accessibilité des services culturels et sportifs pour les personnes à faibles revenus du point de vue des professionnels des secteurs concernés.
-

Nous avons déployé cette enquête auprès de l'ensemble des services de la culture et du sport en FWB repris dans la base de données en ligne du pouvoir adjudicateur. Le questionnaire a été envoyé par mail, avec deux campagnes de rappel.

Cette deuxième enquête a aussi été prise en charge par l'Université libre de Bruxelles sous la supervision du Pr. Pierre Artois. L'analyse s'est faite conjointement avec le Crebis. Pour mieux connaître les détails méthodologiques des enquêtes quantitatives se référer au rapport statistique rédigé séparément.

Chapitre 1. Les pratiques culturelles et sportives :

définition des concepts et fréquentation

« Aussi, ce qu'on veut dire par culture. Est-ce que ce n'est qu'aller voir quelque chose. Pour moi, un atelier créatif avec des enfants, c'est de la culture, si on fait du pain, si on va marcher en forêt, ça peut aussi ... Ça dépend des échanges qu'on a. Et donc, pour moi, ce n'est pas que des expos ou des bazars dans les musées. C'est aussi ça, mais ce n'est pas que ça. Ce n'est pas que des spectacles qu'on va voir, c'est aussi des spectacles qu'on fait. » (GRP - Séance 1)

« Pour le sport, il y a le bien-être social, physique et mental. Ça nous permet d'avoir la discipline et un bon rythme de vie. Donc il y a le plaisir. On apprend à se dépasser aussi. Il y a la question de l'accessibilité comme un peu partout. Donc, le moyen d'y aller, par rapport aux enfants, et des trucs comme ça. Ça permet une mixité sociale. C'est vrai que quand on fait du sport, on ne regarde pas vraiment ce que fait notre voisin dans la vie. Alors, il y a le côté de se réunir, avoir un accès gratuit et être libre d'accès. Il y a l'espace en communauté, le sport, ça réunit beaucoup de monde. Ça permet de s'intégrer dans un groupe. » (GRPE - Séance 1)

Ce chapitre est destiné à présenter le cadre conceptuel de cette recherche, notamment par un travail de définition des notions ici mobilisées. En effet, la question de recherche s'appuie sur plusieurs notions dont il importe de préciser les contours pour appréhender la teneur des résultats présentés dans les chapitres suivants.

Section 1 - Définition des concepts – Pauvreté, Culture et sport, représentations croisées

Avant d'envisager les pratiques culturelles et sportives des personnes « en situation de pauvreté », tel que prévu dans le cahier des charges lié à cette recherche, il convient de s'arrêter sur ces différents termes. En effet, dès l'entame de cette recherche, ces notions ont été questionnées à la fois au sein de l'équipe de recherche mais aussi par les participants aux groupes de recherche. Nous rendons compte de ces débats ci-dessous.

1.1. Passer du terme de « personne en situation de pauvreté » à « personnes à faibles revenus »

Comme indiqué dans la présentation du protocole méthodologique, nous avons retenu une définition restreinte de la pauvreté pour la construction de l'échantillon de l'enquête menée auprès des personnes concernées. Ce choix s'est appuyé sur la nécessité d'établir des critères objectivables afin de délimiter précisément le périmètre de la recherche. Dans cette optique, nous avons été contraintes de réduire la notion de pauvreté à sa seule dimension économique. Toutefois, dans les chapitres suivants, notre analyse adoptera une approche plus large, intégrant les différentes dimensions de la pauvreté, qu'il conviendra de définir et de nommer explicitement.

Nous observerons en effet une double dynamique à l'œuvre : d'une part, une volonté des participants à cette recherche de dépasser l'unique dimension économique du phénomène, pour en saisir toute la complexité ; d'autre part, une préférence pour une terminologie mettant l'accent sur l'insuffisance de ressources plutôt que sur le terme « pauvreté ». Ce paradoxe sera au cœur de notre réflexion.

Notre définition de la pauvreté repose ainsi sur deux sources de données. D'une part, elle s'appuie sur les cadres théoriques issus de la littérature scientifique et des textes législatifs. D'autre part, elle prend en compte la manière dont les participants du groupe de recherche, composé d'experts de vécu, ont choisi de se désigner eux-mêmes.

Dans une démarche de recherche collaborative, il est essentiel d'interroger les concepts mobilisés en tenant compte de leurs effets potentiels sur les publics avec lesquels – et non « sur » lesquels – les savoirs sont construits. Or, le terme « pauvreté » a suscité un certain malaise parmi les participants, rendant nécessaire une réflexion collective à ce sujet. Nommer une réalité, c'est conférer un pouvoir aux mots ; permettre aux personnes concernées de choisir elles-mêmes les termes qui les désignent constitue ainsi un moyen de rééquilibrer les rapports de pouvoir.

a. Cadrage théorique

Commençons tout d'abord par le pouvoir mandataire de l'étude. La FWB définit, dans son décret du 3 mai 2019 relatif à la lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités sociales, une personne en situation de pauvreté comme étant « *la situation d'un individu qui ne dispose pas des ressources réputées suffisantes pour vivre dignement dans une société et son contexte, notamment l'insuffisance de ressources matérielles et naturelles affectant la nourriture, l'accès à l'eau potable, les vêtements, le logement, les conditions de vie en général, mais également l'insuffisance de ressources intangibles et relationnelles telles que l'accès à l'éducation, l'exercice d'une activité valorisante, le respect reçu des autres citoyens, le développement personnel* ».

Cette définition s'appuie sur une conception large qui sort du champ purement économique. Elle met en avant le caractère multidimensionnel de la pauvreté qui se retrouve également dans la littérature académique. Lollivier (2008) distingue notamment la *pauvreté absolue*, qui s'appuie sur la notion de seuil de pauvreté, calculé sur base de paniers-type, en fonction de l'âge et du type

de famille, de la *pauvreté relative*, où « *la pauvreté n'est pas établie à partir de l'impossibilité d'acheter un panier défini, mais repose sur le fait que le citoyen pauvre ne peut accéder aux modes de vie jugés « normaux » par l'essentiel de la population.* » (p.23)

De son côté, Duvoux (2016) évoque également le fait que la notion de pauvreté se définit désormais, pour ce qui concerne les pays les plus riches, avant tout comme « *un statut social privant ceux qui en relèvent de la possibilité de participer pleinement à la vie collective ou de se réaliser en tant que personnes.* » (p.8). Il insiste néanmoins sur les multiples reconfigurations possibles de cette notion, souvent « insaisissable » en tant qu'objet sociologique.

Bien que reconnaissant ce caractère multidimensionnel et complexe à appréhender, Bresson (2007) rappelle qu'implicitement, tant dans le langage courant que dans l'analyse sociologique, la pauvreté renvoie à cette idée de manque, notamment d'ordre matériel. Pour évoquer ce manque, il s'agit également de considérer que la « pauvreté » ne peut se considérer comme un état à elle seule, mais qu'elle s'imbrique dans des rapports sociaux complexes. La pauvreté ne peut être considérée que lorsqu'elle se met en interaction avec d'autres, notamment la collectivité qui entraîne une « conscience de la pauvreté » (Paugam, 2005). Pour Simmel (1907), c'est notamment le rapport à l'aide publique qui entraîne le statut de « pauvre » pour un individu.

On le voit, malgré son apparente compréhension intuitive, la notion de pauvreté est complexe et renvoie à des réalités multiples. S'appuyer sur la notion de pauvreté en tant qu'objet de recherche implique donc d'opérer des choix, qui permettent à la fois la faisabilité de l'étude tout en rendant compte d'une définition qui puisse s'appuyer sur les représentations que s'en font les acteurs les premiers concernés. C'est à ces deux contraintes que nous avons tenté de répondre dans le cadre de notre étude.

Aussi, après avoir défini les cadres théoriques et institutionnels de la pauvreté, nous avons cherché à comprendre comment cette notion est perçue et vécue par les premiers concernés.

b. Ce que les personnes concernées en disent

Au-delà de ce cadrage théorique, il nous a semblé essentiel de débattre de ce terme au sein même des groupes de recherche. Les échanges ont alors plutôt porté sur la manière de désigner la notion de « pauvreté ». En effet, dès le début de nos travaux, les professionnels ont évoqué un malaise quant à ce terme. L'équipe de recherche avait d'ailleurs choisi lors de la passation des questionnaires de présenter l'enquête aux répondants comme une enquête destinée aux personnes ayant des revenus de remplacement, faisant référence aux indicateurs choisis pour définir la pauvreté, plutôt qu'au terme pauvreté lui-même.

Ainsi, lors des dernières séances de travail avec le GRE, un atelier a été consacré au choix du terme par lequel nous allions désigner le public concerné. Au terme « personnes en situation de pauvreté », les participants à la recherche ont préféré les termes de « personnes à faibles revenus », « personnes en difficultés financières » ou « personnes fragilisées ».

- « *Au niveau du nom, comment s'appeler ? Ça pourrait être une personne à faible revenu, une personne à faible revenu financier. C'est plus adapté, moins, on va dire, moins violent*

à dire que personne pauvre. La personne, elle l'accepte mieux qu'on dise qu'elle a un faible revenu que dire qu'elle est pauvre.

- *Oui, parce qu'elle est pauvre de quoi ?*
- *Pauvre de connaissance, pauvre argent ? » (GRPE – Séance 2)*

Par ailleurs, bien que les termes choisis aient mis l'accent sur la dimension économique de la pauvreté et sur les revenus, les participants ont insisté sur l'importance de considérer la question dans une acception large et pas seulement financière. En effet, le manque de ressources peut se manifester dans plusieurs aspects du quotidien des personnes. Il touche à la fois aux ressources financières, mais également, à d'autres aspects tels un réseau social moins étoffé, un moindre accès à certains biens et services. La question doit se considérer sous un spectre multidimensionnel.

Pour évoquer le public cible de cette recherche, nous utiliserons donc le terme « personnes à faibles revenus ». Toutefois, malgré l'usage de ce terme, et conformément aux nuances apportées par le GRE, bien que cette désignation insiste sur la dimension économique, nous tiendrons compte du fait que cette seule dimension économique n'est pas suffisante pour rendre compte de la complexité du phénomène. Une dénomination plus restreinte, qui ne doit donc pas cacher les autres dimensions qu'elle implique.

Lorsque nous utiliserons le terme « pauvreté » dans les pages qui suivent, c'est qu'il est alors fait référence à ce terme en tant que concept sociologique, notamment lorsque nous mobilisons les travaux d'autres auteurs.

1.2. La culture : une définition multiforme

La littérature scientifique s'accorde sur le caractère polysémique du terme « culture », dont la multiplicité des significations se chevauche et en complexifie la compréhension (Cuche, 2016). *« Le mot 'culture' véhicule des contenus affectifs si forts et si polémiques que l'on se dispute à son sujet avant même de s'expliquer. S'agit-il des « cultures », au sens ethnologique du terme, ou, dans une perspective plus anthropologique, d'une caractérisation de l'humanité de l'homme, comme la culture, par opposition à la nature ? S'agit-il de la « culture générale » que les parents désirent pour leurs enfants, et alors, celle-ci renvoie-t-elle aux Humanités ou à un contenu aujourd'hui moins circonscrit ? » (Fleury, 2008, p.7).* Les représentations partagées par les participants à cette recherche révèlent cette diversité de conceptions.

« Ou si tu demandes à quelqu'un ce que c'est la culture, beaucoup vont probablement te dire que c'est la peinture, la musique, les grandes thématiques de l'Art mais tout fait culture, la façon dont tu manges fait culture, parce que tu ne manges pas de la même façon que dans le pays voisin. Tout, tout, tout est culture, beaucoup en tout cas, c'est très, très large et très accessible, parce que chaque jour, chez-toi, il y a quelque chose de culturel que tu mets en place, même à ton niveau. La façon dont le repas se fait chez-toi, ce ne sera pas la même chose que chez-moi. Et tout ça, c'est culturel aussi à son niveau... » (Entretien – Professionnel de la culture)

Une multiplicité de conceptions à laquelle nous nous sommes heurtés dès les premières séances de travail avec le GRE lorsque nous demandions à chaque participant de définir le mot

culture au départ d'une image. Alors que la majorité des participants évoquaient une forme de culture liée aux pratiques artistiques et aux lettres, l'une des personnes avait choisi le soleil pour évoquer son pays d'origine et la chaleur qui lui manquait. Cette vision anthropologique de la culture est revenue à plusieurs reprises dans le GRE en évoquant la civilisation, la trace des anciens et les traditions, le folklore.

Cette anecdote met en évidence la co-existence de racines culturelles variées en chaque individu, et ce particulièrement pour les personnes qui ont à composer avec plusieurs cultures, dans leur pays d'origine, notamment lorsque celui-ci a connu la colonisation, ou dans le pays dans lequel ils ont immigré. On peut faire référence ici aux écrits de Hamisultane (2019) sur l'interculturalité. La diversité de provenance, plus affirmée dans le GRE de Bruxelles, amène un questionnement sur cette interculturalité.

- *« Parce que chaque pays, ils ont leur culture. Je connais les miennes, j'ai vécu en Belgique aussi, je connais un peu, c'est pas beaucoup... »*
- *« Les cultures de maintenant, par exemple le Brésil, on a la culture du Brésil de maintenant, mais avant qu'il y ait eu la colonisation, il y avait une autre culture. C'est bien d'aller à la base des cultures, pour comprendre l'évolution. »*
- *« L'idée de dire que tu as une culture, que tu rebranches aux autres, c'est ce qui fait d'eux ce qu'ils sont. On s'identifie à travers sa culture. Si maintenant on doit la partager, il n'y aura plus de diversité. Moi, je suis ce que je suis à travers ma culture. Ici, nous avons des points communs, ... Mais au-delà de ça, ..., c'est différent. Quasiment différent. La façon de dire bonjour, on a accepté que la main, elle est universelle. Mais ici en Belgique, j'ai appris à faire les accolades. Moi aussi, j'ai ma façon de saluer chez moi. » (GRE - Séance 1 - Bruxelles)*

Il ne s'agit donc pas tant de « culture » que de « cultures » au pluriel. La culture revêt une teinte différente en fonction de l'histoire et du vécu de chacun. Ceci n'est pas sans conséquences. De fait, l'incorporation personnelle de la culture par chaque individu, en fonction de ses origines, conditionne son appétit et son ouverture pour les activités culturelles. Cela sous-tend certains des freins que nous exposons aux chapitres 3 et 6 notamment lorsque nous verrons la difficulté de se représenter certaines pratiques culturelles ou sportives, inconnues dans sa culture d'origine.

Pour les membres du GRE, la culture évoque aussi l'apprentissage, les horizons qui s'ouvrent et les émotions ressenties. Les domaines cités spontanément en lien avec la culture sont les musées, les livres, la musique, le folklore, les spectacles, le théâtre mais aussi la compréhension des cultures qui façonnent les valeurs prédominantes dans une société.

« Oui, c'est ça. La culture différemment. Toutes les cultures mélangées. Parce qu'il y a les cultures, que ce soit sociale, que ce soit... Tu vois, c'est tellement riche, la culture, que tu vas très loin, en fait. » (GRE – Séance 1 - Wallonie)

« On peut aller sur la colonne de livres alors. Ça peut reprendre plein de choses différentes dans chaque bouquin. La peinture, l'histoire, la vie tout simplement, les études, la lecture, ... » (GRE – Séance 1 - Wallonie)

Par ailleurs, dans une autre acception, la culture peut également renvoyer à des habitudes, manières de vivre au quotidien et englober des éléments divers comme la cuisine ou les moments de rencontres :

« Ce qu'on a fait entre mamans fauchées, comme je vais dire, et bien on se retrouvait dans les soirées, dans les week-ends, moi je n'avais pas de télévision, il y en avait une qui avait la télévision, on avait une émission qui me plaisait, c'était auberge espagnole. Chacun apportait ce qu'il pouvait et on mangeait ensemble. Et mes enfants c'est leur meilleur souvenir, ils vont se dire, maintenant, ma fille, elle a trente-cinq ans, l'autre a vingt-huit ans, on n'est pas parti en voyage, on n'a pas fait des tas de choses, mais elles, elles se rappellent de ces fameux soupers qu'on faisait parce qu'ils ont pu avoir des rencontres culturelles qui étaient hyper intéressantes » (Entretien collectif – expert de vécu)

Les professionnels de la culture, du sport et de l'action sociale rejoignent cette acception large de la culture :

« La question de qu'est-ce que la culture ? et cette culture avec un C majuscule, beaucoup de gens ne s'y reconnaissent pas. Ça ne veut pas dire qu'ils n'ont pas de culture. Simplement c'est considéré comme une culture élitiste, européano-centrée, etc, etc. Il faut dépoussiérer cela et se poser la question de comment on fait dialoguer les cultures. (...) Il y a la barrière de la culture allochtone et puis la barrière des générations aussi.» (Entretien – Professionnel socio-culturel)

Si l'ensemble des participants à cette recherche insistent sur le caractère protéiforme de la notion « culture », nous devons rappeler, qu'étant commanditée par la FWB, cette recherche s'intéresse à la culture diffusée par les organisations soutenues par la FWB. Elle s'est, par conséquent, concentrée sur la culture institutionnelle, reconnue. Ce sont ces pratiques-là qui ont été investiguées. Or, comme nous venons de le voir, la définition de la culture dépasse largement cette conception. Ce qui veut par conséquent dire que tout un champ de la culture au sens large du terme n'a pas été investiguée dans le cadre de cette étude. Dans le même ordre d'idée, les pratiques à domicile n'ont pas fait partie du périmètre de la recherche alors qu'elles peuvent témoigner de pratiques culturelles et sportives intensives et variées.

Dans le cadre du présent rapport, lorsque nous écrivons les termes « culture » ou « pratiques culturelles », nous entendons par là la notion de culture institutionnelle, à savoir celle qui est rendue légitime par des institutions. Il est donc à considérer que de nombreux pans de la culture échappent à cette recherche et que nos constats portent sur une forme de culture particulière.

1.3. Le sport, sans oublier l'activité physique

L'acception large prévaut également pour la notion de sport. Plutôt que de parler de sport, les participants au groupe de recherche (professionnels et experts de vécu) préfèrent parler **d'activité physique**. Selon eux, le terme « sport » convoque, en effet, directement une image de compétition, d'assiduité, de club sportif, alors qu'ils souhaitent défendre une vision plus large.

« Ça, c'est quelque chose aussi et qui peut être un frein. Qui l'a été pour moi quand j'étais gamine, c'est que les clubs sportifs veulent faire de la compétition et qu'on n'a plus l'occasion de faire du sport pour le plaisir. » (GRE - Séance 1 - Wallonie)

Ce qui compte avant tout, aux yeux des membres des GR, c'est une pratique régulière et ludique. La notion de loisirs, essentielle pour inciter à la pratique, semble trop souvent oubliée ou secondaire lorsqu'on évoque le sport.

De manière générale, professionnels et experts de vécu mettent en avant une vision plutôt positive de l'activité physique, et du sport qui pousse à se dépasser, seul ou avec un soutien extérieur.

- *« Avant tout, c'est un délasserement, c'est une évason, c'est autre chose.*
- *Par le fait de s'activer, de prendre soin de soi, de repousser ses limites et de se challenger, c'est des mots et des images que j'associe au sport du coup oui. » (GRE - Séance 1 - Bruxelles)*

La santé et l'attention au corps sont également étroitement liées à la notion de sport et d'activité physique. Les activités citées spontanément sont la natation, la marche, la course, la pêche, la danse ou même les échecs. Ce dernier exemple a donné lieu à un débat au sein du GRE, qui s'est conclu par le souhait de mettre en avant que l'activité physique implique également une dimension mentale.

Les personnes concernées considèrent aussi que le sport et l'activité physique sont surtout des moyens de se vider la tête, de décompresser face à un quotidien complexe (voir chapitre 5).

Le terme « sport » continue d'avoir sa place également parce que ce qui importe c'est non seulement de promouvoir l'activité physique mais c'est justement aussi de diminuer les barrières pour accéder au sport dans la conception qui en est faite en termes de club et de compétition.

Dans le cadre du présent rapport, **nous utiliserons alternativement les deux termes, en évoquant activité physique et sportive**, mais ces deux notions seront considérées comme équivalentes, en adoptant une définition proche de celle de l'OMS, *« comme tout mouvement corporel produit par les muscles squelettiques qui requiert une dépense d'énergie. L'activité physique désigne tous les mouvements que l'on effectue notamment dans le cadre des loisirs, pour se déplacer d'un endroit à l'autre, sur le lieu de travail ou lors des tâches ménagères ¹¹»*. Nous n'avons pas considéré dans notre acception la question des tâches ménagères.

On a pu constater que les groupes de recherche aboutissent aux mêmes conceptions du sport et de la culture. Il ne semble pas y avoir non plus de différences entre Bruxellois et Wallons, entre zones urbaines et péri-urbaines (ou rurales), entre professionnels du secteur et personnes à faibles revenus.

¹¹ Source : <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/physical-activity>

Section 2 - Les interactions entre les pratiques sportives et culturelles et la lutte contre les inégalités sociales

Lors des séances communes, nous avons interrogé le groupe, composé de professionnels et d'experts de vécu, quant à la place de la culture et du sport dans la lutte contre les inégalités sociales. Les échanges ont été nombreux et ont permis de faire émerger plusieurs positionnements.

De manière unanime, professionnels et experts de vécu partagent l'idée que tant les pratiques culturelles que sportives ont de nombreux bienfaits pour tout un chacun. Elles permettent diverses formes d'apprentissage et un enrichissement, sur les plans physique et mental. Ces pratiques offrent la possibilité de relier les personnes et les font se sentir partie d'une communauté. Elles permettent, en certaines occasions et à certaines conditions, une forme de **mixité sociale** (lire chapitre 6).

« Dans une salle de cinéma, on ne demande pas aux personnes qui sont à côté d'où elles viennent. Du coup, ça amène une mixité, moins de stigmatisation. La culture permet d'aborder, d'énoncer les inégalités sociales. Du coup, ouverture vers l'autre et vers le monde » (GRPE – Séance 1)

« Au niveau psychologique, c'est sûr qu'il y a pas mal d'études qui sont sorties sur le fait que la pratique d'activités physiques, de manière générale, permet de -je vais schématiser- de penser à autre chose, d'oublier les soucis du quotidien. Donc, ça influe aussi sur le bien-être psychologique. Après, il y a la partie physique. Physique dans le sens santé. Quand on pratique une activité physique, de manière générale, on est en meilleure santé, on réduit le risque de tout ce qui est cholestérol, diabète, hypertension et toutes ces choses-là. Ça, c'est plus l'aspect de santé. Et puis alors, il y a l'aspect qui est aussi très, très important, qu'on retrouve de manière dominante chez les personnes qui ne pratiquent pas de manière régulière le sport ou l'activité physique, c'est ce côté social, qui permet de sortir de la routine, qui permet de rencontrer, d'aller vers l'autre, de s'ouvrir et aussi, le sport ou l'activité physique, il n'y a plus vraiment de classe sociale. En tout cas, dans certaines pratiques, je ne parle pas de sports bien spécifiques mais plutôt la pratique d'activité. » (GRPE – Séance 1)

Face à cette question de la mixité, le groupe estime cependant que certaines pratiques culturelles et sportives plus que d'autres semblent rester réservées à une élite, même si c'est parfois plus dans l'imaginaire que dans la réalité. De tels freins, que l'on peut qualifier de symboliques, font l'objet du chapitre 3.

Si l'ensemble des membres des deux GR reconnaissent donc ces différents bienfaits possibles, deux positionnements se dégagent quant à la place éventuelle des pratiques culturelles et sportives dans la lutte contre les inégalités sociales. Une première posture, majoritaire, met en avant l'utilité du sport et de la culture, comme un outil complémentaire, une porte d'entrée supplémentaire pour aborder la question des inégalités sociales. Mobiliser les pratiques

culturelles et sportives pour permettre à chacun de trouver sa place dans la société devient une des voies possibles.

*« On s'est rendu compte qu'il n'y avait pas de réponse à cette question-là, qu'on n'arrivait pas à en trouver une déjà. Et celle sur laquelle on s'est mis d'accord, c'était de dire que **la culture et les activités physiques peuvent servir à réduire les inégalités sociales, mais que ce n'est pas ni le seul outil, ni un outil miracle.** Ça fait partie d'un arsenal et de plein de possibles. »* (GRPE - Séance 1)

Pour d'autres membres des GR, bien qu'ils reconnaissent l'importance de pouvoir s'appuyer sur des voies multiples pour lutter contre les inégalités sociales, ils insistent sur le fait que certaines pratiques culturelles auraient néanmoins une particularité en offrant aux personnes des pistes de réflexion supplémentaires sur la société dans laquelle ils évoluent. En prenant part à des activités culturelles, en participant à la production de formes culturelles variées, les personnes retrouvent des moyens d'expression et de revendication, qu'elles ne pourraient pas trouver dans d'autres sphères de la société.

« Aux gens en difficulté de reprendre de la maîtrise sur ce qu'ils vivent et de pouvoir revendiquer les choses. Parce qu'on ne va pas leur donner, il ne faut pas rêver, on n'est pas dans une société qui va s'assurer que tout le monde va bien, que du contraire. C'est vraiment ça, c'est donner des outils aux gens pour se positionner, dire : moi, je ne veux pas d'une société comme ça. » (GRPE - Séance 1)

Outil essentiel, de par ses spécificités propres, ou outil complémentaire, il n'est sans doute pas utile de trancher cette question. Ce qu'il importe de retenir, c'est que si, de prime abord, l'accès aux pratiques culturelles et sportives pourrait sembler être un aspect secondaire dans la lutte contre les inégalités sociales, face notamment à la satisfaction de besoins matériels dits primaires – accès au logement, à l'emploi, à une alimentation de qualité, ...-, l'on constate que tant pour les professionnels que pour les personnes concernées, cette accessibilité est nécessaire car elle renvoie plus largement à la place que chacun peut prendre au sein de la collectivité. En ce sens, cela renvoie au caractère émancipateur que peuvent jouer sport et culture.

Et étant donné cette place essentielle pour que chacun soit partie intégrante de la société, le groupe se questionne sur le financement des secteurs sportifs et culturels. En effet, pour rendre ces pratiques accessibles à tous, des dispositifs de gratuité sont mis en place mais ceux-ci n'atteignent pas toujours leur cible et peuvent être lourds administrativement. On peut donc s'interroger s'il ne serait pas plus efficace de financer ces secteurs à la base, par le biais de la sécurité sociale. On y reviendra au chapitre 2.

Section 3 - Les pratiques culturelles et sportives des personnes à faibles revenus – Quelques grandes tendances

Les réponses fournies par les personnes à faibles revenus au questionnaire sur les pratiques culturelles et sportives nous permettent de mettre en évidence les activités les plus pratiquées et les facteurs principaux déclarés comme frein à l'activité culturelle et sportive.

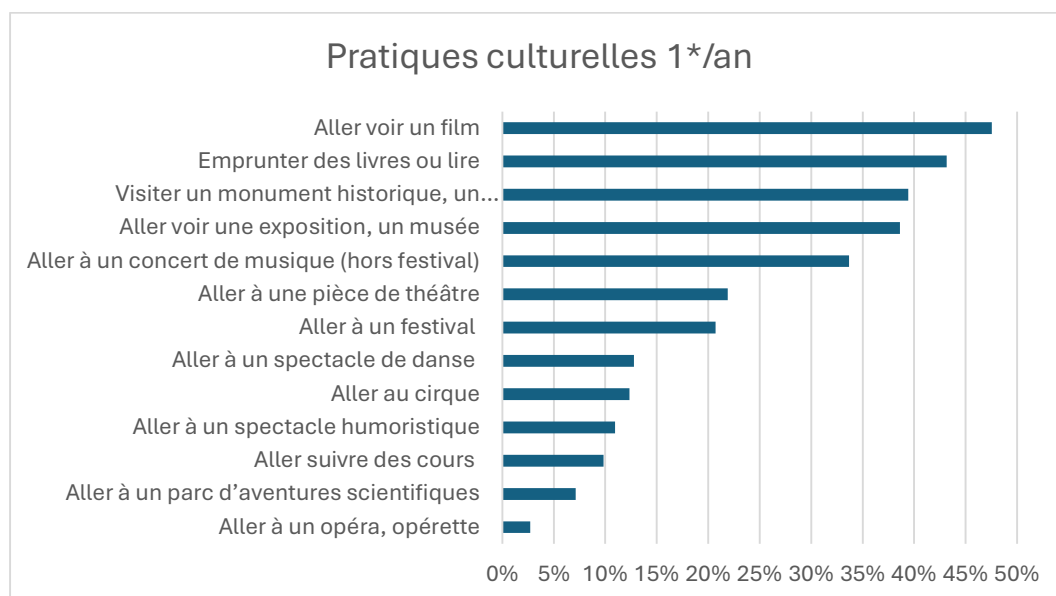
Le questionnaire adressé aux professionnels a permis de récolter leur perception sur les freins, pour ce public, à la pratique culturelle et sportive. Des rapports statistiques détaillés sont par ailleurs disponibles. Nous n'évoquons ici que les points principaux, en plus des autres données qui seront présentées dans les différents chapitres de ce rapport.

3.1. Les pratiques déclarées par les personnes en difficultés financières

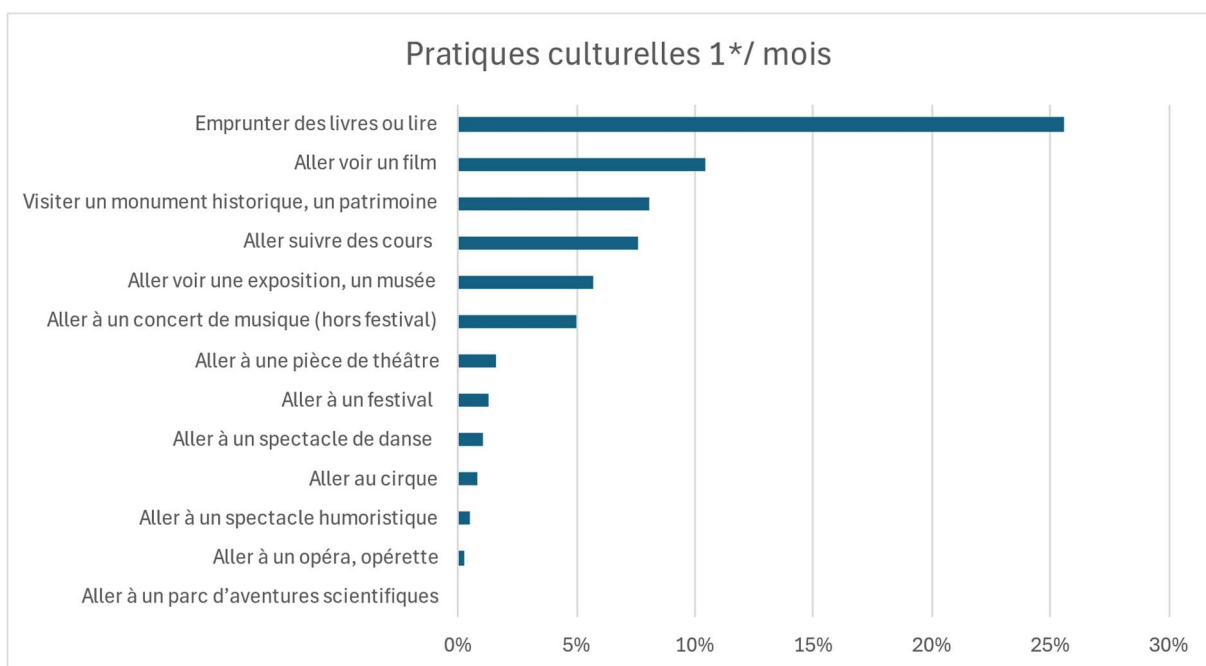
a. Les pratiques culturelles

Parmi les différentes **pratiques culturelles** évoquées dans le questionnaire soumis aux personnes, l'activité la plus pratiquée est d'aller au cinéma et la moins fréquente, de se rendre à l'opéra, sans surprise. La majorité des réponses indique une absence de pratique sur l'année écoulée.

Figure n°1 – Fréquences des activités au cours de l'année écoulée

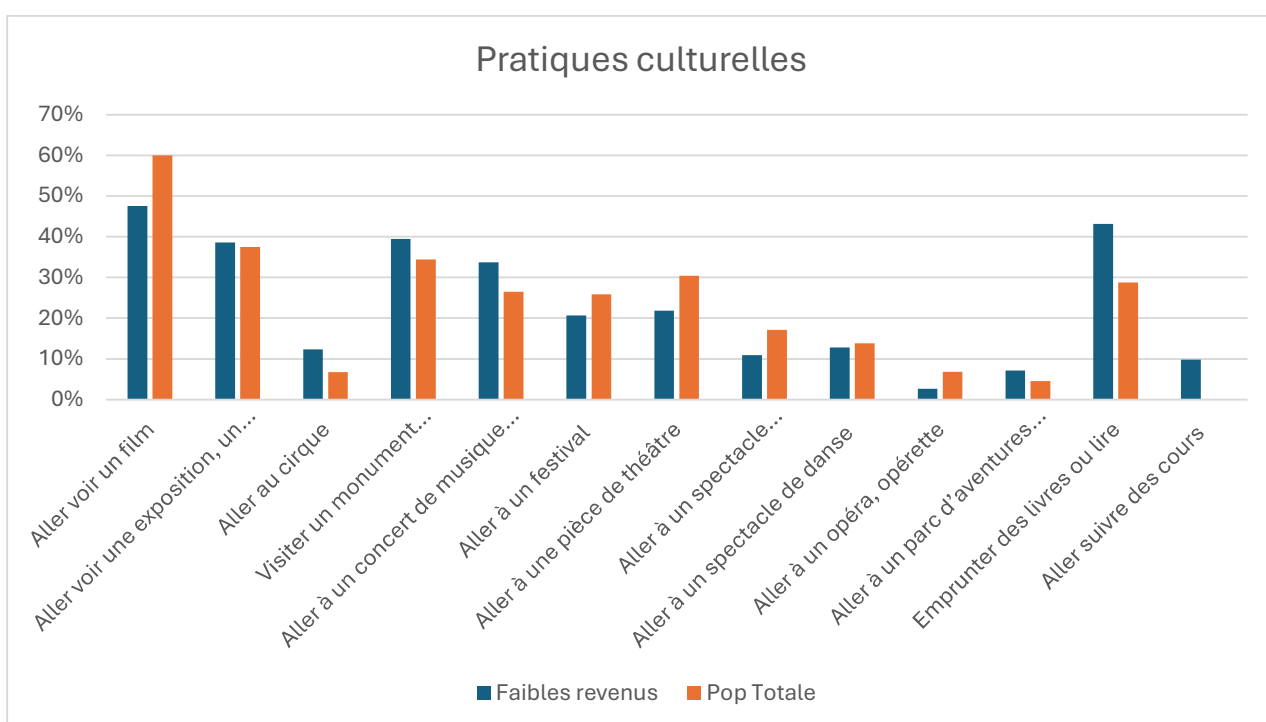


Dans le graphique ci-dessous, nous avons pris en compte une pratique plus assidue, c'est-à-dire la fréquentation au moins une fois par mois. La bibliothèque prend la première place mais le reste du classement est comparable au graphique précédent. Les pourcentages sont bien évidemment moindres pour une activité mensuelle.



Le graphique ci-après montre les résultats de l'enquête dans le cadre de la présente recherche orientée vers les personnes à faibles revenus (en bleu) et ceux issus de l'enquête réalisée précédemment par la FWB auprès de la population générale, retravaillée pour les 10 territoires (en orange). La comparaison n'était pas un objectif en soi. Il faut donc manier cette comparaison avec prudence étant donné les différences d'objets, de temporalité et de méthodologie entre les études.

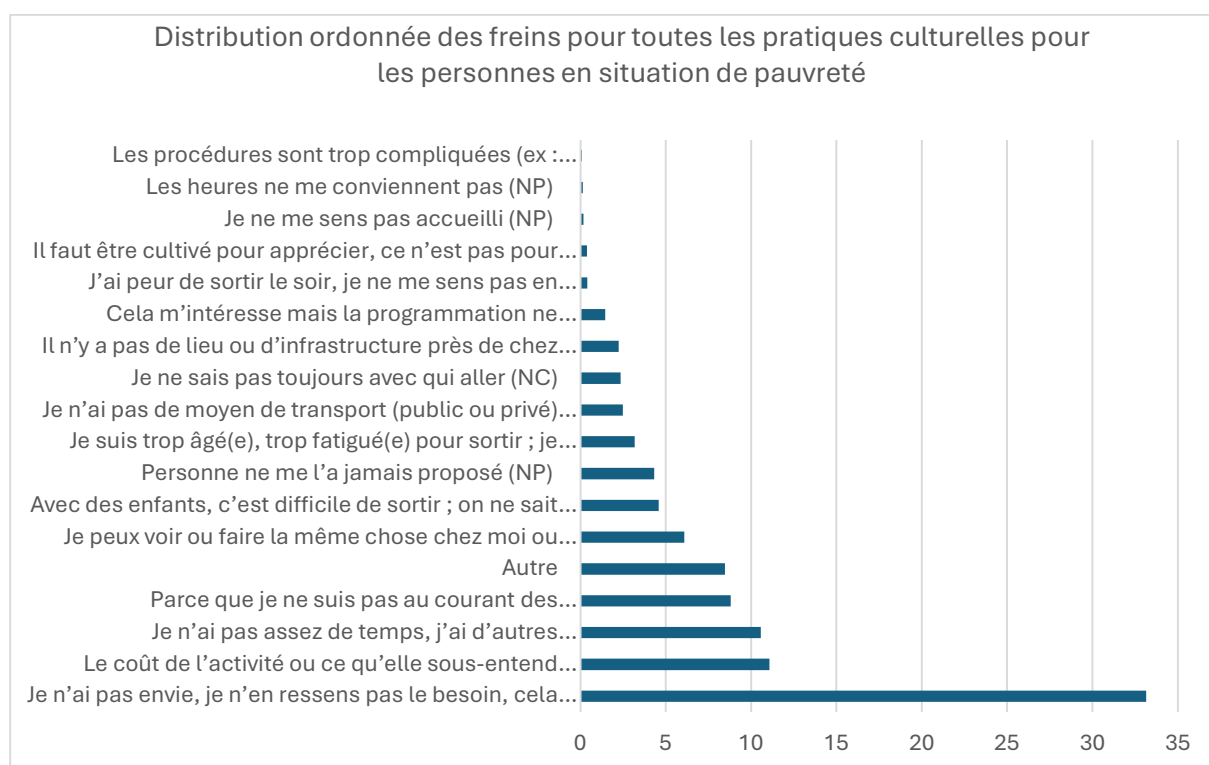
Figure n°2 – Comparaison pratiques culturelles populations à faibles revenus et population totale retravaillée pour les 10 territoires



Les **freins** par activité culturelle sont récurrents. L'enquête auprès des personnes concernées leur demandait de citer spontanément trois freins à la participation culturelle et sportive. Nous ne présentons donc pas de liste de freins. Parmi les 13 activités ciblées, nous retrouvons 4 freins principaux qui sont par ordre de fréquence : (1) le manque d'envie/d'intérêt, (2) le coût, (3) un manque de temps et les préoccupations du quotidien, et (4) un manque de connaissance de la programmation, de l'offre disponible. Ces freins seront détaillés dans les chapitres suivants.

En contrastant les variables, nous constatons que les facteurs temporels et financiers sont plus importants pour les familles monoparentales que pour les autres catégories de répondants. Ceci s'explique par le cumul des charges financières, organisationnelles et d'éducation à devoir assumer en solo. Le fait d'habiter en zone urbaine ou péri-urbaine n'a pas d'effet prégnant. Le facteur mobilité est, par contre, plus prononcé en Région wallonne qu'en Région bruxelloise. La question du genre n'a pas d'effet particulier à part pour les familles monoparentales. La variable âge accroît les deux premiers freins cités ci-dessus.

Figure n°3 – Freins principaux à la pratique culturelle (réponse spontanée)



Pour plus de détails, nous renvoyons vers le rapport statistique.

b. Les pratiques sportives

En ce qui concerne le **sport**, 47% des répondants indiquent avoir eu une activité physique au cours de l'année écoulée. Ce taux est inférieur à celui renseigné dans l'étude ADEPS de 2019 pour

les adultes (55%)¹², (Adeps, 2019). Tout comme pour la culture, la comparaison n'était pas un objectif en soi. Il faut donc manier cette comparaison avec prudence étant donné les différences d'objets, de temporalité et de méthodologie entre les études.

De nombreux facteurs affectent la pratique sportive, qui diminue avec un faible état de santé, avec l'âge, avec le fait d'être une femme, d'avoir une famille monoparentale et d'habiter en milieu péri-urbain. Nous renvoyons vers le rapport statistique pour de plus amples détails.

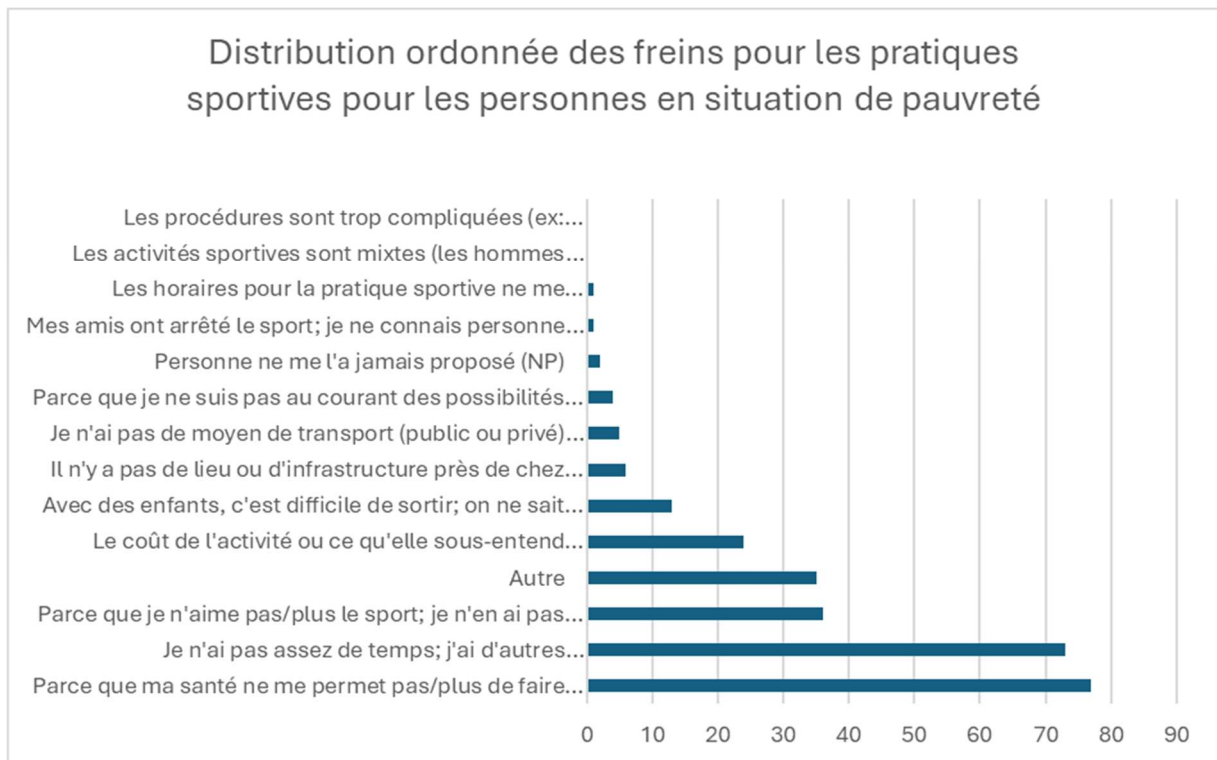
Les disciplines principales évoquées sont : l'aérobic ou fitness, la marche, la course à pied et le football. Le sport est tout d'abord pratiqué pour se sentir mieux (29%), pour s'amuser (10%) et, en troisième lieu, parce qu'il fait partie du quotidien depuis longtemps (8%). Être en forme et s'amuser sont également les deux raisons principales ressortant de l'étude Adeps.

55% des répondants à l'enquête précisent qu'ils pratiquent leur activité dans un club sportif. Le club sportif tel qu'entendu dans l'enquête peut être un club soutenu par l'Adeps mais dans la plupart des cas il s'agissait d'une structure commerciale, souvent le Basic Fit. La première raison avancée pour ne pas fréquenter de club sportif est le fait de pouvoir plus facilement pratiquer un sport librement, comme la course ou la marche. Le coût apparaît en deuxième position mais avec un taux nettement plus faible. Il est intéressant de noter que le coût abordable est néanmoins le premier motivateur à s'affilier à un club en particulier et seulement ensuite interviennent la proximité géographique ou la fréquentation du club par des amis. La qualité de l'encadrement qui ressortait comme premier facteur de choix dans l'étude Adeps arrive, dans notre enquête, en 4^e position.

Les **freins** à la pratique sportive sont principalement l'état de santé et le manque de temps ou préoccupations autres liées au quotidien. L'enquête auprès des personnes concernées leur demandait de citer spontanément trois freins à la participation culturelle et sportive. Nous ne présentons donc pas de liste de freins. Il est interpellant de constater que le sport est reconnu comme améliorant la santé mais en même temps, c'est précisément l'état de santé qui empêche une pratique sportive. Et il en va de même pour les priorités du quotidien où le sport aide à se « vider la tête » et à faire face aux difficultés quotidiennes alors qu'en même temps, ce quotidien vient empêcher la pratique sportive. Après ces deux premiers freins, viennent le manque d'attrait pour le sport et le coût.

¹² Dans le cadre de l'étude menée par l'ADEPS (2020), au sein de la population résidant en FWB, le pourcentage des personnes pratiquant au moins 2 heures d'activités physiques et sportives durant la semaine était de 55% (N=2462). Une mise en parallèle est toutefois à interpréter avec prudence, les enquêtes ayant été menées sur des échantillons séparés, à des années différentes et selon des méthodologies propres à chaque enquête

Figure n°4 : Freins principaux à la pratique sportive (réponse spontanée)

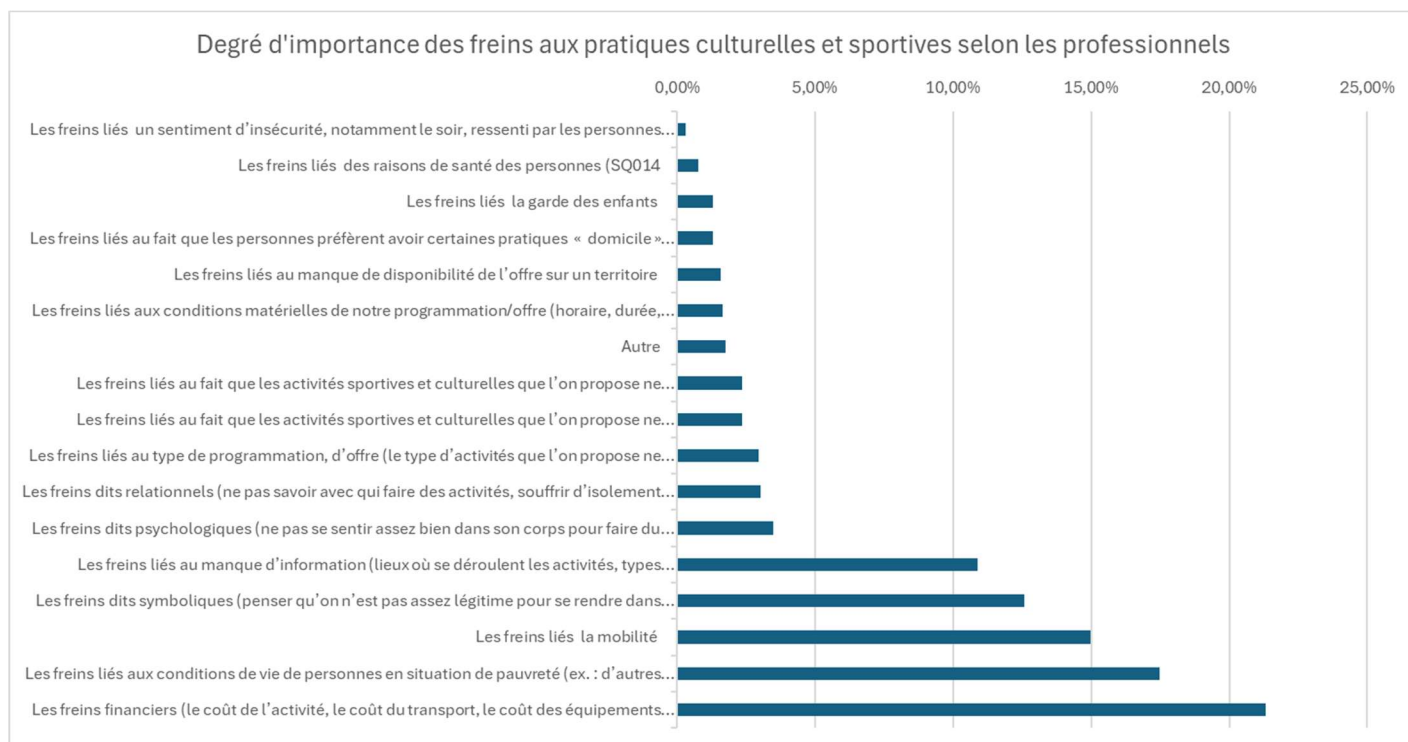


3.2. Les freins perçus par les professionnels du sport et de la culture

Le graphe ci-dessous illustre les freins perçus par les professionnels. Il est intéressant de noter que les professionnels mettent en avant les freins principaux (pratiques sportives et culturelles confondues) dans l'ordre suivant : financier, conditions de vie, mobilité et frein symbolique.

Si la prépondérance du frein financier semble plus importante chez les professionnels (en 1^{ère} position contre la seconde pour les personnes concernées, pour ce qui est des pratiques culturelles), on note que les conditions de vie, dont le manque de temps, et les préoccupations du quotidien occupent toujours une place essentielle dans la question des freins les plus cités que ce soit par les personnes concernées ou par les professionnels.

Figure n°5 : Freins à la pratique sportive et culturelle tels que perçus par les professionnels du sport et de la culture



Les différents freins mis en évidence ci-dessus sont repris aux chapitres suivants qui sont consacrés aux freins matériels (chapitre 2), au sentiment d'illégitimité (chapitre 3), à la méconnaissance (chapitre 4) et enfin aux freins liés à la situation de pauvreté (chapitre 5) ou à des publics spécifiques (chapitre 6).

Section 4 – Conclusion

Le terme « personnes en situation de pauvreté » est considéré comme stigmatisant par les personnes elles-mêmes, nous lui préférons donc, en accord avec les membres du GRE, le terme « **personnes à faibles revenus** ». Cette dénomination rend compte de nos choix pour délimiter notre périmètre d'étude, puisque nous nous sommes principalement intéressés à la situation des personnes disposant de revenus de remplacement et/ou aux familles monoparentales, groupes considérés comme étant sous le seuil de pauvreté. Cependant, dans nos analyses, nous adopterons une vision plus large de la notion de pauvreté, prenant en compte son caractère multidimensionnel. Nous n'utilisons le terme pauvreté que lorsqu'il est mobilisé en tant que concept sociologique en faisant référence à d'autres auteurs.

De même, nous soulignons que le terme « culture » recouvre de nombreuses facettes (anthropologique, institutionnel, habitudes, interculturalité). Toutefois, le périmètre de l'étude se concentre sur la culture que l'on peut qualifier de **culture institutionnelle**. Lorsque nous écrivons les termes « culture » ou « pratique culturelle », il faut donc comprendre ces notions dans ce périmètre précis de la culturel institutionnelle.

Quant à la notion de « sport », elle véhicule des notions de clubs sportifs et de compétition alors que ce qui importe, aux yeux des participants, c'est le mouvement et le loisir. Nous utiliserons donc les termes « sport » ou « pratiques sportives » en nous référant au cadre de l'OMS, dans une perspective plus englobante qui est celle d'« **activité physique** ».

Ce chapitre a aussi mis en évidence que l'activité physique et la culture apportent un bien-être social, physique et mental et qu'ils permettent, dans une certaine mesure, d'approcher une mixité sociale. Les pratiques sportives et culturelles sont considérées comme des outils pouvant être mobilisés pour faire face aux inégalités sociales. Jugés complémentaires par les uns ou essentiels par d'autres mais en tout cas utiles pour donner une place dans la société.

Sur la pratique-même, relevons ici que la majorité des répondants à l'enquête ne participent pas aux activités culturelles et sportives présentées. Les freins principaux relevés pour accéder à la culture sont **le manque d'intérêt, le coût, le manque de temps et les préoccupations du quotidien, et le manque de connaissance de la programmation, de l'offre disponible**. Pour les pratiques sportives, il s'agit de freins liés à **la santé, au manque de temps ou préoccupations liées au quotidien, au manque d'intérêt et au coût**.

Relevons enfin que la perception des freins par les professionnels diffère des freins mentionnés par les personnes concernées, en tout cas pour ce qui est du frein financier, qu'ils mettent, en premier, avant les conditions de vie, la mobilité et le frein symbolique.

Chapitre 2. Développer des pratiques sportives et culturelles en dépit des contraintes matérielles multiples

« Je crois que ce serait au niveau financier, parce que le prix du musée est quand même assez cher, du moins pour trois personnes, deux enfants et une maman qui ne travaille pas ni rien. C'est compliqué de suivre et de faire des sorties, surtout à des musées. Parce que quand, moi-même, j'ai su le prix, j'ai fait non, je ne vais pas y aller finalement. Donc, moi, le gros frein qui pourrait se poser, c'est le financier. »
(GRE - Séance 1 - Wallonie)

Dans le cadre de ce chapitre, nous visons à montrer que l'accès aux pratiques sportives et culturelles des personnes à faibles revenus ne peut s'envisager que si l'on prend en compte les multiples contraintes matérielles auxquelles ces personnes sont quotidiennement confrontées.

Nous abordons tout d'abord la question du coût des activités, en insistant sur les « coûts cachés » liés aux activités elles-mêmes et pourtant rarement pris en compte au sein des différents dispositifs de réduction des prix. À cet égard, nous verrons que ces dispositifs restent largement méconnus des publics les premiers concernés. Nous évoquons ensuite la question de la gratuité qui implique de multiples défis pour être un véritable outil en termes d'accessibilité. Ces différentes questions figurent dans la première section de ce rapport.

La deuxième section porte sur les questions d'accessibilité physique et géographique. Sous cet angle, nous verrons que la mobilité constitue un frein à la pratique et ce, particulièrement en Wallonie tant en zone urbaine que péri-urbaine. Il ne s'agit pas uniquement de l'offre de transport mais également de la dispersion de l'offre culturelle et sportive sur le territoire et de la familiarité du public avec les modes de déplacement. Nous relevons aussi sous cette section certaines questions liées à l'insécurité mais également à l'accessibilité en termes d'horaire ou de modalités d'inscription. Le dernier point touche à l'ergonomie du lieu.

Section 1 - Les coûts cachés et les dispositifs de réduction de prix ou de gratuité

1.1. Les coûts cachés, parfois trop nombreux pour y faire face

Les activités sportives et culturelles ont un coût, en partie supporté par la collectivité, lorsqu'elles sont subventionnées, mais dont une partie reste à charge du public. Sans surprise, pour un public qui connaît des difficultés financières, ce prix est un frein à la participation.

« Un parent qui arrive déjà à nourrir sa famille est content à la fin du mois mais ne peut pas se permettre en fait d'offrir des activités sportives. » (Entretien - Professionnel du sport - Bruxelles)

« Les gros cinémas, la place, elle est super chère. Je crois que c'est 11 euros un truc comme ça. Ce n'est pas possible. Si tu vas à deux, ça te coûte 30 euros. D'aller en famille, du coup, ça devient un budget énorme. Avant, le cinéma, c'était... moi, quand j'étais petite, c'était 5 euros. Maintenant, c'est le double. Et encore, je crois que c'est encore plus cher que 11 euros. » (GRE – Séance 2 - Bruxelles)

Pour les personnes concernées, le budget familial étroit limite les choix pour son affectation. La stratégie financière va privilégier la satisfaction des **besoins essentiels** de la vie quotidienne. Le « loisir » ne vient qu'après, pour des raisons financières mais aussi parce que les questions d'argent – ou plutôt de manque d'argent - mobilisent tellement le temps et l'esprit qu'il n'y a pas d'espace pour même penser à des activités culturelles ou sportives. Lorsque chaque jour, il s'agit de jongler entre de multiples choix contraints – payer telle facture ou telle autre, débiter telle ou telle démarche pour obtenir une aide supplémentaire -, la charge mentale liée à la gestion budgétaire peut s'avérer très lourde. À cela se rajoute encore un possible sentiment de culpabilité à s'autoriser des loisirs. Ces points seront développés dans les chapitres 4 et 5.

Deux observations doivent être faites au sujet du prix. Premièrement, les activités peuvent pâtir d'une **représentation inexacte du prix**. Par exemple, les membres du GRE se sont interrogés sur le prix d'une place d'opéra. Lors de la pause, plusieurs d'entre eux ont entrepris des recherches sur leur téléphone et découvert des prix moyens autour de 25 euros, alors qu'ils s'imaginaient un prix bien plus élevé, inabordable. Le même constat est dressé pour les musées.

«[Lors de notre enquête], quand ils disaient l'entrée est trop chère, alors on disait : à combien vous estimez l'entrée au musée ? Ils nous sortaient 30, 40€ » (GRP - Séance 1) ¹³

Ensuite, **le coût doit être vu de manière globale**, ce qui implique notamment de tenir compte des quatre éléments suivants qui constituent les « **coûts cachés** » :

- i. Le prix de participation en tant que tel
- ii. Les coûts accessoires
- iii. La taille de la famille
- iv. La continuité de la pratique

Les **coûts accessoires** reprennent la tenue adéquate (pour le sport mais aussi l'activité culturelle). Ce coût est d'autant plus important que l'activité est pratiquée par des enfants en croissance ou que l'équipement change en fonction de la saison. Comme les activités des enfants sont souvent rendues prioritaires par rapport à celles des parents, cette allocation de budget pour les enfants peut empêcher les parents d'avoir une pratique pour eux-mêmes. La question de l'entretien de cet équipement se pose également. Ainsi, certaines associations qui organisent des activités sportives mettent à disposition et lavent les tenues utilisées afin de ne

¹³ Alors que le prix réel oscille entre 2 et 9 euros, avec un prix médian de 5 euros. Cfr. Étude portant sur l'accessibilité des institutions muséales pour les personnes en situation de pauvreté, MSW, 2024

pas grever le budget familial de coûts énergétiques. Dans la même optique, la possibilité de prendre une douche sur place est offerte.

Outre l'équipement, les coûts accessoires portent également parfois sur la location d'espaces indispensables à l'exercice de certaines activités. Ainsi, une participante du GRE, passionnée de danse, évoquait les difficultés qu'elle rencontre pour trouver des espaces adaptés où réaliser ses entraînements.

Il s'agit également de prendre en compte les coûts liés au transport pour s'y rendre. La question de la mobilité touche tout autant les professionnels des secteurs culturels et sportifs qui connaissent aujourd'hui plus de difficultés à affréter des bus, par exemple pour mettre en place un système de navette, à cause d'une augmentation des coûts énergétiques.

Enfin, doit être pris en compte tout ce qui accompagne l'activité comme un goûter ou des boissons, et ce d'autant plus que de nombreux endroits (tels les cinémas) obligent à acheter les produits sur place, souvent à des prix plus élevés qu'en grande surface.

La **taille de la famille** intervient également :

« C'est une moyenne de trois cents euros pour s'inscrire à un club de sport sur une année, mais un enfant, ça va, deux ça devient difficile et s'il y en a trois, s'il y a deux ou trois enfants, ... Même s'il y a une réduction pour le deuxième ou troisième enfant d'une fratrie, je pense que ça va quand même devenir cher. Et la réduction, elle est si on s'est affilié au même club. S'il y a un gamin qui veut faire du basket, un gamin qui veut faire du foot et une troisième, c'est une fille qui fait de la danse, à chaque endroit, donc, la cotisation, elle sera complète pour chaque enfant. » (Entretien - Professionnel du sport)

Ainsi, de nombreux parents peuvent renoncer à financer une activité pour eux-mêmes afin de pouvoir l'offrir à leurs enfants. Précisons d'ailleurs que dans de nombreuses communes, les dispositifs de réduction des coûts pour s'inscrire dans un club, tel le chèque-sport, sont parfois réservés aux seuls mineurs.

Et, enfin, **la continuité de la pratique**. En effet, comme nous l'avons mentionné au chapitre précédent, c'est la pratique dans la durée avec une fréquence régulière qui est souhaitée par les personnes, particulièrement pour l'activité physique.

« Dans le cas du sport, ce n'est pas le prix d'une seule journée, c'est sur le long terme. Et on n'a pas forcément le budget sur le long terme. On peut peut-être se le permettre une fois mais 5 à 6 fois d'affilée, c'est plus compliqué. » (GRPE - Séance 1)

1.2. Des dispositifs de réduction de prix ou de gratuité, mais méconnus et peu utilisés

Ce frein financier est une réalité connue par les professionnels des secteurs et plusieurs dispositifs existent pour réduire le prix des activités sportives et culturelles. En voici quelques-uns à titre illustratif :

CULTURE	SPORT
<p>Tickets article 27 <u>Responsable</u> : ASBL article 27. Distribution des tickets par des associations de l'action sociale ou les CPAS. Les CPAS n'ont pas d'obligation en la matière. La politique varie d'un CPAS à l'autre. <u>Bénéficiaire</u> : ayant-droit du CPAS ou d'une association sociale partenaire de article 27 <u>Aide</u> : le coût de participation est ramené à 1,25€ pour le bénéficiaire <u>Financement</u> : le partenaire culturel supporte une partie du coût.</p>	<p>Chèques-sport <u>Responsable</u> : la commune. Toutes les communes n'octroient pas des chèques-sport. Et chaque commune peut décider des conditions d'octroi du chèque. <u>Bénéficiaire</u> : habitant de la commune. Les communes peuvent limiter l'utilisation à certains publics (ex : Molenbeek St-Jean réserve ses chèques sport et culture aux enfants de 3 à 18 ans dont le revenu familial est limité) <u>Aide</u> : le montant de l'aide dépend de la commune (ex : Molenbeek St-Jean attribue un chèque de 50 euros).</p>
<p>Musées gratuits <u>Responsable</u> : ASBL arts et publics, pour la promotion de la gratuité des musées <u>Bénéficiaire</u> : tout visiteur du musée le premier dimanche du mois¹⁴. <u>Aide</u> : gratuité des 160 musées partenaires en FWB le premier dimanche du mois, au minimum pour leur collection permanente. <u>Financement</u> : compensation financière de la gratuité par la FWB. Effectif depuis 2013.</p>	<p>Intervention mutuelles adultes <u>Responsable</u> : les mutuelles belges <u>Bénéficiaire</u> : les affiliés à la mutuelle en règle de cotisation complémentaire. <u>Aide</u> : intervention dans les frais d'abonnement à un club. Le montant varie en fonction de la mutuelle mais oscille aux alentours de 50 euros.</p>
<p>Pass musées <u>Responsable</u> : société coopérative fondée par 4 organisations - le Conseil bruxellois des musées, le Vlaams Museumoverleg, ICOM Belgique/Wallonie-Bruxelles/Musées et Société en Wallonie et publiq asbl <u>Bénéficiaire</u> : tout acheteur du pass musée <u>Aide</u> : réduction du prix d'entrée sur base de l'achat d'un abonnement pour 1 an, valable pour la Flandre, la Wallonie et Bruxelles. Le pass coûte 59 euros pour visiter 254 musées sur l'année</p>	<p>Intervention mutuelles enfants <u>Responsable</u> : les mutuelles belges <u>Bénéficiaire</u> : enfants des affiliés à la mutuelle en règle de cotisation complémentaire. <u>Aide</u> : remboursement dans les frais de classes de dépaysement en période scolaire (classes de mer, neige, vertes, voyages scolaires), séjours résidentiels, plaines & stages hors période scolaire. Le montant est variable d'une mutuelle à l'autre.</p>
<p>Pass culture Marolles <u>Responsable</u> : 6 lieux culturels des Marolles avec le soutien de la ville de Bruxelles et de la coordination sociale des Marolles <u>Bénéficiaire</u> : habitants, travailleurs, étudiants et élèves des Marolles <u>Aide</u> : Réduction du prix d'entrée de près de 50% dans 6 lieux culturels des Marolles</p>	<p>Passe-sports <u>Responsable</u> : ville de Charleroi <u>Bénéficiaire</u> : habitants de la ville <u>Aide</u> : abonnement de 10 séances, parmi un éventail de différentes pratiques sportives, pour 10 euros (tarif habitant du territoire).</p>
<p>Prescriptions muséales <u>Responsable</u> : ville de Bruxelles <u>Bénéficiaire</u> : patients</p>	

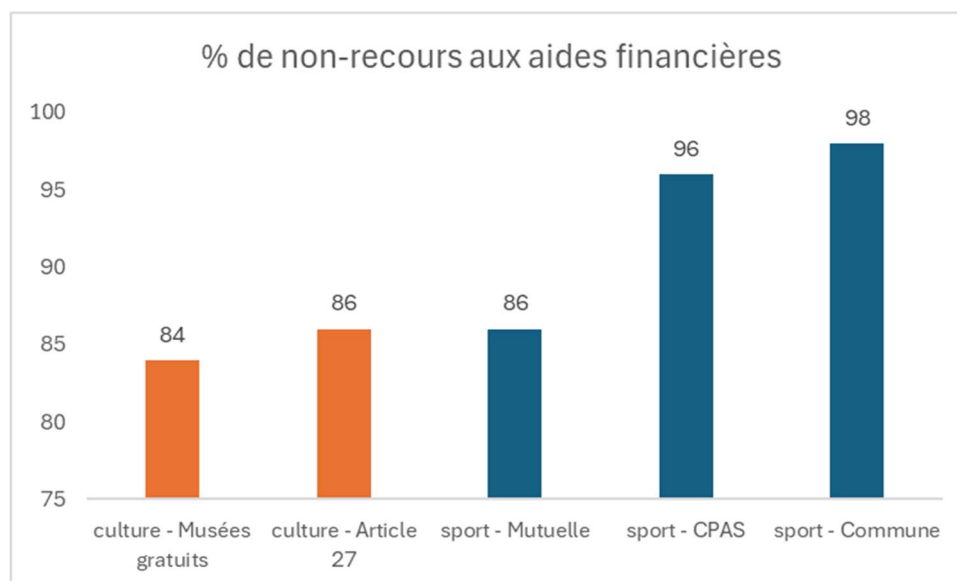
¹⁴ Il existe un dispositif de gratuité similaire depuis 1997 pour les musées fédéraux les premiers mercredis du mois.

<u>Aide</u> : permet aux professionnels de la santé de prescrire à leurs patients, dans le cadre de leur suivi thérapeutique, des visites gratuites à 14 musées de la ville de Bruxelles	
Quelques initiatives individuelles : certains offrent toujours la gratuité, d'autres proposent des tickets suspendus (des spectateurs qui en ont les moyens achètent des tickets au bénéfice de personnes précarisées), ou pay what you can (pas de tarif imposé, les personnes sont libres de payer ce qu'elles peuvent)	

Nous pouvons noter que la plupart des aides mentionnées ci-dessus sont généralistes. Il n'y en a que peu qui visent spécifiquement un public aux faibles revenus.

Malgré l'existence de nombreux dispositifs, tant les résultats de l'enquête réalisée auprès des personnes que les échanges menés au sein du GRE font émerger un constat sans appel : ces **dispositifs de gratuité ou de réduction de prix sont insuffisamment connus** des personnes elles-mêmes.

Figure n°6 : non-recours au dispositif de réduction de prix selon les réponses fournies par les personnes à faibles revenus



La raison principale du non-recours est la non-connaissance mais il est intéressant de noter que, pour les articles 27, les répondants invoquent aussi le fait de ne pas se le voir proposé (13%). Laurence Noël (2021) indique ceci au sujet de cette non-proposition : « *Moins souvent citée par les professionnels, la non-proposition des droits déplace la focale explicative vers l'action des agents des institutions publiques de la sécurité sociale et des services sociaux d'aide et de soins aux personnes. Elle questionne directement leur responsabilité dans l'utilisation des droits et services.* » (p.5) Nous verrons en effet dans le chapitre suivant que la non-connaissance et la non-proposition apparaissent comme les deux faces d'une même pièce, par le biais de mécanismes qui se renforcent.

Au niveau des dispositifs prévus pour alléger le coût des pratiques sportives, ne pas vouloir demander l'aide et le fait de ne pas être éligible (ou se croire non-éligible) ont des % respectifs de 15% et 13%. En ce qui concerne l'intervention de la mutuelle, le taux d'utilisation des dispositifs de réduction n'est que de 14,53% pour les familles avec enfants.

Les ressorts liés à cette méconnaissance des dispositifs de réduction de prix ou de gratuité sont traités dans le chapitre 4.

Lorsqu'ils sont connus, il semble qu'une partie de ces dispositifs ne soit pas toujours utilisée, à l'exemple de l'article 27.

« Moi, ce que je voudrais souligner c'est les procédures qui sont compliquées. Mais par contre, nous on distribue des articles 27 et dans ce qui est distribué, il n'y a qu'un tiers qui est réellement utilisé. » (GRPE - Séance 1)

Cela rejoint le concept de « non-demande » tel qu'exprimé par Warin (2014): « *Autrement dit, personne n'est obligé de recourir. Comme on le voit de plus en plus, beaucoup ne demandent plus rien, même s'ils ont besoin d'une aide financière ou d'autre chose.* » (p.111). Les groupes de recherche ont mis en avant plusieurs éléments pour expliquer ce non-recours. Tout d'abord, il peut s'agir d'une **difficulté à comprendre le système**. Les CPAS (art. 27) et les communes (chèques-sport) ont des pratiques distinctes en fonction du territoire. Ainsi, toutes les communes n'octroient pas des chèques-sport et pour ce qui est des CPAS, il peut y avoir une pénurie d'articles 27 (comme dans l'un des territoires investigués lorsque nous avons mené l'enquête) ou une politique propre qui impacte la distribution des tickets :

« Pour les aides sociales et dont font partie la culture et le sport, les CPAS ont le droit d'utiliser l'enveloppe perçue du fédéral comme ils l'entendent. » (GRPE - Séance 1)

« Un petit CPAS ne va pas avoir les mêmes moyens. Un CPAS de Binche, un CPAS d'une petite ville, ne va pas avoir les mêmes moyens que le gros CPAS va recevoir. » (GRPE - Séance 1)

Ensuite, la **lourdeur administrative** qu'impliquent certains dispositifs apporte une couche supplémentaire de difficulté.

« Celui qui veut une réduction pour un club sportif, il doit imprimer le document, il doit le faire compléter, il doit demander au club de le compléter pour avoir la signature du directeur sportif, il doit aller remettre le document après à la mutuelle. Et donc tout ça ce sont des démarches longues et certaines personnes abandonnent. » (GRP - Séance 2)

Un autre élément qui joue en défaveur de l'utilisation des dispositifs, c'est que la **réduction proposée est somme toute trop limitée** au regard du coût total ou au regard des procédures à suivre.

« Pour moi, la mutuelle ne rembourse pas assez parce que 50 euros l'année de remboursement, ça ne fait pas beaucoup. Parce que moi, elle veut faire un deuxième sport en plus. Mais bon, j'ai déjà payé quasiment 400 euros sur l'année. Je ne sais pas lui mettre un deuxième sport en sachant que j'ai déjà eu le remboursement de 50 euros » (GRPE - Séance 1)

La **stigmatisation** liée à l'utilisation de certains de ces dispositifs est également un facteur important. Nous en présentons les différentes facettes au chapitre 3.

1.3. La gratuité, insuffisante et porteuse d'éventuels effets indésirables

La gratuité ne suffit pas pour garantir l'accessibilité. Plusieurs opérateurs ont d'ailleurs mentionné que les activités gratuites ne rencontrent pas toujours le succès escompté ou alors uniquement auprès de leurs publics habituels. Dans le cas des journées gratuites aux musées, une enquête (Paindavoine I., 2014) a conclu à une augmentation de la fréquentation, d'autant plus si la journée de gratuité est accompagnée d'une animation, mais sans élargissement du public. C'est le public habituel des musées qui vient, selon un « effet d'aubaine ».

« Sur les dix premières années de fonctionnement, on peut dire qu'effectivement, la mesure a du succès mais elle ne touche pas forcément le public de ce pour quoi elle a été créée. C'est-à-dire qu'elle profite surtout à un public qui est déjà un peu convaincu par l'offre culturelle, qui a déjà l'habitude d'aller au musée. » (Entretien – Professionnel socio-culturel)

En effet, comme nous le verrons dans les chapitres qui suivent, **la gratuité peut être un élément facilitateur, mais souvent insuffisant si on ne travaille pas en corollaire sur les autres freins.** Ainsi, la gratuité seule, sans autre dispositif, notamment d'accompagnement des publics, semble peu opérante si l'on souhaite travailler l'accessibilité au sens large. En effet, la gratuité est a priori mise en place pour atteindre un public qui connaît des difficultés financières mais, faute de moyens, l'accompagnement nécessaire pour accéder aux œuvres n'est, lui, pas proposé (explications de l'œuvre, visites guidées ou animations). Or, sans cet accompagnement, le but visé n'est pas atteint. Des mesures d'accompagnement qui, d'ailleurs, s'avèrent profitables pour tout type de public, comme mentionné dans l'extrait ci-dessous.

« Je pense que la gratuité, c'est déjà vraiment super pour garantir l'accessibilité. Mais, ce n'est pas lié aux personnes en situation de pauvreté, je pense qu'il y a une nécessité d'avoir une médiation et une éducation, ou quelque chose de l'ordre "on éveille les intérêts", que ce soit pour le sport ou la culture, d'ailleurs » (GRP – Séance 1)

« Des accompagnements, des musées qui viennent proposer des choses, qu'ils viennent mettre les choses sur la table, pas chercher les gens mais au moins avoir avec eux une pré-réflexion de ce qu'ils vont aller voir, parce que très souvent, ça marche mieux comme ça » (Entretien collectif - Expert de vécu)

Encadré – Etude portant sur l’accessibilité des institutions muséales pour les personnes en situation de pauvreté, MSW, 2024

Selon une étude menée par les musées, lors de journées des musées gratuits, 47,9% des institutions sollicitées proposent des activités de médiation (visite guidée, jeu, atelier...), 29,2% n’en organisent pas et 22,9% ne se sentent pas concernés. Cela s’explique principalement par la forte affluence au cours de ces journées. Le manque de personnel pour assurer la médiation constitue un autre frein à l’organisation d’animations les jours de gratuité. Pour des visites en collaboration avec des acteurs sociaux, ces acteurs doivent être disponibles le dimanche également ce qui n’est pas toujours évident.

Par ailleurs, **la gratuité peut conduire à de potentiels effets pervers**. Les professionnels observent que la gratuité comporte le risque d’une dévalorisation de l’activité. Il y a une tendance à considérer que l’activité proposée ne serait pas de qualité ou ferait appel à des artistes ou coachs moins qualifiés, qu’à la limite ils ne seraient pas rémunérés, que ce n’est pas leur profession. C’est pourquoi certains professionnels vont jusqu’à bannir le mot « gratuité » dans leur communication. Ils préfèrent dire que l’activité est « offerte » plutôt que « gratuite ». En outre, les professionnels estiment que la gratuité est moins engageante par exemple quand l’activité requiert une inscription préalable.

« Nous, ici, on voit au niveau des réservations : même quand c’est gratuit, les gens s’inscrivent mais ne viennent pas, il y a vraiment un taux de "no show" qui est énorme, mais indépendamment de la situation financière de la personne. » (GRP - Séance 1)

« Maintenant, nous, au niveau de l’institution, on a déjà eu cette réflexion. On se dit, est-ce que la gratuité, c’est positif tout le temps ? Finalement, la réponse est non. Pourquoi ? Parce qu’on préfère mettre un prix vraiment réduit, mais un prix quand même pour donner un peu de sérieux à l’activité. Parce qu’on s’est rendu compte que quand on faisait de la gratuité, ça donnait l’impression que ce n’était pas sérieux et peut-être pas bien encadré. Et on s’est rendu compte aussi au niveau du suivi de l’activité, donc des personnes qui pratiquent dans un groupe, peu importe l’activité, les gens qui ne payent pas ont tendance à ne pas être trop réguliers, plutôt que s’ils payent, je ne sais pas moi, un euro la séance, ils ont tendance à dire, je vais payer un euro et donc je vais plus m’investir que si je ne payais pas un euro » (GRPE- Séance 1)

D’autre part, certaines de ces activités gratuites sont organisées dans des lieux extérieurs, sur l’espace public. Or, toutes les pratiques ne peuvent avoir lieu en extérieur. Se limiter à la fréquentation de ces activités peut signifier qu’une partie de l’offre, qui implique des contraintes logistiques plus importantes, échappe au public voulant bénéficier de la gratuité.

Sur un **plan plus sociétal**, certains professionnels estiment que la gratuité du sport et de la culture devrait être assurée par la sécurité sociale. Ils considèrent en effet que la culture et le sport sont essentiels au bien-être tout comme la santé et d’autres piliers de la sécurité sociale et à ce titre devraient être financés de manière similaire.

« Moi, je me questionne même : dans quelle mesure on est dans des choix de société, dans un modèle de solidarité, qu'on essaie de protéger, notamment par la sécurité sociale. Comment ça se fait qu'il n'y a pas encore un pilier, à l'instar de la santé, à l'instar de tous les piliers, pension et autres, qui puisse alimenter de manière solidaire, en fait, une question de remontée d'impôt ; c'est un modèle de société qui, moi, devrait s'actionner à la source »
(GRP - séance 1)

Un tel positionnement nous permet d'aborder une autre facette de ces contraintes matérielles, qui pèsent cette fois sur les secteurs eux-mêmes.

1.4. Le financement du secteur sportif et culturel

Il reste à traiter un dernier point, le **financement des organisations sportives et culturelles elles-mêmes**. Plusieurs professionnels ont relevé la difficulté de fonctionner avec des financements annuels plutôt que structurels. Le paiement tardif des subventions est également problématique pour les institutions. Cette annuité empêche la conception de projets sur le long terme ; or, l'accessibilité implique également de pouvoir travailler dans la durée. De plus, l'énergie qui doit être déployée pour l'obtention de subsides détourne les structures de leurs missions et limite les efforts qu'elles peuvent fournir pour attirer une plus grande diversité de publics.

Enfin, la précarité financière entraîne une précarité de l'emploi qui conduit, à son tour, à une rotation du personnel dommageable à la fois pour construire le lien de confiance avec les publics et pour entamer des collaborations entre partenaires de l'action sociale, d'une part et de la culture ou du sport, d'autre part.

« Il y a un lien qui se crée avec moi (...). Un attachement dans la relation pour des personnes qui n'ont pas nécessairement beaucoup d'attaches qui semble important (...) Quand xx est partie qui était là depuis xx années, il y a plein de gens qui ont arrêté de venir (...) En fait, le travail de médiation reste quand même fort lié à l'humain. (...) Il y a un attachement à l'humain plus qu'à la fonction ou au service qui est proposé. » (Entretien – Professionnel de la culture)

La gratuité peut fragiliser davantage une situation financière déjà précaire, parfois jusqu'à nuire à la survie même de la structure. Ceci d'autant plus s'il s'agit de structures de petites tailles bénéficiant de subsides limités ou de grands complexes avec des coûts élevés.

« Un club sportif, par exemple, la personne qui gère un club, ça reste un gestionnaire. Donc, il peut se permettre d'avoir des activités qui rapportent peu ou pas ou qui sont en perte, mais de l'autre côté, il doit avoir des activités qui rentrent. Pour avoir un équilibre. Le fait que tes moniteurs, tu dois les payer, tu les payes de plus en plus cher. Ton électricité, ton coût énergétique d'un centre sportif, c'est de la folie » (GRPE - Séance 1).

« Même si on a ce droit culturel en tête en permanence, on est quand même obligé d'avoir un budget en équilibre et on le fait au plus bas possible. C'est pour ça que certains ateliers, par exemple le tricot, c'est gratuit, mais il y a des autres choses qu'on doit faire payant. C'est vraiment dans la réflexion du prix à chaque fois. » (Entretien – Professionnel de la culture)

Sauf pour les structures dont le but même est notamment d'attirer les publics les plus éloignés de la culture ou du sport (tels que les centres culturels ou les maisons sport bien-être), attirer les personnes à faibles revenus peut également générer une fatigue et des **tensions**. Une fatigue parce que la participation aux activités est aléatoire tout en demandant beaucoup d'énergie. Les acteurs de terrain sont également incités à conclure de plus en plus de partenariats sans toujours avoir des moyens supplémentaires pour le faire. Des tensions parce que ce public ne « rapporte » pas et peut mettre en danger l'équilibre financier. Ceci se vérifie notamment pour des activités culturelles et sportives qui visent à une mixité sociale et pratiquent donc des tarifs réduits pour l'ensemble des participants, y-inclus les personnes sans difficulté financière. L'objectif de mixité sociale entre alors en tension avec l'objectif de rentabilité ou parfois même de survie de l'institution.

« Pour garantir la mixité sociale, je dois aussi un peu me « battre » entre guillemets avec ma direction parce que ma direction est parfois gênée que des personnes qui pourraient payer plus payent moins. Mais, en fait, c'est aussi un peu le truc de... en fait, ici, c'est un peu un endroit où peu importe d'où tu viens, ta situation, ton état, ton machin, ton bidule, tout le monde est à égalité. » (Entretien – Professionnel de la culture)

Section 2 - L'accessibilité physique et géographique

L'accessibilité comporte plusieurs dimensions qui articulent à la fois des questions de mobilité, d'horaires et de modalités d'inscription, ou encore d'ergonomie dans les lieux d'accueil. Cela concerne également une dimension moins palpable qu'est le sentiment d'insécurité dans l'espace public.

2.1. La mobilité : un enjeu entre Bruxelles et la Wallonie plus qu'entre la ville et la campagne

L'étude a porté sur des territoires urbains et péri-urbains à Bruxelles et en Wallonie et Jodoigne en tant que territoire rural. Globalement, la mobilité a été spontanément mentionnée comme frein à la pratique culturelle et sportive par les groupes de recherche.

Apport statistique – Frein lié à la mobilité

La mobilité n'est pas ressortie comme une variable discriminante dans les enquêtes auprès des personnes. Nous rappelons ici que l'enquête s'est principalement effectuée dans des zones urbaines ou péri-urbaines, seule Jodoigne est considérée comme rurale. Le résultat pourrait être différent pour une recherche qui s'effectuerait sur des territoires ruraux.

Pour les pratiques culturelles, le frein « je n'ai pas de moyen de transport » est ressorti comme 10^e (sur 18) et « il n'y a pas de lieu près de chez moi » comme 12^e (sur 18). Pour la pratique sportive, le manque d'infrastructure à proximité arrive en 7^e position (sur 14) et la question des moyens de transport en 8^e position (sur 14). Pourtant, les répondants à l'enquête ont également mentionné le transport comme 2^e élément (sur 6, après la gratuité ou le coût réduit) facilitant les sorties culturelles ou sportives.

Au niveau des territoires appartenant à un contexte urbain, aucune différence notable n'est à rapporter hormis pour la commune de Woluwé-st-Pierre qui semble se démarquer par le nombre de personnes y ayant mentionné la mobilité comme frein. La mobilité est également plus citée comme frein dans les zones péri-urbaines plutôt qu'urbaines.

Au niveau de la population, il ne semble pas que le frein de mobilité ait été cité plus par un profil particulier.

Pour plus de détails, lire le rapport statistique.

Entre zone péri-urbaine et urbaine, les différences s'expliquent notamment par une **offre culturelle et sportive** moins abondante et moins diversifiée dans les zones périphériques, d'où la nécessité de se déplacer vers des centres urbains. Or, le **réseau et la fréquence de passage** peuvent se montrer insuffisants pour assurer ce déplacement dans de bonnes conditions, particulièrement en-dehors des villes. Pour autant, le caractère urbain ne garantit pas une mobilité fluide. En effet, alors qu'à Bruxelles, la mobilité pose peu de problème, dans certaines grandes villes wallonnes, les transports manquent après 22h, ce qui freine fortement la participation à des activités culturelles et sportives en soirée. Par ailleurs, certains axes sont mal desservis :

« [Il y a un] très gros frein mobilité pour les villages. Et aussi pour les petites écoles des villages qui doivent affréter des bus et n'ont pas le budget pour. » (Entretien - Professionnel de la culture)

« Mais il faut savoir qu'aller vers le nord ou le sud du pays ça va, par contre, aller dans les autres zones du territoire du Brabant Wallon, c'est très compliqué. En fait, on va devoir toujours repasser par Bruxelles ou repasser par en-dessous pour pouvoir atterrir dans une des communes. Donc, par exemple, un public de Tubize qui voudrait aller voir un spectacle à Louvain-la-Neuve, c'est très compliqué parce qu'il faut repasser par Bruxelles pour redescendre et, donc, c'est une épopée. » (Entretien - Professionnel socio-culturel)

Outre la question de la fréquence, **la connaissance et les habitudes** interviennent aussi en termes de mobilité. Il peut y avoir un manque de connaissance ou de compréhension des transports à prendre, des arrêts pour monter et descendre, des correspondances et ceci est encore amplifié par une communication qui fait parfois défaut au sein même du système de transports publics. Cela touche également aux habitudes de déplacement. Là où la voiture est un moyen de déplacement usuel en périphérie et même dans des centres urbains wallons, ce n'est pas le cas à Bruxelles. Il y a donc parfois une appréhension à prendre des transports en commun, lorsqu'on n'y est pas habitué : crainte de s'égarer, de se tromper mais aussi crainte par rapport à l'environnement ou l'insécurité que certains modes de transport évoquent. Pour certains participants du GRE Wallon, par exemple, les métros bruxellois semblent avoir assez mauvaise réputation. Et cela rejoint les représentations que se font les personnes qui hésitent à se rendre dans d'autres territoires (les Bruxellois en Wallonie et les Wallons à Bruxelles). Cette question de mobilité se pose de manière aigüe pour les personnes à mobilité réduite, les familles nombreuses ou monoparentales.

Ces différents aspects rejoignent le concept de « **motilité** » mis en avant par Kaufman (2015). « *La motilité renvoie donc à un potentiel ; celui qui, par exemple, rend un individu capable de changer de mode de transport à la dernière minute, en cas d'imprévu. Plus généralement, les « capacités physiques, le revenu, les aspirations à la sédentarité ou à la mobilité, les conditions sociales d'accès aux systèmes techniques de transport et de télécommunication existants, les connaissances acquises, comme la formation, le permis de conduire, l'anglais international pour voyager, etc.* » (p. 13) *rendent un acteur potentiellement mobile selon les situations. Ensemble de ressources facilitant les déplacements, la motilité permet in fine de se « défaire des contraintes spatiales et sociales de l'environnement immédiat » (p. 78) ».* (Morier, 2016, p.1)

Le frein n'est pas seulement lié à la mobilité. Il s'agit aussi de la proximité géographique. Utiliser un transport coûte du temps, de l'énergie et de l'organisation. Même si le lieu est accessible en transport ou en voiture, devoir prendre un moyen de transport constitue un investissement supplémentaire et entraîne un frein. Cela concerne tant les adultes que les enfants dont les parents ne sont pas toujours rassurés de les savoir circuler dans l'espace public pour trouver un aménagement ludique, par exemple :

« C'était ma fille et xx qui avaient dû parcourir près de 20 minutes à pied pour rejoindre la première plaine de jeux qu'elles connaissaient. » (GRE - Séance 1 - Wallonie)

La proximité géographique encouragera plus la pratique qu'une mobilité aisée.

« Que ce soit le plus proche de chez eux. Que, en fait, les enfants ne doivent pas faire 1h30 de route pour arriver donc à l'activité qu'ils ont choisie » (Entretien – Professionnel du sport)

C'est pourquoi des structures qui travaillent avec un réseau dense (comme un célèbre réseau de salles de sport qui a des antennes sur tout le territoire) sont appréciées. Elles offrent la possibilité à leurs membres de fréquenter n'importe quelle antenne de leur réseau et permettent ainsi aux personnes d'accéder au lieu proche de chez eux et d'intégrer ces activités à leurs déplacements et leur vie quotidienne.

Face à ces difficultés en termes de mobilité, notre enquête montre que certains développent des pratiques à domicile, principalement pour ce qui est des spectacles humoristiques (26%), de l'emprunt de livres ou la lecture (25%) ou du cinéma (16%).

Nous pouvons constater ces mêmes difficultés dans l'organisation même des groupes de recherche sur les territoires wallons et bruxellois. Le fait de devoir faire un déplacement entre Bruxelles et Charleroi a mis certaines personnes en difficulté et les a poussées à renoncer à leur participation. Non seulement à cause du temps à investir mais également à cause de l'insécurité que ce transport pouvait occasionner. Un accompagnement spécifique a donc été pensé : rendez-vous à la gare, départ en groupe, accompagnement de la gare au lieu de réunion. Cette organisation logistique a été coûteuse, en termes de temps et de charge mentale, pour l'équipe de recherche et les participants. S'agissant d'un investissement limité dans le temps, la plupart des personnes ont choisi de consentir à cet effort. Mais si l'on veut que les pratiques puissent s'inscrire dans un temps long, il s'agit de veiller à limiter cet effort préalable à toute pratique.

2.2. Un sentiment d'insécurité

Apport statistique – Frein lié au sentiment d'insécurité

Au niveau statistique, le sentiment d'insécurité n'a été mentionné qu'en queue de peloton par les personnes concernées comme frein à la pratique culturelle (14^e sur 18).

Ce frein étant peu mentionné, des conclusions statistiques sont difficiles à tirer en ce qui concerne les territoires ou les pratiques affectées par un sentiment d'insécurité.

En revanche, sur les 49 personnes ayant indiqué qu'une meilleure sécurité faciliterait la participation à une activité culturelle, 3/4 sont des femmes et quasi 60% d'entre elles vivent seules.

Pour plus de détails, lire le rapport statistique.

Malgré sa faible prépondérance dans les résultats statistiques, les groupes de recherche ont régulièrement évoqué **l'insécurité** comme un facteur bloquant la participation à des activités en-dehors de chez soi.

- « *Quand on regarde dans les parcs, qu'est-ce qui se passe ? Drogues, alcool*
 - *Drogue, oui, on retrouve des seringues.*
 - *Des agressions*
 - *Détériorations aussi. Des fois la ville met des nouveaux jeux pour les enfants, on passe une semaine après et tout est tout abimé. Et après, ils ne remplacent pas.*
 - *Et malheureusement, il n'y a personne pour sécuriser ces trucs-là. »*
- (GRE - Séance 1 - Wallonie)

Et cela peut tant concerner la sécurité des lieux-mêmes que la sécurité dans les transports (comme évoqué au point précédent), ou encore la sécurité aux abords du lieu d'activité :

« Le problème, c'est que c'est une zone fréquentée par les enfants, et tout ça. Donc le problème, c'est que... Il n'y a pas de panneaux de signalisation pour dire aux gens de ralentir, ou même des ralentisseurs. » (GRE - Séance 1 - Wallonie)

Cette insécurité se joue évidemment de manière plus probante lorsque les activités sont organisées en soirée. Les horaires des activités proposées influencent les potentialités de participation.

2.3. Les horaires et modalités d'inscription

Apport statistique – Frein lié à l'horaire

Les réponses au questionnaire par les personnes concernées ne pointent les horaires comme un frein à la pratique culturelle qu'en 17^e position sur 18 et cet élément arrive aussi en fin de liste pour la pratique sportive.

Les réponses ne permettent pas de relier ce frein à un profil particulier de répondant, de pratique ou de territoire.

Pour plus de détails lire le rapport statistique.

Pour autant, malgré cette faible prépondérance au niveau statistique, nous retenons ici trois éléments cités par les groupes de recherche.

Tout d'abord, la **tranche horaire qui privilégie les activités en soirée, que ce soit pour la culture ou pour des activités sportives plus collectives, qui impliquent des personnes ayant un emploi en journée**, ne correspond pas toujours aux possibilités qu'a une personne à faibles revenus de fréquenter l'activité.

En journée, les démarches administratives, qui permettront notamment de répondre aux besoins du quotidien, sont nombreuses (CPAS, colis alimentaires, ...) et réclament du temps (Laé et al. 2015). En soirée, les personnes peuvent se sentir « vidées » de toute leur énergie pour encore en plus fréquenter un lieu culturel ou sportif. De même, en journée et encore plus en soirée, la garde des enfants constitue souvent un problème supplémentaire (voir chapitres 5 et 6).

« Moi, je faisais du sport avant, puis j'ai eu un malheureux accident, mais je faisais beaucoup d'escalade et alors, du coup, c'est un sport avec les enfants, je dois toujours avoir l'œil dessus évidemment, on est en bord de falaise, il y a la rivière derrière, les chiens, des gens qui courent partout, on doit toujours avoir un œil dessus. Donc, aller avec elle, même en salle d'escalade, elle va grimper, elle n'aura pas mis son baudrier, je dois toujours avoir un œil dessus. Je ne suis pas concentrée sur ma falaise parce que j'entends que la petite, elle pleure. Enfin je veux dire c'est un sport dans lequel en fait et alors je me suis rendu compte en fait je n'ai pas de système de garde, pas de moyen pour y aller » (Entretien collectif - Expert de vécu)

En soirée particulièrement, il semble devenu plus compliqué de faire appel à des baby-sitters et puis se pose là, à nouveau, non seulement la question du coût mais également la question de la confiance. Dans le GRE, les personnes concernées ont notamment évoqué que les structures elles-mêmes pourraient proposer des activités pour les enfants sur le lieu même de l'activité. Cela leur permettrait de participer à l'activité tout en étant proche de leur enfant et d'ainsi soulager une part d'inquiétude. Nous revenons plus longuement sur cette question dans le chapitre 6, notamment pour ce qui concerne les familles monoparentales où la difficulté de garde est évidemment accrue.

« Et par exemple, à l'époque, il y avait beaucoup de jeunes étudiantes qui se proposaient pour faire baby-sitter. Ça, on en trouve même plus dans ma région, moi, je vis en ruralité, on en trouve même plus. » (Entretien collectif - Expert de vécu)

« Oui, pour les animaux, pour les enfants, avec un spécialiste, on se sentirait plus en sécurité d'y aller et on se sentirait plus en confiance. Parce que c'est dans les mains d'un professionnel qu'on a laissé nos animaux, nos enfants. Donc, c'est bien que ce soit mis en place pour nous permettre de sortir plus facilement » (GRE – Séance 2 -Wallonie)

Évidemment, ces contraintes liées à la fatigue, à la garde des enfants peuvent concerner tout un chacun. Cependant, elles se rajoutent ici à un contexte plus général, où elles peuvent devenir insurmontables quand l'ensemble du quotidien est semé d'embûches. Aussi, comme le montre l'extrait ci-dessous, il importe de tenir compte de ces multiples contraintes si l'on souhaite viser une forme d'accessibilité.

« Attention, l'atelier doit se faire plutôt en journée, parce que moi, mon public ne se déplace pas le soir ou, en tout cas, ce public spécifique ne se déplace pas le soir. Attention, vous faites une activité juste après le temps de midi. Mon public, il n'aura pas le temps de manger. Est-ce qu'on ne ferait pas une petite table ronde ? Est-ce qu'on ne débloquerait pas un peu de budget pour leur permettre d'avoir une tartine, une soupe ? Tous ces points-là, qui nous paraissent, comment dirais-je, ça nous paraît logique, parce qu'on est dans notre lieu et pour elle (médiatrice culturelle – Article 27), ces points sont hyper importants, et elle nous ramène à ça. » (Entretien – Professionnel de la culture – Wallonie)

Les réponses au questionnaire montrent également que 31% des personnes interrogées considèrent qu'ils ont des problèmes de santé et 17% comme ayant un handicap (non-cumulatif). Les personnes qui doivent suivre un traitement ou prendre des médicaments à heures régulières ont également des difficultés à participer aux activités.

Et enfin, le dernier point concerne les **modalités d'inscriptions**. Tout d'abord la possibilité de participer à une activité sans s'inscrire à l'avance est devenue rare. Or, les groupes de recherche mentionnent la **difficulté qu'ils peuvent parfois éprouver à se projeter** et s'engager dans un temps long. Certains peuvent difficilement dire « je serai là tel jour, à telle heure ». Parce que l'urgence du quotidien peut bousculer les programmes mais également parce que c'est difficile de se projeter dans le temps sans savoir de quoi demain sera fait.

« Nous qui avons déjà plus difficile financièrement et on a aussi pour la plupart une invalidité, on ne sait jamais comment on va être du jour au lendemain. Alors le cinéma ça

peut se décider la demi-heure avant si le cinéma est dans la demi-heure; or pour les autres choses, il faut réserver » (GRE - Séance 2 - Wallonie)

Nous développons plus en profondeur ces différents points dans le cadre des chapitres 5 et 6.

Enfin, les modalités d'inscriptions sont quasi exclusivement digitales ce qui ne convient pas toujours étant donné la fracture numérique d'une partie de la population. Nous renvoyons ici notamment aux travaux de Périne Brotcorne (UCLouvain) et de Sébastien Van Neck (Lire et écrire) en la matière. Le coût du matériel et le manque de compétences en matière numérique sont les principales causes de cette fracture. En Belgique, les personnes inactives et sans emploi ont le plus faible taux d'utilisation d'internet. Enfin, 46% de la population indique avoir des compétences numériques faibles à inexistantes (Ibsa, 2022).

2.4. L'ergonomie des lieux d'accueil

Le dernier élément lié à l'accessibilité physique est l'ergonomie, c'est-à-dire l'adéquation du lieu d'activité (ou du transport pour y mener) aux caractéristiques physiques des personnes.

« Attention, les personnes en mobilité réduite, elles vont passer comment ? Il faut qu'elles aient l'espace si on fait ça. Les personnes malvoyantes aussi. Attention ! Une exposition doit pouvoir avoir un accès à tout type de public, prévoir les ateliers. » (Entretien – Professionnel de la culture - Wallonie)

Mais au-delà du handicap, d'autres situations peuvent se présenter où l'ergonomie n'est pas adaptée.

« Maintenant, il y a un autre problème. Ça c'est commun, que ce soit au théâtre, cinéma, opéra, si tu es un peu trop corpulent, tu ne rentres pas dans le siège. Ah oui, ça c'est terrible. Parce que, que tu sois corpulent ou mince, puisque moi ça m'est arrivé d'aller au théâtre, j'y allais avec des amis, moi j'avais le problème de corpulence où je ne rentrais pas dans le siège, et mon ami à côté, il était trop grand. Donc l'espace entre les deux, ses jambes, ça n'allait pas. Ça, ça peut être un frein aussi. Juste l'ergonomie en fait » (GRE - Séance 2 - Wallonie)

De nouveau, des lieux qui paraissent « inadaptés » en termes d'infrastructures peuvent laisser penser aux personnes qu'elles ne sont pas forcément les bienvenues dans ces lieux – ces derniers n'ayant d'ailleurs pas été pensés pour elles – et renforcer un sentiment de ne pas être « à sa place », tel que nous le développons dans le chapitre 3.

Section 3 – Conclusion

En conclusion, nous avons présenté les freins matériels selon deux axes, l'accessibilité financière et physique. Nous soulignons l'importance de prendre en compte cette dimension financière dans sa globalité, c'est-à-dire non seulement le coût direct de l'activité mais également les coûts cachés.

Les dispositifs de réduction de coûts sont largement méconnus du public et lorsque le public en a connaissance, certains freins persistent, comme la lourdeur des procédures, ou le sentiment de honte à demander une aide ou à profiter de loisirs.

Par ailleurs, si la gratuité constitue un levier pour faciliter l'accès, elle ne suffit pas à garantir l'accès à la culture et au sport. Le phénomène est complexe et multidimensionnel, comme nous le verrons dans les chapitres qui suivent. C'est pourquoi il est pertinent d'« accompagner » la gratuité, notamment par des mesures de médiation pour faciliter les premières « prises de contact » avec les différentes pratiques. Enfin, la gratuité peut amener des potentiels effets indésirables en mettant à mal l'équilibre financier de certaines structures culturelles ou sportives ou encore en dévalorisant l'activité même qui est proposée (la gratuité pouvant impliquer l'idée d'une qualité moindre).

Concernant les freins à l'accessibilité physique, il est essentiel de tenir compte des conditions de déplacement, tant en termes de transport que de l'effort mental et organisationnel que ce déplacement suscite pour des personnes dont le quotidien est déjà chargé. La mobilité physique elle-même ressort comme étant plus problématique en Wallonie qu'à Bruxelles. Enfin, les horaires, les modalités d'inscription et l'ergonomie sont également des dimensions clés de l'accessibilité physique.

Chapitre 3 : Faire face à un double sentiment d'illégitimité, ne pas être à sa place ?

« Je pense qu'il y a des barrières. Enfin, une autocensure, en fait. Et cette question de la légitimité, vraiment, qui est... d'un public qui ne se sent pas légitime d'être là. » (Entretien – Professionnel de la culture)

« Quand on est rejeté parfois de la société, et bien ce n'est pas la question, est-ce que j'ai le droit à de l'argent, c'est : est-ce que j'ai le droit d'avoir ma place sur cette terre-là ? Est-ce que j'ai le droit en tant que maman solo de pouvoir vivre ? Est-ce que j'ai le droit... Moi j'ai plutôt cette question-là qui me bouffe, en train de se dire : est-ce que j'ai le droit d'exister ? » (Entretien collectif – Expert de vécu)

Parmi les possibles freins aux pratiques culturelles, le « *manque d'envie, d'intérêt* » apparaît comme la première cause émise par les personnes pour rendre compte d'une absence de pratiques. Pour ce qui est des pratiques sportives, à côté d'un état de santé fragilisé ou d'un manque de temps, c'est « *le fait de ne pas/plus aimer le sport* » qui justifie la non-pratique.

Ne pas se rendre au théâtre ou au musée, ne pas faire de sport, parce qu'on n'en a pas envie, qu'on n'en a pas le goût, quoi de plus naturel et compréhensible. Pour autant, s'il importe de pouvoir corrélérer les pratiques culturelles et sportives aux aspirations individuelles que chacun est en droit de revendiquer, le travail de co-analyse mené au sein des différents groupes de recherche nous invite à explorer plus en détail ce « manque d'intérêt ou d'envie » au regard de ce que nous avons nommé comme le « sentiment d'illégitimité », ressenti par une partie des personnes à faibles revenus que nous avons rencontrées.

On le sait, si la pauvreté se caractérise en premier lieu par une insuffisance de revenus, ce qui peut engendrer des difficultés dans la satisfaction de besoins primaires, elle ne peut se résumer à des considérations purement économiques. Nous renvoyons ici au chapitre 1 pour éclairer le positionnement pris dans cette recherche. La pauvreté impacte profondément le quotidien des personnes, y compris dans leur construction identitaire et dans leurs rapports aux autres (Paugam, 2005 ; Bresson, 2007). Quand il est impossible de répondre aux normes sociétales, notamment celles de l'emploi (Herman, 2007), le poids du stigmat (Goffman, 1975) est parfois difficile à porter et peut détourner les personnes de toute une série de droits qui semblent acquis pour chacun d'entre nous. Dans ce contexte, le droit aux loisirs, au temps libre au sein duquel les pratiques culturelles et sportives pourraient trouver à se développer, est questionné par les personnes qui portent ce stigmat. C'est ce que nous souhaitons aborder dans le cadre de la première section de ce rapport.

De même, si, pour certaines franges de la population, les pratiques culturelles et sportives peuvent s'inscrire dans leur « habitus » (Bourdieu, 1979), c'est-à-dire qu'elles sont pleinement incorporées comme des éléments constitutifs de leur vie quotidienne, notamment car elles ont été encouragées dès l'enfance, il n'en va pas de même pour tous. Parmi les personnes à faibles

revenus peut ainsi se développer le sentiment que certaines pratiques sont réservées à d'autres. Certaines formes de culture – notamment lorsqu'elles renvoient à une pratique culturelle dite « institutionnelle » - ou encore certaines pratiques sportives – notamment des sports qui impliquent des équipements onéreux – peuvent sembler trop éloignées de leur quotidien pour être envisagées comme réellement accessibles. C'est ce que nous voulons explorer dans le cadre de la seconde section de ce rapport.

Il importe de préciser d'emblée que si ces freins semblent renvoyer à des choix individuels opérés par les personnes elles-mêmes, on constate qu'ils s'inscrivent pleinement dans des rapports sociaux et dans des mécanismes structurels. Ainsi, déployer ou non des pratiques culturelles et sportives repose sur des systèmes complexes où le choix individuel n'est pas forcément toujours le plus prégnant.

Section 1 – le poids du stigmatisme qui pèse sur la possibilité de s'octroyer un temps de loisirs

« Et oui, donc ça, je postule, mais je suis sûr qu'il y aura quand même, les jeunes ou je ne sais pas certains publics, ne vont pas dans les lieux culturels parce qu'il y a délit de sale gueule. » (Entretien – Professionnel de l'action sociale)

Lors de la passation des questionnaires auprès des personnes à faibles revenus, rencontrées principalement dans les salles d'attente de différents CPAS, nous avons souvent été confrontées à des personnes qui s'étonnaient lorsque nous leur demandions, par exemple, si elles faisaient appel à certains dispositifs de réduction des coûts ou de gratuité liés aux pratiques sportives et culturelles. Nous mentionnions précédemment à quel point ces aides possibles sont très peu connues parmi les répondants de notre enquête (voir chapitre 2).

Pour accompagner ces étonnements, plusieurs répondants ajoutaient des verbatims du type, « *Ils font déjà beaucoup pour moi, je ne vais pas leur demander ça* », « *Non, mais le CPAS, c'est pour qu'on ait un revenu, pour manger, on ne peut pas avoir ça* ». C'est lorsque nous évoquions des pratiques liées aux enfants, pour permettre une activité de loisirs en compagnie de leurs parents, que les répondants semblaient estimer plus légitime de demander une intervention du CPAS, qu'ils ne s'autorisaient pas pour eux-mêmes. Nous reviendrons par la suite sur le double effet que la parentalité implique dans les pratiques sportives et culturelles, où l'enfant apparaît à la fois comme moteur et frein (voir chapitre 6).

Ce sont ces propos intervenus spontanément dans nos discussions qui ont fait émerger cette notion de droit aux loisirs, notamment lorsqu'on dispose d'un revenu de remplacement. Être « pauvre », comme dit dans l'extrait ci-dessous, ou plus largement, ne pas être un membre « productif de la société » et disposer dès lors de revenus dits de remplacement, renvoie à une réalité économique, mais aussi et peut-être surtout, à un rapport aux autres et ainsi, être l'objet d'une représentation sociale, souvent négative (Franssen, 2018).

« Il faut toujours aller et s'exposer dans le fait que : je suis pauvre, je n'ai pas une thune, j'ai envie de faire quelque chose, faites quelque chose pour moi. Et donc il peut y avoir une gêne aussi dans tout ça. » (GRE - Séance 1 – Wallonie)

Lors de la première séance de travail avec les membres du groupe de recherche des experts de vécu (GRE), la discussion, retranscrite dans l'encadré ci-dessous, a permis d'approfondir cette thématique.

Extrait d'un échange tenu lors de la 1^{ère} séance du GRE – Wallonie

Participant 1 : Je ne sais pas pourquoi, mais de mon côté, j'ai l'impression, honnêtement, pour être honnête, qu'on est au CPAS, **on est comme mal vu**. Ce n'est pas facile d'être dans un groupe. Déjà, on galère pour louer une maison. **Et on est comme rejetés**. Moi, je ne sais pas. C'est ce que je ressens. À partir du moment où on est au CPAS, si quelqu'un va nous demander, on va dire qu'on est au CPAS, **on n'est vraiment pas bien accueillis**. Déjà, pour chercher une maison, à partir du moment où je dis que je suis au CPAS, ça... Il y en a qui nous coupent carrément la ligne, un peu comme ça, sans même dire ... Et il y en a qui vont dire : oh, on n'accepte pas les gens du CPAS. Désolée.

Animatrice – Crebis : Mais tu penses que dans des lieux culturels, ça peut aussi se produire ?

Participant 1 : Non, mais... **déjà ça au fond de nous, je ne sais pas, mais je dis peut-être au fond de nous, mais au fond de moi, par exemple, c'est quand même un frein**. J'ai l'impression que

Participant 2 : La **pression sociale**.

Participant 1: **C'est comme si j'ai d'abord une échelle à remonter** pour qu'à un moment donné, je vais dire, je peux maintenant, **parce que je suis au CPAS et faire ce genre d'activité, c'est comme si...** Je ne sais pas. Même si je dis on, mais je parle juste de moi-même. **C'est comme si ce n'était pas pour moi**. Honnêtement.

Participant 3 : On est **stigmatisé**.

Participant 4: On est des **pestiférés**.

Animatrice – Crebis: Ça, c'est quelque chose que vous ressentez ? Vous voyez cette étiquette et ça peut vous empêcher d'avoir certaines pratiques de culture, de sport ?

Participant 1: Moi, de mon côté, ça m'a isolée. C'est comme dire... On est étiqueté. **Moi, je me suis sentie étiquetée**. C'est comme si... Comme ça, là. On me regardait comme ça. Alors du coup, je me suis dit, toi, écoute, concentre-toi, fais le nécessaire et quitte cette case là où on t'a mise. Alors, en étant dans cette case, je vais faire... Si je rencontre quelqu'un, il va me dire, tu travailles où ? Je n'ose même pas dire que je suis au CPAS.

Dans cet extrait, l'un des participants explique qu'il lui faut « *d'abord remonter une échelle* » - sous-entendant qu'il se situerait au bas de celle-ci - avant de pouvoir envisager « *ce genre* »

d'activités », activités qui seraient actuellement hors de sa portée en raison de son statut « CPAS ». Les termes utilisés par les experts de vécu sont particulièrement forts, « pestiférés », « rejetés », « stigmatisés ».

Avant de poursuivre notre propos, apportons cependant une nuance. Comme on le constate dans l'extrait issu du GRE, si l'échange est surtout alimenté par l'un des participants, ses propos sont appuyés par la majorité des autres personnes prenant part à cet échange. Toutefois, il importe de préciser que d'autres participants, plus minoritaires, ont déclaré ne pas partager le propos, indiquant ne pas forcément ressentir ce préjugé dans leur quotidien. De nouveau, il importe de rappeler que les personnes ayant des difficultés financières ne sont pas une population homogène et qu'il co-existe différentes manières de vivre et de ressentir un contexte de privation matérielle ; constat qui complexifie d'ailleurs cette recherche et les manières de travailler les questions d'accessibilité. Nous y reviendrons.

Dans les faits, peu de participants font part de pratiques discriminantes au sein de lieux culturels ou sportifs. Les exemples qui sont donnés relèvent plus généralement des phénomènes discriminatoires qui existent dans la société en général, notamment sur le marché du logement. Pour autant, les participants, ayant intériorisé leur « *étiquette CPAS/chômeurs* », expriment plutôt la crainte de connaître une même situation dans d'autres sphères de leur quotidien.

Par ailleurs, s'il ne semble pas exister de pratiques discriminantes directes, ce sont certaines règles, par exemple le paiement d'une cotisation annuelle dans les clubs sportifs, qui peuvent provoquer ce sentiment de ne pas être à sa place. Le manque de ressources financières n'est pas qu'une donnée objective, il renvoie également à un marqueur de différenciation sociale.

« Dans le sport de combat, j'ai fait plusieurs clubs où je me sentais mal parce que c'était cent-soixante euros par an pour l'assurance, quatre-vingt balles tous les deux mois pour les cours. Sans ça, il y a encore tout le matériel qui coûte une blinde, et dans ces clubs-là, je ne me sens pas à ma place du tout parce que je me dis : ouais, je ne vais pas payer. En plus, ils rappelaient que ceux qui n'avaient pas encore payé, il fallait payer, donc, tu te sens mal et je me dis non, mais, voilà pourtant, moi, j'en ai besoin de ce sport là parce que c'est pour mon équilibre mental et pour mon bien-être aussi. Et je me suis dit : voilà, je ne peux plus aller faire mon sport si on doit payer, si on te dit qu'il faut payer et si tu ne payes pas, tu ne rentres pas dans le club, comment je peux faire » (Entretien collectif – Expert de vécu)

La notion de stigmatisation est complexe à appréhender, tant ses effets sont épars et diffus. Toutefois, comme le montre l'extrait ci-dessus, on peut notamment relever ses impacts sur l'estime de soi des personnes, lorsqu'on se sent « *étiqueté* », « *mal* ». Certains facteurs peuvent amplifier cet impact, notamment la régularité des interactions entre personnes stigmatisées et non-stigmatisées, ou plus largement, avec les groupes dominants (Croizet, 2003). Pour réduire les effets du stigmaté, l'une des stratégies peut donc consister à minimiser ou éviter les interactions et donc, à renoncer à certaines pratiques, culturelles et sportives.

Concernant le poids du stigmaté, mentionnons le témoignage d'un autre participant évoquant son usage d'un article 27 lors d'un festival, où il a dû faire une file séparée des autres spectateurs. Si on peut comprendre cette séparation pour des raisons logistiques, une telle pratique n'est pas sans effet sur l'estime de soi des personnes et leur sentiment de légitimité.

« Et, alors, aussi, dans les festivals, quand tu as toutes les entrées et puis, tu as les article 27, l'entrée, elle est séparée. Sur le côté. Je trouve que c'est un peu violent.(...) Parfois, aux caisses, tu l'entends aussi, les gens de la caisse, ils te regardent, c'est quoi, je ne connais pas. Tu as toute la fille derrière, tu es là... (rire) » (Entretien collectif – Expert de vécu)

Comme cela a été souvent mentionné par les participants aux groupes de recherche, il convient donc de veiller à offrir aux personnes des conditions d'accueil qui permettent de contrer le poids du stigmatisme afin que chacun puisse trouver sa place. Ces conditions sont abordées dans la partie « recommandations et pistes d'action » du présent rapport (voir chapitre 7).

Mais pour que ces conditions d'accueil puissent être repensées, il s'agit tout d'abord de faire en sorte que les personnes fassent le pas de se rendre sur les lieux culturels et sportifs, or, la « barrière symbolique » liée à ces lieux semble demeurer, c'est ce que nous abordons dans la section suivante.

Section 2 – Les pratiques culturelles et sportives, c'est pour tout le monde ?

« Parce que je ne sais pas ce qui m'intéresse et ce qui ne m'intéresse pas, parce que je n'ai pas de culture. Et donc, je préfère laisser la place aux autres. Et en plus, souvent, c'est deux places. Et je ne sais pas avec qui j'irai. » (GRE - Séance 2 - Wallonie)

Nous abordons ici la notion de légitimité ressentie par les personnes quant à la possibilité de s'adonner à une pratique culturelle ou sportive.

Cette question se pose avec d'autant plus d'acuité que nous appréhendons ici la culture dans une visée restrictive, à savoir qui se définit comme une culture institutionnelle/institutionnalisée. Nous excluons, de ce fait, toute une série d'autres pratiques culturelles, produites/créées par des groupes sociaux ou individus diversifiés, dans des sphères pouvant elles-mêmes être considérées comme plus marginales, ne bénéficiant pas, par exemple, de subvention publique, mais qui n'en demeurent pas moins des formes culturelles à part entière, qui nous échappent dans le cadre de cette enquête.

Il est impératif de garder à l'esprit cette vision restrictive de la notion de culture pour appréhender les constats qui suivent. Lorsque nous interrogeons la notion de légitimité, elle se rapporte à une culture institutionnalisée et laisse de côté d'autres productions et manifestations culturelles plus hétéroclites. Les pratiques sportives peuvent, sans doute dans une moindre mesure, impliquer un même phénomène, lorsque le sport est réduit à une vision de compétition et de performances.

*« Je pense que ça tient au modèle, ça tient à tout ce qui, peut-être, s'est inscrit dans le temps, comme l'idée que **la culture serait de l'ordre du luxe**, serait de l'ordre d'éléments qui sont, **qu'on approche, que si on a les moyens**, ou que ... enfin, toutes ces représentations **d'une culture élitiste ou d'une culture faite par ...** et qu'on peut encore dénoncer. Parce que, pour une part, c'est vrai, je pense que la représentation, à l'instar de notre société en termes de démocratie, est questionnante. Est-ce que la culture de*

certaines minorités, est-ce qu'il y a une place pour tout le monde ? Est-ce qu'il y a un espace qui est coconstruit ? Je pense que les freins symboliques viennent de : ce n'est pas pour moi, je ne suis pas légitime, c'est un modèle auquel je ne m'identifie pas. » (Entretien – Professionnel de la culture)

2.1. Accéder à la culture et au sport, une barrière « symbolique »¹⁵

*« L'accessibilité, enfin la démocratisation de la culture. Moi, j'ai pris cette carte parce que c'est un escargot qui a l'air de devoir aller tellement loin pour avoir accès à la culture, alors parfois c'est souvent une barrière symbolique. Étant donné qu'on propose souvent des activités complètement gratuites. Super démocratiques. **Mais voilà, les gens n'osent pas passer pousser la porte juste parce qu'ils pensent que ce n'est pas pour eux.** » (GRP – Séance 1)*

S'il est incontestable que les personnes à faibles revenus sont confrontées à une série de freins matériels (voir Chapitre 2), nos échanges avec les professionnels, qu'ils soient de la culture, du sport ou de l'action sociale, et les experts de vécu ont mis en exergue un type de frein, plus complexe à identifier, mais néanmoins extrêmement présent dans les analyses, particulièrement des professionnels, le frein symbolique.

Apport statistique – Le frein symbolique

Le frein symbolique apparaît comme le 4^{ème} frein perçu par les professionnels, toutes pratiques sportives et culturelles confondues, après le frein financier, le frein lié aux conditions de vie des personnes et le frein lié à la mobilité.

Au sein du questionnaire destiné aux personnes elles-mêmes, l'item « Il faut être cultivé pour apprécier, ce n'est pas pour moi, je ne m'y sens pas à ma place » repris dans les motifs pour justifier le fait de ne pas faire telle ou telle activité n'a, par contre, été choisi que de manière extrêmement marginale par les répondants. Il s'agit de rappeler que les conditions de passation prévoyaient un codage par l'enquêteur lui-même sur base des réponses spontanées des personnes, et non pas suite à la lecture de tous les items possibles.

Cette différence est aussi à comprendre quant au caractère sensible de ce frein, qui touche à l'identité des personnes, la représentation sociale à laquelle elles s'attachent et leur estime de soi. Il est donc compréhensible que de tels sujets n'aient pu être abordés dans le cadre de la passation d'un questionnaire, durant un échange d'une vingtaine de minutes. Ces sujets sont

¹⁵ Lors de nos entretiens individuels avec des professionnels des secteurs de la culture, du sport et de l'action sociale, la notion de « frein symbolique » a particulièrement été mobilisée par les acteurs pour rendre compte de ce que nous avons nommé par la suite un sentiment d'illégitimité. Lors de notre première séance de travail avec le Groupe de recherche de professionnels, cette même notion a été mobilisée par les participants. Pour autant, lors de la 2^{ème} séance de travail, lorsque nous avons rendu compte des premières pistes d'interprétations dégagées de la séance précédente et pour ce faire, mobilisé le terme « symbolique », plusieurs membres du GRP nous ont fait part de leur inconfort quant à ce terme. Symbolique pouvant laisser à penser à un frein qui relèverait de l'abstrait. Or, les professionnels souhaitaient insister sur le caractère très concret des effets de ce frein sur le quotidien des personnes concernées. Après de nombreux débats, nous n'avons pas pu trouver d'autre terme plus explicite. Aussi, il s'agit ici de préciser que le terme « symbolique » doit être compris comme un frein qui relève des structures sociales, liées au stigmatisme et à l'habitus, eux-mêmes liés à des effets structurels, tels que décrits par la suite et dont les effets sur le quotidien des personnes sont bel et bien palpables.

donc plutôt apparus dans le cadre des débats tenus avec les membres du GRE, avec lesquels les chercheurs ont pu créer une relation de confiance.

Ce frein est particulièrement prégnant lorsqu'on aborde l'accès à la culture, mais nous pensons qu'il peut également concerner la question du sport, au moins pour certaines pratiques ou lorsqu'il est pensé comme étant lié aux notions de compétition, de performance.

« L'offre sportive n'est pas encore suffisamment adaptée au public que le sport n'intéresse pas. C'est à dire que ton premier contact avec le sport ça va être en étant jeune à l'école. Déjà si ce premier contact est négatif - et il est négatif pour toute une partie des gens - parce que c'est encore axé sur le sport, ce n'est pas de l'activité physique. Et le sport, c'est quand même la compétition. Donc il y a déjà ceux qui, bon, je cours moins vite que les autres, je suis moins doué avec la balle que les autres, ... Pour eux, le sport c'est de la souffrance et de l'humiliation » (Entretien – Professionnel du sport)

Pour les professionnels, une partie du public en vient ainsi à considérer que certaines pratiques culturelles et sportives « ne sont pas pour eux », provoquant une auto-censure, voire une auto-exclusion, comme mentionné dans l'extrait ci-dessous.

Extraits d'entretien – Professionnels de l'action sociale

« Répondant 1 : Moi, l'autre chose que j'ai déjà entendu de la part de dames, donc qui viennent à certaines activités, c'est : dans le théâtre, par exemple, typiquement le théâtre. **Ce n'est pas pour nous. C'est trop chic**, c'est trop... »

Répondant 2 : **Ils s'interdisent, ils s'autocensurent**

Répondant 1 : Voilà, comme s'il y avait, voilà, comme s'il y avait des lieux sociaux qui n'étaient pas pour eux quoi.

Crebis : Et ce n'est pas pour eux à quel niveau ? Vestimentaire ? Au niveau de la programmation. Autre chose ?

Répondant 1 : Enfin, c'est à mon avis, je ne sais pas les idées qu'ils collent, de manière globale ça peut être vestimentaire mais je pense que : « ce n'est pas ma place ». Alors que peut être que l'on n'a jamais creusé, Mais ils se disent : « je ne sais pas comment on fait, je ne sais pas comment ça se passe, mais... »

Répondant 2 : Est-ce que je vais comprendre, qu'est ce qui s'y passe ?

Répondant 1 : Qu'est-ce que je vais comprendre ? Qu'est-ce que je peux choisir ? Qu'est-ce qui s'y passe ? Comment ça se passe ? Comment est-ce qu'il faut être ? Comment ?

Ce frein dit « symbolique » renvoie à de multiples aspects. D'une part, il peut s'agir des représentations liées à certaines pratiques, qu'elles soient culturelles ou sportives, qui, dans

l'imaginaire, y compris des professionnels eux-mêmes, conservent un caractère élitiste, comme le golf ou, dans une moindre mesure, l'équitation, ou encore, l'opéra ou la danse contemporaine.

*« Je pense que, vraiment, notre programmation, le fait de faire de la musique classique, de l'opéra, **ça fait de nous une institution élitiste dans l'image** mais on a une politique tarifaire quand même très intéressante. Je pense que c'est l'image symbolique, élitiste, pardon, elle est vraiment au niveau du style de spectacle que l'on propose, la musique classique et l'opéra je trouve que ça, c'est le plus fort, en disant ce n'est pas des choses qui sont accessibles, alors qu'elle est très, très fort, mais c'est juste, c'est l'image que ça véhicule. »* (Entretien – Professionnel de la culture)

Certains lieux, principalement culturels dans ce cas, lorsqu'ils sont installés dans des bâtiments prestigieux, peuvent renforcer cette barrière, qui devient infranchissable. La question des pratiques hors les murs (voir chapitre 7) peut alors prendre tout son sens.

*« C'est créer du lien entre les publics et notre institution, que ce soit le bâtiment, parce que rien que le bâtiment, c'est quelque chose, c'est un bâtiment architectural, du patrimoine, etc. Vraiment, notre lieu, c'est un lieu très ... **symboliquement, c'est très fort de franchir cette porte**, que ce soit, si on connaît, on se dit : cette institution, c'est de la danse, c'est de la musique classique, c'est de l'opéra, ce n'est pas fait pour moi et l'institution elle-même, c'est pas anodin non plus de rentrer dans ce lieu »* (Entretien – Professionnel de la culture)

Plus largement, les professionnels évoquent une peur de l'inconnu, face à des pratiques culturelles ou sportives inédites, notamment pour les personnes issues d'autres cultures et nouvellement arrivées en Belgique (voir chapitre 6). En effet, alors que la précarité économique peut placer les personnes dans une série d'incertitudes quant à l'avenir, maîtriser son environnement, au moins en partie, apparaît comme une stratégie essentielle. Accepter de se lancer dans l'inconnu quand son quotidien est par nature insécurisant peut représenter un pas supplémentaire, complexe à franchir pour les personnes concernées.

« On avait proposé un film et on avait fait le tour des inscriptions. Et il y a une dame qui avait dit : « Ah non, je n'aime pas », et la façon dont elle avait dit ça, enfin, elle qui est plutôt enthousiaste pour toutes les propositions. J'étais un peu étonnée. Et en fait, elle n'aime pas, mais elle n'y avait jamais été. Donc, c'est en creusant : « Non, je n'aime pas. Qu'est-ce que tu n'aimes pas ? C'est le film qu'on propose ou le cinéma ? Je ne sais pas, je ne connais pas, donc je n'aime pas ». Enfin voilà, la peur de l'inconnu. C'est ça, elle ne connaissait pas le cinéma en général, elle n'avait jamais été au cinéma. Et ça lui faisait peur. D'être dans une salle. Enfin, ce qu'elle imaginait, c'était une salle noire, bon, effectivement sombre. Mais donc une salle noire, c'est quelque chose qu'elle n'arrivait pas à appréhender. Enfin, je suppose. Et finalement, elle y a été. Et elle y a été près de la porte au premier rang, mais elle y a été. Elle est sortie à un moment donné, mais elle est revenue et ça a été. » (GRP – Séance 2)

Une barrière symbolique que l'institution peut également dresser elle-même, par une méconnaissance de certains publics, de ses attentes, de ses besoins. Souvent par crainte de

« mal faire » ou parce qu'elle considère que cette question ne relève pas directement de leurs missions, certaines institutions culturelles et sportives ne font pas de l'accessibilité une priorité.

« Mais il y a aussi tous les freins, où il faut questionner à l'inverse l'institution, qui, forcément, a elle aussi des freins à travailler avec certains publics parfois et justement, l'idée, c'est aussi de questionner pour l'institution, pour l'organisme, l'association, les freins auxquels elle-même fait face par rapport à un public qu'elle reçoit, par rapport aux événements qu'elle organise. Ça nous paraît important aussi, parce que ça permet justement, dans les logiques d'accessibilité, en questionnant ces freins si on arrive à les percevoir forcément, de les débattre un peu et je pense que les freins, voilà, il ne faut pas juste les prendre du côté de la personne qui va venir ou qui va se déplacer ou qui va aller voir quelque chose mais aussi de la part de l'institution qui a réussi à travailler à ses freins à elle, ces freins symboliques. » (Entretien – Professionnel de la culture)

Apport statistique – La lutte contre le non-recours en tant que priorité

Globalement, les répondants (professionnels de la culture et du sport) semblent sensibilisés au phénomène de non-recours aux services culturels et sportifs des personnes en situation de pauvreté. Pour rappel, ils sont 55,3% au sein du secteur du sport et 69,4% au sein de la culture à dire que la lutte pour l'accès aux services culturels et sportifs pour les personnes en situation de pauvreté fait partie formellement des missions de leur structure.

68,64% des répondants indiquent que le problème du non-recours est bien ou très bien pris en compte par leur structure. Ce chiffre monte à 69,1% pour le secteur de la culture et descend à 51,9% pour le secteur du sport. Nos analyses ont également montré que les structures provenant de la Région de Bruxelles-Capitale et du Hainaut sont légèrement plus critiques envers eux-mêmes à cet égard.

À contrario, les répondants sont plus critiques quand il s'agit de leur perception si le problème du non-recours est bien ou très bien pris en compte sur le territoire sur lequel ils interviennent. Là, les chiffres chutent à 31,5% au global, 33% pour la culture et 31,1% pour le sport. À nouveau, la Région de Bruxelles-Capitale et la Province du Hainaut se montrent plus critiques, tout comme le Brabant-Wallon tandis que la Province de Namur est plus positive avec 37,25%.

De même, si on demande aux répondants si le problème du non-recours est bien ou très bien pris en compte par leur secteur d'activité, on constate que 44,3% seulement répondent positivement. Ce chiffre monte à 54,3% pour le secteur de la culture et tombe à 27,7% pour le sport. Il est également à noter que les répondants de ce dernier secteur sont 3 fois plus nombreux à mobiliser l'item « je ne sais pas ».

Au niveau du territoire, le Brabant-Wallon est ici le plus critique avec 34,21% d'opinions négatives.

Le fait que la structure se situe en zone péri-urbaine ou urbaine ne semble pas avoir d'effets.

Pour plusieurs acteurs, si la question des représentations que développent les publics sur certaines pratiques culturelles et/ou sportives doit être travaillée en amont, il importe aussi que ces représentations puissent être travaillées du côté des institutions culturelles et sportives.

« Évidemment toute la question des représentations. Il y a aussi beaucoup de questions de représentation qu'on se fait de ce qu'est un théâtre, qu'on soit une personne en situation de précarité ou une personne lambda. Qui qu'on soit, on a des représentations là-dessus. Tout autant que dans le domaine du sport où, par exemple, moi, si on me dit : tu vas aller voir un rallye automobile, merci, mais non merci. Mais dans l'autre sens, il y a aussi l'idée que houlà, c'est un public du CPAS. Du coup, j'ai ma représentation qu'ils vont être horribles, qu'ils vont être dissipés, il faut que je parle comme si je parlais à une personne sourde en articulant bien. » (Entretien – Professionnel socio-culturel)

À cet égard, les pratiques de collaboration entre les différents secteurs, notamment avec celui de l'action sociale, sont à encourager pour lever ces représentations des institutions elles-mêmes (Voir Chapitres 4 et 7).

2.2. La culture, le sport, la maîtrise des codes

« Et le souci, c'est le constat partagé par toutes les personnes qui essayent de faire de l'accessibilité culturelle pour les personnes en précarité, c'est que **le principal frein n'est pas un frein financier, c'est un frein de légitimité**. Il y a prendre connaissance de l'information mais même quand l'information arrive aux personnes, qu'elle est décryptée, qu'elle est expliquée, **c'est la légitimité**. Je n'ai pas ma place dans cette institution, on va voir que je suis pauvre, on va voir que je ne comprends pas, **je ne maîtrise pas les codes** et donc, ça, c'est excessivement compliqué. C'est vraiment une question. La première, c'est l'information, je pense, ce n'est pas les canaux forcément d'informations privilégiées qu'on utilise. Mais c'est surtout la légitimité. Ce n'est pas fait pour moi, je ne vais pas comprendre, je ne vais pas être comme les autres. » (Entretien – Professionnel de la culture)

Pour illustrer ce sentiment de « ne pas être sa place », les participants du GRE évoquent notamment leurs questionnements sur les manières de se comporter, de se vêtir dans certains lieux culturels ou sportifs. Des questionnements que les professionnels résument comme une « maîtrise des codes » propres à des lieux et des pratiques et qui peut provoquer des craintes quant à l'idée de « mal faire », de se tromper.

Précisons qu'au niveau culturel, si l'ensemble des professionnels évoquent la maîtrise de ces codes comme un obstacle important pour les publics, ils insistent également sur le rôle de la culture comme un vecteur d'émotions, de ressenti. Il ne s'agit plus uniquement de comprendre mais d'accepter de se laisser porter par une œuvre culturelle. Un défi en soi lorsqu'on ne se sent pas à sa place, mais une autre vision de la culture où chacun dispose de capacités propres à valoriser.

« Ça restera de toute façon, ça restera cher pour pas mal de gens et de toute façon, il y a toujours aussi cette image de la culture pour une catégorie de personnes instruites. Ça reste. Je pense que ça, je ne sais pas quand ce mur sera vraiment cassé. Mais il y a des gens qui se disent : ce n'est pas pour moi une exposition photo, une galerie d'art, un musée, une

*exposition d'un artiste peintre. Les gens vont se dire : **ce n'est pas pour moi, je n'y comprends rien, alors qu'en fait, tu dois juste regarder, regarder et ressentir.** Et la culture, ça n'est pas beaucoup plus que ça. En général, c'est vivre quelque chose, ressentir quelque chose et découvrir aussi apprendre. Il y a plein de choses, mais ça, tout le monde est capable de le faire, au-delà du prix. » (Entretien – Professionnel de la culture)*

L'extrait ci-dessous illustre ces questionnements, intervenus dans le GRE, notamment quant à la manière de se vêtir à l'opéra.

Extrait - Échange entre les participants lors de la 2^{ème} séance du GRE – Wallonie

Participant 1 : Oui, il faut être bien habillé. On ne va pas y aller en jeans et en basket, à l'opéra, on ne peut pas. Et du coup, ça implique des frais. Un concert, tu vas comme tu veux, au cinéma, tu vas comme tu veux ...

Participant 2 : Si on a travaillé auparavant ou qu'on est coquet, et qu'on a quelques tenues, quand même un peu classe, on trouvera, maintenant si ça fait des années qu'on est au chômage ou en invalidité, on n'a pas spécialement de tenues spéciales. Moi, ça ne me poserait pas un problème au niveau de la tenue, mais je sais que ça peut être un frein.

Participant 3 : Mais même dans "intouchable", il est bien habillé pour aller en opéra.

Participant 4 : Oui, oui.

Participant 3: J'ai toujours cette image-là moi de l'opéra depuis que ce film est sorti parce que ça a vulgarisé très fort l'opéra. Et même pour aller, il est bien habillé.

Animatrice – Crebis : Pour aller à l'opéra, il faut être en costume, vous pensez ?

Participant 5: Moi, je ne pense pas.

Participant 4 : Pas un costume, mais du moins bien habillé, pas habillé en pull ou avec casquette, comme ça, il faut quand même être présentable, un minimum.

Participant 6: Pour moi, c'est plus une question ... C'est dans les mœurs, en fait. **Pour moi, l'opéra, ça a toujours été quelque chose qui était plus fréquenté par certaines classes sociales, plus que d'autres. Je pense que c'est aussi une façon d'être.** Je suis assez d'accord avec la fracture sociale, l'éducation. Je suis assez d'accord avec ça.

Animatrice - Crebis: Tout le monde n'y aurait pas sa place?

Participant 6 : ça pourrait, **mais les personnes qui, on va dire, nous regardent de haut, on va dire les bourges, c'est comme ça qu'on dit. Les bourges vont nous regarder de haut en mode, il a eu ses places comment, il les a volées.** Donc, on va se sentir mal d'aller dans nos tenues normales. Si on n'y va pas, en tenue, on va dire costard et tout ça, on va se sentir visés, on ne pourra pas bien écouter l'opéra et tout ça.

Animatrice – Crebis : Le regard des autres aussi, la crainte du regard des autres ?

Participant 4 : C'est peut-être simplement le préjugé de dire que l'opéra est accessible à l'élite, et pas aux ouvriers, ou ...

Participant 6: Il va falloir déconstruire tout ce qui est stigmatisation. Je dirais que les classes sociales, on devrait se mélanger, mais il y a beaucoup de stigmatisation sur la précarité, etc. Je pense qu'il faut déconstruire ça.

Participant 4 : Ce qui serait bien, c'est qu'ils fassent une pub à l'opéra pour dire "Venez comme vous êtes", comme le McDonald's. Parce que chaque fois que nous, on imagine ça, on se dit : beau costard, cheveux faits, l'argent mais si on n'a pas l'argent, qu'on n'a pas le costard, qu'on n'a rien, on va dire qu'on ne va pas aller comme on veut, on ne peut pas aller comme on est parce qu'on va se faire jeter.

Outre des questionnements quant aux codes – ici principalement vestimentaires – à adopter, la première partie de cet extrait met également en exergue la crainte d'une rencontre avec d'autres classes sociales, des « bourges », qui pourraient identifier les personnes comme de potentiels intrus, démasqués par la non-maitrise des codes, réels ou supposés. L'extrait se termine par l'un des participants qui exprime, par ailleurs, sa crainte de se faire « jeter ».

En effet, nous l'avons dit, la compréhension des pratiques culturelles et sportives de chacun s'appuie évidemment sur un équilibre complexe entre mécanismes structurels et aspirations individuelles, mais il s'agit également de prendre en compte un troisième élément, le rapport aux autres. C'est la crainte de la rencontre avec un « autre » supposé mieux maîtriser les codes qui est avancée.

Dans l'extrait ci-dessous, c'est l'influence de son entourage propre qui apparaît comme un possible facteur dissuasif, lorsqu'une pratique est dévalorisée au sein de sa communauté d'appartenance, à l'image de ces jeunes qui s'impliquent dans l'organisation d'une activité culturelle et qui se font « charrier » par leur entourage.

« Ce n'est pas habituel de faire ça, ce n'est pas valorisé de faire ça et donc c'est au-delà de la connaissance et ... Enfin, nous, quand on a fait notre activité une année dans une société de logement social, il y avait deux petits jeunes qui nous avaient aidés, qui étaient devenus bénévoles après chez nous, ils se faisaient charrier parce que c'était pas valorisé, c'était pas considéré comme quelque chose de valorisable d'aller travailler dans un lieu culturel comme étudiant, c'était même plutôt l'inverse. » (GRP - Séance 2)

La maîtrise de ces codes apparaît comme d'autant plus complexe qu'elle renvoie à une série de règles qui relèvent avant tout de l'informel, que l'on acquiert dans la pratique, souvent par le biais d'initiés. A quel moment applaudir, se lever, faire du bruit, instaurer le silence ... ne relèvent pas de règles écrites mais sont apprises « sur le tas », par une socialisation progressive avec la pratique, débutée dans le cadre familial, scolaire, notamment.

« C'est ça qui est parfois compliqué avec la culture, c'est que ça reste des lieux qui sont très codifiés. On ne mange pas dans une salle, on n'applaudit pas n'importe à quel

moment, etc, et juste de comprendre comment un spectacle fonctionne, comment une institution comme la nôtre fonctionne, ça permet souvent une meilleure compréhension des codes et c'est aussi le moment de le dire pendant la visite guidée. Et ça casse aussi cette image en disant: c'est pas fait pour moi, je m'y connais pas. Non, c'est juste qu'il faut que tu aies bien en-tête que quand on rentre dans une salle de spectacle, on t'entend quand tu parles, ce n'est pas comme le cinéma, etc, et de voir l'envers du décor. Ça permet très fort d'avoir une meilleure lecture. » (Entretien – Professionnel de la culture)

Ces codes ne se limitent pas à une série de comportements attendus ou proscrits, il s'agit également de comprendre ce que l'on voit, entend, de pouvoir décrypter l'œuvre à laquelle on se retrouve confronté et ainsi, disposer d'une grille de lecture comme outil à mobiliser, notamment dans la rencontre avec une œuvre culturelle.

« Moi, je trouve qu'on ne nous apprend pas, on n'apprend pas à regarder une œuvre, on n'apprend pas à regarder un tableau. (...) Pour moi, c'est dans l'apprentissage, c'est l'apprentissage parce que quand on va voir quelque chose, enfin, moi je l'ai vu avec les cours de dessin, quand on garde une peinture, si on n'a pas appris, on va dire : j'aime, je n'aime pas, point. Par contre, quelqu'un qui a appris va aller regarder de plus près, va dire : ah cette partie-ci est intéressante, cette technique-là a été utilisée et on va réfléchir comme ça et donc on va pouvoir rendre ça intéressant. Avoir une grille de lecture. » (GRP - Séance 2)

Il en va de même pour certaines pratiques sportives qui, elles aussi, s'entourent de règles formelles – notamment pour les sports collectifs, quand il s'agit de réguler le jeu, en précisant le nombre de joueurs, ce qui est autorisé ou non sur le terrain – mais également, des règles plus informelles, pour ce qui est attendu en dehors de l'activité sportive en elle-même ou quant aux espaces où elles se déroulent, en club, dans un espace public ou privé.

Plus largement, se sentir légitime ou pas, notamment parce qu'on maîtrise ou pas ces codes, est à mettre en lien avec la notion d'« habitus » développée par Pierre Bourdieu (1979) qui se définit comme : *« un ensemble de dispositions durables, acquises, qui consiste en catégories d'appréciation et de jugement et engendre des pratiques sociales ajustées aux positions sociales. Acquis au cours de la prime éducation et des premières expériences sociales, il reflète aussi la trajectoire et les expériences ultérieures »* (Wagner, 2012) ; concept mobilisé par Bourdieu, notamment pour expliciter les modes de consommation des œuvres culturelles selon les groupes sociaux. L'habitus est alors *« ce qui permet aux individus de s'orienter dans l'espace social qui est le leur et d'adopter des pratiques qui sont en accord avec leur appartenance sociale. »* (Cuche, 2016, p.95). Cet habitus permet donc à l'individu de s'appuyer sur des « prédispositions » qui l'entraînent vers certaines pratiques, qui seront ou non valorisées par le milieu dans lequel on évolue, comme mentionné dans un extrait précédent.

« Donc, le symbolique ne veut pas dire que ce n'est rien, mais on travaille sur ce que des groupes ont l'habitude de faire ou pas. On va travailler sur l'habituel, sur le valorisable, sur la représentation, sur une image, sur le cliché et c'est d'autant plus compliqué, mais, pour moi, le côté symbolique, il est là ». (GRP - Séance 2)

Cette notion d'habitus a depuis été nuancée, questionnée que ce soit pour décrire les pratiques culturelles (Coulangeon, 2004) ou sportives (Bodin et al, 2004). Dans un contexte où les appartenances sociales de chaque individu se sont multipliées, il importe donc de nuancer notre propos. Parmi les experts de vécu du GRE, plusieurs participants témoignaient d'ailleurs de pratiques culturelles et sportives très développées. Passionné par le cinéma, l'un des membres du GRE se rendait à de nombreux festivals, se débrouillant pour contourner le frein financier ; persuadé que le sport était une voie d'émancipation pour tous, un autre membre du GRE organisait des sorties pour favoriser la course avec un groupe de personnes « sans papier ». Enfin, de par son appartenance à plusieurs collectifs, un autre membre du GRE réalisait des sorties culturelles plusieurs fois par mois. Les aspirations individuelles ne peuvent être négligées.

Cependant, nous pensons que cette notion d'« habitus » demeure intéressante pour éclairer certains des ressorts qui se cachent dans le « manque d'envie, d'intérêt », exprimé par certains des répondants à notre enquête. En effet, pour « justifier » leur réponse, de nombreux répondants ont souvent précisé ne pas faire telle ou telle activité, surtout car elle semblait ne pas faire partie du champ des possibles : « *Vous savez, je n'y pense pas, tout simplement* » ; « *pourquoi pas, mais je n'y ai jamais pensé* ». Une action qui n'est pas spontanée pour de nombreux répondants qui, de plus, sont aussi rarement sollicités par leur entourage propre. La pratique culturelle ou sportive n'est pas rejetée, elle n'existe tout simplement pas comme une possibilité dans l'univers des possibles des personnes. S'il y a bien une conscience de l'existence des lieux sportifs et culturels, ces lieux ne font toutefois pas partie de leur environnement habituel et sont délaissés, non par manque d'intérêt mais parce que cet intérêt n'a jamais pu être éveillé par des facteurs extérieurs.

Section 3 - Conclusion

Nous l'avons vu dans le chapitre 1, si l'on se limite aux formes institutionnalisées de la culture, la fréquentation par des personnes à faibles revenus ne se différencie pas nettement de la population en général. Même s'il importe de rappeler la prudence dans la comparaison entre les deux enquêtes mobilisées. Face à un tel constat, nous pourrions être tentés de remettre en cause le cadre théorique en termes d'habitus proposé par Bourdieu, pour expliciter les pratiques culturelles et sportives des uns et des autres et donc nous ranger du côté de Coulangeon (2004, p.60), lorsqu'il déclare ; « *il semble en effet aujourd'hui que le style de vie des classes supérieures se caractérise moins par la légitimité culturelle des préférences et des habitudes que par l'éclectisme des goûts et des pratiques. Inversement, l'éclatement du champ de la production culturelle renforce l'autonomie des pratiques populaires, qui ne sont plus nécessairement vécues sur le mode de l'indignité culturelle.* »

Pour autant, les experts de vécu qui ont composé notre GRE et les répondants que nous avons pu rencontrer lors de la passation de notre questionnaire ont fait état de ce ressenti, tenace, mais difficilement traduisible en mots, de ne parfois pas « être sa place » ou en tout cas, une crainte de ne pas pouvoir maîtriser certains codes, supposés ou réels, liés à des pratiques culturelles ou sportives.

Plus largement, c'est aussi le stigmate qui continue à peser sur une partie des personnes à faibles revenus qui empêche d'envisager le loisir comme un droit, qu'il soit consacré ou non à une pratique culturelle ou sportive.

Si de nombreux auteurs remettent en cause la persistance des classes sociales (Paugam, 2019), comme elle a été pensée par Bourdieu au moment de sa théorisation de l'habitus, on ne peut ignorer que la pauvreté n'est pas qu'un statut lié à l'absence de ressources matérielles, et qu'elle marque aussi profondément les individus dans leur rapport à soi et au monde, ce qui peut constituer un frein supplémentaire quand il s'agit de pousser la porte d'un lieu culturel ou sportif et dépasser la barrière « symbolique » telle que traitée dans le cadre de ce chapitre.

Enfin, si, a priori, on pouvait penser que ces enjeux de légitimité concerneraient plus spécifiquement les pratiques culturelles, les analyses menées avec les professionnels et personnes concernées font apparaître que les pratiques sportives sont également touchées par ce frein, où se jouent, sans doute dans une moindre mesure, des mécanismes similaires, notamment pour l'accès aux clubs sportifs ou à certaines pratiques sportives, considérées comme plus élitistes.

Chapitre 4. Non connaissance et non proposition, deux phénomènes qui se renforcent

« En fait, c'est un ensemble de choses qui vont ensemble. Je veux dire qu'on ne va pas trouver des affiches d'opéra partout. Ce n'est pas le truc qu'on voit le plus. On n'en parle pas à la TV, on n'en parle pas dans les rues. Il n'y a pas d'informations, il n'y a pas d'accès à l'information. » (GRE – Séance 2 - Wallonie)

Lorsqu'on évoque la question du non-recours aux droits et aux services (Warin, 2017 ; Noël, 2021), la non connaissance, et ce que nous considérons ici comme l'un de ses revers possible, la non proposition, apparaissent parmi les mécanismes explicatifs les plus prégnants. Les pratiques culturelles et sportives ne font pas exception. En effet, si dans le cadre de l'enquête adressée aux personnes concernées, le manque de connaissances n'est pas apparu comme le frein le plus prépondérant – en 4^{ème} position, pour ce qui est des pratiques culturelles et en 9^{ème} position pour les pratiques sportives -, les échanges menés au sein des groupes de recherche nous permettent d'éclairer en quoi le manque d'informations influence les pratiques culturelles et sportives des personnes.

Ce manque d'information est toutefois multidimensionnel. Il va concerner à la fois des questions d'ordre matériel, tel que les lieux, les horaires, les prix (et des dispositifs de réduction qui y sont liés, comme nous l'avons vu dans le premier chapitre), ... mais, plus largement, cette non connaissance va aussi s'appliquer à la représentation que peuvent avoir les personnes sur les pratiques en elles-mêmes, renforçant la barrière symbolique, abordée dans le chapitre précédent. Paradoxalement, si les membres du GRE ont particulièrement insisté sur cette information qui serait insuffisante, les professionnels, quant à eux, insistent sur les efforts de communication qui sont faits dans les différents secteurs, notamment par la multiplication des canaux de communication. Une information qui existe, qui circule mais qui ne rencontre pas le public ou une partie de celui-ci. Nous tenterons de comprendre les mécanismes de cette rencontre manquée dans la première section de ce rapport.

S'il existe un manque de connaissance au sein du public concerné, force est de constater que cette non connaissance peut également toucher les professionnels. Là encore, cette méconnaissance est de plusieurs ordres. Elle concerne à la fois certaines franges du public, ses attentes et ses besoins, mais également une méconnaissance des professionnels entre eux au sein d'un même secteur ou plus particulièrement, entre les différents secteurs, y compris dans un territoire de proximité. Concernant les attentes et besoins du public, nous reviendrons sur l'existence (ou non) d'attentes spécifiques à certains publics, question qui a largement fait débat et à laquelle nous nous intéresserons en filigrane dans l'ensemble de ce rapport. Ce manque de connaissance n'est pas sans effet sur le public lorsqu'elle induit une forme de non proposition. Pour faire face à cette difficulté, les professionnels des différents secteurs – du sport, de la culture et de l'action sociale – sont demandeurs de collaborations plus poussées, mais il s'agira

préalablement de surmonter divers obstacles. C'est ce que nous verrons dans la seconde section de ce rapport.

Section 1 – (Faire) Connaître l'offre culturelle et sportive qui existe sur son territoire de proximité – Un défi à relever

« Il faut trouver aussi le truc qui te convient, si tu n'as jamais été au musée, à l'opéra, à la salle de sport ou quoi que ce soit, tu ne peux pas dire si tu aimes ou si tu n'aimes pas. Si tu n'as jamais été, tu n'es jamais tenté de faire le premier pas pour y aller. Moi, je pense qu'il faudrait qu'il y ait des petits trucs comme ça, une journée découverte de plein de choses pour permettre aux gens de découvrir quelque chose qui leur fait plaisir et qu'ils puissent pouvoir le faire par la suite. »
(GRE – Séance 2 - Wallonie)

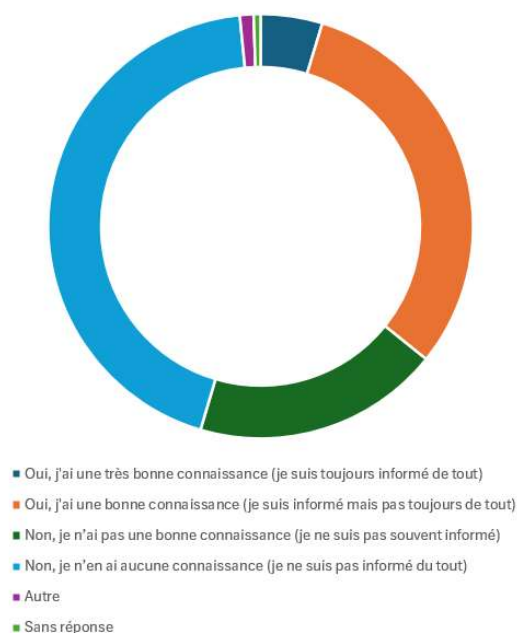
1.1. Le manque d'informations, malgré des canaux de communication qui se multiplient

Les membres du GRE évoquent un manque d'informations qui se déploie à plusieurs niveaux. Dans un premier temps, il s'agit de pouvoir prendre connaissance de **l'offre de proximité**.

Apport statistique – Connaissance de l’agenda culturel local

Dans le cadre de l’enquête menée auprès des personnes concernées, nous avons tenté d’apprécier le niveau de connaissance des publics quant à l’agenda culturel communal. Or, si 36 % des personnes estiment avoir une bonne ou très bonne connaissance de cet agenda, 63 % des répondants déclarent avoir une faible ou aucune connaissance de l’offre d’activités culturelles dans leur commune.

Connaissance des activités culturelles sur le territoire communal



Ce manque d’information peut concerner la **localisation** des différentes institutions/organisations sportives et culturelles ou le **type d’offres** proposées par ces lieux. A titre d’exemple, certaines séances du GRE se sont déroulées dans des lieux culturels, que nous avons choisi notamment pour leur localisation facile d’accès et car nous pensions qu’ils étaient bien connus du grand public. Dans les faits, seule une minorité des membres du GRE connaissait ces lieux.

« *Tout ce qu'on voit devant le musée, il y a la grande statue. Mais sinon, le musée lui-même, c'est un bâtiment quelconque. C'est vrai, un bâtiment quelconque, il n'y a pas un machin avec un truc marqué musée. **Il y a aucune indication qui dit : là, le musée, il est là.*** » (GRE – Séance 1 - Bruxelles)

« *Ça dépend aussi du sport qu'il veut faire. Est-ce qu'il a connaissance des différents trucs proposés ? **Il faut qu'il ait une liste de propositions de différentes activités sportives qui se trouvent dans la zone.** Et les moyens d'y arriver, les modalités. Je pense que s'il a ça dans sa boîte à lettres, ça peut aider.* » (GRE – Séance 1 - Bruxelles)

Les membres du GRE ont corroboré cette impression de ne pas suffisamment connaître les possibilités d'activités culturelles et sportives au sein de leur commune. Nos échanges, notamment durant les moments plus informels de nos séances de travail, leur ont ainsi permis de partager de nombreuses informations sur une activité qu'il était possible de réaliser dans un théâtre de la ville, sur un prochain spectacle accessible aux enfants ou sur la présence de boîte à livres dans leur quartier. Car, au-delà du fait de ne pas savoir, les membres du GRE ont mis en avant le fait qu'ils ne savaient pas non plus toujours **à qui s'adresser pour obtenir une information**. Mobiliser les intervenants sociaux peut parfois apparaître complexe, notamment sur des aspects « loisir » qui peuvent sembler moins prégnants dans leur accompagnement social et l'entourage amical ou familial ne dispose pas toujours, lui non plus, des informations recherchées.

Selon les territoires, l'ancrage quant à son lieu de résidence va également varier et influencer, notamment, le niveau de connaissance de l'offre culturelle et sportive locale. Il est ici complexe d'établir une distinction claire entre territoires péri-urbains et urbains. En Wallonie, certains territoires péri-urbains connaissent le phénomène des cités-dortoirs, comme mentionné dans l'extrait ci-dessous ; au contraire, dans certains territoires plus ruraux, l'ancrage au territoire local est extrêmement fort, ce qui limite la possibilité de profiter d'une offre plus développée dans un territoire voisin.

« Ici, c'est quand même une commune, entre guillemets un peu cité-dortoir parce qu'on est à côté de Bruxelles. Beaucoup de gens travaillent à Bruxelles, viennent ici et ils ne sont même pas toujours au courant de tout ce qui se passe et de de toutes les associations. Et, moi, ça fait 30 ans que j'habite ici et c'est toujours un problème, un problème depuis toujours. C'est difficile de faire venir des gens le soir. » (Entretien – Professionnel de la culture)

Les échanges au sein du GRE ont aussi porté plus largement sur les **représentations liées aux différentes pratiques**, comme évoqué dans le chapitre précédent. Ainsi, lorsque l'offre, culturelle ou sportive est connue, le public n'arrive pas toujours à se représenter clairement ce qui est proposé. Que trouve-t-on derrière les portes d'un théâtre ? Qu'est-ce que l'opéra ? Mais aussi comment utilise-t-on les machines dans un club sportif ?

*« Et est-ce qu'elle¹⁶ connaît c'est quoi un musée ? Parce que le fait de passer à côté, quel impact cela peut faire sur ses enfants ou sur elle-même ? Parce qu'il faut connaître quelque chose. Et il y a la culture du musée aussi. Si on n'a pas tous ces éléments à sa portée... (...) Peut-être que le musée relate l'histoire de sa ville, ainsi de suite. Donc, je pense qu'il y a beaucoup de **communication** qu'il faut faire autour d'un quelconque site, culturel ou artistique qui se trouve quelque part, et dire aux gens, ça veut dire ça. Parce que le fait de ne pas savoir ce que ça veut dire, on ne s'y intéresse pas aussi. » (GRE – Séance 1- Bruxelles)*

Bien que les professionnels soient pleinement conscients qu'il puisse exister un manque d'informations parmi le public, ces derniers insistent pourtant sur les nombreux moyens de communication déployés pour informer le public.

¹⁶ Il est ici fait référence à un personnage fictif, dont nous avons co-analysé le récit dans le cadre d'une séance du GRE pour identifier les freins aux pratiques culturelles et sportives.

« Et la communication, par exemple, moi, je m'arrache les cheveux, parce qu'on fait déjà tellement et j'entends encore toujours que la communication ne passe pas. Et donc depuis toutes mes années de travail, c'est toujours ça qui revient. Toujours, toujours, toujours. (...) On a les réseaux sociaux maintenant qu'on n'avait pas avant, on a un site Internet, on envoie un programme, on colle des affiches, on donne des flyers, on prévient nos collègues, on explique à nos collègues, et j'entends encore dire : on ne sait pas. Et donc, moi, je me dis, ben je sais plus moi. » (GRPE – Séance 2)

Apport statistique - Le manque d'information comme frein aux pratiques culturelles et sportives

Du côté des professionnels ayant pris part à notre enquête, le manque d'information est mentionné en 5^{ème} position parmi les freins ayant le plus d'impact sur le nonaccès aux pratiques culturelles et sportives. Paradoxalement, il arrive en 4^{ème} position lorsqu'on demande aux professionnels de se positionner quant aux freins les moins impactants.

Par ailleurs, ils sont 84,7% à déclarer que leur structure développe des communications, campagnes de sensibilisation spécifiquement dédiées aux publics en situation de pauvreté (n = 583). Toutefois, ils ne sont que 51,7% (n=85) à juger cette mesure efficace (9,4%, très efficace ; 42,3%, assez efficace). Par contre, ils sont 41,2% à la juger peu efficace. Parmi les professionnels qui mettent en place ce type de mesure, presque un professionnel sur deux se questionne donc sur l'efficacité de ce type de mesures.

Parmi les canaux déployés par les professionnels, de nombreux formats sont mobilisés, avec une prépondérance pour les affiches et flyers, alors que de nombreux acteurs mentionnent l'inefficacité de ce type de supports (notamment en raison de leur multiplication, ce qui noie en partie l'information). A titre d'exemple, lors de la passation des questionnaires, en antenne CPAS, notre enquêteur était, par hasard, installé sous une affiche présentant le dispositif article 27, seule affiche visible sur ce pan de murs. Le répondant placé face à lui pendant plus de 20 minutes avait donc visuellement accès à cette affiche, sachant que pour la plupart d'entre eux, il ne s'agissait pas de leur première visite dans ce lieu. Pourtant, lorsque nous leur demandions s'ils connaissaient ce dispositif, la majorité répondaient par la négative.

Pour contrer ce phénomène, la mobilisation des réseaux sociaux apparaît alors comme une solution possible, bien que la fracture numérique puisse également jouer ses effets à cet égard (Alberola, et al., 2016)

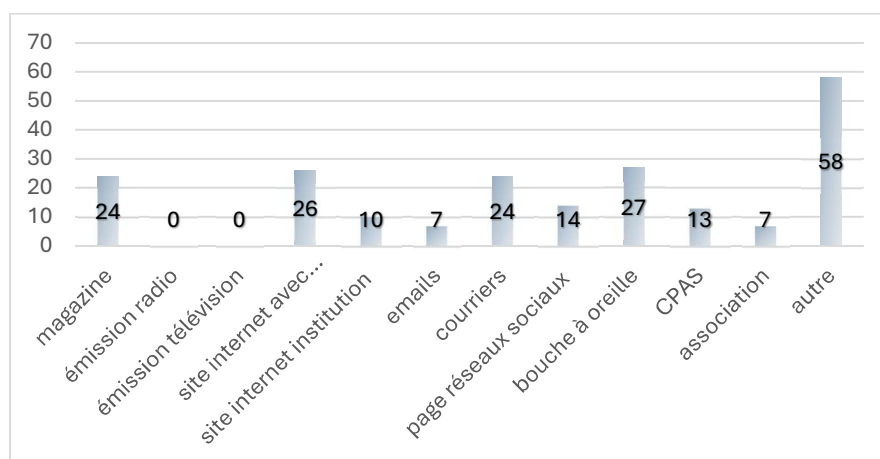
« On sait maintenant que la communication papier, ça ne fonctionne plus, c'est les réseaux sociaux, ça (prend un flyer dans sa main), ça ne sert plus à rien. Quelque part, on en a besoin, mais on le fait en limité, par exemple, ça, c'est pour les institutions. Parce que, maintenant, c'est les réseaux sociaux et on ne peut pas avoir une page facebook ou un Instagram ou tiktok qui nous soit spécifique, c'est sur les profils et les pages de la commune et ça, ça casse un peu la communication pour nous, mais on peut le mettre sur nos pages

privées, etc. Et on voit l'impact. (...) Et puis le bouche-à-oreille aussi (...) mais on travaille par événement sportif et c'est là qu'on se fait connaître aussi. Ici, on a organisé la journée du sport féminin, parce que le 24 janvier, c'est la journée internationale du sport féminin, et pendant un dimanche, on a proposé toutes nos activités gratuitement au public le matin, l'après-midi, on avait axé nos activités sur les jeunes et on a eu trois cents personnes. C'est comme ça qu'on se fait un peu connaître. Le lendemain de ces activités, on a eu une cinquantaine d'inscriptions dans nos cours ou de demande d'information dans nos cours. »
 (Entretien – Professionnel du sport)

Selon l'enquête menée auprès des personnes concernées, le bouche-à-oreille, mentionné dans l'extrait ci-dessus, constitue l'un de principaux canaux par lequel les personnes sont informées des activités culturelles qui se déroulent dans leur commune. Ce canal a également été mentionné par le GRE comme celui permettant une bonne circulation des informations – à l'image de ce qui s'est déroulé au sein du GRE lui-même, comme mentionné préalablement.

« C'est de nouveau le manque d'information, surtout s'il est issu de revenu social du CPAS, c'est... et je le vis tous les jours. Il y a plein de choses que j'apprends par d'autres personnes, qui connaissent aussi les filons et qui me disent, mais demande ça. (...) Pourquoi ils n'informent pas spontanément. Il faut aller à la pêche aux infos. Et ça met des barrières, justement au niveau culturel. Pourquoi ils ne nous informent pas ? On est dépendant de leurs services. Alors que ce sont des assistants sociaux, c'est leur job et il faut aller à la pêche aux infos. C'est tellement triste. » (GRPE - Séance 1)

Apport statistique - Canal de prise de connaissance des activités culturelles sur la commune (n=210) – enquête auprès des personnes à faibles revenus



La variable « autre » renvoie principalement vers le toutes-boîtes, bulletin communal.

Sans qu'il soit un canal de communication à proprement parler, les manifestations publiques – hors les murs des institutions – sont un des moyens permettant de faire circuler l'information,

sous une autre forme, en permettant une appropriation plus sensible, en favorisant l'expérimentation in situ.

« On ne sait pas trop quel sport faire et il faudrait... Il y a eu par exemple, il n'y a pas longtemps, une sorte de braderie comme ça, et tous les sports étaient présentés après les jeux olympiques. Il faudrait plus de trucs comme ça » (GRE- Séance 1 – Wallonie)

Ces pratiques hors les murs demandent toutefois un investissement en temps et en énergie, qui n'est pas toujours possible pour les institutions.

On le voit, tant les professionnels de l'action sociale, que culturelle ou sportive, utilisent souvent tous les canaux possibles pour faire connaître l'offre et les dispositifs en facilitant l'accès. Toutefois, s'ils mobilisent toutes les voies possibles, le public n'est pas toujours dans les conditions adéquates pour accueillir cette communication. L'affichage en rue passe inaperçu, les flyers tombent dans les multiples publicités. Enfin, la communication se heurte à une charge mentale trop sollicitée par les priorités du quotidien. C'est ce que nous abordons dans le point suivant.

1.2. Une communication empêchée par des facteurs multiples

« Et les gens qui travaillent au musée, ils ne font pas leur travail. Voilà, moi je vois c'est mauvaise communication. Ils n'expliquent pas aux gens, ils informent mal les gens. Les gens ne comprennent pas bien. Par exemple, Malika¹⁷ habite à côté du musée. Jamais dans sa boîte à lettres, elle n'a pas trouvé un flyer ou quelque chose. » (GRE - Séance 1 - Wallonie)

Les personnes à faibles revenus sont confrontées à de nombreux enjeux dans la satisfaction de leurs besoins primaires. Elles sont ainsi régulièrement amenées à se rendre dans différentes associations/institutions pour bénéficier d'une aide spécifique. Pour les « atteindre » ou pour faire circuler l'information auprès de ce public-cible, l'un des premiers réflexes pourrait donc être de cibler ces différents lieux d'accompagnement social pour délivrer cette information, notamment dans les antennes CPAS.

Or, lorsque les personnes sont dans ces lieux, leur attention est souvent retenue par d'autres priorités. La rencontre qu'ils attendent avec leur assistant social a principalement pour objectif de débloquer une problématique, de rendre compte d'une situation délicate. Si les personnes se rendent dans ce type de lieux, c'est généralement parce qu'elles sont en demande par rapport à une question préoccupante. Le flyer, l'affiche, ... aura peu de chance de toucher sa cible.

« C'est peut-être aussi comment on peut la recevoir l'information. Donc, ce n'est pas nécessairement du côté de l'émetteur que le souci se trouve, c'est aussi qu'on n'a peut-être pas la disponibilité pour recevoir l'information à ce moment-là » (GRPE- Séance 2)

Plus largement, nous pensons que cette charge mentale liée aux préoccupations du quotidien – décrite dans le chapitre 5 – est l'un des freins principaux à la bonne réception des informations.

¹⁷ Personnage fictif utilisé dans le cadre d'une analyse de récit lors de la première séance du GRE.

Face à la masse de données que doivent s'approprier les personnes, par exemple, pour accomplir les nombreuses démarches administratives qui leur incombent, un tri doit s'opérer et on peut comprendre que les informations qui pourrait sembler plus « accessoires » liées à des pratiques culturelles et sportives – alors qu'on n'y est pas sensibilisé a priori - ne soient pas traitées efficacement par les personnes.

Par ailleurs, nous l'avons dit, les professionnels ont une attention particulière à diffuser l'information. Dans certains cas, c'est peut-être là que se situe l'une des difficultés. Les canaux d'information se multiplient et en viennent, parfois, à porter des informations contradictoires, par exemple pour l'obtention d'un dispositif de réduction de prix ou de conditions d'accès à telle ou telle activité.

*« Justement c'est pour ça que je dis que... **C'est mal informé ou alors ils se contredisent.** Il y en a qui disent oui, il y en a qui disent non. Pour moi, le CPAS, je ne peux pas dire qu'il n'est pas fiable. Ce n'est pas fiable à 100%. C'est ça le problème. » (GRE - Séance 1 - Bruxelles)*

Dans le cadre de cette recherche, nous avons également eu pour parti pris de faire passer notre questionnaire au sein des salles d'attente des CPAS. Globalement, nous avons généralement reçu un très bon accueil des personnes, les refus ont finalement été peu nombreux. A plusieurs reprises lors de la passation du questionnaire, les enquêteurs ont pris le temps de répondre aux questions des personnes. Par exemple, nous avons fait des recherches internet avec les personnes pour vérifier si tel ou tel musée – mentionné par le répondant – appliquait bien le dispositif de gratuité le 1^{er} dimanche du mois. Lorsque nous évoquions l'article 27, si la personne disait ne pas connaître, nous expliquions rapidement ce qu'il en était de ce dispositif et si nous avions l'information, la procédure pour l'obtenir.

Comment expliquer cette disponibilité, alors que nous avons mis en exergue à quel point ces lieux pouvaient être inadaptés à la bonne réception d'informations ? Tout d'abord, dans certaines antennes dans lesquelles nous nous sommes rendus, nous avons pu compter sur un agent d'accueil, un assistant social, qui s'est porté garant quant à notre présence. Ces intermédiaires ont alors joué un rôle de passeur, permettant les prémisses d'une relation de confiance. Nous étions introduits par un « initié » permettant de briser la glace. Cette confiance avec l'enquêteur s'est parfois aussi construite sur base de son « extériorité », présence inhabituelle qui peut intriguer ou peut parfois permettre de combler un temps d'attente assez longs dans certaines antennes plus surchargées.

Ensuite, souvent présent pour une demi-journée ou une journée entière, nous avons également pris le parti de prendre le temps ... Au début de l'enquête, la passation des questionnaires pouvait s'étaler sur plus de 45 minutes. Nous avons dû par la suite réduire ce temps pour rentrer dans nos objectifs. Toutefois, nous avons toujours veillé à répondre aux questions des personnes, à écouter leur parole au-delà de la simple réponse au questionnaire. Ces conditions ont permis la création de « fenêtres d'opportunité » au sein desquelles des informations ont pu circuler – ce qui n'était pourtant pas notre objectif initial.

Prendre le temps, s'appuyer sur des intermédiaires de confiance, créer l'opportunité, sans doute des éléments qui permettent une meilleure diffusion de l'information, des éléments essentiels à

déployer dans le cadre de collaborations plus étroites entre les secteurs, c'est ce que nous abordons dans la seconde section.

Pour finir ce point, mentionnons le cas de cette maman solo de plusieurs enfants, qui explicite ses difficultés à avoir la moindre pratique, culturelle ou sportive, notamment en raison de son budget limité et parce qu'elle ne sait pas exactement quoi faire, elle méconnaît l'offre qui existe autour d'elle. Vient la question relative à la fréquentation du parc d'aventure scientifique. A sa demande, nous lui expliquons de quoi il s'agit. Elle s'enthousiasme, persuadée que ses enfants pourraient apprécier ce lieu. Elle se souvient de l'article 27 mentionné plus tôt dans le questionnaire. A sa demande, l'enquêteur vérifie que ce lieu accepte l'article 27. A la fin du questionnaire, elle retourne voir son assistant social - nous lui avons fait passer le questionnaire après son rendez-vous – et sollicite des articles 27, qu'elle obtient immédiatement sur simple demande. Son assistant social revient voir l'enquêteur en fin de journée et lui parle de cet épisode. Nous l'interrogeons : tiens, pourquoi vous ne lui aviez jamais donné des article 27 ? Sa réponse : *« C'est vrai qu'elle ne m'avait jamais parlé de son envie de faire des activités, et je n'y avais jamais pensé. Alors, que là, en plus, c'est pour les enfants, moi, ça m'a fait plaisir de les lui donner »*.

Non connaissance du côté des personnes, non proposition du côté des travailleurs qui se juxtaposent ... C'est ce que nous allons aborder dans la section suivante.

Section 2 - Se connaître entre professionnels du sport, de la culture et de l'action sociale pour augmenter la force de proposition de chacun

« L'offre, tout simplement, je ne la connais pas en fait. Et je ne connais pas les attentes des personnes en situation de pauvreté sur mon territoire. Je sais qu'il y a plein d'asbl qui font du très bon travail sur notre commune, malheureusement, ces asbl sont toutes seules et ce n'est pas la commune qui donne de l'argent pour ce genre de choses. » (GRP - Séance 1)

2.1. Le manque de connaissances entre acteurs et leurs effets sur l'accessibilité

« Pour moi, le nœud, c'est une analyse pointue des besoins et des attentes. Mais je reconnais que depuis cinq, six ans dans la zone où nous travaillons, l'offre culturelle et sportive, et surtout culturelle, tente à tenir compte de tout le public, en ce compris ce public, et ça, je reconnais l'effort, mais tant qu'il n'y a pas une réelle analyse des besoins et des attentes, ça me semble rester marginal. » (GRP - Séance 1)

Globalement, les professionnels, qu'ils soient issus des secteurs social, culturel et de l'action sociale, déplorent un manque d'interconnaissance, dont les effets jouent à plusieurs endroits.

D'une part, lorsqu'il s'agit d'appréhender au mieux les besoins et attentes des publics, dans leur diversité, et d'autre part, sur les offres possibles, au niveau culturel et sportif, qui existent sur leurs territoires. Un manque de connaissance dont nous pensons qu'il impacte grandement leur « force propositionnelle » envers les publics, notamment parce qu'il n'encourage pas la mise en place de collaborations entre les secteurs.

Dès nos premières rencontres avec les professionnels, ces derniers ont mis en exergue **ce manque d'interconnaissance** entre les secteurs, mais également, dans une moindre mesure, au sein d'un même secteur. Lors de la 1^{ère} séance du GRP, si certains professionnels se connaissaient, la plupart rencontraient pour la première fois les autres acteurs de leur territoire ou des territoires proches.

Si les professionnels peuvent identifier les autres acteurs présents sur le territoire, au moins pour ce qui est de leur secteur d'activités, ils ignorent parfois le cadre, les missions et modes de fonctionnement de ces autres acteurs. Ce manque d'information est déploré car il empêche d'identifier des objectifs ou envies en commun et ralentit la mise en place de ponts sur base d'un référentiel partagé.

« Et donc voilà, je pense qu'avoir une meilleure vision de comment on travaille chacun, permettrait aussi en fait de voir ce qu'on peut mettre en place ou pas. (...) Et parfois, on a l'impression de se marcher un peu sur les pieds et c'est un peu con, donc mais voilà, mais avoir peut-être des choses un peu plus claires sur qui fait quoi, comment pour qu'on puisse aussi aller vers les partenaires qui sont intéressés. » (Entretien – Professionnel de la culture)

Cette faible interconnaissance, qui concerne une majorité d'acteurs, bien que des exceptions territoriales existent, est renforcée par de multiples facteurs, dont le manque de temps dont souffrent les professionnels des trois secteurs et des financements qui ne sont pas toujours structurels et suffisants. Or, la mise en place de partenariats fructueux ne peut s'envisager que dans un moyen ou long terme, lorsque la confiance réciproque a pu se développer et que les différents acteurs ont pu inventer des manières de collaborer ensemble, au départ de cadres de fonctionnement souvent très différents entre secteurs.

Par ailleurs, d'autres marqueurs sont susceptibles d'influencer ces possibilités de collaboration. Des territoires, ruraux ou péri-urbains, présentent en effet parfois une offre culturelle et sportive plus limitée, en tout cas pour ce qui concerne la taille et le nombre d'opérateurs présents sur un territoire communal.

« C'est ça la problématique, c'est qu'on est le seul opérateur culturel officiel. On n'a pas vraiment de partenaires locaux par rapport à ça. Ce qui n'est pas le cas d'autres communes voisines. Tu as des maisons de jeunes, il y a des bibliothèques reconnues. Ici, il y a une bibliothèque, mais c'est nous qui en avons la gestion. C'est la même casquette, et elle n'est pas reconnue. C'est juste une bibliothèque, on va dire de village. » (Entretien – Professionnel de la culture)

La collaboration, ou dans le cas qui nous occupe, l'absence de collaboration entre ces trois secteurs est aussi à comprendre en raison des cadres de missions de chacun qui, de prime abord, n'ont que peu en commun. En effet, le public fragilisé n'est pas nécessairement ou

spécifiquement le public-cible des professionnels du sport et de la culture, ou uniquement de certaines structures au sein de ces secteurs, qui font de l'accessibilité l'une de leurs priorités. Aussi, au sein de certaines structures culturelles et sportives peuvent exister des stéréotypes sur ce public, une appréhension de la mixité sociale ou plus largement, des questionnements sur les modalités d'accueil à déployer.

Parallèlement, les professionnels de l'action sociale visent en priorité l'amélioration des conditions de subsistance de leurs bénéficiaires. Travailler l'accessibilité à la culture et au sport n'est alors pas considéré comme une priorité pour la structure, voire plus largement pour le secteur, face aux autres urgences qu'ils doivent gérer. Les contacts entre professionnels de l'action sociale d'un côté et du sport et de la culture de l'autre manquent pour changer ces représentations et faciliter de véritables pratiques de collaboration.

« Parce que le problème, le gros problème, c'est qu'avec tout ce qu'on demande dans un CPAS, tous les services que l'on offre mais toute la charge administrative à côté, nos collaborateurs sont difficilement sensibilisés à cet accès en disant oui, il y a d'abord le RIS qui est important, l'insertion professionnelle. » (Entretien – Professionnel de l'action sociale)

« Je ne pense pas que ce soit une priorité d'un CPAS. On essaie de permettre aux gens de vivre, vivre dans la dignité humaine, même celle-là commence par des besoins de base d'abord et la culture vient après, en deuxième ligne. » (Entretien – Professionnel de l'action sociale)

Au-delà du cadre de mission de chaque structure et des priorités sectorielles, on peut aussi constater un manque de sensibilisation, au niveau des professionnels eux-mêmes, à un niveau plus individuel. Dans certaines situations, les professionnels de l'action sociale peuvent eux-mêmes être peu sensibilisés aux pratiques culturelles et sportives et ne pas percevoir les potentiels effets bénéfiques auprès des publics qu'ils accompagnent.

« Je pense que les travailleurs sociaux sont de moins en moins sensibilisés à la culture et peut-être parce que dans les cours d'assistants sociaux, la culture n'apparaît pas non plus. » (Entretien – Professionnel de la culture)

Un manque de sensibilisation qu'il n'est pas toujours possible de combler par une formation/information, notamment en raison du turnover qui peut exister dans les travailleurs sociaux de première ligne (Ravon, 2009), ce qui peut décourager les opérateurs culturels et sportifs qui tentent de mieux se faire connaître auprès des acteurs de l'intervention sociale, y compris lorsque des dispositifs en interne existent, comme c'est le cas de ce CPAS qui déploie des activités spécifiques pour favoriser les pratiques culturelles et sportives des publics et qui ne parvient à sensibiliser les travailleurs sociaux en interne.

« Et après l'information aussi, au niveau des collègues de première ligne, il y a un gros turnover dans les travailleurs sociaux et ils ne sont pas toujours tous hyper au courant. Moi, c'est mon travail, c'est de leur expliquer ; il y a des formations qui sont données tous les ans, aux nouveaux, où j'explique le plan participation, ce que les gens peuvent avoir ou pas dans le cadre de mon subsidé, et c'est vrai que la majorité des demandes, c'est davantage de

l'ordre des enfants, de la scolarité, de la santé, et c'est ce que les parents demandent. Donc, quand on aborde le sujet plus culture, il y a moins de connaissances de part et d'autre. »
(Entretien – Professionnel de l'action sociale)

Les centres culturels en FWB, les droits culturels en toile de fond

Nous l'indiquons, tous les acteurs, y compris au sein d'un même secteur, ne partagent pas des cadres de fonctionnement semblables et sont régis par des textes légaux spécifiques. Les centres culturels présentent ainsi la particularité de voir inscrit au cœur de leur fonctionnement et de la mission décrétable l'accès à la culture et les droits culturels.

*« Au sein des Droits humains, les droits culturels visent l'exercice des libertés, individuelles, et collectives telle que la liberté artistique, entendue comme la liberté de s'exprimer de manière créative, de diffuser ses créations et de les promouvoir; le droit au maintien, au développement et à la promotion des patrimoines et des cultures; **l'accès à la culture et à l'information en matière culturelle, entendu comme l'accès notamment économique, physique, géographique, temporel, symbolique ou intellectuel; la participation à la culture, entendue comme la participation active à la vie culturelle et aux pratiques culturelles; la liberté de choix de ses appartenances et référents culturels; le droit de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques et programmes, et à la prise de décisions particulières en matière culturelle.** »* Source : <https://centresculturels.cfwb.be/a-propos/missions/>

Sur le terrain, la mise en œuvre de ces prescrits légaux va évidemment différer d'un territoire à l'autre, mais il importe de garder à l'esprit cette spécificité des centres culturels lorsqu'on évoque la question de l'accessibilité de tous et toutes à la culture.

Des secteurs dont les cadres et missions diffèrent et un manque évident de ressources financières et temporelles qui touchent les trois secteurs cumulent leurs effets pour entraîner une non proposition auprès de certains publics (Warin, 2013).

Alors que les publics à faibles revenus ne constituent pas toujours une priorité pour les structures sportives et culturelles¹⁸, les travailleurs sociaux peuvent, quant à eux, avoir tendance à reléguer au second plan l'accès à la culture et au sport. Confrontés à de multiples urgences, ils se concentrent principalement sur la satisfaction des besoins primaires des personnes. Ces deux réalités se cumulent et amoindrissent la force propositionnelle des différents secteurs.

A cela s'ajoute un déficit de connaissance des professionnels eux-mêmes. D'une part, les acteurs du secteur culturel et sportif ne savent pas toujours vers quels partenaires se tourner pour établir un lien avec ces publics. D'autre part, les professionnels de l'action sociale peuvent méconnaître l'offre culturelle et sportive disponible sur le territoire, les modalités d'accès à ces activités, ainsi

¹⁸ Il importe cependant de préciser que des dispositifs spécifiques existent, tant dans le secteur culturel que dans le secteur sportif, pour permettre de faire le pont entre les publics et les pratiques. Ces initiatives spécifiques sont notamment présentées dans le chapitre 7.

que les dispositifs de réduction des coûts susceptibles de bénéficier aux personnes qu'ils accompagnent.

Ces différents aspects se renforcent et engendrent un phénomène de non-proposition.

Des initiatives de mise en réseau existent par le biais de fédérations ou de rencontres professionnelles, mais la majorité de ces initiatives visent à faire se rencontrer des acteurs d'un même secteur ou sous-secteur. D'autres dispositifs, déployés notamment par les centres culturels, peuvent permettre un échange à un niveau territorial. Mais là encore, ces dynamiques territoriales sont inégales en fonction des territoires, où le soutien – ou l'absence de soutien - au niveau des politiques locales semble influencer les dynamiques en cours.

Le manque de liens, identifié par les professionnels, se situe plus à **un niveau intersectoriel** pour que professionnels du sport, de la culture et de l'action sociale puissent échanger et développer des projets communs. Des dispositifs locaux existent pourtant, par le biais de plateformes où ils se rencontrent régulièrement. Ces rencontres visent notamment à favoriser la circulation des informations, permettant aux professionnels de mieux connaître l'offre disponible sur leur territoire, mais elles sont aussi des moments où les différents acteurs peuvent mieux comprendre les contextes de chacun. Enfin, ces rencontres sont aussi l'occasion de développer une interconnaissance plus personnelle et encourager les contacts entre les structures, lorsqu'elles sont incarnées par des personnes que l'on est désormais amené à côtoyer plus régulièrement. Ces dispositifs sont présentés dans le chapitre 7.

Non connaissance et non proposition se renforcent mutuellement, un cercle vicieux dont nous pensons qu'il pourrait être contré par la mise en place de pratiques de collaboration plus développées entre les secteurs, à condition évidemment que les secteurs aient les moyens nécessaires à consacrer à la mise en place de ces collaborations.

2.2. Développer des collaborations vertueuses entre les secteurs

« Je suis assez interpellé par le fait qu'en tant que musée, on n'est jamais contacté par le CPAS, les services sociaux. Jamais. Il y a une fracture au niveau institutionnel, parce que je vois dans les centres culturels, dans le milieu ASBL, j'ai l'impression qu'il y a des rencontres, alors est-ce que c'est de la collaboration ? Ça, ce n'est pas sûr mais en tout cas, il y a des rencontres. Alors que, nous, c'est une absence totale. Alors peut-être que les missions du musée ne sont pas considérées comme liées aux questions sociales, je ne sais pas. Je ne sais vraiment pas d'où ça vient. » (GRP - Séance 2)

De nombreux professionnels des trois secteurs déplorent une insuffisance, voire une absence de liens entre eux. Or, comme le montrent les résultats de l'enquête menée auprès des professionnels, tous secteurs confondus, ces derniers identifient les collaborations et partenariats comme l'un des outils essentiels dans la mise en place de mesures efficaces pour favoriser l'accessibilité aux pratiques culturelles et sportives. A cet égard, les professionnels de la culture et du sport sont particulièrement preneurs quant à l'établissement de liens plus étroits avec les structures sociales qui accompagnent des publics diversifiés.

Apport statistique - La mise en place de partenariats comme mesure efficace pour renforcer l'accès aux pratiques culturelles et sportives

Selon les professionnels ayant pris part à notre enquête, ils sont 56,3% (N=583) à développer des partenariats formels avec les associations en lien avec les publics en situation de pauvreté. 22,7% au sein du secteur sportif ; 52% au niveau culturel. Ils jugent une telle mesure efficace à 79,3 % (n = 328 ; 18,9, très efficace : 60,4% assez efficace).

Concernant l'engagement de personnels diversifiés, notamment des professionnels ayant une expérience dans l'accompagnement des publics en situation de pauvreté, ils ne sont que 22,1% (N=583) à la mettre en œuvre. Parmi ces répondants (N=129), ils sont 82,9% à juger cette mesure efficace (27,1%, très efficace ; 55,8% efficace).

Pour plus de détails, lire le rapport statistique.

Aussi, s'il importe de pouvoir s'appuyer sur des canaux qui permettent une rencontre interpersonnelle pour favoriser la communication auprès des publics, on constate que la communication entre professionnels doit aussi pouvoir s'appuyer sur des moments de rencontre pour permettre à de véritables collaborations de voir le jour.

« On travaille sur une campagne de terrain. On a identifié 600 associations qui sont plutôt effectivement dans le secteur de la lutte contre la pauvreté. (...) On a produit des affiches et des flyers où on met en évidence l'offre des 160 [musées] mais avec un axe local, les musées dans la région. On va sur place, on rencontre l'équipe de l'association, on leur remet les affiches et les flyers. (...) On fait l'information, on fait la rencontre, on a ce travail de médiation et d'information. » (Entretien - Professionnel de la culture)

La rencontre directe entre professionnels des différents secteurs apparaît comme l'un des moyens qui permet de développer des relais de qualité vers les publics ciblés.

« En allant voir les gens, les asso, soit directement les personnes concernées ou soit les premiers relais quoi. Et en allant les voir parce qu'envoyer un mail, une affiche ou une invite, ce n'est pas suffisant pour impliquer par exemple la personne relais pour qu'après elle-même convie la personne. Ça se dilue trop » (Entretien – Professionnel de la culture)

Sur le terrain, des initiatives existent. Elles sont de diverses natures. Soit elles consistent à développer des pratiques culturelles ou sportives, dites hors les murs, directement dans les locaux des associations. Cela peut, par exemple, prendre la forme de cours de sport adaptés pour des personnes dont la condition physique est plus fragile, d'ateliers d'initiation au théâtre dans un service de soins pour les personnes présentant des troubles de santé mentale ou encore, d'ateliers chorégraphiques dans une structure d'hébergement pour des personnes demandeuses d'asile. Soit elles visent à offrir des moments privilégiés, par exemple en amont d'un spectacle, avec une visite guidée des lieux ou en aval, avec la rencontre d'un artiste.

Pour certains professionnels, pour que ces collaborations puissent pleinement se développer, il s'agit également de dépasser les seules bonnes volontés individuelles pour les inscrire dans le

cadre de missions de chacune des structures et offrir, dès lors, des moyens supplémentaires pour mettre en œuvre ces missions liées à l'accessibilité de tous et toutes.

« Un levier, ça peut être aussi en tant que frein mais là je pense plutôt en tant qu'institution, il y a le côté une case à cocher. Quand on fait un truc ensemble, il faut que tout le monde puisse cocher ses cases, parce qu'on a quand même des obligations, pas forcément... mais de rendre des comptes et donc, effectivement, si quelqu'un doit passer du temps à collaborer à un projet et que finalement, il ne peut quasiment pas cocher des cases au sens de rendre compte de ce qu'il fait, ça devient assez compliqué. Faire collaborer le secteur social, secteur sportif et secteur culturel autour d'une question, ou problématique, il faut quand même arriver à créer le commun pour que tout le monde puisse s'y retrouver et n'aient pas l'impression de perdre du temps. » (GRP - Séance 2)

Si ces pratiques sont dirigées vers les publics, elles requièrent des professionnels de pratiquer une forme d'intersectorialité pour comprendre les besoins et attentes mais aussi les contraintes de chaque secteur. Les moments préparatoires sont alors mobilisés par les professionnels eux-mêmes pour adapter leurs propres pratiques face à un environnement nouveau. Chaque professionnel est invité à se décentrer pour accueillir d'autres référentiels et permettre au public de pratiquer l'activité dans des conditions favorables à la découverte.

Ces collaborations renforcées ont alors pour objectif, d'une part, de s'appuyer sur les forces de chaque secteur et ainsi, d'éviter que l'accessibilité aux pratiques culturelles et sportives entraînent une surcharge de travail. Aucun des professionnels impliqués ne part de zéro, il peut s'appuyer sur les connaissances et expertises de chaque secteur.

« Mais c'est vrai qu'on est là aussi en renfort de montrer en tout cas aux travailleurs sociaux ou en tout cas à ceux qui voudraient participer des activités culturelles qu'on est là pour les aider dans ce travail. C'est-à-dire qu'on a des habitudes aussi de coordonner par exemple une sortie ou une activité culturelle, enfin c'est une habitude et c'est facile. Ça ne me prend pas tant de temps, enfin, il y a de la réflexion évidemment, mais je veux dire j'ai l'habitude de coordonner ce type d'activité parce que c'est mon métier, donc je suis là aussi en relais pour que le travailleur social n'ait pas toute cette charge de travail. (...) Sinon, ça devient encore un truc en plus à rajouter dans le travail et ça devient trop pour les travailleurs sociaux en tout cas. » (Entretien – Professionnel de la culture)

Et, d'autre part, de permettre à chaque secteur de travailler sur ses représentations propres, par exemple sur l'intérêt éventuel des activités culturelles ou sportives, dans un parcours de réinsertion. Nous l'avons vu, la sensibilité propre d'un intervenant social à une pratique culturelle ou sportive va évidemment jouer sur sa force propositionnelle, par exemple, proposer un certain type de sport car on pratique soi-même ce sport. Par la rencontre avec un secteur aux possibilités multiples, c'est aussi le spectre de possibilités qui s'élargit pour le public lui-même.

Ainsi, certains professionnels réclament que cette sensibilisation aux pratiques culturelles et sportives puisse être pleinement intégrée dans la formation des intervenants sociaux, à l'image de ce qui se passe avec le PECA, Parcours d'éducation culturelle et artistique¹⁹.

*« Et, moi, j'avais plus particulièrement évoqué les assistants sociaux, les formations des assistants sociaux. **Et nous, on travaille de plus en plus avec eux et ça fait du bien. Parce que, souvent, dans ces formations-là, la culture et le sport n'ont pas de place ou très peu.** Et quand ça a une place, c'est plus comme activité occupationnelle pour des bénéficiaires que comme levier de développement. Enfin, développement, ce n'est pas le bon mot mais enfin. Et, donc, de pouvoir bosser avec les assistants sociaux une ou deux activités par an, alors ce n'est pas grand-chose, mais ils viennent, ils voient comment on fonctionne, ils voient ce qu'on fait et seulement le fait de pouvoir connaître et de voir que la culture, ce n'est pas seulement amener un groupe au théâtre mais c'est aussi pouvoir construire une activité. Enfin ce qui m'intéresse au niveau des collaborations, c'est plutôt à cet endroit-là, de la mise en place de réflexes et d'interconnaissance pour qu'on puisse se sentir légitimes et pas avoir peur de se dire « je vais appeler qui, pour quoi ? et si j'y mets le petit doigt, je vais y laisser le coude ». Non, c'est dans la mise en place de se dire, c'est facile et c'est chouette. Les assistants sociaux ont dans la formation des réflexes et la connaissance que ça aussi c'est possible. La collab, elle se situe plus là pour moi parce qu'ici, on a quasi tout sur le territoire pour mettre en place une chouette dynamique. Il y a des formations d'assistants sociaux, il y a des centres d'aide sociale, il y a des choses autour du sport, il y a pas mal côté culture. Mais il manque un côté de liant. (GRP - Séance 2)*

Cette rencontre, si elle semble souhaitée par des professionnels issus des trois secteurs, n'est toutefois pas naturelle, les structures ayant des missions et cadres de référence variés. Aussi, si nous avons évoqué l'intérêt d'activités de médiation culturelle pour faciliter la rencontre entre le public et des propositions culturelles, il semble qu'un intermédiaire soit aussi un adjuvant intéressant pour favoriser la rencontre et plus largement, des collaborations constructives entre trois secteurs qui se connaissent peu. A cet égard, le dispositif Article 27 joue un rôle intéressant.

¹⁹ <https://www.pecan.be/>, Le PECA est un volet du Pacte pour un Enseignement d'excellence et qui vise l'éducation culturelle des élèves de la maternelle à la fin du secondaire. Le PECA a été lancé dans les écoles maternelles depuis la rentrée 2020 et s'étend progressivement aux autres niveaux scolaires

Le dispositif Article 27 – Un intermédiaire pour favoriser la collaboration entre la culture et l'intervention sociale

Le dispositif Article 27 – qui fait référence à l'article 27 de la Déclaration Universelle des droits de l'homme qui consacre le droit à la culture pour chacun – est surtout connu pour favoriser l'accessibilité financière de tous et toutes aux pratiques culturelles en offrant des tickets à prix réduit. Cependant, par le biais de ses antennes locales, l'asbl joue également un rôle de médiation à destination des publics par le déploiement d'activités spécifiques, et permet, dans certaines situations, de favoriser l'intermédiation entre des structures qui ont peu ou pas l'habitude de collaborer. En maîtrisant les codes de chacun des secteurs impliqués, les antennes locales peuvent mettre du liant et permettre aux rouages de s'emboîter plus facilement.

« On est un trait d'union entre le secteur social et culturel. (...). On a des opérateurs qui, parfois, vont directement chez les partenaires sociaux, qui les renvoient chez-nous, parce qu'ils sentent bien que s'il n'y a pas de médiation, ou s'il n'y a pas d'abord un trait d'union, tout le monde perd son temps, c'est-à-dire qu'il y a un travail de médiation qui est de plus en plus perçu positivement. Je vais déblayer le terrain, je vais voir qu'est-ce qui est important, comment préparer au mieux la rencontre. Je vais ajuster des choses, on va prendre le temps, mais c'est des choses qui, qui supposent... » (Entretien, Article 27)

Enfin, certains professionnels estiment que ces collaborations peuvent aussi être porteuses dans le cadre de la « zone de flou »²⁰ qui existe actuellement lorsqu'on aborde la question d'accessibilité où, si chaque secteur semble concerné – ou pourrait se sentir concerné -, aucun n'en porte la responsabilité spécifique comme étant au cœur de ses missions. Mission qui n'incombe à la fois à personne mais à tout le monde, il s'agit alors de faire de cette zone de flou un espace de créativité à part entière et de s'appuyer sur les interstices pour développer de nouvelles pratiques au service de tous et toutes.

Section 3 - Conclusion

La non connaissance et la non proposition sont des freins souvent mobilisés pour expliciter le non-recours aux droits ou aux services. Dans le cadre qui nous occupe, ces phénomènes sont particulièrement complexes à appréhender ; ils déploient leurs effets à différents niveaux et tendent à se cumuler.

Il peut s'agir à la fois d'un manque de connaissance au niveau des publics au niveau de l'offre disponible dans leur territoire de proximité, à la fois sur des aspects pratiques (lieux, horaires et prix, notamment) mais également sur ce que représentent certaines de ces pratiques. Un manque d'information qui étonne alors que les canaux de diffusion se sont diversifiés et multipliés. Se pose alors la question de l'espace mental disponible pour recevoir et traiter ces informations alors que les préoccupations du quotidien impliquent une charge mentale conséquente. Pour tenter de favoriser l'information, le contact interpersonnel avec un

²⁰ Expression utilisée par un professionnel de la culture pour rendre compte de son idée.

professionnel qui se fait le relais semble alors à privilégier. Il permet à la fois de disposer d'une information de qualité – notamment, car des questions de clarification peuvent être posées à l'interlocuteur – mais aussi parce qu'elle s'accompagne d'un capital « confiance », qui permet à l'information d'être incarnée. Nous avons d'ailleurs vu que le bouche-à-oreille semble être le canal d'information privilégié par les personnes.

Mais ce manque de connaissance peut également toucher les professionnels eux-mêmes. Il consiste à la fois en un manque d'information sur l'offre disponible au niveau culturel et sportif et sur les lieux d'accroche possibles avec le public, lorsque le tissu associatif est méconnu. Plus largement, certains professionnels de la culture et du sport évoquent aussi un manque de connaissance sur certains publics, leurs attentes et leurs besoins, informations essentielles pour développer des conditions d'accueil optimales pour tous et toutes.

Ce manque de connaissance se joue également au niveau des professionnels entre eux. Manque de sensibilisation à un niveau personnel et structurel – voire territorial -, cadres de missions qui diffèrent et surtout, manque de ressources au sein des trois secteurs, qui complexifient les collaborations intersectorielles. Or, les professionnels identifient le renforcement des partenariats comme l'une des pistes essentielles pour travailler les questions d'accessibilité. Des collaborations qui s'ancrent dans le long terme pour permettre à chaque acteur de comprendre et d'assimiler les référentiels des autres secteurs et déployer ainsi des pratiques pérennes au profit de tous et toutes, publics et professionnels.

Chapitre 5 : Freins liés aux conditions de vie des personnes à faibles revenus

« Il y a quand même, juste pour terminer sur l'aspect, il y a à la fois le fait très ultime, personnel, très difficile de déclarer, de faire état de ce qu'on vit, mais aussi le côté poly problématique ou poly difficulté. Ce n'est pas qu'une difficulté, mais bien souvent plusieurs difficultés qui vont parfois même se renforcer l'une avec l'autre et qui fait que... Voilà, c'est une situation qui est souvent complexe en fait en termes de contraintes. Une qui amène du coup l'autre, (...) » (GRPE - Séance 1)

Qu'est-ce que cela implique de vivre au quotidien avec de faibles revenus ? De nombreuses études (Bresson, 2015 ; Damon, 2008 ; Paugam, 2014) mettent en avant le caractère cumulatif des inégalités et, par conséquent, des difficultés qui impactent les conditions de vie des personnes. Toutefois, comme cela a été exprimé lors de la première séance du GRPE, il est complexe d'appréhender pleinement ce que les personnes vivent réellement, de se représenter leurs conditions de vie ou plutôt « de survie », alors qu'il s'agit d'une première étape essentielle pour travailler l'accessibilité dans toutes ses nuances.

« C'est que la plupart des personnes qui arrivent chez nous, qui débarquent, elles ont consciemment ou inconsciemment la représentation qu'elles sont en survie. Et les conditions de survie, c'est extrêmement difficile à faire partager. (...). Ils vivent dans des conditions extrêmement difficiles, mais en même temps, je crois que c'est extrêmement difficile d'entendre et de se représenter ce que signifie cette survie. Ça me semble...or, pour moi, il n'y a pas d'action possible, que ce soit dans le sport, dans la culture, les activités culturelles, ou l'accès aux droits humains et sociaux, il n'y a pas d'accessibilité possible, tant qu'on n'a pas compris fondamentalement ces conditions de survie. Ça, c'est capital. » (GRPE – Séance 1)

Ce que nous souhaitons réaliser dans la suite de ce chapitre, c'est justement d'amener quelques éléments qui permettent de mieux comprendre quelles implications ont ces conditions sur l'accès aux pratiques culturelles et sportives. Trois éléments principaux ont été soulignés tout au long de la recherche et ils seront développés dans les sections qui suivent : la place des activités culturelles et sportives dans une vie où les préoccupations du quotidien prennent une place prépondérante car elles concernent les besoins primaires ; les difficultés à pouvoir se projeter pour organiser le temps libre et un isolement social qui limite la possibilité de participer à des activités.

Section 1 - Gérer la charge mentale liée aux choix financiers contraints

« Il n'y a pas de secret. Les gens ne savent pas. Les gens n'osent pas parce qu'ils ont peur de l'inconnu ou ils se disent : ce n'est pas pour moi, je suis dans la mouise, je vais pas y aller, ça va, c'est d'abord manger, me soigner, avoir mon toit. »
(Entretien – Professionnel de la culture)

« Le sport, quand on a des problèmes et qu'on est enlisé, dans des problèmes de logement, d'assuétude, d'alcool etc., le sport, ce n'est pas la priorité. C'est très compliqué, évidemment, de sensibiliser les personnes en situation de pauvreté quand leur première préoccupation est d'avoir quelque chose dans son assiette, de se dire : il faut que tu fasses du sport (...) » (Entretien – Professionnel du sport)

Selon les résultats de l'enquête quantitative réalisée auprès des personnes à faibles revenus, « ne pas avoir le temps, avoir d'autres préoccupations » arrive en 3^{ème} position (sur 18) pour justifier un manque ou une faible participation aux activités culturelles. Il en va de même pour ce qui concerne les pratiques sportives (2^{ème} position sur 14).

Toutefois, il importe de mieux comprendre à quels types de préoccupations font référence les personnes interviewées. Notre enquête qualitative ainsi que les échanges que nous avons eu lors de nos groupes de recherche nous permettent d'amener des éléments de réponses à cette question.

De fait, les pratiques culturelles et sportives des personnes doivent être pensées dans un contexte plus large. Comme le confirment nos participants aux groupes de recherche, les personnes à faibles revenus se retrouvent systématiquement à devoir « jongler » entre différentes dépenses obligatoires : logement, nourriture, habillement, factures variées (eau, électricité, téléphone), soins de santé etc., cela tout en ayant des budgets non seulement faibles mais aussi instables.

Cette instabilité va découler de plusieurs éléments. Premièrement, les personnes considérées dans le cadre de cette étude disposent, en majorité, de revenus de remplacement. Cependant, leur statut évolue au gré des éventuels retours à l'emploi. Des emplois parfois peu rémunérés, à temps partiels et/ ou à durée indéterminée, particulièrement pour les femmes, cheffes de famille monoparentale. Des carrières précaires qui impliquent une variation dans les revenus disponibles. Une insécurité financière qui peut également se faire jour au niveau des aides sociales perçues, qui peuvent varier en fonction de changements de statut, de la lourdeur des procédures et, parfois, des erreurs administratives. Prévoir son propre budget sur un long terme, à ces conditions, devient clairement difficile (Lees, 2014).

Comme l'explique bien Perrin-Hérédia (2013), l'organisation de l'économie domestique pour les personnes à faibles revenus repose sur une alternance de gains réguliers, tels que les salaires, les allocations familiales ou les aides sociales, et des revenus irréguliers, comme les primes, les petits boulots ou les gains occasionnels. Cette dynamique rend la gestion budgétaire particulièrement délicate et met en évidence les défis auxquels font face les personnes aux revenus faibles mais aussi instables. Ainsi, le mode de fonctionnement institutionnel, avec ses

normes rigides situées dans l'ordre économique dominant et son mètre de mesure qui est la mensualité ne parvient pas à saisir la complexité et la diversité des réalités économiques des personnes à faibles revenus. « *La mensualisation des ressources est en effet fondée sur l'idée que l'essentiel des revenus est perçu mensuellement, selon des montants fixes, connus à l'avance et ne subissant aucune réelle variation. Or, l'hypothèse de régularité des revenus est compromise par les conditions d'emploi des milieux populaires. Leurs revenus, même lorsqu'on peut les considérer comme réguliers, sont loin d'être garantis dans le temps long de l'existence. En outre, leurs montants varient souvent d'un mois à l'autre et ces fluctuations, d'amplitude non négligeable, sont souvent difficilement prévisibles. (...).* » (Perrin-Hérédia, 2011 : 83).

Comment trouver le juste équilibre dans le cadre d'un budget restreint et instable entre s'acheter de la nourriture saine, payer son loyer, se vêtir et payer les cours de sport de son enfant, les sorties culturelles, ... ? Ces personnes se retrouvent à devoir constamment réaliser des **arbitrages multiples** entre leurs différents besoins. Dans un tel contexte, les activités sportives et culturelles en viennent à être considérées comme accessoires dans un quotidien jonché de choix contraints et de privation (Bray et al. 2019).

*« La réflexion de X était quand même intéressante sur l'accessibilité à différentes choses parce que nous, on s'est rendu compte quand on a mené l'étude, une des premières choses, c'est le stress de pouvoir avoir accès à toutes ces choses élémentaires, l'accès à l'alimentation, l'accès... En fait, la culture en tout cas, est perçue par ces publics-là où, comme beaucoup, comme quelque chose **d'accessoire**. »* (GRP – Séance 1)

Opérer constamment des choix, veiller à maintenir un équilibre financier précaire n'est pas sans conséquence sur le bien-être mental des personnes. L'investissement requis pour faire face à ces préoccupations du quotidien laisse peu de place pour envisager des pratiques culturelles et sportives.

Extrait d'un échange tenu lors de la 2ème séance du GRE de Bruxelles

« Participant 1 : Moi, je dirais que c'est fort lié aux autres préoccupations parce que on est dans une société où ça va vite, où il faut survivre, d'une certaine façon aussi. Et du coup, c'est là, on sait que c'est là, mais on ne peut pas se le permettre parce qu'on serait coupable ou parce qu'on manquerait peut-être quelque chose. Et parce que c'est..., oui c'est la société.

Animatrice du Crebis : Parce qu'on se sent coupable, tu dis ?

Participant 1 : Oui, parce qu'on pourrait être en train de travailler ou faire autre chose plutôt que sacrifier le temps parce qu'on a toujours besoin de trucs pour survivre, de travailler ou de faire quelque chose (...)

Animatrice du Crebis : Donc, finalement il y a ce qui est essentiel, et puis le sport et la culture, ça reste à côté, ça reste accessoire ? Ce n'est pas intégré au quotidien ?

Participant 1 : Oui, et dans le quotidien, il y a pas mal de choses à faire, et quand on a du temps, soit on sera fatigué, soit si on fait ça, quand on sera fatigué, pourquoi après ? (...) Moi, je dirais par rapport à ce que X a dit, j'ai l'impression que, de nos jours, vu que la vie, elle est de plus en plus chère, on passe quand même plus de temps à construire sa vie qu'à la vivre. Genre, à essayer de la financer, etc., que la vivre. On a peu de temps pour les loisirs parce qu'à un moment,

personnellement, dans ma vie, j'ai l'impression de passer trois quarts de mon temps à payer mon loyer. Enfin, essayer de payer mon loyer. Et une fois que je l'ai payé, il ne me reste plus rien. Du coup, je dois continuer à travailler pour pouvoir vivre. Mais du coup, je n'ai même plus de temps pour vivre, vraiment au sens profiter, aller au cinéma, sortir, ou voir des... J'ai l'impression que de plus en plus, ces dernières années, il y a eu vraiment ce truc et du coup, on est là, juste on essaye de payer tous nos factures et puis après, on est là, c'est la fin du mois, du coup, on recommence. Et des fois, il nous reste un jour pour faire quelque chose et souvent, on a juste envie de dormir. Genre, rien faire.»

Cet extrait illustre de manière très explicite les arbitrages répétés auxquels les personnes sont obligées de se livrer pour répondre aux besoins considérés comme « essentiels ». Un investissement qui leur laisse peu de temps et d'énergie pour penser « au reste », dont les pratiques culturelles et sportives. Leurs conditions de vie les amènent à devoir réfléchir à chaque dépense minutieusement, dans un contexte où, « *le budget familial est équilibré à un sou près et il faut déployer des trésors d'ingéniosité pour se maintenir à flot ou se tirer des mauvaises passes* » (Hoggart, 1986 : 77).

À cette réalité purement économique s'ajoute l'impression qu'ont les personnes de devoir se justifier de leurs choix économiques, notamment lorsqu'il s'agit de demander une aide sociale. Il peut ainsi survenir une crainte d'être jugé si une partie du budget a été mobilisée pour répondre à des besoins que d'aucuns pourraient juger non essentiels, lorsqu'ils s'apparentent aux loisirs.

L'équilibre budgétaire devient ainsi une source de stress et de préoccupation constante.

« Pour ce qui est de l'accès à la culture, j'ai tout juste envie de dire que pour moi, il y a un grand frein, c'est que aujourd'hui, la plupart des gens qui sont touchés par des systèmes de précarité, tout simplement, leur réalité fait en sorte que quelque part, ça ne peut pas être quelque chose de quotidien pour eux parce que, à côté de ça, les gens qui manquent du trop peu de tout doivent se battre ne fut-ce que pour pouvoir arriver à vivre et ça dans n'importe quelle forme de précarité, on nous demande toujours de justifier tout et même jusqu'à la couleur de notre slip, j'ai envie de dire, on va justifier parce que si on l'a acheté avec l'argent, on doit pouvoir prouver qu'on l'a acheté. Ça, ça demande énormément de temps, ça demande de l'énergie et c'est stigmatisant déjà assez pour les personnes qui sont précarisées de devoir faire ça au quotidien. » (Entretien collectif – Expert de vécu)

La vie quotidienne des personnes à faibles revenus nécessite une attention constante ; bien que nécessaire pour pouvoir survivre, ce contrôle permanent des dépenses est épuisant et ajoute aux personnes une charge mentale qui ne laisse pas beaucoup de place à la participation aux activités culturelles et sportives.

Sport et culture ne passent qu'après les besoins essentiels, en reconnaissant néanmoins leur nécessité pour se vider la tête :

« Des fois, on a tellement de soucis que pour nous, la culture, voilà, c'est quelque chose... Non, non, ce n'est pas maintenant. On a des choses d'abord à gérer. C'est quand on est dans le cycle de la survie. Il faut gérer des choses. Après, on verra. » (GRE – Séance 1 - Wallonie)

« Et je fais vraiment toujours tout pour être vidée de l'intérieur et oublier tous mes malheurs, tous mes problèmes et tous mes soucis. Et quand je suis dehors, c'est ce qui me plaît le plus, de m'évader et d'oublier un petit peu, je sais que quand je rentre à la maison, les problèmes sont là et tout. Mais être dehors et marcher toute ma journée, c'est vraiment m'évader. » (GRE – Séance 1 - Wallonie)

Pour conclure, il nous semble important de nuancer notre propos en précisant que ce phénomène ne joue sans doute pas de la même façon pour l'ensemble des pratiques. Les membres du GRE ont ainsi identifié plusieurs activités que les personnes peuvent réaliser dans un espace-temps moins contraignant, comme le fait de marcher ou de regarder une vidéo sur internet depuis son domicile. Il s'agit également de mentionner les pratiques qui font référence à une signification plus large d'activité culturelle : comme dans le cas de l'une des participantes au groupe de recherche des experts de vécu qui nous a raconté avoir épargné toute l'année pour se payer un week-end à l'étranger avec son fils.

Section 2 - Ne pas pouvoir se projeter en raison des incertitudes qui s'accumulent

*« C'est bien d'énoncer les besoins, c'est bien de faire une cartographie, mais de donner accès à des moyens pour voir un peu plus loin que le lendemain. C'est ça la vraie définition de la pauvreté, **c'est l'impossibilité de se projeter.** » (Entretien – Professionnel de l'action sociale)*

Nous venons de l'écrire, les contraintes budgétaires répétées qui s'imposent aux personnes à faibles revenus ne favorisent pas l'accès aux pratiques culturelles et sportives. Ces contraintes provoquent une charge mentale conséquente mais influe également sur la possibilité de pouvoir se projeter dans un temps plus long. Ainsi, de nombreux membres du GRE ont évoqué leur impossibilité de réserver trop à l'avance (pour la culture) ou pendant trop longtemps (pour le sport) des activités, en raison du risque que cela pourrait impliquer pour eux.

« Moi, j'avais une réflexion que je voulais partager au groupe ce matin. Et c'est de manière générale. C'est une réflexion que je me suis faite ce matin en venant ici. Et je me dis, mais en fait... nous qui avons déjà plus difficile financièrement et on a aussi pour la plupart une invalidité, on ne sait jamais comment on va être du jour au lendemain. Alors le cinéma, ça peut se décider la demi-heure avant si le cinéma est dans la demi-heure ; or, pour les autres choses, il faut réserver, le musée non moins. Et on n'a pas la possibilité de dire, si on est malade, on rend un certificat, et on a, si pas la totalité, au moins 80% du remboursement. Donc ça veut dire qu'on est précarisé financièrement, on est précarisé au niveau de la santé, et on n'a pas moyen de faire marche arrière quand on a réservé quelque chose. (GRE - Séance 2 - Wallonie)

Dans cet extrait, le participant explicite ce sentiment de ne pas pouvoir faire « marche arrière » lorsqu'il aura réservé une activité. En effet, la programmation ainsi que la mise en vente des

tickets concernant certaines activités culturelles (comme par exemple un concert ou une pièce de théâtre), sont communiquées bien à l'avance, parfois des mois avant l'événement. Pour ce qui concerne le sport, de manière similaire, bien que le paiement puisse être étalé, l'inscription en club se fait d'habitude en début d'année et le choix de continuer ou pas à pratiquer doit être maintenu pour une période relativement longue. Dans les deux cas, il s'agit de pouvoir s'engager sur le long terme. Par ailleurs, comme le souligne ce participant, les personnes à faibles revenus souffrent aussi plus souvent de maladies chroniques (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles- Capitale, 2024). Cela implique de ne pas toujours pouvoir anticiper leur état de santé lors de l'activité.

La difficulté à se projeter dans l'avenir et s'organiser selon un agenda régulier et rythmé par les temps institutionnels n'est donc pas juste une question de manque d'argent, mais est plutôt liée à un mode de fonctionnement spécifique. Les revenus faibles sont le point de départ qui obligent les personnes à trouver d'autres timings qui suivent un rythme et un ancrage au présent plus important. Une inégale capacité à se projeter dans le temps qui est révélatrice des inégalités sociales (Duvoux, 2023).

« Nous, on a un public où on voit bien qu'il ne se projette pas beaucoup dans le temps. Mais donc, effectivement, par exemple, pour les pièces de théâtre, on doit travailler avec des théâtres qui sont très souples. Parce que on peut en avoir 13 inscrits et puis la semaine d'après, il y en a plus 7 qui viennent enfin. » (GRP – Séance 2)

Disposer d'un budget restreint a donc des répercussions multiples, notamment en raison de la faible marge de manœuvre des personnes pour prévoir des activités en avance, sans savoir de quoi demain sera fait. Face à cette instabilité constante, notamment de revenus, et la charge mentale qu'elle implique, il devient difficile de se projeter dans l'avenir, planifier son agenda et décider des mois à l'avance d'acheter un ticket pour aller à un concert, ou être sûr de pouvoir profiter de son abonnement à la piscine. **Tous ces éléments amènent à une désynchronisation entre les modes d'organisation du temps des personnes à faibles revenus et ceux (im)posés par la programmation des activités culturelles et sportives.**

Section 3 – Un isolement social qui nourrit la non proposition

L'isolement social est le troisième élément qui semble caractériser le quotidien des personnes interrogées et qui est mis en avant comme un frein à la participation aux activités sportives et culturelles. La littérature a déjà établi un lien entre pauvreté et isolement social (Paugam, 2005), nous visons ici à en comprendre les effets concrets dans le quotidien des personnes concernées.

Le fait de ne pas pouvoir s'appuyer sur quelqu'un qui propose une activité ou qui accepte d'accompagner à celle proposée empêche de nombreuses personnes d'accomplir le premier pas vers les activités culturelles ou sportives. La présence d'un tiers est pourtant perçue comme rassurante face à des pratiques ou des lieux dont on connaît peu les règles de fonctionnement (voir chapitre 3). Après les facteurs de coût réduit et d'une mobilité facilitée, le fait d'aller avec quelqu'un à une activité est le troisième élément cité pour faciliter la participation à une activité physique ou culturelle.

« Je ne sais pas. Oh, le pavé. La pauvreté, elle peut être totalement sociale et du coup, ça amène à une reproduction sociale. Donc, on va juste reproduire ce que nos parents ont vécu. De par ce fait, je pense qu'une prévention sur le sport et sur la culture, elle devrait être là, parce qu'il y a des gens qui ne vivent pas dans la culture, qui ne vivent pas dans le sport. Moi, je n'ai pas vécu dans la culture à fond et le sport, c'était une fois de temps en temps, et je me rends compte qu'avec le recul, je ne sais pas vers quoi me tourner, je ne sais pas où aller. **La pauvreté sociale, c'est aussi être tout seul, en fait. Pas le bon entourage.** Moi, ça fait un an que je paie une salle dans laquelle je ne vais pas, parce que je suis tout seul, en fait. Je ne sais pas utiliser les machines, il n'y a pas vraiment de gens pour venir avec moi, pour m'aider, et je ne sais pas vers qui me tourner. » (GRE – Séance 2 - Bruxelles)

« Oui, c'est comme la natation, par exemple. A la piscine, on ne va pas vouloir y aller seul. Ce n'est pas possible. On va se sentir tout seul. On va rester limite à côté du bassin, c'est tout. Parce qu'on sera seul, on n'aura personne avec qui s'amuser. C'est comme courir. Oui, c'est marrant pendant quelques heures tout seul, courir. On a besoin d'une compagnie. Comme être dans la salle un peu tous les sports, on a besoin de compagnie. Donc ça peut être un frein d'être tout seul. » (GRE – Séance 2 - Wallonie)

Il serait erroné de conclure que toutes les personnes à faibles revenus vivent isolées, sans sortir de leur domicile. Outre les liens familiaux, plusieurs membres du GRE entretiennent des liens de solidarité avec leur voisins et leur entourage (Bresson, 2015).

Mais comme le souligne le participant dans le premier extrait ci-dessus, dans la plupart des cas, cet entourage n'est pas toujours en mesure lui-même de se faire force de proposition. Bien que, la famille et les voisins puissent marginalement aider à « la survie », ils joueront probablement moins le rôle de pionnier pour faire découvrir de nouveaux lieux ou de nouvelles pratiques. « *La vie empêchée bute sans cesse contre des barrières : **des lieux, des actions, des occupations, des loisirs**, lui sont interdits. Le sujet se cogne sur les parois d'un réel circulaire. Celui de sa communauté, de son quartier, de sa famille. La vie sociale se réduit à des espaces spécifiques, à des individus identifiés. On ne transgresse pas les frontières invisibles* » (Marin, 2022 : 61)

Dans d'autres cas, comme le met en avant le second extrait ci-dessus, l'isolement est bel et bien réel. Le fait de s'isoler est en lien avec des traumatismes vécus tout au long du parcours ou à la perception que la société renvoie sur la situation et l'appartenance sociale des personnes à faibles revenus (voir chapitre 4). Les contacts avec l'autre sont alors évités, ou à tout le moins, minimisés.

« Oui parce que, parfois, se trouver en situation où on est face à des personnes qui ont un lourd passé. Donc le simple fait de sortir c'est déjà quelque chose. Il faut voir le parcours de gens. Comme XX disait, quand on est face à des personnes, moi je l'ai vécu en foyer, ce que tu expliques avec les personnes qui ont vécu dehors. Le simple fait de déjà passer du foyer à dehors, sans avoir honte et d'aller vers une activité culturelle, c'est déjà un gros pas. Il y a des femmes, elles n'osent pas ça. Elles se disent toujours, mon ex-mari peut arriver, ou c'est la même chose avec une ex-femme, les deux peuvent être violents. Le simple fait là, d'avoir une personne qui, quand c'est en collectif, accompagne, ça rassure et ça fait faire le pas suivant. » (GRPE - Séance 1)

À la fin de cet extrait, la personne évoque l'accompagnement pour aider à dépasser l'isolement et la peur et permettre à ces personnes de participer à des activités culturelles et sportives. En général, les participants reconnaissent la plus-value des activités organisées en groupe. Ils soulignent que le cadre collectif procure un sentiment de sécurité mutuel. Le groupe permet la création d'un espace de confiance où l'on se sent soutenu dans les activités culturelles et sociales. Ce sentiment d'appartenance est également perçu comme motivant pour ceux qui, par leur histoire personnelle, hésitent à participer à des événements extérieurs.

Sur le terrain, les activités collectives sont souvent l'une des pistes privilégiées par les professionnels. Le groupe est alors perçu comme un moteur pour découvrir de nouveaux lieux et de nouvelles pratiques.

« Ici, on est dans une dynamique collective, donc les femmes qui sont déjà dans cette dynamique collective, à mon avis, c'est un peu plus facile de suivre et d'accompagner un groupe de manière... mais donc ça, on peut quand même souligner que le fait d'être en groupe est un facilitateur. » (Entretien – Professionnel de l'action sociale)

Toutefois, bien que la participation en groupe semble être appréciée par le public, **le passage d'une participation collective à une participation individuelle** questionne de nombreux professionnels.

« Il y a plein, plein, plein de processus qui sont mis en place pour les personnes en situation de précarité ou les autres ou c'est tout à fait possible de venir avant, faire du repérage pour ne pas être mal à l'aise, pour savoir où sont tous les espaces, savoir qui sont les personnes qui vont vous accueillir, s'entraîner. Donc voilà on arrive là, on donne son ticket là, enfin tout, tout, tout est mis en place et naïvement, je me disais, quand ça aurait été fait une ou deux fois en groupe, il le fait tout seul. Eh bien non. Donc l'accessibilité, elle est collective. Oui, individuelle, très peu. Et une fois quand ils sont là, c'est vrai que cette espèce de perméabilité ou de décroisement se fait plus difficilement. » (Entretien – Professionnel du la culture)

Lors des séances communes du GRPE, un des participants a mentionné que la dispersion des événements rend difficile l'établissement d'une routine régulière qui favoriserait le passage du collectif à l'individuel. Par ailleurs, ils apprécient particulièrement l'organisation qui accompagne ces activités, notamment le fait de ne pas avoir à gérer la logistique par eux-mêmes. Le fait d'être pris en charge pour la mobilité, l'organisation des événements et les aspects pratiques est perçu comme une condition facilitatrice.

« J'avais deux idées. C'était le fait que peut-être les événements organisés sont trop éloignés les uns des autres pour dire d'insuffler une routine. En dehors du fait du groupe, ce que j'aime bien dans l'organisation, ou dans les choses comme ça, c'est le fait que tout soit organisé. Il n'y a pas cette surcharge en amont, comme quand on le fait à titre individuel. » (GRPE – Séance 2)

Ensuite, une réflexion commune émerge sur la nécessité d'une étape intermédiaire entre le collectif et l'individuel. Un accompagnement structuré est perçu comme essentiel avant de pouvoir pratiquer de manière autonome. L'idée de créer des liens entre participants après un événement collectif est suggérée, afin de favoriser des pratiques plus autonomes à terme.

Certains participants soulignent que, pour atteindre l'autonomie, il est essentiel de prendre le temps et de mettre en place des mécanismes d'accompagnement progressifs, où chaque individu peut faire des choix en fonction de ses besoins et de ses capacités.

« Et donc de passer par une proposition de gens comme ça qui vient d'un groupe, via une association, de rester disponibles, une fois, deux fois, pour aider à organiser la prochaine sortie. Ou faire en semi-collectif pour avoir une transition, en se disant ce n'est pas parce que on vous a montré une fois comment ça se passe que on va vous lâcher dans la nature. »
(GRPE – Séance 2)

« Avant d'arriver à une pratique individuelle, il faudrait peut-être quelque chose d'intermédiaire après le collectif : mettre en relation les gens. Donc, après avoir été accompagné via une structure, peut-être leur permettre de se mettre en contact et se dire il y a quelqu'un qui veut aller avec moi pour... voilà, après, se dire un jour, je vais aller tout seul. » (GRPE – Séance 2)

La construction d'un lien de confiance entre les organisateurs, les participants et les structures associatives est perçue comme un processus long, influencé par des facteurs comme la stabilité des financements ou l'implication des acteurs sociaux. Certains participants évoquent que cette confiance est indispensable, mais que l'instabilité des aides financières et des projets peut fragiliser les initiatives sur le long terme, rendant difficile l'installation d'une relation durable.

En somme, les participants reconnaissent que l'organisation collective facilite l'accès à des activités, crée un environnement rassurant et permet de surmonter certaines barrières sociales. Toutefois, pour encourager une pratique plus autonome et durable, il est nécessaire de réfléchir à des dispositifs intermédiaires, à une plus grande flexibilité et à un soutien constant des structures organisatrices.

Enfin, pour certains, il s'agit aussi de questionner ce passage obligatoire du collectif à l'individuel. Là encore, il importe d'insister sur les aspirations individuelles de chacun. En effet, pour certains participants, c'est le collectif qui importe et non la pratique en elle-même, qu'elle soit culturelle, sportive ou autre. Le passage à la pratique individuelle n'est donc pas souhaité en tant que tel et ne constitue pas un objectif pour la personne elle-même, ni forcément pour les structures accompagnatrices.

Section 4 - Conclusion

L'analyse des pratiques des personnes à faibles revenus en matière d'activités culturelles et sportives révèle plusieurs dimensions importantes liées à leur quotidien. Tout d'abord, la charge mentale liée à la gestion d'un budget instable et restreint occupe une place centrale dans leur vie. Les choix financiers contraints, entre dépenses essentielles et besoins accessoires, placent souvent les activités culturelles et sportives en position de priorité inférieure. L'instabilité des revenus, qu'ils proviennent de l'emploi ou des aides sociales, complique davantage la gestion de leurs finances et empêche toute planification à long terme.

Ensuite, l'incapacité à se projeter dans l'avenir, conséquence directe des difficultés économiques et de la précarité, engendre une désynchronisation entre les rythmes de vie des personnes à

faibles revenus et ceux imposés par les institutions culturelles et sportives. L'incertitude financière et les risques associés à l'anticipation des dépenses limitent l'accès à ces activités, souvent réservées et planifiées trop en avance pour être accessibles.

Enfin, l'isolement social constitue un frein supplémentaire à la participation. Si certains bénéficient d'un réseau familial ou de solidarité, celui-ci n'est pas toujours un moteur pour l'engagement dans des activités culturelles et sportives. Au contraire, l'isolement social est exacerbé dans certains cas, renforcé par des traumatismes passés ou un sentiment de non-légitimité. L'accompagnement, notamment en groupe, émerge alors comme une solution pour surmonter cette barrière à la participation. Même s'il persiste une difficulté à passer des activités en groupe à des fréquentations individuelles par la suite. Un passage parfois perçu comme obligatoire et qui est questionné par les personnes concernées et les structures qui les accompagnent.

Chapitre 6 : Les publics spécifiques, des freins supplémentaires ?

Nous l'avons rappelé dès l'entame de cette recherche, les personnes à faibles revenus ne constituent pas un public homogène. Nous souhaitons ici mettre en avant trois catégories de publics pour rendre compte des freins particuliers qu'ils rencontrent : les familles (y compris, les familles monoparentales), les personnes en situation de migration et les personnes qui rencontrent des problèmes de santé. En parallèle, nous souhaitons également pouvoir aborder la question de la mixité, sociale et de genre, et les différents enjeux qu'elle suggère.

Section 1 - Déployer des pratiques sportives et culturelles : la famille, comme moteur et frein

« Tantôt tu as demandé si on faisait du sport à l'heure actuelle. Avant, j'en faisais, j'ai une médaille d'argent et de bronze, en natation. J'adore la natation, ma fille a fait de la natation, elle a fait des compétitions, elle adore ça, tu vois. Mais j'ai arrêté, parce j'ai eu des enfants, ta vie change, voilà, t'as d'autres priorités. » (GRE – Séance 1 - Wallonie)

De prime abord, les enfants peuvent être considérés comme un frein au déploiement de pratiques culturelles et sportives, si l'on aborde cette question en lien avec la nécessité de disposer de solutions de garde (et la gestion du temps familial, plus largement) ou la volonté de consacrer les ressources financières disponibles à leurs pratiques en priorité.

« Et généralement quand tu es parent, tu feras toujours passer tes enfants en premier, donc, voilà, si tu as un choix à faire, c'est toi qui n'auras pas. Voilà. » (GRE – Séance 2 - Wallonie)

Cependant, **la présence d'enfants peut également être un incitant puissant à la pratique sportive et culturelle**. De nombreux parents se rendent ainsi dans des lieux de spectacle, des musées, ... avant tout pour que leurs enfants puissent en bénéficier et passer du temps de qualité en famille. Ces activités sont toutefois alors choisies en fonction de l'intérêt de l'enfant et non, en fonction des aspirations et goûts des adultes qui l'accompagnent.

De nombreux parents ont évoqué **leur difficulté à s'autoriser à prendre du temps pour soi-même**. Les horaires des activités sont souvent incompatibles avec les obligations familiales multiples ou empiètent sur le temps familial, notamment en soirée, où les tâches s'enchaînent.

« Moi, j'ai choisi un sablier. Je ne vais pas parler du sport à proprement dit, mais je vais parler du sport de maman, parce que c'est réellement, quand on a parlé de sport tantôt, être maman ou papa, c'est sport. Moi, j'ai un petit garçon de 4 ans et un de 19 ans qui vit toujours à la maison. J'ai un petit garçon de 4 ans qui est autiste. Quand je dis, je suis toujours sur la route entre la logopédie, le centre, la psychomot', la pédopsy mais voilà c'est sport quoi,

c'est vraiment très sport, alors je ne sais pas quand je vais faire du sport avec ça. Donc voilà, je préfèrerais aller à la salle et voilà, c'est terminé. Non, toute la journée, on continue. Et je pense que ce n'est pas parce que j'ai un petit garçon autiste, je pense que c'est tous les parents. S'ils font de l'extra-scolaire, il faut aller les conduire, les chercher, faire ci, faire là, à manger quand on rentre, faire ça, ça, ça. Et puis, il est l'heure de les mettre au lit, puis on va se laver. On va doucement penser à aller se coucher aussi, parce qu'on est fatigués. Voilà pourquoi ça représente sablier, c'est le temps. » (GRE – Séance 1 - Wallonie)

« *Le travail domestique mobile* » (Gilow M., 2018), à savoir tous les déplacements concernant les enfants qui sont souvent pris en charge par la mère, vient se rajouter aux « autres préoccupations » que nous avons analysées dans le chapitre précédent : instabilité de revenus, paperasse administrative, problèmes de santé etc. La quantité des tâches à accomplir chaque jour empêche les parents de même s'imaginer faire autre chose pour leur propre bien-être. Les familles monoparentales sont évidemment soumises à une pression encore plus forte, lorsque tout repose sur un parent unique, sans pouvoir compter sur la présence d'un tiers pour le relayer.

« Moi je regarde que faire le sport avec les enfants, ce n'est pas bien. Parce que comme moi, je suis trop stressée. Mon psychologue me dit que je dois faire des exercices de respiration. Mais j'ai regardé, avec le... courir avec les enfants, tu n'y arrives pas. Il fait trop de bruit. Mon fils, il a quatre ans là, il n'écoute pas. Tu n'es pas concentré sur ton sport. Si tu le ramènes dans une salle de sport, il va commencer à courir. Alors, tu es obligé de le suivre. C'est compliqué. Seulement, s'ils sont à l'école, là tu peux faire quelque chose. Mais toi aussi, comme moi, je suis des cours de français, je pars tout le temps là-bas pour faire, je n'ai pas le temps. Le moment à la maison, tu n'as pas le temps. Tu arrives, tu es obligé d'étudier. Avec les enfants, si tu as une garderie, il n'y a pas de garderie le soir. C'est ça le vrai problème. C'est une vie un peu... Tu as envie de faire, parfois tu n'as pas le temps. » (GRE – Séance 2 - Bruxelles)

Cet extrait nous montre que pour un parent-solo, trouver du temps pour faire du sport (pourtant conseillé par le médecin pour améliorer sa propre santé) peut se transformer en un véritable casse-tête. Et si, d'aventure, il était possible pour le parent d'envisager de participer à l'une ou l'autre activité, se pose alors le problème de la garde d'enfant.

« Animatrice du Crebis : selon vous, des obstacles qui auraient pu être sur la route de Malika (personnage fictif) pour le fait qu'elle n'aille pas au musée. Ces obstacles peuvent être liés à elle, peuvent être liés au contexte, peuvent être liés au musée ? Donc ça touche tous les freins qu'elle aurait pu avoir dans sa situation qui fait que depuis quatre ans qu'elle habite là, elle n'a jamais franchi le pas du musée ?

Participant : Pour moi, c'est parce qu'elle vit en solo. C'est écrit ici, elle vit seule. Elle a deux enfants.

Participant : Elle ne visite pas, elle n'a pas le temps, elle s'occupe de ses deux enfants aussi.

Participant : Surtout, son obstacle, c'est les enfants. Quelqu'un, je ne sais pas, un local, une chambre pour garder les enfants, quelqu'un qui reste près d'eux. Et que dans le musée, les enfants fassent de l'art, de la peinture. Et puis qu'ils puissent dire « oh moi j'ai fait ça, moi

j'ai fait ça ». Comme à Ikea. Ils font toujours tout pour que vous reveniez. » (GRE – Séance 1 - Wallonie).

La question de la **garde d'enfants** pendant que les parents (famille monoparentale ou pas) se dédient à des activités culturelles et sportives a été discutée à plusieurs reprises au sein des groupes de recherche. Pour les parents ayant de faibles revenus, la recherche d'une baby-sitter viendrait détériorer la situation d'un point de vue économique et organisationnel. Tandis qu'une garderie ou des activités pensées pour les enfants, dans le lieu-même de la pratique culturelle ou sportive (comme le suggère le participant à la fin de l'extrait ci-dessus), pourrait stimuler la participation de certains parents.

« Parce que, moi, d'expérience, je trouve que, chez nous, en tout cas, on ne les prend peut-être pas suffisamment en compte quand on décide d'une programmation ou d'un projet. Alors que pour moi, c'est hyper important et c'est lié aussi aux conditions en fait. Si j'ai envie de juste prendre du temps pour moi, il faut être sûr que je peux placer mes enfants quelque part pendant mes deux heures d'activité. Et donc ça, ça remet en question toute l'organisation, les horaires, est-ce qu'on prévoit un système de baby-sitting, etc. Donc ça change quand même beaucoup la donne. Ce n'est plus seulement quelqu'un qui va voir un spectacle. » (GRP – Séance 4)

L'organisation d'une garderie in situ a souvent été soulevée comme une piste nécessaire par les membres du GRE. De telles initiatives existent déjà en la matière et sont répertoriées dans le chapitre 7.

Certains participants évoquent également l'idée d'horaires dédiés aux familles pour leur offrir des activités dans un espace moins cadré, sans avoir l'impression de déranger les autres publics.

« Participant 1 : Il faudrait même des créneaux ouverts quand on est avec des enfants, parce que c'est vrai que j'ai déjà remarqué que, des fois, on a l'impression de déranger si on va au musée avec un enfant qui commence à faire une petite crise ou à s'impatienter à courir partout. On a toujours quelqu'un qui va venir nous faire une réflexion ou nous juger derrière. Donc c'est vrai que quand on a des enfants, on n'ose pas sortir avec eux à cause de trucs comme ça.

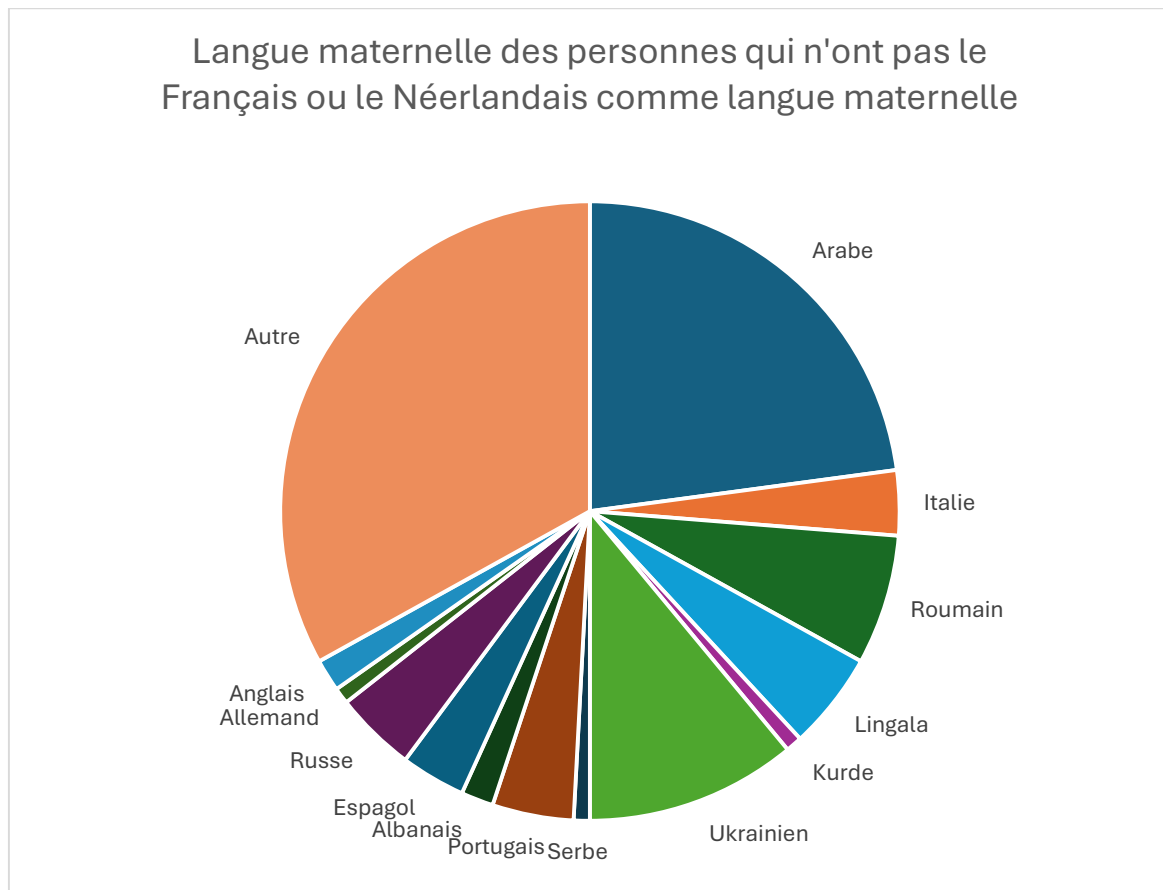
Participant 2 : Ou avoir des créneaux, parce que bon, on ne peut pas plus aller au musée avec les enfants. (...) Oui des créneaux pour les parents. Il faut peut-être avoir des créneaux horaires pour les activités avec sa famille. On ne va qu'en famille. Au moins, les personnes qui veulent aller au musée tranquillement savent bien qu'ils ne peuvent pas aller de telle heure à telle heure parce qu'ils se rappellent qu'il y aura des familles. » (GRPE – Séance 1)

Malgré l'existence des parcours conçus pour les enfants dans de nombreux musées, par exemple, il reste complexe, pour les familles, de s'approprier un espace muséal par crainte de bousculer certaines normes, de nouveau, supposées ou réelles.

Section 2 - Accéder à l'activité physique et à la culture en tant que personne en situation de migration

Apport statistique – Langue maternelle des personnes (qui n'ont pas le français ou le néerlandais comme langue maternelle)

L'enquête par questionnaire montre que 30% des répondants ont une langue maternelle, autre que le français. Ce pourcentage est de 47% pour les répondants vivant en région bruxelloise.



Parmi les 390 répondants, 312 estiment avoir une très bonne connaissance du français à l'oral, 54 assez bonne et 23 déclarent se débrouiller. 281 personnes déclarent avoir une très bonne connaissance du français à l'écrit, 75 assez bonne et 33 personnes déclarent se débrouiller. Précisons d'emblée que nos résultats présentent un biais important, la passation du questionnaire s'étant déroulé en français, à quelques exceptions, seuls des répondants se sentant suffisamment à l'aise en français ont accepté de prendre part à l'exercice.

La non-maitrise de l'une des langues nationales constitue évidemment un frein à la participation à des activités culturelles, quand elle empêche de comprendre le contenu de l'activité proposée.

Cette question se pose aussi pour des francophones qui peuvent être confrontés à une incompréhension d'activités proposées en néerlandais.

« Et ça peut être aussi linguistique, parce que je suis partie avec la commune en voyage vendredi. La commune demandait une participation (financière) des habitants et elle intervenait elle-même aussi. On était censé faire une croisière (à Ostende) mais avec la météo, ils ont annulé et ils ont remplacé ça par un spectacle sur James Ensor. Et en soi, super chouette, sauf que tout est en flamand. Alors on est comme des gosses devant un dessin animé, à regarder. Et pourtant, j'ai une base en néerlandais. J'ai étudié les langues. Mais, en fait, je comprenais certaines parties, mais je devais tellement me concentrer sur la traduction que ce que j'avais traduit il y a 2 minutes, je ne le savais plus » (GRE - Séance 1 - Wallonie)

La barrière linguistique intervient également en amont car elle complexifie l'accès à l'information sur les activités culturelles et sportives, concernant, par exemple, les modalités d'inscription ou plus simplement, pour connaître ce qui existe. Nous avons vu à quel point l'information peine à passer pour tout un chacun (chapitre 4), cette difficulté est ici nécessairement amplifiée.

« Et depuis que je travaille, moi j'entends toujours ce problème. On n'a pas l'information, on ne sait pas, on ne connaît pas, on n'a pas la communication alors que nous on n'arrête pas de communiquer. Donc je dis qu'on communique mal sûrement et que donc effectivement, c'est ce problème de clé. Aussi pour pouvoir avoir accès, il faut avoir la connaissance. Et quand on se confronte en plus à des publics qui n'ont pas eu, je vais dire, nos codes, parce que nous on a quand même un fort public migrant. (...) Et d'une culture à l'autre, on n'appréhende pas la même chose. » (GRP – Séance 1)

Dans cet extrait, le professionnel se réfère à la fois à un problème de communication, d'information qui n'arrive pas au public visé, mais identifie aussi une difficulté possible de compréhension, de « clés » pour comprendre l'information diffusée. En effet, selon la culture d'origine – dans son sens anthropologique -, certaines pratiques vont être jugées comme acceptables ou non (par exemple des scènes de nu dans un film ou au théâtre). Plus largement, certaines pratiques culturelles ou sportives n'existent tout simplement pas dans la culture d'origine des personnes.

« Donc, par exemple, on aimerait avoir plus de public issu de l'immigration et là, c'est sûr que c'est pas toujours évident ni pour eux. Parfois, les mises en scène sont un peu compliquées. Il y a du nu. Il y a des scènes qui peuvent un peu heurter des personnes qui sont plus conservatrices au niveau des mœurs. Donc ça, parfois, ce n'est pas toujours évident, on aimerait en avoir plus et moi j'essaie aussi de temps en temps de prospecter. » (Entretien - Professionnel de la culture)

« Je crois aussi que c'est en partie culturel, parce que l'opéra, je pense que c'est plus européen. Chez nous, les arabes, il y a une... en Egypte, mais de l'opéra, ça s'appelle, mais les gens ne chantent pas comme l'opéra ici. C'est musique normale, une musique arabe. Oui, parce que l'opéra, ça n'existe pas chez nous. Même quand je vois ça sur la télévision, ça ne m'intéresse pas. Ce n'est pas de la musique qui me plaît. » (GRE – Séance 2 - Bruxelles)

Barrières linguistiques et culturelles semblent se combiner pour freiner la participation des personnes en situation de migration. Une étude relative aux pratiques culturelles de la population d'origine étrangère résidant en Belgique depuis 3 ans minimum, défend toutefois un autre constat : « *la participation culturelle des personnes d'origine étrangère est importante, dynamique et plurielle* » (Maud Van Campenhoudt, 2021 : p. 68) et qu'elle ne diffère pas forcément de celle de population belge. Pour comprendre cet écart, il importe de signaler que la population concernée n'est pas forcément la même. L'étude quantitative visait des personnes qui étaient en Belgique depuis minimum trois ans avec un titre de séjour régulier et qui souhaitaient rester en Belgique. Au sein du GRE, les personnes impliquées étaient souvent de nouveaux arrivants sur le territoire, ne disposant parfois pas de titre de séjour. Par ailleurs, nous rappelons que notre étude a porté sur une population à faibles revenus et des pratiques culturelles spécifiques, liées à la culture institutionnelle, laissant de côté une grande variété d'autres pratiques.

Section 3 - Accéder à l'activité physique et à la culture en dépit de difficultés de santé

Apport statistique – la santé en tant que frein aux pratiques sportives et culturelles

Pour rappel, parmi les répondants à notre enquête, 31% des personnes se déclarent en mauvaise santé, tandis que 17% se déclarent en situation de handicap. Ces deux pourcentages ne sont pas cumulatifs. Or, la majorité des répondants à notre enquête se situent dans la tranche d'âge de 25 et 49 ans. De tels résultats s'inscrivent dans les constats déjà réalisés en matière d'inégalités sociales de santé, notamment en termes de maladies chroniques et de handicap (Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles- Capitale (2024) pp.24-35).

Parmi les freins avancés à la pratique sportive, l'item « Parce que ma santé ne me permet pas/plus de faire du sport : blessé, fatigué, trop âgé » arrive en première position.

S'il est aisément compréhensible qu'un état de santé fragilisé puisse constituer un frein à la pratique sportive – bien qu'une pratique sportive adaptée puisse s'avérer bénéfique pour l'état de santé des personnes –, cette question se joue également pour ce qui concerne certaines pratiques culturelles qui demandent, par exemple, de rester debout, d'être dans une foule, de ne pas pouvoir amener de l'eau dans la salle dédiée à l'activité etc.

Face à de telles difficultés, les professionnels s'interrogent sur les meilleures conditions à déployer pour favoriser une pratique sportive adaptée.

« Une autre chose que je voulais dire sur le sport. En effet, nous travaillons avec un public qui fréquente beaucoup les consultations médicales. Et effectivement, on entend des douleurs chroniques qui ne s'expliquent pas, médicalement, il n'y a rien sur la radio, rien sur l'écho. On envisage aussi ces ateliers autour du corps, des cours de gym, mais voilà, c'est un peu particulier. Et donc voilà, je trouve qu'il y a pratique sportive et pratique. Ça peut se décliner de plusieurs manières. Et donc voilà, quels sont les besoins et quelles sont les

attentes. Et je trouve ça serait intéressant de déployer ça aussi pour la culture » (GRP – Séance 2)

Malgré cet apparent obstacle, il convient de relever que lors des échanges menés au sein des groupes de recherche, l'ensemble des participants a relevé les bienfaits de la pratique sportive, à la fois sur le bien-être physique et mental des personnes. Aussi, cet extrait nous renvoie à nos débats initiaux, concernant la définition des termes mobilisés dans cette recherche. L'état de santé des personnes interrogées plaide en effet pour une définition élargie qui permette d'englober des pratiques d'activités physiques multiples et adaptées, au-delà d'un objectif de performance et de compétition et du fonctionnement en club.

« Et il n'y a pas qu'une seule vision de fonctionnement, en club, par exemple, mais peut-être qu'il y a à innover aussi en matière de pratique sportive, parce que le sport, c'est bon pour ... On commence à avoir des prescriptions au niveau psy de pratiques sportives pour lutter contre les dépressions, etc. Et donc effectivement, je crois que ça fait partie d'un bien-être global, d'une santé globale. Et donc peut-être qu'il y a d'autres pratiques à développer que d'essayer de les insérer dans des clubs. » (GRP – Séance 4)

Sur le terrain, des pratiques innovantes comme les « prescriptions muséales » et le « sport sur ordonnance » voient le jour pour favoriser une participation des personnes, tout en prenant en compte leur état de santé. De telles initiatives nous paraissent à encourager. Des conditions d'accueil adaptées au sein des lieux culturels apparaissent également nécessaires (places assises disponibles, temps de visite morcelé, ...)

Section 4 - Mixité de genre et sociale et accessibilité : quelles interactions possibles ?

Les analyses menées au sein des groupes de recherche mettent en exergue la question de la mixité sociale et de genre. Souvent désirée par les structures, elle constitue pourtant parfois un frein pour les publics, qui souhaitent, souvent dans un premier temps, bénéficier d'un entre-soi.

Le concept de non-mixité, issu notamment des mouvements féministes, continue de faire débat et soulève de multiples enjeux (Gérardin-Laverge, 2024). Si pour ses détracteurs, elle reproduit des mécanismes d'exclusion, de nombreux mouvements qui œuvrent auprès des publics discriminés mettent en exergue la nécessité de déployer des espaces protégés pour permettre à chacun de s'exprimer sans contrainte. Pour certains, la non-mixité peut d'ailleurs constituer l'une des étapes avant d'aller vers une mixité choisie ; pour d'autres, elle constitue une possibilité complémentaire, sans rejeter la nécessité de déployer en parallèle des espaces mixtes, permettant d'osciller entre chacun de ces espaces mixtes et non-mixtes, en fonction des besoins et attentes du moment. Comme on le voit, la question est loin d'être tranchée.

Pour ce qui concerne la pratique sportive, la non-mixité permettrait aux femmes, dans un premier temps, de se rapprocher de disciplines perçues comme principalement masculines, où elles peinent à être reconnues (Chuiton et Deneauchau, 2020). Comme le montre l'échange ci-

dessous, cette non-mixité est désirée à certains moments, mais n'exclut pas que la mixité puisse se réaliser, dans un second temps.

Participant 2 : Moi, je dirais peut-être en tant que femme, des fois dans certains espaces, je ne vais pas y aller. Un gros terrain de basket où il n'y a que des gars, je ne vais pas. Naturellement, je ne vais pas demander. Je ne me sens pas super accueillie. Alors que j'adore trop les sports comme ça. Après, je sais que de plus en plus, c'est chouette à Bruxelles. Je sais qu'il y a un club de foot qui a été créé que pour les filles. Il y a un peu d'initiatives qui se font comme ça. Mais pareil, moi, je les suis parce qu'une pote faisait ça. Mais moi j'aimerais trop qu'il y ait... Je sais qu'il y a ça dans certains endroits où il y a des créneaux que pour les femmes. Pour ça, ça serait chouette, par exemple, des choses comme ça. Mais ouais, c'est des endroits où je peux me sentir pas légitimement oui.

Participant 1 : C'est plutôt là le regard du patriarcat en fait.

Participant 2 : Mais aussi, si j'y vais, il faut que j'aie un niveau, sinon, me dire qu'est-ce qu'elle fait là, ça me... Alors que j'ai juste envie de jouer avec un ballon, quoi.

Participant 2 : Et par rapport au lieu, en vrai c'est bien qu'il y ait des lieux en non mixité pour accueillir les femmes, mais c'est aussi bien que il y ait des moments de réunions. Que ça puisse être mélangé. Faire du sport ensemble. Parce que je n'ai pas non plus envie que ça fasse genre tout le temps séparé. C'est bien parce qu'on a besoin de ces espaces et c'est bien d'arriver à apprendre à utiliser ces espaces en se mélangeant en fait.

Participant 2 : Il faut des cours réservés aux femmes par exemple et des cours mixtes. Toi tu te sens prête que tu as le niveau ou que sais-je et alors, tu vas en cours mixte. » (GRPE – Séance 1)

Outre la mixité de genre, cette participante évoque également le niveau de pratique, sous-entendant que les équipements publics sont, dans ce cas, dédiés à une pratique où la performance est nécessaire. La participante souhaiterait pratiquer le basket juste pour le plaisir avec d'autres filles dans un contexte non-jugeant et sans objectif de compétition. Cette idée de découverte du sport sans devoir penser à la performance, au regard des autres est revenue à plusieurs reprises lors des échanges et appelle de nouveau à repenser la représentation même du sport dans notre société.

Des initiatives permettant aux femmes de disposer d'espaces (ou d'horaires) dédiés existent et semblent porter leurs fruits, à l'image de cette piscine bruxelloise qui en ouvrant ses portes aux femmes uniquement, dans des horaires et jours précis, a permis d'apprendre la natation à un groupe de femmes.

« (...) Mais je pense aussi qu'il y a très peu de gens qui vivent, très peu de femmes qui vont à la piscine parce que y a très peu de femmes qui savent nager. En fait, je pense dans le groupe, je pense qu'il y a une grande, grande majorité qui ne sait pas nager. Et enfin, je ne sais pas dans quelle mesure ça se superpose, mais il y a cette histoire qu'elles ne veulent pas se montrer en maillot devant les hommes, ça c'est très clair. Enfin, c'était très clair que c'est un frein. Je veux dire. Ça me semble être les 2 freins principaux. Ouais, elles ne savent pas nager et voilà effectivement les piscines n'autorisent pas les burkinis. Alors, maintenant il y a certaines piscines, parce que, donc, on a fait des recherches et tout ça, pour des

piscines qui commencent à ouvrir à des heures réservées aux femmes et elles sont enfin allées. Allez, disons que ça semble rendre les choses envisageables quoi de pouvoir se rendre. (...) ça c'est une demande qui avait depuis assez longtemps et qui a vraiment mis du chemin à se concrétiser. (...) Finalement, on a trouvé une ASBL. Et on va, mais c'est très loin. Enfin, c'est à Neder-Over-Heembeek, donc, ce n'est pas pratique parce que c'est très loin. Mais du coup c'est une petite piscine dans un petit bâtiment quoi, qui ne reçoit qu'un groupe à la fois. Ce n'est pas comme une piscine communale où on peut privatiser un couloir parce que ça, ça ne supprime pas le problème. Hommes et burkini et tout ça. Tandis que là, on y va. Et toute la piscine, tout le bâtiment est que pour nous quand on y est. Donc, elles sont à l'aise, elles sont à l'aise aussi de se mettre en maillot. On a demandé que ça soit une femme qui soit la formatrice et donc, et alors, la piscine est conçue, il y a une toute petite profondeur et puis il y a la grande profondeur où on a toujours les pieds qui touchent. En fait l'eau est chaude donc on est vraiment dans des conditions très idéales pour apprendre à ce public-là. Et donc la réflexion c'est comment est-ce qu'on peut poursuivre ça ? Comment est-ce que d'un endroit très protégé à la fois par rapport à la crainte de ... Parce que il y en a qui n'ont pas été à la piscine, qui ne se sont jamais mises entièrement dans l'eau parce qu'elles ne savent pas nager. Et qui ont très, très peur de l'eau et à la fois par rapport aux normes sociales et leurs contraintes, voilà de montrer leur corps et tout ça. Comment est-ce qu'on peut passer d'un milieu très, très protégé, à petit à petit, voilà un peu plus ouvrir ? Voilà, et on est dans cette question-là. » (Entretien - Professionnel de l'action sociale)

Précisons que si cette initiative a pu voir le jour grâce à la persévérance de cette association. Force est de constater que trouver des espaces qui puissent appliquer cette non-mixité de genre demeure complexe, tant à Bruxelles qu'en Wallonie, particulièrement pour des pratiques sportives qui réclament des équipements particuliers.

Dans cet extrait, les questions de genre sont également étroitement liées aux questions de différence culturelle évoquées précédemment. Mais de ces deux exemples, de la piscine et du basket, ressort le besoin d'être dans un lieu protégé qui permette d'apprendre, de prendre ses marques, dans un entre-soi, loin du regard des autres.

De la même manière, en termes de mixité sociale, les professionnels se font écho, par ailleurs, de demandes exprimées par des groupes associatifs, impliquant notamment des personnes à faibles revenus, de disposer d'espaces « dédiés », à part, par rapport à d'autres publics. Comme mentionné précédemment, la mixité peut en effet être « redoutée », perçue comme une mise en danger.

« Non, il y a quelque chose de l'endo-groupe, qui est très fort. Je trouve vraiment et du coup, l'exo-groupe, c'est compliqué d'y aller. Et donc l'idée c'était d'avoir un café textile au cœur de notre espace, où passe tout public, pour justement inciter le mélange. Vous venez, vous prenez un café, vous chipotez un petit peu. Il y a des gens qui viennent pour d'autres choses, il y a une série de choses. Notre moteur, c'était vraiment de mettre ça au centre du lieu de vie du centre culturel. En fait, c'était l'idée du jeudi, tu viens à la brasserie, il y a ça, mais il y a ça. Enfin voilà de mélanger, c'était et de se dire ... La demande des participantes a été de se mettre à l'écart et d'être sur un temps à soi, un espace à soi. Donc voilà, nous on ne va pas forcer les gens, on ne peut pas être maltraitant en obligeant les usagers, les usagères

de nos ateliers à être dans la mixité. Mais il y a plein de fois comme ça où le cadre est mis, et ... ». (Entretien – Professionnel de la culture)

Si bénéficier de ces espaces semble nécessaire, on note chez les professionnels une volonté, voire une obligation inscrite dans les cadres légaux qui organisent ces structures, que ces espaces réservés soient avant tout transitoire, une étape préalable avant d'« ouvrir » sur d'autres groupes ; pour les personnes concernées, pourtant, la non-mixité choisie semble plutôt devoir demeurer une possibilité qui puisse s'activer sur le long terme. Il ne s'agit donc pas de penser la non-mixité en tant que phase préparatoire, mais plutôt d'envisager la coexistence de ces différents lieux, mixtes et non-mixtes, en favorisant de possibles passerelles entre les deux.

Section 5 - Conclusion

Dans ce chapitre, nous avons mis en lumière les freins supplémentaires que rencontrent certains publics spécifiques dans l'accès aux pratiques culturelles et sportives. Trois groupes principaux ont été identifiés : les parents et les parents-solo, les personnes en situation de migration et les personnes rencontrant des problèmes de santé. En corollaire, il nous est apparu nécessaire de questionner la thématique de la mixité/non-mixité, notamment en termes de genre.

Les parents, en particulier ceux de jeunes enfants, éprouvent des difficultés à s'engager dans des activités culturelles et sportives en raison de priorités liées à la parentalité. Les contraintes temporelles, financières et organisationnelles rendent souvent difficiles de prendre du temps pour soi. Les familles monoparentales rencontrent des défis supplémentaires, notamment en matière de garde d'enfants. Il importe toutefois de signaler que si la présence d'enfants complexifie parfois l'accessibilité à la culture et au sport, ils sont aussi un moteur dans la réalisation d'activités, pouvant contribuer à leur bien-être.

Les personnes en situation de migration sont confrontées à une double barrière, linguistique et culturelle, qui constitue un frein à la participation aux activités principalement culturelles mais également sportives. Les difficultés d'accès à l'information et à la compréhension des activités proposées limitent les opportunités pour ces personnes. De plus, des différences culturelles peuvent également influencer leur intérêt et leur confort par rapport à certaines pratiques.

Enfin, les difficultés de santé sont un frein supplémentaire à la participation aux activités sportives et culturelles, alors que paradoxalement, ces activités peuvent contribuer à l'amélioration de leur état de santé. Dans ce cas, le déploiement de pratiques adaptées à ces problématiques de santé apparaît comme une nécessité.

La question de la mixité/non-mixité/mixité choisie a également été soulevée. La question du genre et de la pratique sportive a fait émerger des besoins spécifiques dans l'accès aux équipements sportifs, notamment face à certains environnements qui semblent dominés par les hommes, comme les équipements publics extérieurs, où l'idée de performance sportive semble prédominer. La création d'espaces non-mixtes (lors de plages horaires spécifiques, par exemple) pourrait favoriser l'inclusion et la confiance, permettant aux femmes de s'engager dans des activités sportives et culturelles sans crainte de jugement. Enfin, si cette non-mixité est souvent considérée comme une étape transitoire, dans la pratique, il semble que les publics soient plutôt

demandeurs pour faire co-exister ces espaces, en permettant à chacun de passer de l'un à l'autre de ces espaces en fonction de ses besoins.

Interroger la situation de ces publics particuliers nous permet d'insister de nouveau sur le fait que les personnes à faibles revenus ne constituent pas en soi une catégorie de public homogène et que travailler l'accessibilité implique de déployer une approche multidimensionnelle pour répondre à des obstacles qui se cumulent et se renforcent entre eux.

Chapitre 7. Pistes d'action et recommandations

Dans les chapitres précédents, nous avons rendu compte des pratiques sportives et culturelles des personnes à faibles revenus et des freins auxquels elles font face. Ce chapitre-ci pointe des pistes d'actions et recommandations afin d'améliorer l'accessibilité de la culture et du sport pour ce public spécifique. Nous estimons néanmoins que les pistes d'action et recommandations ici proposées sont de nature à favoriser une accessibilité accrue pour tous et toutes.

Comme évoqué tout au long de cette analyse, si les personnes à faibles revenus rencontrent des obstacles spécifiques, notamment pour ce qui est des freins matériels, nous pensons que les freins identifiés peuvent concerner une catégorie de public plus large, particulièrement des personnes qui n'ont pas ou peu de pratiques culturelles et sportives, quel que soit leur statut socio-économique. Ces recommandations et pistes d'action sont donc à considérer pour repenser l'accessibilité dans un sens large.

Nous présentons tout d'abord les principaux résultats de l'enquête menée auprès des professionnels de la culture et du sport par rapport aux pistes d'action déjà déployées sur le terrain et leur possible niveau d'efficacité ressenti. Les résultats détaillés sont repris dans le rapport statistique.

Ensuite, nous reprenons ce que les groupes de recherche et les professionnels rencontrés en entretien nous ont signifié comme leviers essentiels pour favoriser l'accessibilité aux pratiques sportives et culturelles pour tous et toutes. Ce chapitre suit les axes suivants : éveiller l'intérêt, réduire le coût et faire connaître l'offre.

Enfin, nous formulons quelques recommandations et proposons un focus sur des initiatives particulières. En effet, il importe de signaler qu'en FWB, certains dispositifs existent déjà et portent leurs fruits, mais sont parfois uniquement développés à une échelle locale ou à titre de projet-pilote. D'autres dispositifs nécessitent certains ajustements, dont nous souhaitons rendre compte ici.

Afin d'interpréter correctement ce qui suit, il convient de faire la remarque préliminaire suivante : les structures diffèrent. Tout n'est donc pas applicable à tous. Certains opérateurs sont fortement liés à un territoire alors que d'autres sont généralistes, certains visent un public spécifique alors que d'autres non, certains poursuivent des activités spécifiques, d'autres étant plus généralistes et enfin, certains sont publics et d'autres privés. Ces multiples configurations doivent être prises en compte dans le déploiement de nouveaux dispositifs ou dans l'ajustement d'initiatives existantes.

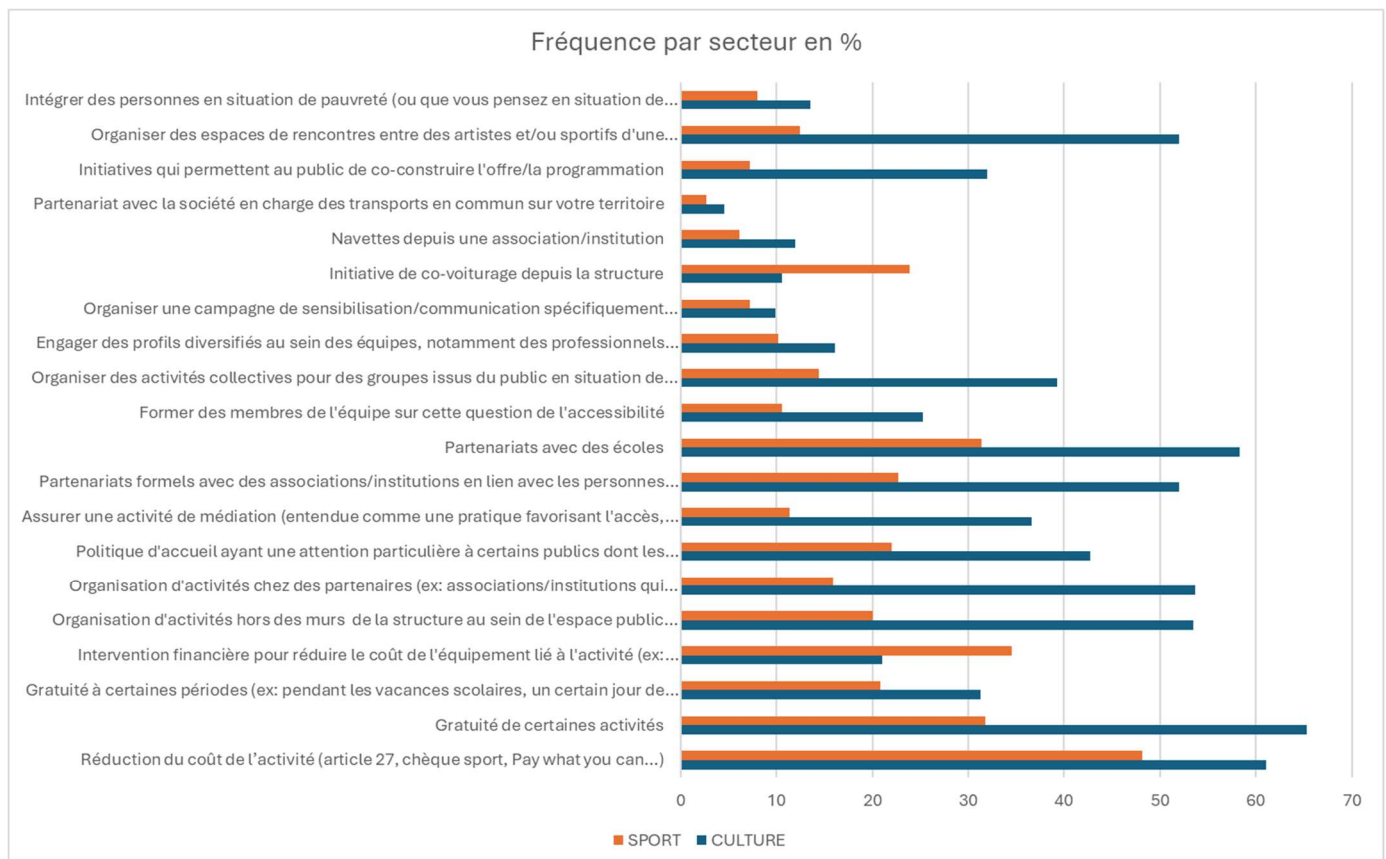
Section 1 - Quelles mesures sont considérées comme les plus efficaces par les professionnels de la culture et du sport ? – Résultats de l'enquête

1.1. Mesures déjà mises en œuvre au sein des secteurs culturel et sportif

Les mesures les plus souvent mises en place sont des mesures liées à la réduction des coûts ou la gratuité, les partenariats avec les écoles et l'organisation d'activité hors les murs (n=583). Les mesures les moins mises en œuvre sont celles visant le transport, les campagnes de communication ciblées ou encore l'intégration des personnes en situation de pauvreté dans les instances décisionnelles.

Il est particulièrement intéressant de relever des différences entre le sport et la culture au niveau de la fréquence des pratiques visant à améliorer l'accessibilité. La culture met plus souvent des mesures en œuvre que le sport et les mesures touchent le plus souvent aux partenariats et à la rencontre. Au niveau sportif, les mesures prépondérantes concernent en premier lieu différents types d'intervention financière et ensuite seulement, les partenariats. Deux mesures sont plus souvent proposées par les opérateurs sportifs que culturels : l'intervention financière dans le coût d'équipement et le co-voiturage.

Figure 7 : fréquence des mesures proposées par les acteurs sportifs et culturels pour faciliter l'accès à leurs pratiques



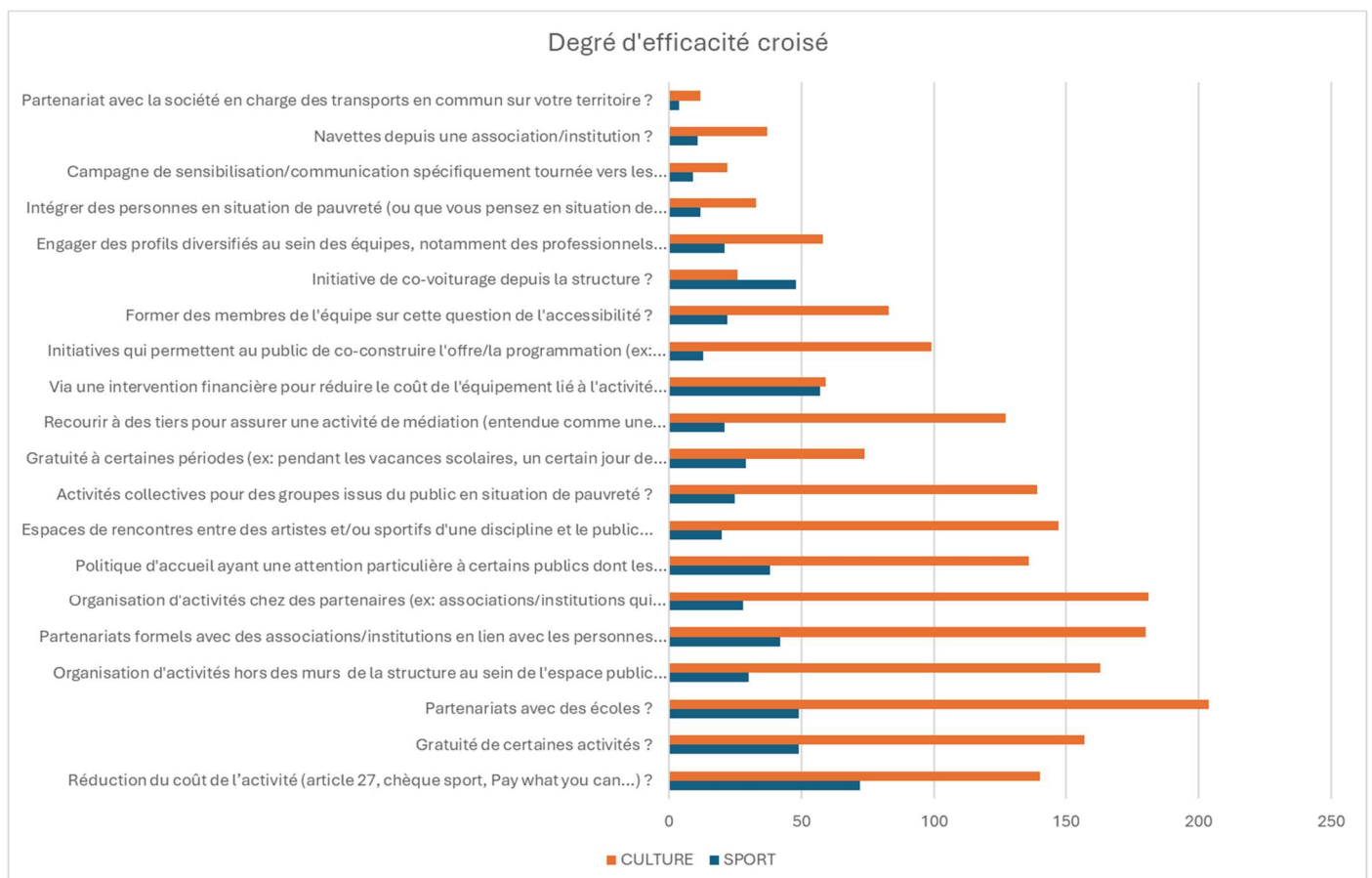
1.2. Efficacité (ressentie) des différentes mesures mises en œuvre

Outre la fréquence, les professionnels ont également été interrogés sur l'efficacité ressentie des mesures. Ainsi, les mesures jugées les plus efficaces sont : les partenariats avec les écoles et avec les associations d'action sociale, les dispositifs de réduction de prix et la gratuité. Les mesures perçues comme les moins efficaces sont : le partenariat en matière de transport, les campagnes de communication ciblées, les navettes et l'intégration des personnes en situation de pauvreté dans les instances décisionnelles.

Nous voyons donc logiquement un parallèle entre les mesures les plus fréquemment mises en œuvre et la perception de leur efficacité.

Si la gratuité et la réduction de coût n'arrivent que respectivement en 5^e et 7^e position pour la culture, elles figurent aux premières positions pour le sport. A nouveau, nous voyons ici que la culture met en avant l'efficacité des partenariats, là où le sport met d'abord en avant l'intervention financière.

Figure 8 : Degré d'efficacité croisé



Section 2 - Quels leviers pour améliorer l'accessibilité de tous et toutes aux pratiques sportives et culturelles ?

2.1. Éveiller l'intérêt

Rappelons que le manque d'intérêt, le manque de temps et les autres préoccupations du quotidien ont été identifiés comme des freins majeurs.

Pour éveiller l'intérêt, quatre leviers ont été mis en avant : adapter l'offre ; favoriser la collaboration entre secteurs social, culturel et sportif ; sortir des murs et intégrer le sport et la culture au quotidien.

a. Adapter l'offre : en fonction des spécificités du territoire et en favorisant la co-construction

Adapter l'offre peut se faire à différents niveaux. Tout d'abord, il peut s'agir de calquer l'offre sur les besoins et la culture du territoire en question.

« Les habitudes, les habitus sont vraiment très différents et les préoccupations aussi. Et on ne peut pas, à mon sens, travailler la culture sans revenir à ce qui fait la culture de base sur le territoire sur lequel on travaille. Donc, quand on est dans un bassin plus rural, évidemment, il y a des choses qui viennent du rural, des questions évidemment de mobilité qui sont en cause mais aussi voilà des questions de rythme, de rythme social. (...) On ne va pas travailler de la même manière à mon sens dans le Grand Charleroi ou en tout cas dans une ville assez dense et assez dense culturellement qu'on va pouvoir travailler dans un village ou dans une petite commune qui n'a pas de centre culturel, qui n'a pas de musée ou un petit village qui en a un, qui a peut-être un petit centre culturel, mais qui a des difficultés, par exemple à la mobilité, qui n'a pas de gare SNCB par exemple ou des bus qui passent une fois toutes les lunes. » (Entretien - Professionnel socio-culturel)

Pour tenir compte des caractéristiques du territoire et de ses habitants, les opérateurs peuvent notamment s'appuyer sur les mécanismes de co-construction de son offre. Si le principe paraît simple, la mise en pratique est souvent plus compliquée. La co-création suppose que les acteurs culturels et sportifs s'associent à des partenaires de l'action sociale et qu'ils puissent y consacrer le temps, l'énergie et l'argent nécessaires. Et même avec une telle collaboration et tous ces éléments réunis, toucher le public le plus éloigné reste un défi. Certains acteurs ou certaines initiatives choisissent néanmoins de placer cette question au cœur de leur action et montre qu'elle reste possible.

« Je vais prendre l'exemple d'un projet que je maîtrise mieux pour voir comment on travaille la question. On a pensé vraiment l'accessibilité aux personnes en situation de précarité quand on l'a conçu. (...) je vais accorder une attention particulière à ce qu'il y ait des activités qui soient co-construites avec eux. Donc, on a déjà co-construit des activités avec les ateliers d'art textile du CPAS par exemple. Au niveau de la com, il va y avoir une attention particulière, donc, chacun travaille l'accessibilité différemment. » (Entretien - Professionnel de la culture)

Outre la programmation, il peut également s'agir d'intégrer le public dans les organes de décision, tels que les conseils d'orientation des centres culturels, et dans une forme d'évaluation des programmes.

Certains opérateurs choisissent de diversifier leur offre, notamment en proposant des ateliers et d'activités ludiques ; mais le déploiement de cette offre « parallèle » peut poser question, si l'on vient à considérer qu'elle est dévolue à certains publics, alimentant de possibles stéréotypes.

L'adaptation de l'offre concerne aussi l'aménagement des aspects logistiques tels que les horaires, les garderies ou l'ergonomie du lieu. Cet aspect n'est pas spécifique à un public mais est néanmoins essentiel pour des personnes dont les journées sont remplies par la quête de moyens de subsistance d'une part et où les questions de santé ou handicap sont prégnantes d'autre part (nous renvoyons pour cela au rapport statistique). Les pistes concrètes sont reprises dans le tableau récapitulatif ci-dessous.

b. Favoriser la collaboration entre les secteurs social, culturel et sportif

Des dispositifs qui promeuvent la connaissance entre les secteurs du sport, de la culture et du social sont indispensables. En premier lieu, pointons ici la question de la formation continue et initiale des travailleurs sociaux. Lors de leurs études, ces derniers ne sont que peu, voire pas, sensibilisés aux pratiques culturelles et sportives dans un travail d'accompagnement social, ou plus largement, dans un parcours de citoyenneté.

Les actions d'article 27 et la médiation culturelle constituent des atouts de premier plan pour rapprocher le public à faibles revenus de la culture. La médiation culturelle vise à faciliter la rencontre entre les citoyens et les œuvres culturelles, les faire comprendre, susciter un échange. C'est « *faire en sorte que tout le monde se sente le bienvenu à franchir les portes* » (Entretien – professionnels de la culture).

« Le médiateur culturel, il va permettre vraiment de dialoguer avec l'œuvre, avec ce qui va se jouer, préparer au spectacle, donner des clés, permettre le contact avec tel artiste pour faire un bord de scène, ou vraiment de manière interne ; pareil pour les musées, il va fluidifier la rencontre, il va être plus qu'un guide, il va aussi créer ce dialogue vivant, interactif. » (Entretien – Professionnel socio-culturel)

Tout comme l'a démontré l'étude relative à l'accessibilité des musées (MSW, 2023), la gratuité n'est souvent pas suffisante, si elle n'est pas accompagnée de dispositifs de médiation qui permettent de faire le pont entre acteurs sociaux et culturels et attirer des publics plus éloignés.

De nouveau, nous pensons que cette médiation pourrait être profitable à tous types de publics et qu'il ne s'agit pas d'imposer ces dispositifs plus à l'un ou l'autre de ces publics en particulier.

c. Sortir des murs

Par « sortir des murs », nous nous référons à toute activité où les opérateurs culturels et sportifs sortent de leur structure pour faire partager, souvent gratuitement, leur programmation dans des lieux publics extérieurs ou dans des locaux de partenaires. Ces activités sont parfois accompagnées d'une initiation à la pratique. Sortir des murs est particulièrement intéressant pour faire connaître les opérateurs mais également pour jouer sur les représentations et le sentiment de légitimité des publics. Cela permet de comprendre ce qu'est une pièce de théâtre ou une pratique de boxe par exemple mais aussi de pouvoir s'y essayer, juger si l'activité plaît et se sentir légitime à la pratiquer. Cela suppose de travailler à l'échelle géographique locale et en collaboration avec les associations locales.

« Justement, je pense qu'il faut trouver une porte d'entrée pour aller les toucher et à mon sens, on retombe beaucoup autour de la convivialité, effectivement, de permettre à cette population de sortir de chez elle et pour qu'elle sorte de chez elle, c'est justement aller à la rencontre d'elle aussi, donc, voilà, ça, c'est dans les projets futurs du centre culturel c'est de développer davantage d'actions en dehors des murs, comme je disais et de vraiment tenter d'aller à la rencontre » (Entretien – Professionnel de la culture).

« En fait, oui je peux. Je peux le faire en fait au même titre que quelqu'un d'autre. Oui enfin toutes ces barrières sont un peu tombées aussi : je ne connais pas, je ne sais pas, je n'ai pas envie » (Entretien – Professionnel socio-culturel).

Si ces pratiques hors les murs semblent avoir des effets bénéfiques, ce déplacement in situ n'effacera pas forcément la difficulté pour certains publics de « passer le seuil » du lieu physique d'une institution ou structure. Elles restent néanmoins un espace potentiel pour donner goût à une pratique ou faire connaître un lieu dont on ignorait parfois jusqu'à l'existence.

d. Intégrer les pratiques culturelles et sportives dans le « quotidien »

Un aspect sociétal est également à prendre en compte dans l'intérêt manifesté par quiconque pour le sport et la culture : l'intégration au quotidien. L'école prodigue des cours d'éducation physique et le PECA renforce l'éducation culturelle mais en-dehors de cela, les professionnels du sport et de la culture partagent un constat commun : le sport et la culture sont peu intégrés à nos modes de vie.

Or, les intégrer au quotidien, aux trajets parcourus et aux lieux fréquentés pourrait contribuer à la pratique : de l'art expliqué dans les transports, dans les stations, dans les lieux publics, des équipements sportifs en pratique libre dans les gares ou les zones d'attente publiques.

Pour favoriser le déploiement de cet habitus sportif et culturel, les professionnels insistent également sur la nécessité de présenter ces pratiques comme une source de plaisir et de bien-être.

2.2. Réduire le coût des activités

La question du coût a déjà été largement abordée dans cette recherche. Nous souhaitons néanmoins revenir ici sur quelques pratiques inspirantes au-delà de celles déjà évoquées pour favoriser l'accessibilité financière de tous et toutes :

- Des collaborations entre acteurs : « [Au] BPS 22, quand tu viens même avec un ticket article 27 tu reçois 2 tickets gratos pour retourner et emmener quelqu'un pour faire découvrir. Donc là, on est vraiment sur quelque chose de l'accessibilité financière » (Entretien – Professionnel de la culture)
- La participation financière d'entreprises privées : « Et puis ici, avec le pay what you can, qui fonctionne très bien, on a aussi une envie d'aller vers des tickets suspendus. De créer du lien avec des entreprises, surtout ici, dans la région. C'est en pleine expansion, et puis voir comment est-ce que des entreprises peuvent financer à leur échelle des tickets suspendus pour ceux qui ne peuvent pas » (Entretien – Professionnel de la culture)
- Des accords avec les autorités locales : « [passer des] accords avec la commune pour exploiter ces terrains justement pour nos activités sportives ... C'est même un facteur clé en fait, parce que ça, ça encourage aussi dans la gratuité. Parce que le terrain évidemment, on ne le paye pas » (Entretien – Professionnel du sport)
- Une aide plus directe : « Donc, plutôt que [le CPAS] intervienne dans un abonnement sportif, peut-être que le club sportif peut recevoir des aides financières, d'au-dessus et qu'il puisse donner lui... Par exemple, quelqu'un qui remet une attestation du CPAS, que cette personne reçoit alors une diminution de prix. On va déjà le retrouver pour tout ce qui est l'académie. Donc les académies sont gratuites, avec une attestation du CPAS. Ça facilite quand même vachement la vie. Tandis que le club sportif, il doit remplir un papier [pour le CPAS], [le CPAS] doit savoir si la personne a déjà payé ou pas payé, doit regarder la grille budgétaire et suivant la grille budgétaire va intervenir ou pas intervenir. Et donc, c'est du boulot en plus. » (GRPE – Séance 1)

Une piste d'action suggérée est de prévoir un **document promotionnel global** qui reprendrait l'ensemble des dispositifs de gratuité existants pour le sport et la culture afin d'éviter que chaque dispositif ne déploie une campagne de communication spécifique et que l'offre soit plus visible et compréhensible pour les usagers.

La dernière question qui se pose au sujet des dispositifs de réduction des coûts et de gratuité concerne **l'évaluation de leurs impacts**. Pour les professionnels, il est, en effet, difficile de savoir si les actions portent leurs fruits. Tout d'abord parce que les structures ne récoltent pas nécessairement de données sur la situation financière du public et ensuite, parce que les évaluations réalisées le sont plus souvent par échantillonnage que par une analyse objective à large échelle.

« Nous on n'a pas les moyens d'enquêter sur la situation des gens. On n'a pas vocation à dire : vous êtes allocataire social, vous êtes bénéficiaire du revenu, vous êtes bim,... » (Entretien – Professionnel du sport)

« Il n’y a pas eu vraiment d’étude statistique. Ça c’est un outil qui nous manque.(...) Le problème c’est qu’on s’arrête à ça [des estimations sur base d’échantillons] et qu’on ne cherche pas le pourquoi et encore une fois il n’y a pas eu d’étude approfondie en Belgique de ce qui fait que le non-public est un non-public » (Entretien – professionnel socio-culturel)

2.3. Faire connaître l’offre

Les groupes de recherche ont pointé la difficulté à faire connaître l’offre malgré les nombreux canaux de communication utilisés. Nous y avons fait référence au chapitre 4.

Par rapport à cette difficulté, quelques pratiques valent la peine d’être mentionnées :

- Des collaborations entre acteurs : *« Et d’avoir cette billetterie commune, c’est vraiment pour le public, c’est un énorme privilège, entre guillemets, parce qu’ils ne doivent pas faire le choix de leur institution. On est quatre structures » (Entretien – Professionnel de la culture)*
- Les enfants comme canal d’information : *« On a beaucoup organisé de stages, ce qui a permis à des parents, puisque nos stages sont gratuits -ce qui est très rare ici dans la région, surtout en danse- et le fait d’avoir fait des stages gratuits, ça a permis à des parents, de rencontrer l’établissement et de venir et de voir les spectacles de fin de stage. À travers les enfants, on a déjà touché d’autres catégories de public. » (Entretien – Professionnel de la culture)*
- Avoir des permanences culturelles au sein des CPAS : *« c’est tous les mardis matins, de 9h à 11h30. En même temps, il y a aussi de la distribution de colis à ce moment-là. Donc, je me mets au niveau de l’accueil de la distribution de colis. On leur propose un café, un thé, ils peuvent s’asseoir. Donc, on essaie de le faire de manière la plus conviviale possible. Et donc, moi, je m’installe là à l’endroit où on a une petite cafet, des tables, des chaises. En général, je prends avec moi mon programme trimestriel culturel. J’essaie aussi d’informer sur les offres culturelles locales » (Entretien – Professionnel de l’action sociale).*

Section 3 - Pistes d'actions et recommandations

1- PRENDRE EN COMPTE LES FREINS MATÉRIELS

OBSTACLES	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	DISPOSITIFS EXISTANTS (NON EXHAUSTIF)
<p>Coût des activités culturelles et sportives</p>	<p>Des dispositifs de réduction des coûts et de gratuité existent (article 27, tickets suspendus, pay what you can, chèques sport, ...) , mais ils sont méconnus et sous-utilisés</p> <p>Ces dispositifs peuvent mettre en péril l'équilibre financier des plus petites structures.</p>	<p>Soutenir financièrement les opérateurs qui déploient des dispositifs de réduction de coûts</p> <p>Développer des campagnes de communication à destination du public et des professionnels de l'intervention sociale quant à l'existence de ces dispositifs (supports variés + par le biais de contacts interpersonnels)</p> <p>Envisager une communication globale autour de ces dispositifs, pour mutualiser les stratégies entre opérateurs</p> <p>Harmoniser les pratiques de réduction de coûts et alléger les procédures d'accès</p> <p>Fournir les aides de manière directe aux opérateurs culturels et sportifs plutôt que par l'intermédiaire des CPAS</p> <p>Évaluer les procédures d'obtention des dispositifs (par ex, par rapport à la</p>	<p>Pack promotionnel « gratuité des musées » (flyer, affiche et guide) + rencontre proposée aux services sociaux, avec Arts et Publics, asbl</p> <p>BPS 22 : 2è ticket gratuit à la présentation d'un ticket article 27</p>

		lourdeur administrative et l'éventuel effet stigmatisant)	
Existence de coûts cachés liés aux activités	Outre le prix lié à une activité, d'autres coûts sont à prendre en compte, notamment pour l'équipement lié à une pratique sportive ou culturelle ou au transport	Développer des dispositifs qui permettent la prise en compte de ces coûts cachés (chèque sport « bis » lié à l'équipement, par exemple)	/
Peu d'alternatives possibles en matière de garde d'enfants	En journée, et pour certaines activités, les enfants sont un moteur, et encouragent le parent à développer des activités ; en soirée ou pour certaines pratiques spécifiques, la présence d'enfants limite les possibilités pour les parents de pratiquer des activités culturelles et/ou sportives. Des alternatives de garderie sont nécessaires	Développer des propositions de garderie ou d'activités parallèles pour les enfants au sein des structures elles-mêmes Proposer des chèques « baby-sitting », en complément des dispositifs de réduction de coûts	Le cinéma Vendôme, à Bruxelles, offre la possibilité aux parents de voir un film pendant que leurs enfants regardent un film adapté à leur âge Bozar, à Bruxelles, propose des activités créatives pour les enfants pendant que les parents visitent le musée.
Problème de mobilité, principalement en Wallonie et en soirée	Le transport est une difficulté : inadéquation entre l'offre de transports publics et la programmation culturelle et sportive.	Développer des dispositifs de navettes entre les lieux culturels et/ou sportifs mais aussi faire la promotion du taxi social	/

2. PRENDRE EN COMPTE LES FREINS LIÉS À UN SENTIMENT D'ILLÉGITIMITÉ – NE PAS SE SENTIR À SA PLACE

OBSTACLES	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	DISPOSITIFS EXISTANTS (NON EXHAUSTIF)
Sentiment d'illégitimité	Certains publics ne se sentent pas légitimes dans la pratique de certaines activités sportives et/ou culturelles	<p>Soutenir les dispositifs qui favorisent la co-construction de l'offre</p> <p>Favoriser et amplifier les activités de médiation culturelle au sein des structures, et notamment les prévoir lors des journées gratuites pour les musées</p> <p>Favoriser le déploiement de pratiques hors les murs</p> <p>Intégrer les publics, en veillant à assurer la diversité des profils, dans des organes de gouvernance liés aux structures sportives et culturelles</p> <p>Favoriser la formation des professionnels du sport et de la culture aux principes de co-construction et de gouvernance partagée</p> <p>Soutenir les initiatives-pilotes existantes et les évaluer pour en tirer des bonnes pratiques</p>	<p>Arts et public asbl et son action « Pour 50cents tu as de l'art » (voir fiche)</p> <p>Asbl Article 27 (voir fiche)</p> <p>Musée Confluences à Lyon et sa cabane des histoires (voir fiche)</p> <p>Musées royaux des Beaux-Arts de Bruxelles où les médiateurs culturels ont lancé le « petit Musée Portatif » (voir fiche)</p> <p>L'événement « quartiers libres », organisé par le centre culturel Eden</p> <p>Le « détours festival » diffuse l'art urbain dans différents espaces bruxellois</p> <p>Le parc poétik propose de la poésie gratuite dans les rues bruxelloises</p>

			<p>Le programme social « Un pont entre deux mondes », proposé par le théâtre La Monnaie, il a pour objectif de donner accès à chacun à la culture, à la musique et à l'opéra.</p> <p>La plateforme socio-culturelle de Ganshoren (voir fiche)</p>
--	--	--	---

3. LUTTER CONTRE LA NON CONNAISSANCE ET LA NON PROPOSITION

OBSTACLES	CONSTATS	RECOMMANDATIONS	DISPOSITIFS EXISTANTS (NON EXHAUSTIF)
Sensibilisation des professionnels de l'intervention sociale aux pratiques culturelles et sportives	Les professionnels de l'intervention sociale ne sont pas toujours sensibilisés à l'intérêt des pratiques culturelles et sportives, renforçant un phénomène de non proposition	Introduire au sein des formations initiales et continues des professionnels de l'intervention sociale des modules liés aux pratiques culturelles et sportives	/
Méconnaissance des professionnels entre eux	Les professionnels des secteurs de la culture, du sport et de l'intervention sociale issus d'un même territoire se connaissent peu ou pas	<p>Favoriser la mise en place de plateformes territoriales qui réunissent les acteurs du sport, de la culture et de l'intervention sociale</p> <p>Développer des permanences des opérateurs culturels et sportifs au sein des structures d'intervention sociale</p>	<p>Plateforme « Culture croissant », à Pont à celles (voir fiche)</p> <p>Plateforme socio-culturelle de Ganshoren où les acteurs du territoire (culturels, de santé, d'action sociale et des instances communales,</p>

		<p>Promouvoir un réseau de référents culturels et sportifs par commune (point sport, point culture)</p> <p>Favoriser les dispositifs qui permettent de créer des ponts entre ces trois secteurs : avoir une ou deux personne(s) par province qui jouent le rôle d'intermédiaire entre le social et le culturel et sportif, une fonction similaire au référent PECA. Elle aurait pour rôle de stimuler la collaboration, de développer des formations et d'animer une plateforme ou un espace d'échange entre professionnels</p> <p>Répliquer le système d'articles 27 et de médiation pour les activités sportives.</p>	<p>francophones et néerlandophones) se retrouvent pour échanger des informations sur la commune, les activités et réunir les opérateurs autour de chantiers communs et ce, notamment, avec les locataires des logements sociaux par l'intermédiaire du COCOLO (Conseil consultatif des locataires). Cette plateforme ne reprend pas les acteurs sportifs qui ont leurs propres activités mais qu'il conviendrait d'inviter. Il y a par contre des « accueils temps libre » organisés par la commune qui rassemblent sport et culture dans les deux langues</p> <p>Dispositif de billetterie commune entre 4 opérateurs culturels – Charleroi</p>
Méconnaissance de l'offre par le public		Promouvoir un réseau de référents culturels et sportifs par commune (un point sport, un point culture)	/

Section 4 - Focus sur quelques dispositifs particuliers

Nous terminons ce volet en présentant quelques initiatives particulières citées pendant la recherche et qui, selon les co-chercheurs, participent à améliorer l'accessibilité du sport et de la culture.

Maisons sport-bien-être, Fédération Wallonie-Bruxelles

Les maisons sport bien-être visent à toucher les personnes éloignées de la pratique sportive en proposant des séances de sport à un coût limité (ex : deux séances par semaine pour 50€ sur l'année) et avec un accompagnement professionnel.

«Les maisons sport bien-être c'est un concept pilote pour le moment, c'est la troisième année qu'il est en place. L'idée, c'est de se dire comment est-ce qu'on peut justement aller toucher les personnes qui ne pratiquent pas d'activité physique ou qui sont éloignées de la pratique depuis un certain temps, qui pratiquaient à l'époque et puis pour une raison x ou y qui ont arrêté et qui n'ont jamais repris. Et l'idée, c'est de les accompagner pendant un an. Avec un test à l'entrée de la prise en charge de la maison sport bien-être qui fait un peu un bilan global de l'état physique de la personne. Ensuite sur base des affinités que cette personne a avec une activité physique, on lui propose un programme d'accompagnement pendant un an suivi par des coachs avec un suivi généralement tous les deux ou trois mois avec un rendez-vous individualisé. On refait un test après un an et l'idée c'est que cette personne soit autonome dans la pratique et puisse soit s'inscrire dans une activité du centre sportif de la maison sport bien-être ou alors s'inscrire dans un club sportif du coin dans lequel elle se trouve. Actuellement, il y en a cinq sur Bruxelles, ça a été le premier projet pilote et il y en a un dans chaque province depuis cette année. Donc l'idée c'est vraiment d'accompagner les personnes dans une démarche d'autonomie de la pratique sportive au travers de questionnement, d'accompagnement, de testing et éventuellement de mettre en contact avec des clubs avec des associations et ce genre de choses voilà » GRP- Séance 3.

Sport2be, région bruxelloise

Sport2be vise à faciliter l'insertion socio-professionnelle des jeunes en difficulté par le sport. Partant du constat qu'1 enfant sur 5 vit dans la pauvreté, cette asbl propose des activités sportives gratuites aux jeunes de 6 à 20 ans. L'accompagnement permet de tisser un lien de confiance avec le jeune (et sa famille).

Sport2be propose ses activités à Anderlecht, Koekelberg, Laeken, Molenbeek, la ville de Bruxelles et enfin aussi à Tongres et sous une formule mobile de street soccer en région bruxelloise. Les activités sont destinées aux enfants du quartier afin de créer ce lien de confiance et de ne pas avoir d'obstacle pour l'accessibilité physique. Elle conclut des conventions avec les communes notamment pour bénéficier de terrains de sport gratuitement.

« Pourquoi le programme a été mis en place ? Parce que voilà, on a remarqué que au sein de la ville de Bruxelles il y avait beaucoup de jeunes qui n'avaient pas forcément accès à une activité sportive, parce que le prix ne fait qu'augmenter et parce que on a peut-être 4 enfants et avec 4 enfants, on peut pas se permettre d'inscrire les 4 enfants aux activités sportives. Donc voilà. Et bon, c'est essentiel au développement personnel, essentiel à la confiance, essentiel aussi à l'insertion. Donc c'est pour ça qu'on a mis ça en place. » (entretien exploratoire, Job2be)

Rédaction sur base du site web et d'un entretien bilatéral avec un professionnel

Sport sur ordonnance, fédération Wallonie-Bruxelles

Sport sur ordonnance est une asbl qui existe depuis 2019 et qui vise à encadrer un dispositif « dans lequel les médecins ont la possibilité de prescrire de l'activité physique aux personnes ayant une affection de longue durée (diabète, hypertension artérielle, lombalgie, ostéoporose, cancer...) » (extrait site web : <https://www.sport-sur-ordonnance.be/>).

Ce dispositif est né des pratiques de thérapies par l'exercice et du constat que « *les métiers du sport ne sont pas du tout reconnus en Belgique. N'importe qui peut devenir coach pour personnes cancéreuses (...) il n'y a pas du tout d'accès à la profession ni même de reconnaissance des titres.* » Or, la qualité de l'accompagnement dans la pratique sportive et l'adaptation de cette pratique à la condition physique du public sont essentielles. C'est pourquoi les prestataires participant au dispositif auront obligatoirement un bachelier en Éducation Physique ou en coaching sportif ou un Master en Science de la Motricité ou en Kinésithérapie et Réadaptation. Ils suivront une formation spécifique de « sport sur ordonnance » afin de garantir le cadre de qualité. Le cadre fixe un minimum d'un cours collectif par semaine adapté à la pathologie du patient et sur prescription médicale.

L'asbl accompagne les structures (communes ou prestataires) qui veulent mettre ce dispositif en place, notamment en sensibilisant les médecins et professionnels de l'activité physique et de la santé, les autorités communales et les publics-cible. Ces publics sont donc des adultes présentant (potentiellement ou réellement) des maladies chroniques. Les autorités communales sont essentielles à deux titres : tout d'abord pour intervenir dans le coût de l'activité (en subsidiant certains coûts, en mettant à disposition des locaux ou des prestataires) mais également en s'assurant qu'une fois la prescription terminée, les participants pourront trouver des pratiques sportives locales similaires.

Le dispositif ne vise pas la gratuité parce qu'il a été constaté que la gratuité ne favorise pas la pratique pérenne. Le coût dépendra des moyens affectés par la commune et se trouvera dans une fourchette de 2,50€ à 7€ de l'heure.

Le sport sur ordonnance est prescrit pour 3 à 6 mois maximum. La durée est limitée afin justement de (ré)initier les personnes à la pratique d'une activité physique pour qu'ensuite elles puissent rejoindre les structures sportives existantes. C'est vu comme un programme-tremplin « *pour initier le changement de comportement dans des bonnes conditions, avec un coach certifié sous la prescription médicale. (...) Le changement de comportement est très différent quand le médecin prescrit l'activité physique plutôt que de donner un conseil oral.* »

23 communes wallonnes et 2 bruxelloises proposent du sport sur ordonnance (la liste figure sur le site web de l'asbl).

Rédaction sur base du site web et d'un entretien bilatéral avec un professionnel

La carte ardente, initiative liégeoise

La carte ardente est un projet d'un collectif sur la ville de Liège qui s'inspire des cartes d'identités municipales qui existent déjà dans les villes de Zurich, Berne, Barcelone, Madrid, Utrecht, New York City, New-Haven, Chicago, Oakland, Richmond, San Francisco, Palerme, Le Vigan, Paris et Nantes.

Comme le stipule le site carteardente.be, « l'objectif de la Carte Ardente serait de garantir, de manière pragmatique, et pour l'ensemble des habitant-e-s de la Ville de Liège, l'accès aux droits fondamentaux, aux services publics communaux et de plaider pour l'accès à d'autres services (sportifs, culturels, éducatifs) à travers des partenariats avec des organismes privés ou publics, tout en favorisant le sentiment d'appartenance culturelle à la ville. ». Un professionnel nous en dit ce qui suit :

« L'idée de ce type d'outils, de dispositifs, c'est d'avoir une carte qui prouve 2 choses, l'identité de la personne (...) et la résidence sur un territoire communal municipal. Et donc nous à Migration Libre on s'est dit, mais en fait, ça a l'air génial ce type d'outil, parce qu'avec ces 2 éléments, on peut avoir accès à tout un tas de choses, tout un tas de services plus ou moins institutionnalisés. C'est à dire que il y a, on parle de de services communaux, mais on parle aussi d'accès notamment à la culture, au sport, et cetera, et cetera. (...)

Et pourquoi on s'intéressait à ce type d'accès, à ces types de services ? C'est parce que il y a la question des personnes qui n'ont pas de titre de séjour et n'ont pas de carte d'identité en Belgique. Et donc nous c'est l'intérêt parti de ce public précis là donc en gros, les personnes sans papiers, ou alors les personnes qu'on appelle migrantes en transit. (...)

C'est un outil qui est destiné à toute la population qui réside sur le territoire, qu'elle ait des papiers ou pas. Parce que finalement les personnes sans papiers ne sont pas les seules à ne pas être domiciliées sur un territoire sur lequel ils vivent. On pense aussi aux étudiants. On peut penser aussi aux personnes sans abri qui n'ont pas parfois leurs papiers qui correspondent à leur domicile ou des choses comme ça. Et donc déjà pour tous ces publics-là (...) mais en plus, même pour les personnes on va dire qui ont leurs papiers qui sont domiciliés à Liège, il y a un intérêt à avoir un tel outil parce qu'il peut faciliter l'accès, même si officiellement elles ont déjà l'accès à certains services quels qu'ils soient. Ce type d'outil, il a vocation à renforcer le sentiment d'appartenance, à renforcer la communication sur l'existence de telle et telle offre culturelle, sportive et service d'aide, et cetera, et cetera. (...)

Ça facilite l'accès pour toute une série de publics, les précaires et les moins précaires, parce que ça visibilise des institutions culturelles et sportives qui existent mais dont on n'a pas spécialement connaissance. (...)

Parce que ça, c'est un des points les plus importants de ce type d'outils quand il est destiné à l'ensemble d'une population, c'est qu'il faut pas justement que ce ne soit que les personnes les plus précaires qui l'utilisent au quotidien. Si vous et moi avec papier, si on vous demande notre identité, on sort non-stop notre carte d'identité belge. Bien, et que ce ne sont que les personnes qui sont justement plus précaires et encore plus celles qui n'ont pas de titre de séjour valide, qui sortent leur carte ardente, ça va être un outil de stigmatisation et non un outil au contraire qui veut effacer cette situation. (...)

Il y a notamment Gand, Leuven, Bruxelles qui aimeraient bien faire ça au niveau régional, à ce niveau-là quoi et pas communal et Charleroi et Namur aussi avec qui on a eu des contacts.. » (entretien exploratoire, carte ardente)

Rédaction sur base du site web et d'un entretien bilatéral avec un professionnel

Comité de spectateur.ices – théâtre Les Tanneurs, Bruxelles

Il y a 18 ans environ le théâtre des Tanneurs, situé à 1000 Bruxelles, a mis en place un comité de spectateur.ices. Ce comité réunit des personnes qui habitent, travaillent ou fréquentent une association du quartier ou sont allocataires sociaux, et qui ont en commun l'envie de partager et de prolonger la rencontre avec la création contemporaine et les artistes dans un esprit de convivialité et d'ouverture. C'est un outil de médiation à part entière.

Concrètement, intégrer le comité c'est se voir proposer toutes les représentations théâtrales avec un moment d'échange avec quelqu'un du plateau et un repas collectif. S'affilier au comité est une démarche individuelle mais la pratique elle-même est collective puisque ce sont les membres du comité qui, ensemble, participeront à l'échange et visionneront le spectacle. Par représentation, le comité réunit 25 personnes maximum. Le comité privilégie la participation de personnes en difficulté financière mais il vise aussi la mixité sociale et y invite également d'autres habitants du quartier ou des travailleurs sociaux. Tout le monde paie le même tarif (soit 4 euros pour le repas et 4 euros pour la représentation).

Outre l'aspect collectif, le comité permet une rencontre dans un cadre sécurisant avec une médiatrice (toujours la même), sans engagement sur la durée, et avec le choix de venir ou pas, notamment en fonction du sujet de la pièce.

Le moment d'échange précédant la pièce aide le public à comprendre la représentation, à se sentir légitime et privilégié et le repas permet de prolonger l'échange dans un moment de convivialité.

Cette formule lève le frein économique mais aussi de légitimité par la rencontre avec les artistes et par le fait que quelque chose de spécifique est mis en place pour le public fragilisé. La communication envers les membres du comité est également spécifique ce qui fait que l'information passe mieux : une communication plus personnelle, plus simple, plus directe et qui se fait souvent par téléphone ou whatsapp. Il n'y a en revanche pas de permanence physique de billetterie par manque de moyens. Un guichet physique aiderait encore plus.

Cette initiative peut se faire grâce à un subside de promotion sociale du CPAS. Ce subside permet aussi la tenue d'ateliers, qui sont pensés pour un public émergeant au CPAS et ouverts à d'autres.

Quelques éléments à prendre en compte pour qu'un tel comité porte ses fruits :

- Avoir du temps : le temps pour organiser le comité, les rencontres et les suivre mais aussi pour que le comité prenne corps. Plutôt commencer par des petits groupes avec l'associatif au début et grandir à partir de là
- Avoir le budget pour la mise en place et pour la continuité du programme
- Avoir des relais locaux
- Privilégier la communication claire, facile et directe (sms, whatsapp)
- Avoir l'espace pour que ce groupe puisse s'installer au sein du reste du public
- Veiller à ne pas créer une communauté isolée au sein des spectateur.ices.

Rédaction sur base du site web et d'un entretien bilatéral avec un professionnel

Prescriptions muséales – Bruxelles-ville

Ce dispositif a été mis en place par l'échevine de la culture à la ville de Bruxelles. Il est inspiré d'une initiative québécoise adaptée à la réalité bruxelloise. Si l'idée est née en 2018, elle n'a pu être réellement mise en place qu'en 2022, après le COVID.

La prescription muséale permet aux professionnels de la santé de prescrire à leurs patients des visites gratuites dans les musées situés sur le territoire de la ville de Bruxelles dans le cadre de leur suivi thérapeutique. C'est ensemble que patient et professionnel de la santé déterminent quel musée sera prescrit. Cela a été lancé comme un projet-pilote de 6 mois, à petite échelle pour veiller au lien direct avec les intervenants, à l'organisation et au suivi pour pouvoir en tirer des leçons. Au démarrage, y participaient une unité psychiatrique (qui pratiquait déjà l'art-thérapie) d'un hôpital public bruxellois et cinq musées. L'évaluation positive qui a été faite du dispositif a poussé à le reconduire et aujourd'hui ce sont 18 structures de santé (plus diversifiées que la seule santé mentale) et 14 musées qui y participent. Le personnel des musées et de la santé reçoivent une formation sur le cadre du dispositif et les structures participantes.

Deux améliorations conséquentes ont été apportées. Tout d'abord, le patient reçoit désormais un ticket gratuit supplémentaire qui lui permet d'être accompagné d'une personne de son choix pour la visite. Ensuite, un volet médiation a été rajouté qui permet au professionnel de la santé de contacter le musée pour avoir une visite guidée collective.

Le dispositif vise les musées parce que l'offre des musées est stable et sans limitation de nombre au contraire d'un théâtre par exemple où les salles restreignent le nombre et où la programmation varie.

Les musées participants reçoivent une compensation financière de la ville de Bruxelles sur base des prescriptions muséales utilisées.

Ce dispositif joue sur le frein financier mais surtout sur la question de la légitimité : bénéficier d'une prescription pour aller au musée c'est (s')autoriser à y aller « *et je trouve que c'est une bonne manière de montrer que la culture est là pour créer du lien. Que la culture fait partie de la réponse (...) Que ça renvoie aussi aux gens l'image qu'on fait partie de la société, on fait corps ensemble. Ces institutions sont là pour vous aussi et vous n'êtes pas juste mal dans vos allers-retours domicile-hôpital et rien que pour ça en fait c'est des messages très puissants derrière quelque chose de très simple* ».

Il faut bien préparer le dispositif, donner la formation adéquate aux intervenants, communiquer et être attentif à la question du secret médical mais au-delà de ça, l'atout du dispositif c'est sa simplicité.

Arts et public asbl et son action « Pour 50cents tu as de l'art »

Cette action se passe en 3 étapes : d'abord une introduction de l'œuvre culturelle par des jeux, des discussions, une introduction au vocabulaire dans une association d'action sociale. Ensuite, vient la visite elle-même, guidée par le musée et qui est entièrement gratuite pour l'association. Enfin, une nouvelle discussion a lieu à l'association pour faire un bilan, pour ancrer la découverte et les savoirs et pour faciliter le retour par les personnes elles-mêmes en utilisant éventuellement le dispositif de gratuité des musées le premier dimanche du mois. Cette action est financée par la Cocof sur 5 ans, renouvelable.

Rédaction sur base du site web et d'un entretien bilatéral avec un professionnel

Musée des Confluences, Lyon – la Cabane des histoires

Le musée des Confluences à Lyon a mis en place, depuis décembre 2021, des cabanes dans des lieux publics (une mairie, une gare, une école, un hôpital, ...). Les lieux changent tous les 3 à 6 mois. Les cabanes peuvent se monter en une journée. Elles n'ont pas de porte mais bien un banc pour y accueillir deux personnes. A l'intérieur, un dispositif sonore qui raconte l'histoire de certains objets du musée. Elle invite tout passant à s'y poser pour un moment de découverte.

« Il y a le musée des Confluences à Lyon qui a justement, ça s'appelle une cabane des histoires. Ils ont construit un dispositif comme ça, c'est une cabane. C'est gratuit. Et donc ils mettent ça dans des gares, des trucs et tout ça et puis c'est vraiment un dispositif sonore. Tu peux rentrer, il y a un banc, tu peux manger ton sandwich, et écouter et ça parle des collections. Super projet vraiment. Parce que c'est dans des lieux de passage ou un hall ou tout ça. Et c'est entièrement le musée qui organise le dispositif. (...) Les études montrent que ça fonctionne. C'est utilisé. Et le gars expliquait qu'il y en a en effet qui y vont juste parce que oui il pleut et j'ai été bouffé mon sandwich à l'abri mais en même temps on m'a parlé d'un masque d'Amazonie. Voilà on en tire quand même quelque chose quand c'est comme ça, un peu de manière informelle. »

Rédaction sur base du site web et des groupes de recherche

Culture croissant, centre culturel, Pont-à-celles

Initiative d'un centre culturel, les « cultures croissants » réunissent une fois par an les opérateurs présents sur le territoire et des opérateurs du grand Charleroi. Y participent des acteurs de la culture, du sport, de l'enseignement, de l'action sociale, de la jeunesse ou encore de la santé, ainsi qu'article 27. L'objectif est d'échanger des informations entre opérateurs sur les activités mais aussi de discuter de thèmes qui intéressent les partenaires et de travailler ensemble sur des thématiques précises. Le Culture Croissant réunit généralement une vingtaine d'opérateurs. Cette vision globale de ce que les uns et les autres font, permet soit de porter des actions ensemble, soit d'agir plus en complémentarité. Une des difficultés rencontrées pour la collaboration c'est la différence en matière de temporalité. En effet, les centres culturels travaillent sur des horizons longs alors que d'autres acteurs sont plus dans le moment présent ou avec des objectifs plus à court terme, étant donné également les subsides reçus.

Des partenariats se sont noués et ont par exemple conduit à la mise en place d'un parcours santé autour de boîtes à livres.

Rédaction sur base du site web et d'un entretien bilatéral avec un professionnel

Le petit musée portatif, Musées royaux des Beaux-Arts

Aux Musées royaux des Beaux-Arts de Bruxelles, les médiateurs culturels ont lancé le « petit Musée Portatif ». c'est un kit de découverte des œuvres du musée développé pour les enfants de maternelle dans le cadre du PECA pour sensibiliser ces enfants à l'art via une présentation et explication des collections du musée. 82 reproductions d'œuvres des collections s'y retrouvent. Le kit a été conçu et développé avec des enfants, des artistes, des enseignants. La co-création du kit a pris deux ans. Il est distribué dans les écoles et les centres culturels. L'ambition est d'en développer pour d'autres tranches d'âge.

Rédaction sur base du site web

Conclusion

Interroger l'accessibilité aux pratiques culturelles et sportives des personnes à faibles revenus nous oblige à ouvrir des questionnements plus larges. Nous l'avons vu, s'accorder sur les notions ici mobilisées constitue un enjeu à part entière. En particulier, nommer la pauvreté sans renforcer la stigmatisation inhérente à ce terme reste un exercice délicat, notamment dans le cadre d'une recherche qui ambitionne de produire des savoirs avec les personnes concernées, et non sur elles. Nous espérons que les différents choix posés dans ce rapport respectent les attentes de l'ensemble des co-chercheurs et qu'ils permettent d'éviter les pièges de l'essentialisation ou de l'homogénéisation des publics ou de leurs pratiques.

Notons également que bien évidemment les résultats mis en évidence dans ce rapport dépendent du périmètre fixé au départ de la recherche. Ainsi, insérer une perspective historique et évolutive des pratiques culturelles et sportives ou aborder les questions d'accessibilité dans des zones rurales éloignées semblent être des aspects qui méritent encore d'être creusés, tout comme la répercussion que pourraient avoir les restrictions budgétaires envisagées par l'actuel gouvernement et ce notamment au niveau du développement ou soutien de certaines pratiques collaboratives ou pistes d'action détaillées dans le rapport.

De même, travailler à l'accès à la culture et au sport des personnes à faibles revenus ne peut se faire sans prendre en compte le contexte plus large des inégalités sociales. Aussi, les effets attendus des mesures présentées dans le dernier volet du rapport ne pourront véritablement se déployer que dans une société qui fait de la réduction de ces inégalités un enjeu prioritaire.

Dès l'entame de nos travaux, la pertinence, voire la légitimité, de s'intéresser aux pratiques d'un public spécifique a été posée. Et il nous paraît essentiel de s'arrêter sur cette question avant d'en venir aux résultats de la recherche.

Un premier élément de réponse se trouve dans l'enquête par questionnaire menée auprès des personnes concernées. Certes, les données statistiques pourraient nous amener à conclure que les personnes à faibles revenus ont peu de pratiques culturelles. Le constat étant plus nuancé au niveau de la pratique sportive ou d'activités physiques. Pour autant, lorsque l'on rapporte ces résultats à l'ensemble de la population résidant en FWB²¹, ce qui frappe, c'est que la fréquence des pratiques culturelles et sportives des personnes à faibles revenus ne se démarque pas fondamentalement des pratiques du reste de la population. Nous réitérons néanmoins que la comparaison entre ces études doit être faite avec prudence, au vu des différences en termes de passation, d'échantillonnage et d'années de réalisation.

Que retenir d'un tel constat en termes d'action publique ? À cet égard, deux voies possibles se dégagent. La première vise à travailler à l'accessibilité de tous et toutes, considérant qu'une majorité des citoyens et citoyennes en FWB n'ont pas ou peu de pratiques culturelles et sportives. Or, celles-ci peuvent revêtir un caractère émancipateur. Nous pensons d'ailleurs que certaines de nos recommandations pourront en effet servir à cette accessibilité pensée d'un point de vue

²¹ Nous visons ici les deux études suivantes comme point de comparaison :

- Pratiques et consommations culturelles de la population en Fédération Wallonie-Bruxelles ; Observatoire des politiques culturelles ; Van Campendhoudt, Maud et Guérin, Michel, 2020 ;

- Etat des lieux des pratiques, attentes, freins et représentations en termes d'activités physiques et sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles ; Adepts ; Incidence ; 2020.

plus universaliste. Une autre voie possible est de considérer que l'accès aux pratiques culturelles et sportives peut devenir un outil complémentaire dans la lutte contre les inégalités sociales. S'intéresser spécifiquement à l'accès de certains publics devient alors une possibilité supplémentaire pour penser l'action publique. Une voie hybride est également envisageable en mobilisant le concept d'universalisme proportionné (Poissant, 2014)²², en s'assurant de travailler à l'accessibilité de tous et toutes à la culture et au sport, mais en veillant à ce que ceux et celles qui rencontrent le plus d'obstacles soient le mieux accompagnés dans cette accessibilité. Car nous l'avons vu, vivre en contexte de pauvreté – nous mobilisons ici le terme en tant que concept sociologique – a des effets concrets sur le quotidien des personnes, des effets qu'il importe de prendre en compte pour assurer une véritable accessibilité.

Les freins à l'accès aux pratiques culturelles et sportives des personnes à faibles revenus

Lorsqu'il s'agit de comprendre les mécanismes du non-recours, la **non connaissance et la non-proposition** constituent des vecteurs explicatifs importants. La question de l'accès aux pratiques culturelles et sportives ne fait pas exception en la matière (chapitre 4). Cette méconnaissance prend néanmoins plusieurs formes. Tout d'abord, il s'agit d'un manque d'informations quant à l'offre culturelle et sportive locale, et, en corollaire, aux procédures éventuelles liées à la réalisation de cette pratique. De leur côté, les professionnels mettent pourtant en exergue les nombreux canaux de communication qu'ils déploient, sans que cela ne semble porter ses fruits. Pour comprendre cette « rencontre manquée », nous avons entre autres évoqué la question de la disponibilité mentale des personnes, notamment lorsque cette information est fournie dans un service d'accompagnement social où leur présence se justifie par la nécessité de répondre à des besoins vitaux. A cet égard, une information plus personnalisée et ancrée dans une relation de confiance avec un « agent-médiateur », capable de faire le pont entre les différents mondes et leurs réalités, semble être une piste à explorer. Plus largement, nos analyses ont permis de faire émerger un manque de connaissances qui peut également porter sur ce que représentent certaines pratiques, plus inhabituelles, comme l'opéra, qui semblent demeurer parfaitement inaccessibles pour les personnes, car trop éloignées du registre de pensée quotidien des personnes, renforçant la barrière symbolique que nous évoquerons par la suite.

Cette méconnaissance concerne également les professionnels des trois secteurs qui ont peu l'habitude de se rencontrer, de collaborer afin de mieux appréhender les cadres et missions de chacun. Ainsi, les professionnels se sont longuement interrogés quant à la nécessité de mieux sensibiliser les travailleurs sociaux de première ligne à l'intérêt des pratiques culturelles et sportives pour les publics et ainsi, renforcer leur force propositionnelle en la matière. Et parallèlement, il semble tout aussi important que les opérateurs culturels et sportifs se rapprochent du secteur social pour mieux comprendre les besoins et attentes de ces publics.

Au vu du public visé dans cette étude, force est de constater que les **freins matériels** (chapitre 2) constituent, en effet, un obstacle majeur qu'il convient de pouvoir lever. Le **prix** des activités et les « **coûts cachés** » qu'elles entraînent sont évidemment une source de frein importante. Équipement, transports, continuité de la pratique sont autant d'éléments à prendre en compte

²² L'universalisme proportionné est un principe qui vise à « offrir des interventions universelles destinées à l'ensemble des [personnes] mais avec des modalités ou une intensité qui varient selon les besoins ». (Poissant, 2014)

pour véritablement considérer l'investissement financier que requièrent les pratiques culturelles et sportives. Les professionnels sont conscients de cette réalité et, sur le terrain, plusieurs dispositifs de réduction des coûts existent. Pour autant, nous avons pu montrer que ces dispositifs sont souvent méconnus par les publics et, parfois, par les professionnels des autres secteurs. Non connaissance et non proposition cumulent alors, ici encore, leurs effets. Une certaine lourdeur administrative, voire dans certains cas, des effets stigmatisants qui empêchent ces dispositifs de pleinement déployer leurs effets. Par ailleurs, nous avons également constaté une iniquité entre les structures, notamment pour celles dont l'équilibre financier ne permet pas toujours de mettre en œuvre de tels dispositifs. Quant à la notion de gratuité, nous avons vu les potentiels effets pervers qu'elle peut entraîner, provoquant de nombreux questionnements chez les professionnels.

Dans ce chapitre, nous avons également abordé la question de la **mobilité**, une question qui ne se joue pas tellement entre territoires urbains et péri-urbains, mais plutôt entre Bruxelles et la Wallonie. Si, à Bruxelles, l'offre de transport en commun semble, globalement, répondre aux besoins des publics, en Région Wallonne, des adaptations restent nécessaires, notamment pour permettre la participation à des activités, sportives ou culturelles, en soirée. Plus largement, nous intéresser à la mobilité nous a amené à questionner la notion de **motilité** (Kaufman, 2016), à savoir le « potentiel de déplacement » des personnes. L'investissement nécessaire à l'organisation d'un déplacement n'est pas seulement financier, il est également d'ordre mental. Penser à son trajet, emprunter des transports en commun, parfois jamais utilisés auparavant, ne coule pas de source pour tout un chacun et peut freiner la possibilité d'une pratique culturelle ou sportive.

Néanmoins, nous insistons, **si lever les freins matériels, dans leur globalité, est une première étape essentielle, elle est insuffisante pour faciliter l'accessibilité à la culture et au sport**, en raison des multiples freins qui se combinent et, parfois, se renforcent.

En effet, nous avons vu en quoi des faibles revenus ont des impacts concrets sur **les conditions de vie des personnes** (chapitre 5). Au quotidien, face à des sources de revenus limitées et parfois instables, les personnes sont dans l'obligation d'effectuer une série de choix contraints dans les affectations budgétaires qu'elles réalisent. Subvenir à ses besoins primaires répond à un équilibre complexe où les pratiques culturelles et sportives sont, le plus souvent reléguées au second plan. Outre le manque de moyens, les personnes font écho d'une charge mentale qui pèse sur leur quotidien et qui laisse peu de place pour envisager des pratiques culturelles et sportives. Évidemment, tout un chacun fait face à une telle charge dans son quotidien, ce que nous visons ici à démontrer, c'est combien les personnes sont continuellement mises sous pression pour répondre à leurs besoins primaires et, alors que les pratiques culturelles et sportives pourraient être une voie possible pour relâcher cette pression, elles apparaissent souvent inenvisageables dans un tel contexte. Une instabilité qui limite la possibilité pour les personnes de pouvoir se projeter dans l'avenir, pour réserver une place de spectacle, très à l'avance ou sur le long terme, pour s'inscrire dans une pratique sportive régulière, par exemple. Nous avons également mis en avant l'isolement social dont souffre une partie de ce public, un isolement qui peut renforcer le phénomène de non proposition en l'absence d'un entourage familial ou amical qui permette la découverte de nouvelles pratiques. A cet égard, nous avons vu

en quoi les pratiques collectives constituaient un outil efficace dans la lutte contre le non-recours.

Ces contraintes financières ont des impacts au quotidien, mais peuvent également influencer sur la construction identitaire des personnes et sur leur rapport aux autres, entraînant un possible **sentiment d'illégitimité** pour renforcer ce que nous avons nommé « **barrière symbolique** » (chapitre 3). Un sentiment « de ne pas être à sa place » qui se trouve renforcé par le stigmate qui pèse sur les personnes à faibles revenus et qui amène certaines d'entre elles à s'interroger quant à leur droit aux loisirs, dans lesquels pourraient s'inscrire les pratiques culturelles et sportives. Les membres du GRE ont aussi fait ressortir leur crainte quant à une (non) maîtrise de certains codes, liés à certains lieux et à des pratiques.

Enfin, nous avons tenu à mettre en avant les difficultés supplémentaires auxquelles certains **publics spécifiques** se retrouvent confrontés (chapitre 6). Les familles monoparentales, les personnes en situation de migration, celles affectées par des questions de genre ou de mixité sociale, ou encore les personnes ayant d'importants problèmes de santé rencontrent des contraintes supplémentaires. Faire garder ses enfants, pratiquer dans une situation de mixité un sport perçu comme masculin, appréhender des pratiques culturelles et sportives parfois inconnues dans sa culture d'origine ou trouver une pratique adaptée à l'une ou l'autre contrainte médicale sont autant de nouveaux défis qui se posent à ces publics particuliers. Finir cette recherche en abordant ces spécificités nous ramène à notre questionnement initial et nous permet de rappeler **qu'il n'existe donc pas un public en difficultés financières, homogène, mais des personnes dont les expériences de vie diffèrent et évoluent continuellement.**

Face à cette complexité, travailler l'accessibilité aux pratiques culturelles et sportives s'avère donc un défi, dont nous pensons qu'il pourrait être, au moins en partie, relevé sur base de pistes d'action élaborées avec les groupes de recherche et que nous présentons par la suite.

Favoriser l'accès aux pratiques culturelles et sportives – Des pistes d'action

La question de l'accès de tous et toutes à la culture et au sport n'est pas une question nouvelle. Sur le terrain, de nombreuses initiatives ont d'ores et déjà vu le jour. Notre parti pris est donc de mettre en exergue les leviers sur lesquels il nous apparaît nécessaire de nous appuyer et les dispositifs déjà existants qu'il semblerait pertinent de renforcer ou de disséminer.

Levier 1 – Sport et Culture - Éveiller l'intérêt – Favoriser les pratiques hors les murs (dans l'espace public mais aussi in situ, dans les structures d'action sociale)

Certains lieux, certaines pratiques s'accompagnent de représentations multiples et peuvent conférer aux personnes un sentiment de ne pas y avoir sa place, en raison de codes – réels ou supposés – non maîtrisés. Plus largement, certaines de ces pratiques paraissent inaccessibles car elles sont tout simplement méconnues, trop éloignées du quotidien des personnes. Faire le premier pas, passer la porte n'est pas une étape aisée, d'autant plus lorsque les préoccupations du quotidien sont multiples. Susciter l'envie est donc une première étape nécessaire pour travailler l'accessibilité. Pour ce faire, les « pratiques hors les murs » apparaissent comme un moyen qui permette de briser la barrière symbolique pour rapprocher les publics des lieux et pratiques culturelles et sportives.

Ces pratiques peuvent se dérouler à la fois au sein de l'espace public, mais aussi dans des lieux plus inhabituels, notamment les différentes associations. Ces initiatives, culturelles ou sportives, impliquent souvent une organisation logistique conséquente – et réclament donc des moyens – et cela limite parfois le type d'activités possibles – certaines pratiques impliquant des dispositions matérielles conséquentes –, néanmoins, elles peuvent avoir l'avantage de donner le goût, d'élargir la palette des possibilités. Ces initiatives semblent d'autant plus porter leurs fruits si elles sont élaborées dans le cadre de partenariats à plus long terme qui permettent aux structures culturelles, sportives et sociales de développer un accompagnement en amont et en aval de l'événement en lui-même.

Les professionnels qui développent de tels dispositifs nuancent en précisant que ces pratiques hors les murs ne provoquent pas forcément immédiatement un passage vers le lieu culturel ou sportif qui organise l'initiative. Toutefois, nous pensons que même si ce passage ne se fait pas toujours, ce type d'initiatives hors les murs demeure intéressant et nécessaire pour éveiller l'intérêt d'un public élargi.

Levier 2 – Sport et Culture - Favoriser l'intersectorialité – Travailler les représentations et repenser la place des activités culturelles et sportives dans la lutte contre les inégalités sociales

Travailler à l'accessibilité des pratiques culturelles et sportives des personnes à faibles revenus implique de pouvoir renforcer les collaborations entre les professionnels de ces trois secteurs : sport, culture et action sociale. Favoriser une interconnaissance, notamment par le biais de plateformes locales, en vue de permettre à chacun de mieux appréhender les cadres de fonctionnement et les missions de chacun, mais aussi de travailler sur les représentations de chaque secteur. Ces lieux d'échanges nous apparaissent comme l'un des fondements pour développer efficacement les autres mesures ici présentées.

Levier 3 - Culture – Renforcer le pouvoir d'action des publics - Soutenir les activités de médiation culturelle et les initiatives de co-construction de l'offre avec les publics

Lorsque les portes d'un lieu culturel sont franchies, l'expérience est parfois complexe, et n'encourage pas le maintien de la pratique sur le long terme. En effet, découvrir une œuvre culturelle réclame parfois un accompagnement pour en tirer tout le potentiel - de nouveau, nous pensons que ce constat prévaut pour tous les types de publics. Aussi, les professionnels plaident pour un déploiement plus soutenu des activités de médiation culturelle, en tenant compte de la nécessité de laisser à ces actions une marge de manœuvre suffisante pour s'organiser en s'accordant aux besoins et attentes des différents publics et des contraintes liées aux pratiques culturelles spécifiques.

De la même manière, bien que nous nous soyons intéressés à un type de pratiques culturelles spécifique – la culture dite institutionnelle –, il existe en FWB une diversité d'offre qu'il convient d'encourager, voire d'accentuer en y associant plus étroitement les publics. Sur le terrain, des initiatives existent, au travers de comités participatifs destinés à commenter une œuvre pour la rendre plus accessible par exemple ou pour orienter la programmation d'un lieu culturel en prenant en compte les envies du public. Nous pensons que ces initiatives de co-construction avec les publics sont de nature à favoriser une plus grande appropriation de l'offre culturelle disponible en FWB mais aussi d'en modifier, éventuellement, les contours pour la rendre plus accessible à tout un chacun.

Levier 4 – Sport - Prendre en compte les spécificités de certains publics, notamment en termes de santé

La santé demeure un frein important pour les pratiques sportives, alors que paradoxalement, la pratique d'activités physiques est un vecteur permettant d'améliorer le bien-être physique et mental des personnes. Pour tenter de surmonter cet apparent paradoxe, nous plaçons pour le déploiement de dispositifs qui permettent un accompagnement adapté à la pratique d'activités physiques, à l'image de l'initiative « sport sur ordonnance » ou des « Maisons Sport Bien-être », développées en FWB.

Signalons que de tels dispositifs existent au niveau de la culture, par le biais des prescriptions muséales, dispositif qu'il nous paraît également nécessaire de développer.

Évidemment, l'objet de cette étude et les pistes d'action que nous préconisons n'ont pas pour objectif que tout le monde se rende à l'opéra, au théâtre, au concert ou devienne un sportif accompli. Nous indiquons en introduction la nécessité de penser cette accessibilité en veillant au respect des aspirations individuelles de chacun. Toutefois, nos analyses nous montrent qu'actuellement, il subsiste de nombreux freins à ce que nous voudrions nommer le « seuil de la potentialité » de ces pratiques, de s'assurer que les pratiques culturelles et sportives puissent effectivement s'inscrire dans un droit activable en tant que tel. En effet, nous pensons nécessaire que l'action publique déploie des moyens suffisants, d'une part, pour permettre d'éveiller l'intérêt de chacun à ces pratiques – et de potentiellement décider de s'y adonner ou pas, en posant un choix éclairé – et d'autre part, d'accompagner cet intérêt pour qu'il puisse se matérialiser et s'ancrer concrètement dans le quotidien des personnes, désireuses de développer des pratiques culturelles et sportives.

Bibliographie

- Adeps, (2019), État des lieux des pratiques, attentes, freins et représentations en termes d'activités physiques et sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Alberola, É., Croutte, P., & Hoibian, S. (2016). La « double peine » pour des publics fragilisés face au tout-numérique. *Annales des Mines - Réalités industrielles*, Août 2016(3), 32-36. <https://doi.org/10.3917/rindu1.163.0032>
- Bodin, D., Héas, S., & Robène, L. (2004). Les goûts sportifs : entre distinction et pratique élective raisonnée. *Sociologie et sociétés*, 36(1), 187–207. <https://doi.org/10.7202/009588ar>
- Bourdieu, P. (1979). *La distinction. Critique sociale du jugement*. Paris, Éditions de Minuit.
- Bray, R., De Laat, M., Godinot, X., Ugarte, A., & Walker, R. (2019). *Les dimensions cachées de la pauvreté*. Montreuil, Éditions Quart Monde.
- Bresson, M. (2007). La pauvreté est-elle encore une question sociologique d'actualité ? Un enjeu de définition, de méthode et de théorie. *Pensée plurielle*, 16(3), 9-17. <https://doi.org/10.3917/pp.016.0009>
- Bresson, M. (2015). *Sociologie de la précarité*. Armand Colin, France.
- Claron, C., & Lagarde, M. (2024). Sports et classes sociales : les inégalités en pratique. *Regards croisés sur l'économie*, 35(2), 165-171. <https://doi.org/10.3917/rce.035.0165>
- Chuiton, C. et Denecheau, N. (2020). Chapitre 10. Sport et genre : pourquoi le sport féminin reste moins développé ? Dans F. Benoit-Moreau et E. Delacroix Genre et marketing L'influence des stratégies marketing sur les stéréotypes de genre (p. 202-222). EMS Éditions. <https://doi.org/10.3917/ems.benoi.2020.01.0202>.
- Coulangeon, P. (2004). Classes sociales, pratiques culturelles et styles de vie : le modèle de la distinction est-il (vraiment) obsolète ? *Sociologie et sociétés*, 36(1), 59–85. <https://doi.org/10.7202/009582ar>
- Coulangeon, P. (2005). *Sociologie des pratiques culturelles*. Paris, La Découverte.
- Croizet, J. C., & Martinot, D. (2003). Stigmatisation et estime de soi. Dans *Mauvaises réputations : réalités et enjeux de la stigmatisation sociale* (pp. 25-59).
- Damon, J. (2008). *L'exclusion*. Presses Universitaires de France, coll. « Que sais-je ? ».
- Donnat, O., & Tolila, P. (2003). *Le(s) public(s) de la culture* (Vol. 1 et 2). <https://doi.org/10.3917/scpo.donna.2003.01>
- Duvoux, N. (2023). *L'avenir confisqué. Inégalités de temps vécu, classes sociales et patrimoine*. Presses Universitaires de France.
- Duvoux, N., & Rodriguez, J. (2016). La pauvreté insaisissable : Enquête(s) sur une notion. *Communications*, 98(1), 7-22. <https://doi.org/10.3917/commu.098.0007>

Franssen, A. (2018). La pauvreté est un choix. Dans *Collectif Pauvrophobie. Petite encyclopédie des idées reçues* (pp. 157-160). Luc Pire Editions.

Gérardin-Laverge, M. (2024). La mixité choisie : usages, enjeux et objectifs pour les luttes féministes. *Droit et société*, n°116, pp. 35-52.

Gilow, M. (2018). La course quotidienne des mères travailleuses. Réflexions sur le travail domestique mobile. Dans M. Navarre & G. Ubbiali (Éds.), *Le genre dans l'espace public* (pp. 117-142). Paris, L'Harmattan.

Goffman, E. (1975). *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*. Paris, Les Éditions de Minuit.

Hamisultane, S. (2019). Interculturalité et descendants de migrants. Dans Vandeveldde-Rougale, A., Fugier, P., & De Gaulejac, V. (Dir.), *Dictionnaire de sociologie clinique* (pp. 374-377). Éres. <https://doi.org/10.3917/eres.vande.2019.01.0374>

Herman, G. (2007). *Travail, chômage et stigmatisation : Une analyse psychosociale*. <https://doi.org/10.3917/dbu.herma.2007.01>

Hoggart, R. (1986). *La culture du pauvre*. Éditions de Minuit, Paris.

IBSA, 2022, Les Bruxellois et le numérique,
https://ibsa.brussels/sites/default/files/publication/documents/TIC%20Ménages%202022_v4.pdf

Jean-François, L., & Murard, N. (2015). L'argent, c'est du temps. *Terrains/Théories*, 1. <https://doi.org/10.4000/teth.393>

Kaufmann, V., Ravalet, E., & Dupuit, E. (Dir.). (2015). *Motilité et mobilité : mode d'emploi*. Neuchâtel, Alphil éditions.

Lees, J. (2014). Ethnographier la précarité énergétique : Au-delà de l'action publique, des mises à l'épreuve de l'habiter. *Anthropologie sociale et ethnologie*. EHESS.

Hoggart, R. (1986). *La culture du pauvre*. Éditions de Minuit, Paris.

Laé, J.-F. & Murard, N. (2015). L'argent, c'est du temps. *Terrains/Théories*, 1. <https://doi.org/10.4000/teth.393>

Lees, J. (2014). Ethnographier la précarité énergétique : Au-delà de l'action publique, des mises à l'épreuve de l'habiter. *Anthropologie sociale et ethnologie*. EHESS.

Lollivier, S. (2008). La pauvreté : définitions et mesures. *Regards croisés sur l'économie*, 4(2), 21-29. <https://doi.org/10.3917/rce.004.0021>

Marin, C. (2023). *Être à sa place. Habiter sa vie, habiter son corps*. Librairie Générale Française.

Morier, M.-A. (2016) « Vincent Kaufmann, Emmanuel Ravalet, Élodie Dupuit (dir.), *Motilité et mobilité : mode d'emploi* », *Lectures* [En ligne], Les comptes rendus, DOI : <https://doi.org/10.4000/lectures.20759>

MSW, 2023, Étude portant sur l'accessibilité des institutions muséales pour les personnes en situation de pauvreté. [https://msw.be/wp-content/uploads/2024/03/Etude%20portant%20sur%20l'accessibilité%20des%20institutions%](https://msw.be/wp-content/uploads/2024/03/Etude%20portant%20sur%20l'accessibilité%20des%20institutions%20)

[20muséales%20pour%20les%20personnes%20en%20situation%20de%20pauvreté%20-%20fin.pdf](#)

Muller, L. (2005). Pratique sportive et activités culturelles vont souvent de pair. Dans H. Canneva (Éd.), *La pratique des activités physiques et sportives en France* (p. 1). INSEP-Éditions. <https://doi.org/10.4000/books.insep.816>

Noël, L. (2021). Non-recours aux droits et précarisations en Région bruxelloise. *Brussels Studies*, 157.

Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. (2024). *Tableau de bord de la santé en Région bruxelloise*. Bruxelles : Vivalis.brussels.

Paindavoine, I. (2014). Gratuité dans les musées le premier dimanche du mois : résultats d'enquête sur la fréquentation et la composition du public. *Observatoire des politiques culturelles*, Études3.

Paugam, S. (2005). *Les formes élémentaires de la pauvreté*. Presses Universitaires de France.

Paugam, S. (2008). Les formes de la pauvreté en Europe. *Regards croisés sur l'économie*, 4(2), 8-18. <https://doi.org/10.3917/rce.004.0008>

Paugam, S. (2014). *L'intégration inégale. Force, fragilité et rupture des liens sociaux*. Presses Universitaires de France.

Paugam, S., & Plessz, M. (2019). Des classes sociales aux inégalités. *Revue européenne des sciences sociales*, 57(2), 19-49.

Perrin-Heredia, A. (2013). Le "choix" en économie. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 199(4), 46-67.

Poissant J. (2014). *Les conditions de succès des actions favorisant le développement global des enfants : état des connaissances*. Québec : INSPQ ; 34 p

Ravon, B. (2009). Repenser l'usure professionnelle des travailleurs sociaux. *Informations sociales*, 152(2), 60-68. <https://doi.org/10.3917/inso.152.0060>

Van Campenhoudt, M. (2021). Pratiques et participation culturelles de la population d'origine étrangère en Fédération Wallonie-Bruxelles. *Études*, 9, OPC FWB.

Wagner, A. (2012). *Habitus*. Dans Paugam, S. (Dir.), *Les 100 mots de la sociologie*. Presses Universitaires de France.

Warin, P. (2017). *Le non-recours aux politiques sociales*. Presses Universitaires de Grenoble.

Warin, P., & Mazet, P. (2013). La lutte contre le non-recours : des enjeux pour la production des politiques sociales. *Regards*, 46.

Annexes

Annexe n°1 – Choix des territoires

Tableau n°1 : critères de pondération pour les territoires bruxellois

Part des bénéficiaires du RIS – Moyenne RBC : 3,59 %		Part des ménages monoparentaux – RBC : 11,6%		Offre culturelle et sportive (centre adeps, centre culturel, musée, centre d’expression créative)		Part de la population à proximité de transport public – RBC: 94,6%	
0,82-1,88	1 (5)	7,79-9,14	1 (5)	1 à 6 structures	1	< 93	1
1,89-2,94	2 (4)	9,15-10,5	2 (4)	7 à 11 structures	2	93 - 97	2
2,95-4,05	3 (3)	10,6-11,8	3 (3)	Plus de 11 structures	3	> 97	3
4,06-5,07	4 (2)	11,9-13,2	4 (2)	/		/	/
5,08-6,13	5 (1)	13,3-14,6	5 (1)	/		/	/

Tableau n°2 : critères de pondération pour les territoires wallons

Part des bénéficiaires du RIS – Moyenne régionale : 3,41 %		Part des ménages de types femmes monoparentales – MR : 9,8%		Densité de population		Offre culturelle et sportive (centre adeps, centre culturel, musée, centre d’expression créative)		Accessibilité (déplacement GR; Déplacement ER, train/bus, connaissance préalable du territoire...)
0,08-1,88	1 (5)	4 – 7,7	1 (5)	Agglomération/ville dense	3 (1)	1 structure	1	Oui/Non
1,89-3,38	2 (4)	7,8 – 9,3	2 (4)	Semi-dense/périurbaine	2 (2)	2 structures	2	
3,38 – 4,88	3 (3)	9,4 – 10,9	3 (3)	Village/zone rurale	1 (3)	3 structures	3	
4,89 – 6,38	4 (2)	11 -12,5	4 (2)	/		4 structures	4	
6,39 – 9,93	5 (1)	12,6 – 15,8	5 (1)	/		/	/	

Tableau n°3 – Fiche d’identité de Braine-l’Alleud

	Braine-l’Alleud
Part des bénéficiaires du RIS	5 (0,87% - Taux le plus faible, répondant à la classification ville dense)
Part des ménages de type femmes monoparentales	3 (10%)
Densité de population	3 (ville dense)
Offre culturelle et sportive	2 (centre culturel; centre d’expression créative)
Total	13/17

Accessibilité	Train Charleroi/Braine-l'Alleud : 40 min Train Braine-l'Alleud/Bx : 15 min
---------------	---

Tableau n° 4- Fiche d'identité de Jodoigne

	Jodoigne
Part des bénéficiaires du RIS	2 (2,37%) – Moyenne élevée pour un territoire rural dans la province du BW (2 ^{ème} territoire du BW, après Ottignies)
Part des ménages de type femmes monoparentales	3 (9,6%) – idem (2 ^{ème} territoire du BW, après Braine-l'Alleud et à égalité avec 2 autres territoires)
Densité de population	3
Offre culturelle et sportive	2 (CC/CEC)
Total	10/17

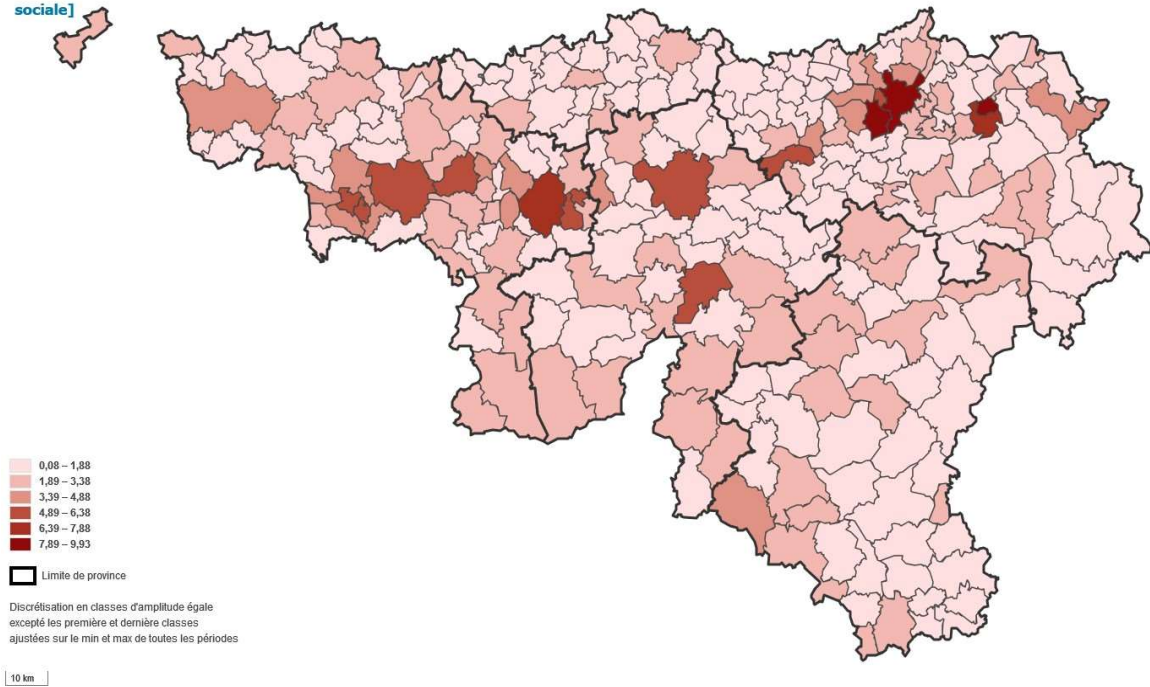
Tableau n°5 – Fiche d'identité de Gerpinnes

	Gerpinnes	Montigny-le-Tilleul	HSH-Nalines
Part des bénéficiaires du RIS	5 (1,70%)	5 (1,57%)	5 (0,82%)
Part des ménages de type femmes monoparentales	3 (9,6%)	3 (9,5%)	4 (8,7%)
Densité de population	2	2	2
Offre culturelle et sportive	1	/	/

Total	11/17	10/17	11/17
-------	-------	-------	-------

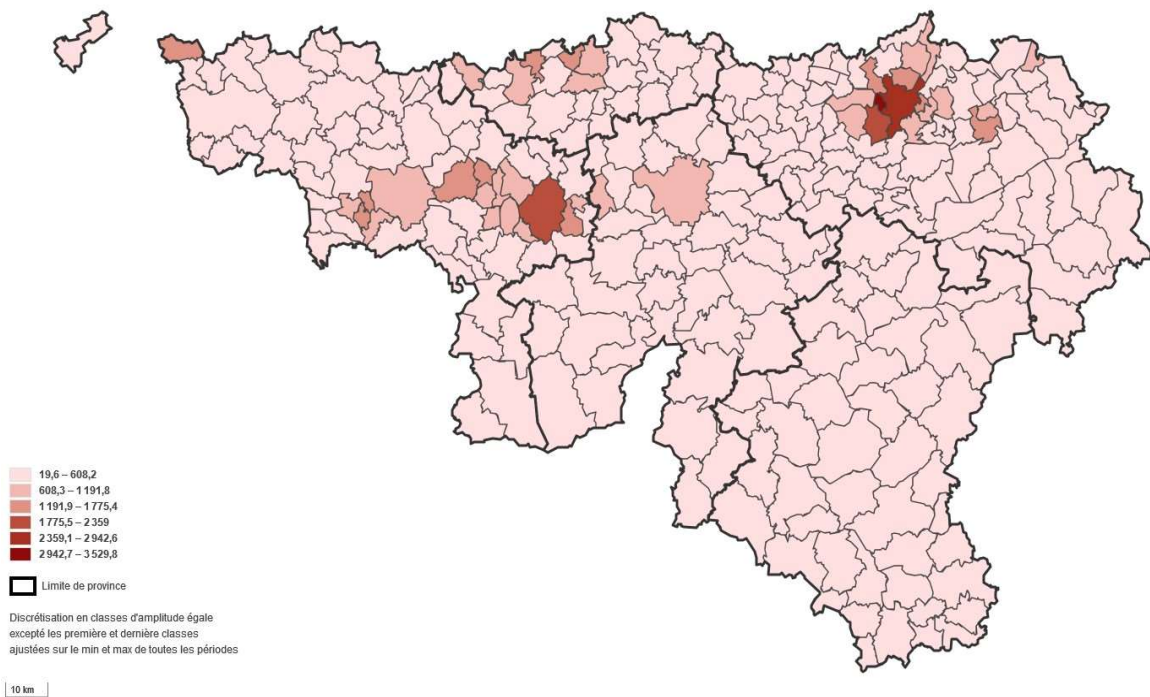
Carte n°1 – Part des bénéficiaires du RIS en Région wallonne

Part de bénéficiaires d'un (E)RIS parmi les 18-64 ans (SPP-IS) (%) [taux moyen mensuel 2022] [IWEPS - SPF économie - Statbel, SPP-Intégration sociale]

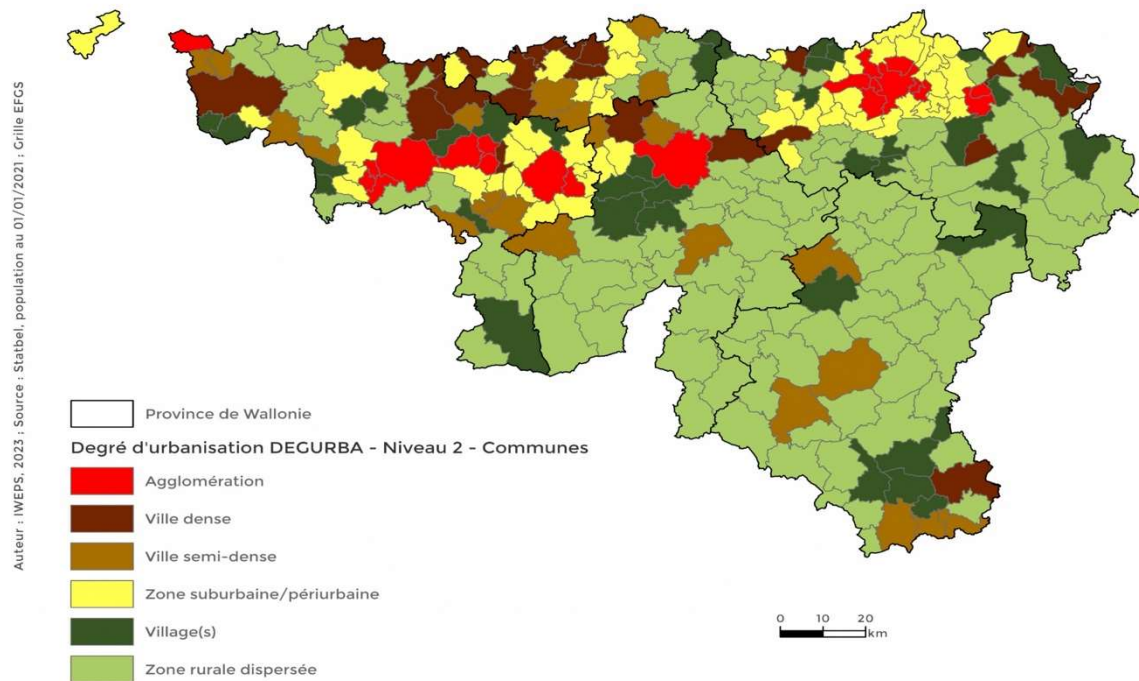


Carte n°2 – Densité de population en Région wallonne

Densité de population contemporaine (hab./km²) (habitant(s)/km²) [01/01/2023] [IWEPS - SPF économie - Statbel]

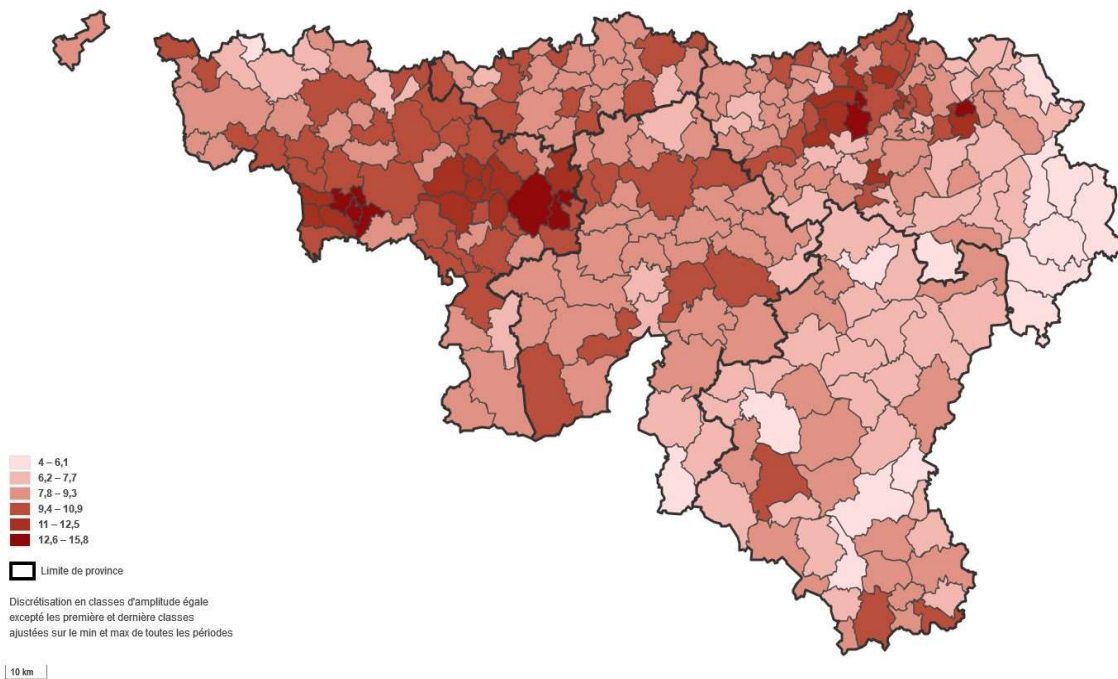


Carte n°3 – Degré d’urbanisation en Région wallonne



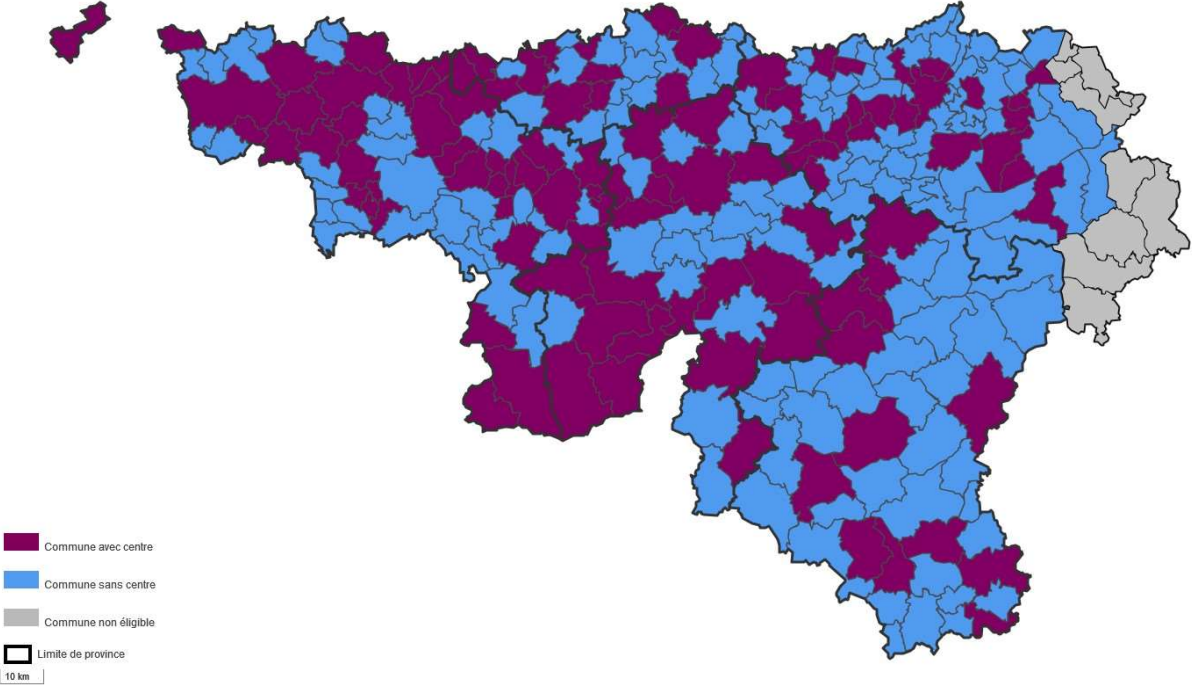
Carte n°4 – Part de ménages de type femmes monoparentales

Part des ménages de type femmes monoparentales (%) [01/01/2023] [IWEPS - SPF économie - Statbel]



Carte n°5 – Offre culturelle et sportive en Région wallonne

Présence de centre(s) culturel(s) subventionné(s) par la FWB [année 2022] [IWEPS - MFWB - AG culture]



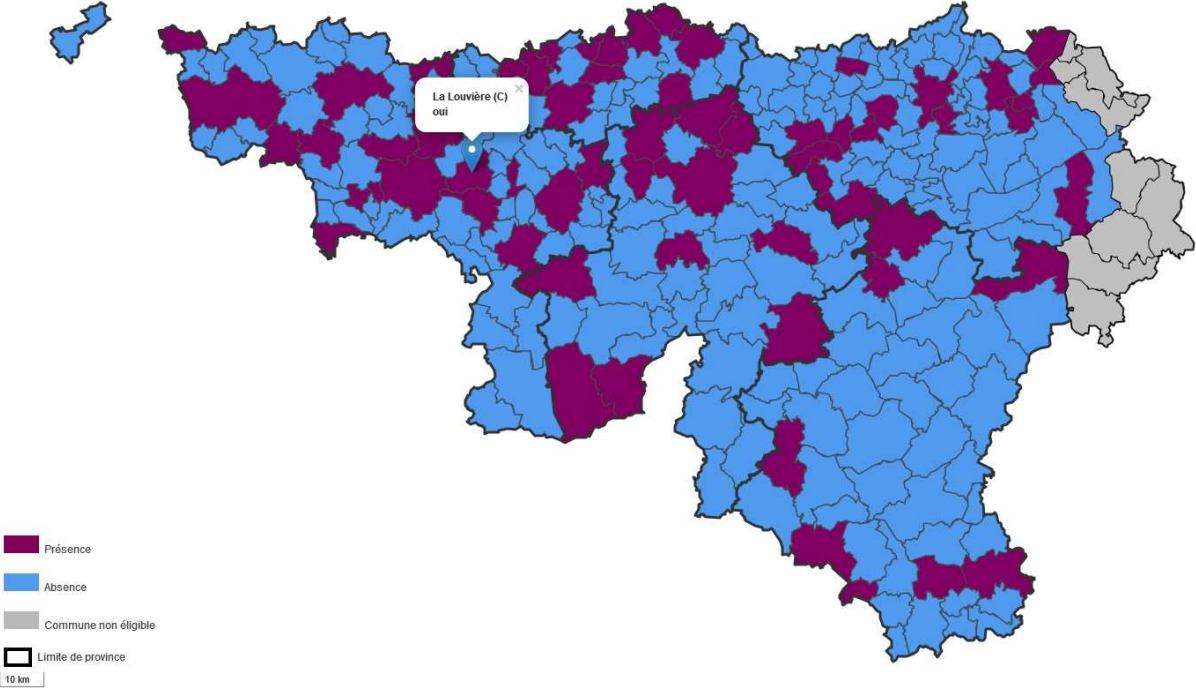
Carte n°6 – Offre culturelle et sportive en Région wallonne

Nombre de musées subventionnés par la FWB (musée(s)) [année 2022] [IWEPS - MFWB - AG culture]



Carte n°7 – Offre culturelle et sportive en Région wallonne

Présence de centre(s) d'expression créative subventionné(s) par la FWB [année 2022] [IWEPS - MFWB - AG culture]



Annexe n°2 – Guide d’entretien – Phase qualitative

Thématique générale	Sous-thématiques	Questions générales	Questions de relance
Présentation de la structure Territoire : Secteur : Sportif/culture	Présentation générale	<ul style="list-style-type: none"> - Pouvez-vous me présenter succinctement votre structure ? 	<p>Quelles sont vos activités principales ? Depuis quand la structure existe-t-elle ? Comment se compose votre équipe ? Y a-t-il un membre de l'équipe spécifiquement dédié aux questions d'accessibilité ? Quelle est votre fonction au sein de la structure ? Combien de personnes y travaillent ? Quel est le public à qui vous vous adressez ?</p>
	Public-cible // place des personnes en situation de pauvreté (PSP) au sein du public-cible	<ul style="list-style-type: none"> - Quel type de public participe à vos activités ? 	<p>Avez-vous l'impression que les personnes en situation de pauvreté participent à vos activités (à toutes ou en partie)?</p> <p>Certaines activités vous semblent-elles plus accessibles et plus fréquentées par les PSP ?</p> <p>Et quel profil de PSP, pour quelles activités ? Quel profil de PSP ne voyez-vous pas du tout ?</p> <p>Privilégier la réponse spontanée mais si la personne coince, citer quelques exemples de profils :</p>

			<p>Des personnes qui sont au chômage ou au CPAS participent-elles à vos activités ?</p> <p>Des familles monoparentales ?</p> <p>Des jeunes issus d'institutions ?</p> <p>Des personnes issues de quartier moins favorisés ?</p>
Accessibilité – représentation	Accessibilité, freins et besoins	<ul style="list-style-type: none"> - Selon vous, existe-t-il des difficultés pour fréquenter vos services ? - Pensez-vous qu'il soit nécessaire d'améliorer l'accessibilité de certaines de vos activités aux personnes en situation de pauvreté ? pourquoi ? 	<p>Certaines catégories/certains profils de personnes en situation de pauvreté sont-elles plus touchées par ces questions d'accessibilité ?</p>
Motifs de (non)-recours	Catégorie de non-recours	<ul style="list-style-type: none"> - Identifiez-vous des raisons/des freins qui pourraient empêcher certains publics, dont les personnes en situation de pauvreté, d'accéder à vos services ? 	<p>Freins matériels, freins symboliques, freins psychologiques, ...</p> <p>Ces freins s'adressent-ils plus à un type de profil de PSP qu'à un autre ?</p> <p>Privilégier la réponse spontanée mais si la personne coince :</p> <p>à votre avis, ces freins sont-ils plus dus :</p> <p>au fait que les personnes ne connaissent pas toujours bien l'offre de services sur leur territoire ?</p> <p>au fait que les personnes n'oseraient pas venir dans ce type</p>

			<p>de services ? pour quelles raisons selon vous ?</p> <p>au fait qu'il existe trop de limites matérielles ?</p> <p>au fait que les services en lien avec ces personnes ou les services sportifs/culturels ne font pas assez de démarches pour faire venir ces personnes à leurs activités ?</p>
Politique d'accessibilité au sein de la structure	Place de la thématique dans les réflexions actuelles de l'équipe	- Avez-vous déjà mené des réflexions sur la question de l'accessibilité de vos activités aux personnes en situation de pauvreté au sein de votre équipe ?	Est-ce que la question de l'accessibilité pour les PSP est intégrée dans le projet de votre structure ?
	Initiatives existantes	- Avez-vous déjà développé /développez-vous actuellement des projets/initiatives spécifiques pour améliorer l'accessibilité de vos activités aux personnes en situation de pauvreté ?	Pourquoi avoir souhaité développer ces initiatives spécifiques ? Quels en ont été les résultats (si initiatives ayant déjà eu lieu) ?
	Risques	- Si vous développez l'accessibilité pour les PSP, voyez-vous certains risques ?	Y aurait-il des risques pour vos activités actuelles ? votre public actuel ? des conditions spéciales à mettre en place pour qu'une co-habitation des différents publics soit positive ?

	Partenariat – Services d'aide et de soins	<ul style="list-style-type: none"> - Avez-vous des liens/collaborations avec des services dits sociaux ? 	<p>Comment ces collaborations ont-elles été développées ?</p> <p>Quels ont été les résultats de ces collaborations en termes d'accessibilité pour les PSP ?</p>
Pistes pour améliorer l'accessibilité		<ul style="list-style-type: none"> - Quels sont vos besoins pour améliorer l'accessibilité de vos activités aux personnes en situation de pauvreté ? - Avez-vous des suggestions pour améliorer l'accessibilité de vos activités aux personnes en situation de pauvreté ? - Avez-vous connaissance de dispositifs qui existent et qui favorisent l'accessibilité du sport et de la culture aux PSP ? 	<p>Privilégier la réponse spontanée mais si la personne coince, citer quelques exemples de dispositifs : art 27, carte culturelle/sportive. Succès ? et si oui surtout pour quels profils ?</p>

Annexe n°3 – Structures impliquées dans cette recherche

STRUCTURES – LIEUX DE COLLECTE – ENQUÊTE PAR QUESTIONNAIRE :

TERRITOIRE	LIEUX DE COLLECTE
Charleroi	4 antennes du CPAS
Gerpennes	listing du CPAS
Binche	CPAS (dont projet sur les familles monoparentales + service insertion)
Wavre	CPAS et distribution colis alimentaire
Nivelles	CPAS et Ouvre-boites Asbl
Jodoigne	CPAS et distribution colis alimentaire
Anderlecht	CPAS
Molenbeek	CPAS
Woluwe-Saint-Pierre	CPAS
Berchem Sainte-Agathe	CPAS

STRUCTURES – ENTRETIENS INDIVIDUELS :

SPORT	CULTURE	SOCIAL
Adeps	Charleroi danse	Article 27
Sport2.be	Eden	Entraide des Marolles
Sport pour tous	PBA	CPAS de Bruxelles
Centre sportif d'Auderghem	Centre Culturel de Gerpennes	CPAS de Charleroi
Maison sport bien-être les 3 Tilleuls	ARC	Maison Laïcité
Sport sur ordonnance	Centre Culturel De Bruegel	RWLP - entretien collectif
	La Monnaie	CPAS de Berchem Sainte-Agathe
	Centre Culturel de Jodoigne	
	Théâtre de Binche	
	Centre Culturel de BLA	
	Arts et publics	
	Centre culturel de Ganshoren	
	Centre Culturel de Pont-à-celles	
	Prescriptions muséales	
	Théâtre Tanneurs	

STRUCTURES - GROUPE DE RECHERCHE DES PROFESSIONNELS :

SPORT	CULTURE	SOCIAL
Adeps (Administration générale du Sport en Fédération Wallonie-Bruxelles)	Charleroi danse	CPAS d'Anderlecht
	Eden, centre culturel de Charleroi	Entraide des Marolles
	Musées et Société en Wallonie ASBL	AMO Color'Ados

	L'Ancre - Théâtre Royal	Article 27
	Centre culturel de Ganshoren La Villa	
	Les ateliers du 53 - Espace écrivain public binchois	
	Musée du masque	
	Escale du Nord, Centre culturel d'Anderlecht	